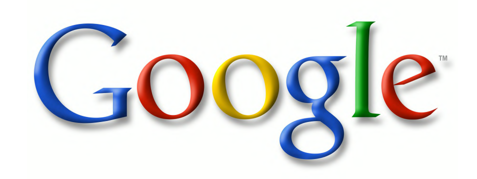




HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS,

TOME X.



HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS,

TOME DIXIÉME.

Contenant les Paroiſſes du Doyenné de Montlhery.

Avec un détail circonſtancié de leur Territoire, & le dénombrement de toutes celles qui y ſont compriſes, enſemble quelques remarques ſur le Temporel deſdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

TABLE

Des Paroisses du Doyenné de Montlhery.

Tome X.

TOME XI.

Suite des Paroisses du Doyenné de Montlhery.

TOME XII.

Suite des Paroisses du Doyenné de Montlhery.

Fin du Doyenné de Montlhery.

SUITE DU TOME XII.

Onze premieres Paroisses du Doyenné du Vieux Corbeil.

Fin du Tome XII.





HISTOIRE
DU DIOCESE DE PARIS.

****

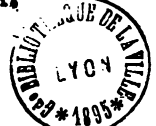
SEPTIÉME PARTIE,

Contenant l'Hiſtoire des Paroiſſes & Terres du Doyenné de Montlhery.

GENTILLY.



L n'y a gueres de Villages dans le voiſinage de Paris qui puiſſe ſe vanter d'une auſſi haute antiquité que Gentilly, à la réſerve de ceux dont Fortunat a fait mention en ſa vie de S. Germain. Nous apprenons de ſaint Ouen en celle qu'il a écrite de S. Eloy, que Gentilly étoit une Terre habitée, un Village cultivé dès le ſeptiéme ſiécle. Comme c'étoit un dès lieux où étoient ſituées les terres que S. Eloy avoit donné au Monaſtere qu'il avoit fondé dans la Cité de Paris, il y alloit quelquefois pour voir l'état des biens :



son Histoire rapporte la visite qu'il rendit un jour qu'il en revenoit, à un ami qu'il avoit. Demeurant au Fauxbourg assez près de l'Eglise de saint Pierre, dite depuis Ste Génevieve : *à Gentiliaco jam digressus*, sont les termes de S. Ouen. M. de Valois est bien fondé à assurer que le nom de ce lieu vient d'un possesseur ancien qui s'appelloit *Gentilis* : ce nom pouvoit être le troisiéme nom d'un Romain, comme celui de *Civilis*, d'où est dérivé le nom de Chevilly ; à moins qu'on n'aime mieux dire que ce nom lui vient de ce que ce lieu auroit été un des postes des Gentils Sarmates, dont parle la notice de l'Empire, dressée vers le tems de l'Empereur Honorius : car on y lit parmi les Dignités Militaires, celle-ci : *Præfectus Gentilium Sarmatarum à Chora Parisios usque*. Ces troupes devoient avoir un camp ou un quartier proche Paris. Le lieu appellé *Chora* où commençoient leurs quartiers étoit un peu au-dessus d'Auxerre. L'Auteur du Supplément à Du Breul, s'est contenté de dire que Gentilly est bien nommé ainsi parce *qu'il est gentil & agréable*.

Histor. des Gaules. T. 1. p. 128. col. 2.

Suppl. de 1631, p. 94.

Si ce Livre n'etoit fait que pour les Parisiens, il ne conviendroit pas de rien dire sur la situation de Gentilly. La distance n'étant que d'une petite lieue de Paris, aucun n'ignore ce qui en est. C'est *la promenade ordinaire des Parisiens*, selon le même supplément, *pour être environné de beaux lieux, de prairies, jardins, & de la riviere de Bievre* ; il auroit pu ajouter qu'il y a aussi des vignes, & que le Village est dans un vallon un peu resserré.

Dénombr. de l'Election 1709.

Il étoit composé de 101 feux en 1709 : le sieur Doisy en son dénombrement imprimé 1745, y en compte 114. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726, y

marque 514 habitans. C'est en y comprenant le petit Gentilly que l'on trouve au sortir de Paris, & où il y a bien quinze maisons, tout ce qui est contigu en étant excepté, la premiere maison du côté de Paris étant de la Paroisse de S. Hippolyte.

L'Eglise Paroissiale est un peu petite pour un lieu si considérable; c'est un édifice à la façon gothique, & qui cependant ne paroît avoir que deux siécles d'antiquité. Le Patron est S. Saturnin, premier Evêque de Toulouse & Martyr, dont il y eut des Reliques considérables apportées à l'Abbaye de saint Denis (quelques-uns disent le corps) sous le regne de Dagobert; ce qui a pu occasionner la Dédicace de plusieurs autres Eglises en son honneur au Diocèse de Paris. Celle de l'Eglise de Gentilly telle qu'on la voit aujourd'hui a été faite le Dimanche 9 Juillet 1556 par René du Bellay, Evêque du Mans, Vicaire Général de l'Evêque de Paris. Les Evêques de Paris se sont toujours conservé la collation pleine & entiere de cette Eglise. Elle est nommée la troisiéme du Doyenné de Linas parmi celles de l'Evêque dans le Pouillé du XIII siécle, où Arcueil ne paroît aucunement, ce qui laisse à penser que la Chapelle d'Arcueil n'étoit pas encore érigée en Paroisse & que c'est un démembrement de Gentilly, d'autant plus que Gentilly dans un Diplôme de Louis-le-Begue de l'an 878, est dit avoir une Eglise, & non pas simplement un autel. [Le 2 Décembre 1683 les Officiers de la Justice de Gentilly furent maintenus en la préséance sur les Marguilliers & aux honneurs de l'Eglise.]

Regist. Ep. Paris.

Freminville. Pratiq. des Droits Seign. T. 2. p. 81. & Code des Curés, T. 2. p. 274.

Peut-être que si M. de Valois avoit fait attention à la nouveauté de la Paroisse d'Arcueil, il ne se seroit pas fait l'objection qu'il

Notit. Gall. p. 419, col 1.

se propose. En voici l'occasion. Le Roi Pepin vint passer l'hyver de l'an 762 à Gentilly : il y célébra la fête de Noël & celle de Pâques qui suivit. En 766 il vint encore célébrer la fête de Pâques à Gentilly, & il y fit tenir un Concile National au sujet du respect dû aux Images, à l'occasion de la dispute entre l'Eglise d'Orient & celle d'Occident. Cette résidence du Roi & de sa Cour à Gentilly suppose nécessairement qu'il y avoit un Palais, & même que c'étoit une des Terres Royales, *Villa Dominica*. Comment donc ce lieu a-t-il pu appartenir au Roi Pepin, s'il avoit été donné par Dagobert à saint Eloy pour fonder l'Abbaye de saint Martial dans Paris, & que cette même Abbaye plus de cent ans après la mort de Pepin possédât encore en propre le village de Gentilly, comme il se prouve par la Charte de Louis-le-Begue, ci-dessus alléguée? Cette objection est forte, & M. de Valois n'y a point trouvé de solution. Mais elle devient aisée à résoudre, lorsqu'on envisage aux septiéme, huitiéme & neuviéme siécles Gentilly comme une Paroisse dont le territoire renfermoit celui qu'on appelle Cachant & Arcueil. On y est obligé, puisque vers la fin du regne de S. Louis il n'y avoit pas encore d'Eglise Paroissiale à Arcueil, ainsi que j'ai déja dit. Pour lors la portion qui appartenoit à l'Abbaye de S. Eloy étoit Gentilly strictement pris ; & ce qui appartenoit au Roi, & qui étoit censé de la Paroisse de Gentilly, étoit le hameau de Cachant, qui resta toujours au Domaine, excepté ce que les Rois en avoient donné dès le IX siécle à l'Abbaye de S. Germain des Prez.

Annal. Metens. Duchêne, T. 3. p. 278.
Eginardus in Annal.

Les Pouillés modernes de Paris nous avertissent qu'il y a à Gentilly une Chapelle du

titre de Notre-Dame. Elle est imposée au Rôle des décimes. Mais elle existoit dès le XV siécle, puisqu'on trouve des titres qui en parlent en 1422. Son revenu consistoit en une redevance de bled moûture sur le moulin du Village.

En l'an 878 Ingelwin Evêque de Paris, se faisant attribuer, & à ses successeurs, par une Charte de Louis-le-Begue, la propriété de l'Abbaye de S. Eloy, obtint du même Prince, que le revenu de Gentilly qui appartenoit à cette Abbaye, & qu'il qualifie de *Villula*, fût destiné avec son Eglise & les dépendances du petit Village, pour la fourniture du luminaire dans l'Eglise de Paris. Il paroît que c'est ainsi que les Evêques de Paris devinrent Seigneurs dans Gentilly, d'où il arriva que par la suite plusieurs Chevaliers y tinrent deux des fiefs sujets à hommage, & à des redevances de cierges. Ferric de Branay, par exemple, devoit à l'Evêque du tems de S. Louis un cierge de vingt sols & deux hommes de guerre que l'Evêque devoit soudoyer. En 1268 Ferric de Gentilly fit foi & hommage à l'Evêque de Paris de tout ce qu'il avoit au village de Gentilly. En 1271 Marguerite de Gentilly & Geoffroy de Gehenni rendirent aussi le leur à l'Evêque Etienne Tempier. Il est spécifié dans celui de Marguerite, que c'étoit de Philippe de Brunoy Ecuyer qu'elle tenoit ce qu'elle avoit à Gentilly, sçavoir la Tour ronde de ce Village, & vingt-huit septiers dans les moulins du même lieu. Mais on ne peut disconvenir qu'il n'y ait eu des aliénations: l'intervalle de plus de trois siécles avoit été capable d'amener bien des changemens, & les Evêques de Paris n'y eurent par la suite des biens & des droits de différente nature, que

Hist. Eccl. Du Bois, T. 1. pag. 499.

Chart. Ep. Paris. circà initium.

Ibid. fol. 117.

Ibid. fol. 135.

Necrol. Paris. apud Du Bois. par l'achat qu'ils en firent. L'Evêque Etienne Tempier acquit du même Philippe de Brunoy le fief de Gentilly & une rente sur une maison dite *la Pie*, mouvante de ce Fief. *Hist. Eccl. Paris, T. 2. p. 502.* Ranulphe de Homblonieres qui lui succéda en 1280, ayant eu de lui la somme de mille trois cens trente-trois livres, acheta en 1283 *Chart. min. Ep. fol. 201.* de Geoffroi de Jaigny Ecuyer, le manoir qu'il y avoit, avec les prés, les vignes, terres, cens, le four, le pressoir, une redevance de pains à la Saint-Etienne d'hyver, & d'œufs *Hist. Eccl. pag. 502.* à Pâques. Durant les trois ans qu'il siégea, il fit faire à ses frais tous les bâtimens du manoir Episcopal de ce lieu, entoura le tout de murailles à creneaux, & fit construire le *Chart. min. Ep. fol. 145.* pressoir Episcopal. Gilles d'Acys, Chevalier, s'étoit aussi défait en faveur de l'Evêque de Paris, dès l'an 1280, de la troisiéme partie du Fief.

Simon de Bussy qui entra sur le siége en 1289, acheta à Gentilly la propriété de la *Necrolog. Paris. apud Du Bois, T. 2. p. 532.* Tour ronde, avec le Fief & ses dépendances montant à plus de cinquante livrées de terre; plus quantité de piéces de terre de différens particuliers, entr'autres du sieur Denis, Curé de Saint-Benoît. Le même Prélat y fit bâtir dans son Hôtel plusieurs appartemens, une grande cave & une maison dessus. Tous ces édifices souffrirent beaucoup dans les guerres *Necrol. Par. mss. fol. 45.* du XIV. & XV. siécle, jusqu'à ce que Guillaume Chartier, qui siégea sous Louis XI, les remit en bon état.

La maison Episcopale de Gentilly ayant été rendue fort commode avec le temps, plusieurs Evêques s'y retirerent souvent. Simon *Annal. Joan. Can. S. Victoris.* de Bussy y mourut le 22 Juin de l'an 1304. Guillaume Baufet, qui l'augmenta de quel- *Chart. min. Ep. fol. 204.* ques acquisitions, y confirma, le Vendredi d'après la Saint-Marc 1309, un traité fait

entre l'Abbé de S. Magloire & le Curé de Bries. C'est aussi de Gentilly qu'est datée l'Ordonnance de l'an 1324, le Jeudi avant les Cendres, par laquelle Etienne de Bourret sur les avis de l'Université de Paris, déclara légitime la Doctrine de S. Thomas d'Aquin. On a des lettres de l'Evêque Foulques de Chanac de l'an 1345 10 Octobre, concernant l'Abbaye de Longchamp, qui en sont datées. En 1371, il survint à l'Evêque de Paris un nouvel attrait pour Gentilly; le Roi Charles V. qui lui devoit l'amortissement des biens sis à Tournan & à Torcy, employés pour la fondation du Chapitre du Vivier en Brie, lui donna pour cela l'Hôtel de Valois, sis à Gentilly & ses dépendances. Encore au commencement de l'avant dernier siécle Etienne Poncher y résidoit fréquemment comme l'indiquent les provisions de plusieurs bénéfices.

Chartul. S. Maglor.

Hist. Univ. Paris, T. 4. pag. 205. & Thes. Anecd. T. 1. p. 1373.

Gall. Christ. T. 7. col. 944.

Chart. maj. Ep. ad calcem.

Reg. Ep. Paris. an. 1500 & seq.

On a vu ci-dessus qu'il y avoit à Gentilly une Tour qu'on appelloit *la Tour ronde*, qui étoit un Fief des sieurs de Brunoy, & que l'Evêque de Paris acheta. Il y en avoit aussi un autre appellé *la Tour quarrée*: il appartenoit en 1390 à Jean de Beauvais, qui en donna le dénombrement au Roi à cause de Guillemette de Seez, sa femme. Cette Tour subsiste encore dans le clos de M. de Beauvais. En 1458, elle étoit possédée par Dreux Budé, Garde des Chartes du Roi, & Seigneur d'Hierre. Sur la fin du siecle suivant, il appartenoit à Nicolas Fumée, Evêque de Beauvais qui plaidoit en 1581 contre Pierre de Gondi Evêque de Paris, pour avoir pris la cause de quelques Habitans de Gentilly qui avoient enlevé le poteau de ce Fief, dont le possesseur prétendoit avoir droit de haute, moyenne & basse justice. Le procès étoit en-

Tab. Ep.

Sauval T. 3. p. 358.

Tab. Ep. Par.

core pendant en 1614, le Président Chevalier étant aux droits de l'Evêque de Beauvais, Thomas de Lognes, Prêtre Chanoine de S. Jean-le-Rond à Paris, avoit tenu dès la fin du XIII. siécle un autre Fief de Matthieu de Saint-Denis; sçavoir, une portion dans la prairie de Gentilly, qu'il donna au Chapitre de Notre-Dame. Le Continuateur de la Chronique de Nangis rapporte à l'an 1327 un fait par lequel nous apprenons que le Comte de Savoye avoit une maison à Gentilly. Il écrit qu'Alphonse d'Espagne qui, de Chanoine & Archidiacre de Paris, étoit devenu Chevalier ou homme de guerre à son retour de Gascogne où le Roi Charles le Bel, son parent, l'avoit envoyé contre certains séditieux, mourut à son retour en cette maison de Gentilly, & qu'il fut inhumé chez les Freres Prêcheurs de Paris. Nous sommes informés d'ailleurs que cet hôtel de Savoye avoit des dépendances dont les détenteurs payoient des cens à l'Evêque de Paris en 1336. Je ne parle point ici de celle de l'Evêque de Vincestre ou du Duc de Berry, située sur la Paroisse de Gentilly : j'en traiterai séparément à la fin cet article.

Necrol. Par. 11 Janvier.

Hist. Eccl. Paris, T. 2. pag. 598.

Tab. Ep. Paris. de Gent.

Outre l'Evêque de Paris & l'Eglise de Notre-Dame, d'autres Communautés ont eu du bien à Gentilly. Thibaud, Evêque de Paris, confirmant vers l'an 1150 tous les biens que possédoit l'Eglise de Saint-Martin-des-Champs, met une dixme à Gentilly. On trouve dans l'état des biens de la Commanderie de S. Jean-de-Latran, des prés situés à Gentilly. Lorsque S. Louis voulut établir les Chartreux proche Paris, il acheta des enfans de Pierre le Queux une maison située près de Gentilly, avec les terres adjacentes qu'il leur donna en 1250 pour les loger : c'étoit

Hist. Sanct. Mart. à Camp. p.

Sauval, T. 1. pag. 613.

Necrol. Cartul. Paris. & Du Bois T. 2. pag. 435.

aux environs de ce qu'on appelle aujourd'hui Bicêtre : mais ils n'y resterent que quinze mois. Au reste on lit dans leur Necrologe le 21 Décembre l'obit d'une Dame de Gentilly qu'ils font encore, & qui leur donna dix livres de rente. Ils ne la connoissent que sous le nom de *Domina de Gentiliaco*. L'Abbaye de S. Antoine avoit à Gentilly un tiers de dixme de bled & de vin sur lequel le Curé avoit une redevance de grain. Lorsque Guillaume de Bausset céda au Monastere une rente de 25 sols pour avoir cette dixme. Ce fut aussi dans le XIII. siécle au plus tard qu'une Dame nommée Haïlde la Riche, dont le mari s'appelloit Hugues, assigna à l'Hôpital de Notre-Dame, du consentement de ses deux fils Ansel & Frederic, un sextier de froment sur le moulin de ce village, voulant que le jour auquel le Chapitre feroit sa station, qui devoit être *quatuor Ferculorum*, on donnât aux pauvres du pain & du vin avec la graisse & les intestins des quadrupedes mangés à cette station. Les Filles-Dieu de Paris se trouvent aussi avoir eu en 1369 des vignes à Gentilly en la censive de la Tournelle. Et dans le même temps, S. Denis de la Chartre y avoit une censive contigue à celle de l'Evêque.

Chart. min. Ep. fol. 201 & 150.

Necrol. Eccl. Par. 25 Jan.

Chart. min. Ep. fol. 206 & 204.

Depuis l'établissement des Chartreux, on n'en avoit point vu se faire à Gentilly jusqu'à celui des Religieuses de la Miséricorde de Jesus fondées en 1648 par Claude Sonnius. Dans le livre sur les sépultures de S. Benoît de Paris, il est dit que le Libraire Claude Sonnius a fondé les Religieuses de l'Hôpital de Gentilly en 1629. Les Lettres Patentes qui confirmoient cette nouvelle Maison, ne furent registrées en Parlement que le 5 Septembre 1682 : mais dès le 29 Février 1656 on leur

Reg. du Parlem.

avoit permis de s'établir à Paris, au Fauxbourg S. Marceau, où elles sont connues depuis l'an 1657 sous le nom de Religieuses de l'Hôpital S. Julien & sainte Basilisse, pour recevoir les pauvres femmes & filles malades; & en 1705 il fut permis à celles qui étoient restées à Gentilly, d'aller s'établir à S. Mandé, dans un air plus sain, à la charge de laisser à l'Hôtel-Dieu de Paris leurs héritages & maison de Gentilly. Le Cardinal de Noailles avoit permis cette translation dès le 7 Juillet 1704.

Sauval, T. I. p. 596.

Reg. du Parlement, 29 Janv. 1705.

Reg. Arch.

Les Seigneurs laïques de Gentilly dont je puis parler ici d'après les titres, se réduisent à un petit nombre. Il paroît que les sieurs de Brunoy y furent fieffés dès le XII. siécle, car long-temps avant Ferric de Brunoy, Ferric de Gentilly, Marguerite de Gentilly, Geoffroi de Jaigny & Philippe de Brunoy, qui tous vivoient après le milieu du treiziéme siecle, ainsi qu'on a vû par les époques marquées plus haut, il y eut un Ferric de Gentilly qui avoit pour frere Ansel de Brunoy. Ce Ferric est connu par une Charte de Maurice de Sully, Evêque de Paris, de l'an 1171, dont voici la substance. Un Chanoine Régulier de Saint-Victor nommé Ferric, avoit fait présent à cette Abbaye d'une rente ou cens qu'il avoit au Fauxbourg Saint Marcel & à Ivry, en sorte que la Maison en avoit joui long-temps. Ferric de Gentilly s'en empara prétendant qu'il étoit de son Fief. L'Abbaye le cita à la Cour de l'Evêque, où, pour le bien de la paix, il fut convenu qu'elle lui payeroit quatre livres de deniers, moyennant quoi il se désista de ses prétentions: ce qui fut approuvé par Ansel de Brunoy, frere du même Ferric de Gentilly. L'Auteur du Nécrologe historique de la Chartreuse de Paris,

Duchesne, T. IV. p. 761.

parlant d'un Jean de Bagneux qui vivoit vers l'an 1250, le dit Seigneur de Gentilly. Auroit-il été le mari de la Dame de Gentilly, dont ils eurent au même siécle dix livres de rente ? Je trouve aussi au XIII. siécle une Agnès de Gentilly, bienfaitrice de l'Abbaye du Val-Notre-Dame, Diocèse de Paris : elle lui donna une terre dite Pomereth, du prix de 18 liv. En 1245, paroît un Gui de Gentilly & Isabeau sa femme, qui vendirent à S. Louois les cent sols qu'ils avoient dans la Prévôté du Monceau-Saint-Gervais. Vers 1510 Nicolas Viole, Général des ponts & chaussées, prenoit le titre de Seigneur de Gentilly. C'est à peu près le temps où l'Evêque de Paris exigea de Gilles d'Acys, Chevalier, le tiers d'un fief qu'il avoit à Gentilly.

Necrol.Fran. au 14 Nov.

Ci-dessus, p.

Tabul.Vallis.

Trésor. des Chart. Reg. 27. f. 190.

Reg. Ep. Par. 10 Déc.

La suite des Seigneurs des Gentilly cessa à mesure que les Evêques de Paris y rentrerent en cette Terre ; & leur possession ayant duré trois cent ans, Henri de Gondi, Cardinal de Retz, la vendit l'an 1616 à Nicolas Chevalier, premier Président de la Cour des Aides, à condition qu'elle releveroit de lui en fief. La Maison Episcopale avoit été brûlée & démolie durant les guerres de la Religion; mais elle avoit été depuis réparée. A M. Chevalier succéderent Messieurs de Beauvais au moins dès 1648. Un Journal de 1679 fait mention de M. de Beauvais alors Baron de Gentilly, fils de Pierre de Beauvais & de Dame Henriette de Belier, premiere femme de chambre de la Reine mere ; & cela à l'occasion de son mariage avec Mademoiselle Bertelot, fille du Secrétaire du Roi. Le onziéme Avril 1687, furent enregistrées au Parlement des Lettres patentes en faveur de la Dame de Beauvais, portant don de la Terre & Seigneurie de Gentilly acquise au nom du Roi par contrat du

Mercure, Juin 1679, 303.

Arrêt sur les Offices. 1683.

Reg. du Parlem.

11 Septembre 1684. En l'année 1734, le Seigneur de Gentilly étoit désigné sous les noms & qualités suivantes : Michel-Gabriel-Raphaël de Beauvais, Capitaine des Gardes de la Porte feu M. le Duc de Berry.

Factum imprimé en 1734.

Pour ce qui est d'hommes célébres nés à Gentilly, je n'en ai trouvé qu'un seul ; sçavoir, Simon Colines, l'un des plus distingués Graveurs d'imprimerie. Il fut le premier qui grava vers l'an 1480, avec succès, des caracteres romains, tels que ceux d'aujourd'hui. Mais quelques Ecrivains assez connus s'y sont retirés quelquefois, & y avoient leur maison de campagne. De ce nombre est M. Naudé, Bibliothéquaire du Cardinal Mazarin ; Gui Patin en parle dans ses Lettres, & dit qu'il y alla quelquefois. Isaac Benserade, de l'Académie Françoise, eut aussi une maison de campagne à Gentilly. Menage dit qu'elle étoit jolie, & qu'au-dessus de la porte il avoit fait mettre des armes qu'il s'étoit donné avec une couronne de Comte ; ce qui fut cause qu'un de ses amis le voyant, lui dit un jour : *C'est aux Poëtes à en faire.* Il y fut tourmenté de la pierre sur la fin de sa vie, & y mourut en 1691.

Moreri, sup. V. Imprim.

Ep. 22. Tom. I. 27. Août 1647.

Niceron. T. 14.

Menagiana, T. 3.

Un ouvrage qui peut passer pour une production de Gentilly, est une méthode de Géographie, dédiée à Mademoiselle Crozet, qui est de M. le François, Curé de ce lieu. Avant lui Gilles le Hays en avoit été Curé dès l'an 1666, & il y mourut le 9 Août 1679. M. Huet, ancien Evêque d'Avranches, qui en parle dans ses origines de Caën, parce qu'il étoit natif des environs, dit qu'il avoit eu un grand talent pour la poësie latine. Le voisinage de Paris avoit procuré anciennement à ce lieu des Curés d'un rang illustre ; tel qu'un Artus d'Aunoy, Protonotaire en 1500 ; un

Observ. sur les nouveaux écrits. Lettr. du 14. Nov. 1742.

Reg. Ep. Paris.

Matthieu Pascal, Conseiller en l'Echiquier de Rouen en 1507. Nicolas-Augustin Tixier étoit Curé de Gentilly en 1710. Il y a de lui des poësies latines parmi les œuvres posthumes de Santeuil.

Bibl. Beug. Tom. 2. pag. 322.

M. de Tournefort faisant ses herborisations autour de Paris, assure qu'il trouva à Gentilly au fond d'un pré l'alsine la plus haute, & sur les murailles, celle à petites feuilles. Il ajoute qu'étant sur la côte vers Bicêtre il y trouva le *Sium arvense*.

Herboriz. IV T. 2. p. 6, 7.

Il y a autour de Paris plusieurs terres argilleuses : mais la plus fine se prend à Gentilly dans un endroit où l'on trouve beaucoup de marcassite sulphurée, qui font que les Potiers ne veulent pas se servir de cette terre, si ce n'est pour faire de la brique ou des tuilles, parce qu'en cuisant leurs ouvrages, ces marcassites rendent une vapeur noire & puante qui les noircit.

Pigan. T. 1. p. 52.

Gentilly est l'un des trois Villages voisins de l'Université, où les Ecoliers alloient se promener il y a deux cent ans : ce qu'on appelloit *ire ad campos*.

Du Boulay, *de Patron. Nationum.*

Voici la description que fit en 1639 l'auteur du Supplément à Dubreul de la maison du Président Chevalier, Seigneur de Gentilly : » Elle est, dit-il, le séjour le plus agréable » qui soit dans les environs de Paris, & qui » contient en son pourpris les deux tiers du » Village, enfermée dans un long tour de » murailles garnies de plusieurs pavillons.. » Le jardin a de grandes allées couvertes, » d'autres nues ; quantité de cabinets. fontai- » nes, statues, carreaux, bordures, arbres- » fruitiers, glacieres, canaux, couches de » fleurs & un agréable bocage de haute-fu- » taye. Ce beau lieu est à présent aux Peres » Jésuites du Collége, qui l'ont acheté pour

» envoyer leurs Ecoliers se divertir en temps » d'Eté. »

Gentilly est mentionné dans l'Histoire du Regne de Charles IX. Le Prince de Condé, au retour de Corbeil, qu'il ne put prendre l'an 1562 s'avança vers Paris, & logea ses troupes en ce Village & dans les autres voisins. La Reine Catherine de Medicis se transporta à Gentilly pour parlementer aves le Prince, & procurer la tranquillité publique. Leurs conférences durerent depuis le 2 Décembre jusqu'au septiéme : mais ils se séparerent sans rien conclure.

Hist. Pap. Avenien. col. 857.

Il est fait mention d'un autre Gentilly dans la vie du Pape Clément VI. qui siégeoit en 1342. On y lit que ce Pape le bâtit proche à Avignon sur le pont de la Sergue.

Je trouve ainsi que j'ai déja dit dans les archives de l'Archevêché un Gilles d'Acys, Chevalier, comme possédant le tiers d'un fief, sis Gentilly. On ne nomme pas ce fief.

BICESTRE
SUR LA PAROISSE DE GENTILLY.

On ne peut remonter pour l'origine du Château Royal de Bicêtre plus haut que le regne de S. Louis. Ce saint Roi ayant le dessein d'établir les Chartreux proche sa Capitale, les plaça aux environs de l'endroit où est ce Château, sur un terrein qu'il avoit acheté des enfans d'un nommé Pierre le Queux. De-là vient que dans quelques titres du siécle suivant où il est fait mention de leur ancienne demeure, elle est dite, *la Grange aux Queux*. On ne sçait pas par quelle voie une partie de ce terrein étoit échu au commencement du regne de Philippe le Bel, à Jean Evêque de Vincestre en Angleterre;

mais il est sûr que le Château ou maison de campagne, que ce Prélat y avoit, fut confisqué par ce Prince en 1294, avec plusieurs autres maisons, terres, rentes & vignes qu'il avoit aux villages d'Arcueil & de Vitry, & que le Roi en fit un don à Hugues de Bouille Seigneur de Milly, son Chambellan, par Lettres datées à Crevecœur. Cependant on ajoute qu'en 1301 ce Prince fit donner main-levée à l'Evêque de Vincestre ; & quelques titres des Chartreux de Paris, parlant de la grange aux Queux, y placent une maison de l'Evêque de Paris. Il y a aussi quelque apparence que ce que le Comte de Savoye Amedée possédoit à Gentilly en manoir & en vignes, & au sujet de quoi il y eut contestation avec l'Abbaye de Sainte-Genevieve en 1315, étoit dans le même canton, puisque ce Comte allé-guoit que ces biens lui étoient advenus par l'Evêque de Vincestre. Mais il faut croire qu'il n'avoit pas été confondu dans la confiscation. Au reste, la maison de l'Evêque de Vincestre étoit si peu de défense sous le Roi Jean, que Robert Kanolle, Chef des Anglois venant de Champagne, s'y logea, faisant semblant de vouloir donner bataille. Quelques années après, le Duc de Berry, fils de ce Roi, & frere de Charles V. fit l'acquisition de ce lieu, & y fit bâtir un Château ; & une preuve que ce bien venoit de l'ancienne Seigneurie de Gentilly, est que l'Evêque de Paris s'opposa à ce qu'il y fît des fossez & des pont-levis, disant que ce terrein étoit roturier & dans la Jurisdiction Episcopale.

Godefroy, Hist. de Ch. VI. p. 659.

Ibid.

Gall Christ. nova Instrum.

Belleforêt, Hist des neuf Charles.

Regist. du Parl. 1 Mars 1519.

Mais si le lieu n'étoit pas fortifié par le dehors, les dedans en étoient magnifiques. Un Historien contemporain de Charles VI. après avoir marqué à l'an 1411 comment la faction de Le Gois, Boucher de Paris, vint y mettre

Le Laboureur, p. 786.

le feu, ajoute que l'embrasement fut si grand qu'il ne resta d'entier que deux petites chambres qui étoient enrichies d'un parfaitement bel ouvrage à la mosaïque : que les gens d'honneur furent d'autant plus offensés de cette insolence, que la perte en fut irréparable, sur-tout celle des peintures exquises de la grande salle également précieuses par l'art & par la richesse des dorures & des couleurs.

On y voyoit, dit-il, les portraits originaux de Clément VII. & des Cardinaux de son Collége, les tableaux des Rois & Princes de France; ceux des Empereurs d'Orient & d'Occident.

Cinq ans après Jean Duc de Berry, oncle du Roi Charles VI. alors regnant, étant atteint de maladie dans son Hôtel de Néle à Paris, donna au Chapitre de Notre-Dame ce même Hôtel avec ses dépendances jusqu'à la valeur de huit vingt livres parisis de rente, demandant que les Chanoines continuassent de porter le chef de S. Philippe qu'il leur avoit donné, comme ils avoient fait jusqu'à présent en procession le premier jour de Mai, tous en chapes de soie, tenant chacun en main un rameau de bois vert, & l'Eglise semée d'herbe verte; & de même le jour de la Toussaint le saint Tableau des Reliques, sans rameaux cependant & sans herbes. Cette donation faite au mois de Juin 1416, fut confirmée par le Roi Charles VII. en 1441, & par Louis XI. en 1464. On peut voir fort au long dans Sauval les formalités de la Chambre des Comptes au sujet de cette donation qu'elle prétendit tendre à la diminution du Domaine du Roi, alléguant que l'Hôtel de Vincestre n'étoit pas un acquêt du Duc de Berry : les conditions de l'entérinement; sçavoir, que le Chapitre ne pourroit

Antiq. de Paris, T. 3. pag. 379.

aliéner, ni échanger cet Hôtel, ni son circuit & pourpris, non plus que les faire démolir; & que toutes les fois qu'il plairoit au Roi le reprendre, il le pourroit. La prise de possession par les Députés du Chapitre, accompagnée de la défense faite aux Fermiers du Roi en ce qui regardoit cet Hôtel & ses appartenances situées à Gentilly, Arcueil, Vitry & Yvry, de ne porter aucun trouble au Chapitre en la jouissance de ces mêmes biens. Tous ces actes sont des mois de Mai & Juin 1465.

Ibid. pag. 386.

Ibid. p. 382.

Les Regiftres du Parlement nous apprennent que le Procureur du Roi fit saisir cet Hôtel en 1519. Alors le Chapitre réclama, & dit que c'étoit un acquêt dont le Duc avoit pu disposer, & que la Chambre des Comptes avoit passé ses pouvoirs.

Cet Hôtel ou ancien Château subsistoit encore au commencement du dernier siécle. Claude Châtillon l'a représenté dans sa Topographie Françoise publiée vers l'an 1610. Mais en 1632 il fut entiérement rasé jusqu'aux fondemens. Louis XIII. le fit rebâtir à neuf pour y recevoir & loger les Soldats blessés à la guerre, que nous appellons Invalides. Il y eut à cette occasion en 1633 un Edit portant établissement en ce lieu d'une Communauté en forme d'Ordre de Chevalerie du titre de S. Louis, pour l'entretien de ces Soldats, avec Reglement d'une levée pour la construction de l'édifice. Il étoit déja assez avancé en 1634, pour que Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, permît le 24 Août d'y célébrer l'Office divin : il n'étoit pas encore fini en 1639, lorsque l'Auteur du Supplément à Dubreul écrivoit. La Chapelle de cet Hôtel est sous l'invocation de S. Jean-Baptiste. Chacun sçait que

C. Chastil. *fol.* 10.

Sauvat T. 3. pag. 186.

Gall. Chr. nova.

Suppl. de Dubreul, p. 87.

depuis que Louis XIV. eut bâti au bout du Fauxbourg Saint-Germain l'Hôtel Royal qu'on y voit, les Soldats invalides y furent transférés; de sorte que l'Hôtel ou Château de Bicêtre n'est plus qu'une décharge de l'Hôpital Général de Paris. Quelqu'un pourroit dire que cette place est redevenue à sa premiere origine, supposant qu'au treiziéme siécle on l'appelloit véritablement la Grange aux Gueux, comme Menage semble l'avoir cru; mais il se tromperoit, parce que c'étoit la Grange aux Queux qu'on disoit alors, comme étant des dépendances de plusieurs héritages qu'un nommé *Petrus Coquus*, Pierre le Queux, & peut-être Queux du Roi avoit possédé dans ce canton de la Paroisse de Gentilly.

C'est dès le commencement du quinziéme siécle & apparemment vers le temps auquel ce Château fut ravagé & pillé par les séditieux de Paris attachés au Duc de Bourgogne, que l'usage de dire & écrire Bicêtre fut usité. Au moins il est écrit ainsi dans un compte de la Prevôté de Paris d'environ l'an 1423. Il y est fait mention d'une *vigne qui fut à Maistre Raimond Raguier sise au terroir de Gentilly, près de Bicêtre, au lieu dit le Mont Sinaï*. Pour ce qui est de ce dernier lieu, je soupçonne qu'il y a une faute de copiste, & qu'il faut dire *Mont Siuri*, qui est un canton existant encore à présent, derriere Bicêtre, en tirant vers Ville-Juy.

Sauval. T. 3. p. 328.

ARCUEIL.

ON ne doute point que ce lieu n'ait tiré ſon nom des arcs ou arcades que les Romains y firent conſtruire pour conduire l'eau de la montagne (qui eſt au-delà) dans Paris ou aux environs, & principalement au Palais des Thermes. On peut juger de l'antiquité de cet ouvrage des Romains, par ce qui en a ſubſiſté juſqu'au dernier ſiécle, & par le peu qui ſubſiſte encore, dont la compoſition eſt de petites pierres & de briques plates couchées dans le goût de celui des Thermes ou anciens bains de Paris: J'en parlerai ci-après plus au long.

Mais quoique l'ancien aqueduc fût du troiſiéme ou du quatriéme ſiécle, il n'en faut point conclure qu'il y eût dès ces ſiécles-là ſur la colline (qui eſt au bout occidental de cet aqueduc), un Village à qui il eût communiqué ſon nom. On ne trouve aucune preuve qu'il ſoit ſi ancien. Il eſt bien vrai que Cachant étoit un lieu habité dès le IX. ſiécle: mais il ne paroit aucun titre où Arcueil ſoit nommé avant le douziéme. On a deux titres de l'an 1119, dans leſquels le nom latin d'Arcueil ſe trouve. L'un conſiſte dans la donation que Girbert Evêque de Paris fit à Adam Abbé de S. Denis, & à ſon Monaſtere de l'Autel du Village, (*altare in villa Archeilus*,) du conſentement d'Henri Archidiacre, & du Chapitre de Paris; l'autre eſt une Bulle du Pape Callixte II. confirmative des biens du Prieuré de Saint-Martin-des-Champs, parmi leſquels eſt exprimé *molendinum de Arcoïlo*. Ce qui eſt en mêmes termes dans celle d'Innocent II. de l'an 1142.

Gall. Chr. vetus & nova in Girberto.

Hiſt. S. Mart. à camp. 158 *&* 171.

Ce Village est situé au midi de Paris, à la distance d'une lieue & demie, sur une colline exposée au Levant & en face de Cachant. En 1298 le nombre des Paroissiens étoit de cent. Selon le dénombrement de l'an 1709, il y avoit alors 154 feux; & suivant le Dictionnaire Universel de la France, on y comptoit 622 habitans l'an 1726. Le sieur Doisy, dans son dénombrement imprimé en 1745, y compte 135 feux. Comme il y a beaucoup de vignes en ce lieu, un grand nombre des Habitans sont occupés à les cultiver; & c'est le principal labeur du pays.

Visit. Steph. Archid.

Comme l'Eglise d'Arcueil n'est nullement dans le Pouillé Parisien redigé au XIII. siécle, & que dans la Charte de l'Evêque Girbert en faveur de l'Abbaye de Saint-Denis, il n'y a pas le mot *Ecclesia*, mais seulement *Altare in villa Archeilus*, je ne sçai si l'on ne pourroit pas en inférer qu'il n'y avoit point encore alors de Paroisse érigée en ce lieu, & dire que le tout avec Cachant dépendoit vraisemblablement de l'ancienne Eglise de Gentilly. Au reste, cette érection n'a pas dû être beaucoup postérieure au regne de S. Louis. Le bâtiment de l'Eglise Paroissiale, auquel on donna le titre de S. Denis, sans doute à cause des Reliques que les Religieux y déposérent, paroît être de la fin du XIII. siécle ou du commencement du suivant. Le portail gothique est délicatement travaillé; les aîles ont des vitrages en forme d'œil de bœuf, comme étoit l'ancien Réfectoire de l'Abbaye. Les galleries dont l'édifice est orné, sur-tout celles du Chœur qui sont vitrées, le mettent au dessus du commun des Eglises de la campagne: cette Eglise a cependant deux petits défauts qui peuvent provenir de sa situation; on descend beaucoup pour y entrer, & le sanctuaire n'est point ter-

miné en demi cercle, mais en pignon. La tour ou clocher a été refaite à neuf du côté du Midi, sans toucher à l'Eglise. (a) S. Jean-Chrysostome y est regardé comme second Patron, & on y en chante l'Office. Il n'y a d'épitaphes anciennes que celle qu'on voit en lettres gothiques dans l'aîle méridionale. Elle est d'un Jacques de Montigny, Maître-ès-Arts, Licentié ès-Loix & Avocat en Parlement, décédé le jour sainte Marguerite M. CCCC. quatre-vingt & six. Les Pouilles de Paris déposent diversement sur la nomination à la Cure d'Arcueil. Celui du XV. siécle la donnoit à l'Eglise de S. Denis sans rien déterminer. Celui de 1626 la dit appartenir à l'Abbé de Saint-Denis, & d'anciennes provisions du 6 Mai 1547 remarquerent la même chose. Celui de 1648 dit que c'est au Prieur de S. Denis de l'Etrée dans la ville de Saint-Denis: ce qui a été suivi par le Pelletier dans son édition de l'an 1692. La difficulté a été levée en 1726, & il fut convenu alors à l'occasion de l'union du Prieuré de S. Denis au Chapitre de S. Paul dans S. Denis, que le Prieur ne présenteroit plus à la Cure d'Arcueil, & que désormais l'Archevêque y nommeroit de plein droit. *Regist. Arch. Par. 26. Déc. 1726.*

Vers l'an 1298 cette Eglise avoit quelques vignes. Le Curé en avoit aussi & des terres, & une redevance de bled sur les moulins de la Saussaye, du vin au pressoir du Village, dans la même dixme un oye, un porc, un agneau. *Vis. Steph. Archid.*

Il n'y a gueres de titres concernant Arcueil qui ne fassent mention de vignes ou de vin: & comme Julien l'Apostat connoissoit ce lieu au

(a) Un Habitant de ce Village qui étoit revenu en 1601 du voyage de Saint-Jacques, a fait creuser dans le mur du vestibule de cette Eglise le contour de la coche de l'Eglise de Compostelle.

par rapport à l'aqueduc, peut-être est-ce des vignes d'Arcueil qu'il veut parler, lorsqu'il dit un mot du vin de Paris, quoique d'ailleurs on soit sûr aussi qu'il y avoit des vignes à Paris même proche les Thermes où l'eau venant d'Arcueil aboutissoit. En 1264 une Dame nommée *Sanctissima* de Vaunoise, veuve de Jean Bazin, Chevalier, reconnut, comme de l'Abbaye de Saint-Denis, qu'elle possédoit une maison & des vignes à Arcueil. En 1294 les vignes que Jean Evêque de Vincestre en Angleterre y avoit, furent confisquees par le Roi Philippe le Bel, & données par Lettres expédiées à Crevecœur à Hugues de Bruille, son Chambellan. En 1298 Pierre de Condé, Archidacre de Soissons & Clerc du Roi, reconnut tenir de l'Abbaye de Saint-Magloire un tonneau de vin par chaque année, lequel provenoit du droit de *Tensement* ou *Taxement* dû à Arcueil, & qu'on appelloit *le vin du Roi*. Cet Ecclésiastique avoit eu ce bienfait du Roi en fief l'an 1294, & devoit pour cela en forme d'hommage un stylet de fer à l'usage de la Chambre des Comptes. En 1310 Jean de Condé, Clerc du Roi & Trésorier de Charles Prince de France, avoit une censive à Arcueil, en même-tems que Guillaume en étoit Damoiseau. Jean le Duc Conseiller au Parlement, qui décéda l'an 1442 ou 1443, avoit des vignes à Arcueil, dont il légua aux Chartreux de Paris deux arpens situés au lieu dit la Croix bouissée tenans aux vignes de Jean Huguenin & de Maître Pierre de Villiers qui étoient aussi des personnes de considération. L'un des Chapelains du titre de Saint-Eustache dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris fut autrefois doté d'une vigne au territoire d'Arcueil qu'on appelle la vigne de Notre-Dame. L'Abbaye de Moutier Ramé, au Diocèse de

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 249.

Godef. vie de Char. VI. p. 650.

Chartul. S. Magl. fol. 74.

Ibid.

Chart. Maj. Ep. fol. 167.

Necr. Chart. Parisf. ad 16 Augusti.

Dubois coll. mss. T. 5 ad calcem.

Sauval. T. 3. p. 328 & 586.

Troyes possédoit à Arcueil trois arpens de vigne vers l'an 1423.

Les autres Eglises qui, outre celle de ci-dessus, ont eu du bien à Arcueil, sont Saint-Martin-des-Champs qui y jouissoit du moulin dont j'ai parlé au commencement. L'Abbaye de Sainte Genevieve y avoit aussi le droit de moûture sur un moulin tenu par les Sœurs du Prieuré de la Saussaie, vers l'an 1250. Le Prieur de Saint Eloi de Paris avoit à Arcueil en 1256 une demie mine de bled de ceux qui jouissoient d'une terre dite *Terra Wuccelli*. Il y avoit aussi une censive mentionnée dans le Cartulaire de Sorbonne environ le même temps, & dans les titres du Prieuré à l'an 1426. C'est à cette occasion, qu'il y est parlé du Clos-Mignon, de Vaudenoir & de la rue des Arcs. Il faut croire qu'il y avoit beaucoup de noyers sur le même territoire. Les héritages qu'y possédoit, vers l'an 1423, Bernard Lemire, étoient chargés envers Notre-Dame de Paris de seize ou dix-huit septiers d'huile. Sauval, chez qui je puise ce fait, ajoute que les biens qu'Hemonet Raguier y avoit eu, étoient possédés alors par la Reine, & que la maison de Pierre Ferron avoit été donnée par le Roi à Philippe de Morvilliers. Il faut sçavoir qu'il s'agit du temps auquel le Roi d'Angleterre se disoit maître de Paris.

Lib. cens. S. Genev.

Chartul. S. Eligii.

Chartular. Sorb. fol. 56.

Saisie du Chap. N. D. chez Sauval. T. 3. p. 328. & 586.

Au mois de Mai 1752 les Créanciers de la succession de M. le Prince de Guise, ont fait afficher la démolition du Château & la vente de la Terre. Cette Seigneurie a haute, moyenne & basse justice, à la charge de 1605 livr. de rente au Chapitre de la ville de S. Denis; & de quelques redevances envers le Prieuré de la Saussaie & de la Sainte Chapelle.

Si les travaux des Romains pour l'écoulement des eaux de ce lieu à Paris y ont donné

le nom, (a) ceux des François y ont donné la réputation. Ménage en son Dictionnaire pense qu'*arcus Juliani* est le nom latin de ce lieu, On ne parloit plus des eaux des fontaines d'Arcueil en 1612; mais la découverte qui fut faite alors des eaux de Rungy occasionna la construction de l'admirable aqueduc dont Louis XIII. posa la premiere pierre le 17 Juillet 1613, & que Marie de Medicis fit élever ensuite sous la conduite de Jacques Brosse: en sorte que les anciennes eaux jointes aux nouvelles furent conduites à Paris où elles se partagent en différens endroits. Cet édifice qui fut achevé en 1724, a environ 200 toises de long sur douze de haut dans son plus bas. Il est composé de vingt arcades qui ont près de vingt-quatre pieds de diamétre. Ce sont probablement ces arcades qui ont donné leur nom au fief des Arcs. Il y en a seulement neuf à jour pour le passage & pour l'écoulement de la riviere à Bievre qui passe sous deux. Ce bâtiment est soutenu de chaque côté par des pilliers & de grands contreforts qui montent jusqu'à la corniche, laquelle est aussi soutenue par de grands modillons qui font un très-bel effet. Dans le canal où coulent les eaux, sont de chaque côté deux banquettes d'un bout à l'autre, pour y pouvoir marcher à pied sec: & entre les contreforts sont des ouvertures pour donner du jour. Cet ouvrage est vouté & couvert de grandes pierres de taille. Il faut con-

(a) C'est donner dans l'illusion que de croire que ce lieu tire son nom d'Hercule, & qu'on a dû dire *Hercueil*. Il n'y a de sûr dans l'étymologie que le commencement du mot: les trois dernieres lettres du nom françois ne peuvent pas venir de *Julianus*, comme Pasquier semble l'avoir cru. Livre IX. de ses recherches, chap. 2.

venir

venir que si ce bâtiment est comparable aux travaux des Romains, la commodité de la pierre y a beaucoup contribué : les carrieres étant très-communes à Arcueil, mêmes celles de la plus belle pierre à grain fin très-propre à layer & à polir, qu'on appelle pierre de liais, dure de sa nature, & sur laquelle on grave les inscriptions. M. de la Hire le fils a fait en 1710 une expérience sur les eaux d'Arcueil dont il est parlé dans les Mémoires de l'Académie des Sciences ; c'étoit sur du fil introduit dans une bouteille pleine de cette eau : observation différente de celles qui prouvent que l'eau d'Arcueil produit une croute pierreuse. On peut voir ce que j'en dis à l'article de Rungy, dont ce sont les eaux qui leur communiquent ce prétendu défaut.

Dict. de Trevoux au mot *Liais*.

Mémoire de l'an 1711. p. 17.

A l'endroit où l'Aqueduc d'Arcueil reçoit les eaux de Rungy & de quelques sources des environs, est une fort belle maison de plaisance qui a appartenu au Prince de Guise, Anne-Marie-Joseph de Lorraine. La riviere de Bicore en parcourt le jardin dans toute sa longueur. Piganiol de la Force fait remarquer un défaut dans les terrasses qui sont les unes sur les autres, en ce que les arbres y sont tellement distribués, que contre l'ordinaire des lieux élevés, plus l'on monte, moins la vue est étendue. Le Mercure du mois de Juillet 1691 marque qu'au commencement du mois de Juin, Monsieur, frere du Roi, accompagné de Madame & Mademoiselle, se transporterent à Arcueil chez M. Gendron, Officier de la grande Ecurie du Roi, & y visiterent cette maison ou l'aqueduc prend son commencement.

Description de Paris, T. 8. p. 190.

La description & état ou revenu de cette maison & de la Terre ayant été rendue publique les années dernieres, on a appris que cet-

Affiche de l'an 1745.

te Seigneurie a haute, moyenne & basse-Justice, droit de Greffe, Voirie, &c. que le parc est d'environ trente arpens; que la Seigneurie s'étend sur 55 arpens enfermés dans le parc de Montrouge, & sur les terres le long de ce parc; que le Seigneur a droit de faire construire un moulin sur la riviere de Biévre, à l'endroit où il y en avoit eu un; & qu'il lui a été fait concession de neuf lignes de diametre d'eau des eaux de Rungy. Que les charges sont de payer au Chapitre de S. Paul à Saint-Denis, étant aux droits du Prieuré de l'Etrée, 705 livres par an; sept livres dix sols au Prieuré de la Saussaye; cinq livres à l'Abbaye de Sainte Genevieve; & 15 livres 15 sols à la sainte Chapelle de Paris. On sent assez que c'est pour des biens de ces Eglises ou des droits réunis ou inféodés à cette Seigneurie; car dès l'an 1459, la haute Justice à Arcueil fut attribuée aux Religieux de S. Denis, à cause de leur Prieuré de S. Denis de l'Etrée par Arrêt du Parlement; & à l'égard des dixmes, une Sentence du Prevôt de Paris du 31 Janvier 1412 réitérée en 1419 leur adjugea pour la même raison, deux septiers & demi de vin pour la dixme de chaque queue dans tout le territoire d'Arcueil.

Doublet, p. 1106.

Ibid. p. 1065.

Il paroît que M. Thoinard, Fermier Général, est en partie Seigneur à Arcueil: puisqu'il y a dans un endroit du village un poteau avec ses armes. Il succéde apparemment à ceux qui l'ont été après Claude Vise, Ecuyer, qui s'y disoit Haut-Justicier en 1647.

Testam. ejus in Reg. Archiep. 24. *Janv.*

Le voisinage de Paris & la visite de l'aqueduc ont souvent attiré les Etrangers, & même les Parisiens en ce lieu. Ce qui n'a pu se faire sans (*a*) qu'on n'y ait été témoin

(*a*) Voyez une piece de Vers intitulée *l'Homme de parole*, dans le Mercure de Fevrier 1694. Elle est adressée à un particulier retiré à Arcueil.

de quelques événemens. En voici un concernant Etienne Jodelle, Poëte, qui a eu assez de réputation au XVI. siécle. Il étoit allé vers l'an 1560 passer le carnaval à Arcueil avec les autres Poëtes de la Pleïade Françoise, dont étoit Ronsard, qui tous s'amuserent à faire des vers à l'imitation des Bacchanales des anciens. Un jour en passant dans le Village, ils rencontrerent un bouc: cet animal leur donna occasion de badiner, tant parce qu'il étoit celui qu'on offroit à Bacchus, que parce qu'il leur vint en pensée de le présenter à Jodelle comme une récompense qui lui étoit dûe suivant l'usage des anciens. L'animal orné de fleurs fut effectivement amené à Jodelle pendant qu'ils étoient à table. Cela leur donna à rire pendant quelque temps: après quoi on le renvoya. Sur cela, quelques ennemis de Ronsard firent courir le bruit qu'on avoit sacrifié ce bouc à Bacchus, & que c'étoit Ronsard qui avoit été le Sacrificateur, & l'on traita d'impies ceux qui avoient assisté à cette cérémonie. Mais Ronsard n'eut pas de peine à réfuter la calomnie dans une piéce de vers qu'il fit à ce sujet. Niceron, T. 28. p. 249.

J'ai promis de m'étendre un peu sur ce qui reste de l'aqueduc antique d'Arcueil. Il consiste en deux arcades qui n'ont pas plus de la moitié de la largeur de la grande arcade du nouvel aqueduc. Le reste est de la même fabrique que les Thermes qui sont à Paris, même qualité de pierre, de ciment & de brique, & même arrangement; sçavoir, dix assises de pierres quarrées de quatre ou cinq pouces de large de six de long. Ensuite quatre assises de grandes briques de l'épaisseur de deux pouces. Entre les deux arcades sont deux arcboutans de même structure que le corps de l'aqueduc, de sorte

que le tout forme une même masse d'une solidité extrême. Les assises de pierres sont d'un côté onze l'une sur l'autre, & celles de briques ne sont que de trois, au lieu que de l'autre côté elles sont de quatre, & les assises de pierre de dix en dehors du côté du chemin qui mene au Château.

Il y a un autre genre d'antiquité observé par ceux qui ont voulu bâtir auprès de ce vieil aqueduc depuis qu'il étoit devenu inutile. Les deux ordres d'Architecture l'un sur l'autre, que l'on voit proche ces deux anciennes arcades, ne doivent pas être jugés aussi anciens que cet aqueduc ; je ne croirois tout cet ouvrage fait après coup que de la fin du XV siécle au plus haut, notamment ce litneau de pierre de taille qui traverse l'arcade, & qui forme le dessus de la porte de M. Doujat, ancien Conseiller du Grand Conseil. Tout ceci peut avoir été pris de quelque portail d'une maison notable de Paris construite, ou dans le temps que je viens de marquer, ou sous le regne de François I, auquel temps les Architectes voulurent se piquer d'imiter les Italiens. Au milieu de ce linteau est un écusson des armes fascée de dix piéces au chef chargé de trois soleils ; ce qui en désigne la nouveauté. On y voit des pilastres d'ordre rustique avec deux figures d'un goût médiocre, hautes de cinq pieds, dont l'une représente Janus à deux visages de profil, l'autre une femme ayant les bras croisés sur l'estomach ; une autre, le Dieu Terme ou le *Jupiter Terminalis* avec une barbe épaisse & des cheveux touffus, les draperies en sont assez bien entendues ; la figure va en rétrécissant jusques sur les pieds en forme de guaine. Les deux figures soutiennent l'extrémité d'une longue corniche ou entablement, lequel supporte un second corps d'architecture d'ordre

Ionique qui va jusqu'à l'endroit où avoit été l'ancien conduit des eaux.

CACHANT.

J'ai déja déclaré ci-dessus, que ce lieu paroît avoir été habité avant qu'il y eût un Village formé à Arcueil. L'étymologie de son nom qui est *Caticantus* dans les Chartes du IX. siécle n'a nullement embarrassé M. de Valois qui écrit que ce nom vient *à Cantu-felis*, c'est-à-dire, du chat, de même que Chanteloup, *à Cantu lupi*, Larchant *Liricentus*, *à Cantu Gliris vel Liri.* Il s'agit de sçavoir ce qu'il a entendu par *Cantus*; car quoiqu'on en ait formé le mot *chant*, il y a bien plus d'apparence que *Cantus* signifie *Canton* dans ces trois mots : & qu'il faut entendre ici par *Catus*, autre chose qu'un animal domestique. Ceux qui ont pensé que Cachant doit être pris comme dérivé du verbe cacher, ont dit du neuf, sans déférer au témoignage des Chartes. J'aimerois mieux dire qu'il l'est du mot *chacer* que nous écrivons *chasser* : En effet on sçait que le certain gibier ne doit pas être indifférent sur les côtes ou la vigne se plaît, telles que sont celles d'Arcueil & de Cachant qui sont censées ne faire qu'un même pays. Quoi qu'il en soit, dès le temps de Louis-le-Debonnaire, l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prez avoit un revenu considérable à Cachant, & Hilduin Abbé de ce Monastere en fit la destination pour avoir des vêtemens aux Religieux, c'est-à-dire, que l'emploi de la Terre étoit pour le revestiaire. Charles-le-Chauve confirma au même Monastere l'an 872 la possession de ce bien. Thomas de Mauleon qui en étoit Abbé sous le regne de S. Louis, donna au Couvent l'an 1255 quatre arpens de vigne *apud Caticantum*, pour

Notit. Gall. p. 413.

Histoire S. Germain, p. 26.

Sæc. III. Part. II. p. 119. *Villul. Caticantum.*

Gall. Chr. nov. T. 7. Col. 452.

la fondation de son propre anniversaire.

Mais ce lieu devint plus célébre par un autre endroit. Plusieurs titres depuis le commencement du XIV siécle prouvent que nos Rois y avoient une maison. J'ai vu un titre de 1308 qui prouve qu'en cette année Philippe-le-Bel vint à Cachant. C'étoit un reste de l'ancien Palais que Pepin y avoit eu & qu'on appelloit alors *Gentilly*, du nom général de la Paroisse. Quoique Dom Michel Germain ne l'ait point mise dans le rang des Palais, les Editeurs du nouveau glossaire l'ont comprise dans ce nombre, & ont remarqué que dans les titres latins de ces bas siécles elle est quelquefois appellée *Cachentum* (a) : dans d'autres aussi expédiés en ce Palais ou Manoir en 1226, ce nom est écrit *Caticampus*; & dans celles de 1356 Cachant. On trouve un Mandement de Philippe-le-Bel au Bailly de Chaumont qui en est daté le 25 Mai 1305, & plusieurs autres actes du même Prince au mois de Juin suivant; plus des Lettres du même données à Cachant à l'heure de Vêpres, le 14 Avril. Le Prince y autorisa aussi un Arrêt sur le Perigord, les Comtés de Foix & d'Armagnac, le Samedi d'après la saint Georges. Comme ce Roi y alloit souvent, & que les Religieuses de la Saussaye avoient coutume par la donation de ses Prédécesseurs de recevoir la dixiéme partie de tous les vins qui seroient amenés pour la bouche du Roi dans les Palais situés à Paris ou dans la banlieue, elles demanderent que Cachant, quoique non compris dans la banlieue, fût dans le même cas: Philippe-le-Bel le leur accorda par lettres expédiées à Paris au mois de

Ordonn. des Rois T. 1.

Dubreuil, p. 1007. & *Gal. Chr. nova*, T. 7. *Col.* 636.

(a) L'Auteur du Necrologe de Notre-Dame de Paris du XIII siécle parlant du legs d'une vigne qu'y fit Hilduin, Diacre & Chancelier, met en françois *vineam apud Cachant*. *Necr.* 23. *Dec.*

Janvier suivant : ce qui fut confirmé par Philippe-le-Long au mois de Février 1316. Le Roi Charles-le-Bel étoit à Cachant lorsqu'il accorda une charte en faveur de l'Eglise de S. Jean-en Greve au mois de Juin 1326. On y lit *Actum apud Karoli-Campum*, apparemment par inadvertance du Secretaire ou du copiste. Le Roi Jean songea à aggrandir son manoir de Cachant : il acquit pour cela en 1353 la maison qu'y avoit Jeanne de Trie, veuve de Charles de Chambly, chargée de la garde de ses enfans, laquelle en eut la somme de quatre mille écus d'or. Mais l'année d'après il pensa à s'en défaire. Un article des mémoriaux de la Chambre des Comptes du 10 Novembre 1354 contient un pouvoir à Martin de Mellou, Concierge, de donner à ferme *Manerium de Cachant* pour un temps ou pour toujours. Le Duc de Berry posséda ensuite ce Château, puis il le donna à Bertrand du Guesclin qui le céda depuis au Duc d'Anjou par acte signé à Angers le 8 Juillet 1377.

Dubreuil p. 605.

Invent. des Chartes de 1482, fol. 93. in Bibl. Reg.

Mémoire de la Chamb des Comptes.

Vie de Ch. V par Choisy, p. 360.

De-là vient que l'on trouve un testament de Louis fils du Roi de France de l'an 1383, par lequel il donne à Louis son fils aîné ses Hôtels de Vincestre & de Cachant.

Vie de Ch. VI. par God. Notes, pag. 768.

Nonobstant tous ces changemens ce lieu s'appelloit encore en 1424 ou environ l'Hôtel du Roi.

Sauval, T. 3. p. 332.

Cette Terre est dite appartenir à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prez dans la Coutume de Paris de l'an 1580. Les Religieux y ont une belle maison dans le bas, & un jardin que la riviere de Biévre traverse, & dont elle sort par sept ou huit petites arcades grillées.

En 1552 Anne Noblet, veuve de Guerin de la Coustardiere, obtint la permission d'avoir une Chapelle à Cachant, à cause de son grand âge.

Regist. Ep. 25. Jan.

Les eaux de Cachant ne se perdent plus, comme autrefois, dans la riviere de Biévre : elles viennent se rendre dans l'aqueduc d'Arcueil, depuis que le Prevôt des Marchands & Echevins de Paris ont obtenu du Roi la permission de les y faire entrer par Arrêt du Conseil du 25 Juillet 1671. Ces eaux proviennent des sources qui sont dans les vignes situées sur un côteau qui est au-dessus du parc du Château de Cachant. Ces vignes étant, selon l'Historien de saint Germain-des-Prez, dans le territoire qui dépend de cette Abbaye, il fut réservé un pouce d'eau de ces sources pour être pris par préférence dans toutes les saisons de l'année, & porté par le conduit ordinaire dans l'ancien réservoir de Cachant.

Sauval, T. 2. p. 211.

Bouillard, p. 264.

Il est fait mention de Cachant dans le Mercure de Décembre 1725. On y marque que M. Boffrand, Architecte du Roi, y a fait en sa maison une machine qui par l'opération du feu éleve une très-grande quantité d'eau.

Merc. Déc. II. Volume.

LA BANLIEUE qui est aujourd'hui une auberge située à un carrefour sur le grand chemin qui conduit à Bourg-la-Reine à main gauche, à la distance d'une lieue & demie ou de cinq quarts de lieue, étoit autrefois une des plus anciennes Léproseries du Diocèse de Paris, & en même temps une des plus riches. Elle a pris son nom de sa situation presque à l'extrémité de la Banlieue, & elle étoit comprise dans le territoire d'Arcueil. Il en est parlé sous le nom de *Leprosia de Bannaleuca* dans l'ancien Nécrologe de Paris, en un article du 16 Juin, qui paroît avoir été écrit vers l'an 1290, à l'occasion du legs de 9 arpens de labourages situés vis-à-vis & donnés par Ansel du Mesnil, Chanoine. Lors de la visite générale des Hôpitaux, faite en 1351 par ordre de l'Evêque de Paris, on y trouva plusieurs Freres

qui la desservoient. Le Visiteur remarqua qu'on étoit tenu d'y recevoir les malades d'Arcueil *Arcolium*; ensuite y avoient droit *omnes de villis S. Marcelli, & S. Mariæ de campis : Yssiacum & vallis Girardi, Vanve, Castellio, Balneoli, Fontanetum juxta Balneol. Cellæ magnæ & parvæ, Burgum Reginæ, Antogniacum, Castanetum, Plesseyum.* Le principal bien consistoit en cinquante-trois arpens de terre & quinze arpens de vigne. Le Roi étoit tenu d'y fournir aux Brandons dix livres : *duos modios grani*, un millier de harengs, *quatuor vigenti mod. lignorum, unum pannum de burello, & unum lardum.* Comme il falloit beaucoup de bien pour subvenir aux malades de treize ou quatorze Paroisses, l'Evêque leur permettoit de temps en temps de faire quêter dans Paris, avec publication d'Indulgences à ceux qui leur feroient du bien. C'étoit aussi l'Evêque qui nommoit le Maître ou Administrateur de cette Léproserie dite la Banlieue.

Reg. Ep. Par. 17. Apr. 1645.
Ibid. 29. Aug. 1625. 13. Ap. 1551.

Mais ce qui est plus remarquable au sujet de cette Maladerie est qu'elle fut choisie sous le Roi Jean pour le lieu où l'on devoit tenir une célébre assemblée dans laquelle il seroit traité des moyens de faire la paix entre l'Angleterre & la France: & de fait elle y fut tenue en 1360 le Vendredi dixiéme Avril après Pâques. Les chroniques de Saint Denis qui nous ont transmis ce fait, disent que *la Banlieue* étoit une Maladerie au-delà de la Bannisoire. Peut-être faut-il lire au-delà de la Tombisoire.

Il n'y a point en France d'autre Paroisse que celle-ci du nom d'Arcueil; mais il y en a quelques-unes d'un nom approchant, qui est Arguel.

Dict. univ.

Maniere dont les Archidiacres faisoient leurs visites au treiziéme siécle au Diocèse de Paris.

Anno Domini M CC XCVIII fuimus apud Arcolium die Martis ante Circumcisionem Domini, visitavimus ibidem veniendo inde apud Beingneus in domum nostram in qua pernoctavimus cum sumptibus Presbyteri de Arcolio, pro quibus sumptibus solvit XVI solidos Parisienses.

Tabul. Ep. Par.

Nomen Presbyteri Herbertus.

Ecclesia fundata in honore S. Dionysii quæ habet tria quarteria terræ arabilis: Item tria arpenta vinearum, unum quartenum minus. Item tres sollidos censûs annui & unum denarium; sed debet XXVI solidos annui census.

Numerus parochianorum centum.

Presbyter primò habet quatuor arpenta terræ arabilis. Item IV arpenta vinearum. Terra valet V sextaria bladi annui redditus, vineæ valent quadraginta solidos turon. Item habet sex sextaria mistiolii, item octo sextaria ordei. Item unam minam bladi super molendinis de Salceya. Item tria modia vini ad torcular villæ. Item in minuta decima unum anserem, unum porcum, unum agnum. Plus non habet in decima. Item octo solidos cum duobus denariis censûs, pro annis tres solidos vel circiter.

Nomina Juratorum 1°. Henricus de Fonte, Matricularii Joannes Agnelli & Joannes Bobart, qui dixerunt omnia se bene habere.

Acta fuerunt hæc in domo dicti Domini Archiepiscopi, sita in claustro Capituli Parif.

Le Notaire dit ensuite qu'il a été trouver Jean, Abbé de saint Denis nouvellement élu, lequel lui a fait voir *antiquum Cartuarium* dans lequel est le petit acte suivant:

Stephanus Archid. Paris. Universis pres. litteras inspecturis salutem in Domino. Notum facimus quod nos ad Ecclesiam de Arcolio ad donationem beati Dionysii spectantem ven. viri D. Petri Abbatis beati Dionysii recepimus Almaricum quondam presbyterum de Meriaco. Actum anno Dni MCCXVII mense Novembri. Acta fuerunt hæc in domo Abbatiali S. Dionysii sita Parisicis satis prope Ecclesiam Augustinensium. 1 Januarii 1298.

TERRE ET SEIGNEURIE D'ARCUEIL *ci-devant appartenante au Prince de Guise & à la Princesse de Beauvau son épouse. Affichée 1745. Décembre, pour payer la créance avec le Marquisat de Maubre en Dauphiné, & la Baronie de Bourgin.*

Trois corps de Châteaux entourés de jardins, bois & prés; le tout enfermé de murs.

Haute, moyenne & basse-Justice, droits de greffe, voirie & autres énoncés dans les Lettres de terrier de 1683.

Les Revenus.

Le parc d'environ 30 arpens où il y a prés & Terres labourables, des plans d'arbres fruitiers, des allées d'ormes ou tilleuls d'Hollande, & les Terres du Domaine de la Seigneurie qui peut produire au moins 600 livres. Quelques maisons & terres labourables, 4 arpens de prés au Bourg-la-Reine affermés 150 livres; 7 quartiers de terres au coin du parc de Mont-rouge. Plusieurs autres terres & rentes. Le Seigneur a le droit de faire construire un moulin sur la riviere de Bievre où il y en avoit un ci-devant qui étoit affermé 450 livres.

La maison du Meunier subsiste. La Seigneurie d'Arcueil s'étend sur 55 arpens affer-

més dans le parc de Mont-rouge & sur les terres le long de ce parc. Les lots & ventes forment un casuel qui peut aller à 5 ou 600 l.

Il a été fait au Seigneur d'Arcueil une concession de neuf lignes de diamétre d'eau qui apporte une grande utilité à la Terre.

Les charges de la Terre.

Une rente fonciere de 705 livres 17 sols ci-devant dûe au Prieuré de saint Denis de l'Estrées, & à présent au Chapitre de S. Paul à Saint Denis, laquelle rente est rachetable à toujours en faisant un fonds de pareille somme.

Une autre rente de 7 livres 10 sols dûe à l'Abbaye de la Saussaye.

Une rente de 5 livres dûe à l'Abbaye de sainte Genevieve.

Une rente de 15 livres 15 sols dûe à la sainte Chapelle de Paris.

Les différentes parties qui composent le corps de la Terre & Seigneurie dans l'état qu'elle est à présent, forment, suivant les contrats d'acquisition, un capital de 119700 livres.

Cent dix-neuf mille sept cent livres.

Indépendamment de cette valeur originaire, feu M. le Prince de Guise y a fait des augmentations.

VILLEJUY.

L'USAGE a fait ajouter le mot *ville* à quantité de noms de lieu, non dans le sens qu'il signifie aujourd'hui un lieu considérable & fermé; mais dans le sens que le mot *villa* signifie en latin : c'est ainsi qu'on dit *Romainville*, *Combs-la-ville*. Mais aussi très-souvent

ce mot de ville au lieu d'être à la fin de la diction, se trouve au commencement du nom, ainsi qu'il se voit dans Ville Parisis, Villemomble, Villepreux, Villedavré, Villebon, &c. On auroit pu dire Juyville au lieu de dire Villejuy: mais l'usage a déterminé à ce dernier arrangement, & il n'y a pas de raison à en donner.

Si l'on a été fort partagé sur la maniere d'écrire ce nom en françois, en sorte qu'on le trouve dans les titres depuis trois à quatre cent ans écrit Villejuye, comme en 1310, & depuis Villejuif, Villejuive, Villejuit, c'est qu'on l'a été sur l'origine latine de la dénomination de ce lieu. On peut prouver que depuis cinq cent ans on a dit tantôt *Villa Judæa* ou *Villa Juda*; tantôt *Villa Julittæ*. Il y a des titres du Chapitre de Paris des années 1236 & 1238 qui portent *Villa Julittæ*, & le Pouillé les a suivis, & d'autres du même Chapitre de l'année 1243 qui ont *Villa Judæa*, tandis qu'une Bulle d'Eugéne III de l'an 1151 concernant le Prieuré de Longpont, met *Villa Juda*. M. de Valois a été tenté par rapport à cela, de croire que c'étoient deux lieux différens, ne pouvant s'imaginer qu'en si peu de temps on eût varié. Mais il se trompe, parce que souvent les Scribes ou les Notaires ne s'accordoient pas sur les Chronologies, l'un étant d'un sentiment, & l'autre d'un autre, ainsi que je m'en suis apperçu.

Chart. Maj. Ep.

Notit. Gall.

Pour moi, je suis persuadé que les uns & les autres n'ont pas transmis l'etymologie de Villejuy dans sa pureté. En remontant dans un siécle plus reculé, je veux dire jusqu'au douziéme, j'ai observé que le Chanoine de Notre-Dame de Paris qui inscrivit alors dans le Nécrologe le nom du Doyen Barbedor, contemporain de Louis VII, avec ses dona-

tions, après avoir marqué en latin plusieurs noms où étoient situés les biens qu'il légua, sçavoir, Ivry, Montcivry, Civilly, Lay, ajoute tout de suite, & *tres solidos de censu apud Villegie*. Villejuy étant entouré de tous ces lieux, il est hors de doute que c'est cette Paroisse qu'il faut entendre par Villegie : & le premier écrivain du Necrologe ayant préféré de l'écrire en françois, c'est une marque que l'on en avoit déja perdu de vue l'origine latine ; mais comme en même temps il a écrit *gie*, & non *Juive*, ni *Juisve*, non plus que *Juit* ou *Julite*, cela nous conduit tout naturellement au mot *gesedum* qui dès le temps de Frodoard au milieu du dixiéme siécle désignoit une Paroisse du Diocèse de Paris. Je rapporterai vers la fin de l'article que je traite, ce que cet Historien dit de ce lieu.

Au reste, je pense que son véritable nom latin est *Villa gesedum*, ou bien *Villa Iosedum*, & que c'est pour cela que dans la Bulle d'Eugene III. de l'an 1151 pour la confirmation des biens du Prieuré de Longpont, on lit *in villis Jude & Fretnis*. Aussi est-il écrit Ville-Guis dans un manuscrit de la vie de S. Leocade conservé à saint Germain-des-Prez.

Villejuy situé à une grande lieue ou une lieue & demie du centre de Paris sur le haut de la colline où commence la longue plaine de Longboyau (*a*) C'est un pays de vignes & de labourages. Il est certain que lorsque César, Capitaine des Romains, vit qu'il ne pouvoit

(*a*) Ce nom peut avoir la même origine que celle de Dom du Plessis marque dans sa description du Vexin, pages 240, 24 , où on lit qu'une forêt de ce pays-là est appellée *Longum Bothal* dans les titres de Sainte Catherine de Rouen, & qu'on la nomme encore Longboel. Il ajoute qu'en langage Teuton. *Botle* signifie maison. En la Paroisse de la Broste en Brie, il y a un lieu ou prairie nommé *Longum Boëllum* dans un titre de 1220.

approcher de l'isle de Lutece à cause des marais formés par la riviere de Bievre; ce fut par la montagne sur laquelle est Villejuy qu'il repassa pour remonter vers Essone & vers Melun. Raoul de Presles qui écrivit sous Charles V, parlant de l'antiquité de Paris & de son siége par César, s'étoit apperçu qu'on ne pouvoit pas entendre autrement ses commentaires. Mais bien loin de penser que ce lieu étoit ainsi nommé comme étant à l'entrée du pays de *Iosedum* ou *G sedum* dont l'on a fait le pays de Josais, & duquel les mêmes Commentaires ont allongé le nom en celui de *Met Iosedum*, il a suivi ceux qui croyoient qu'il falloit écrire Ville Julite, *à cause*, dit-il, *de cette Sainte qui y repose*: ce qui étoit cependant faux dès son temps. Il n'est pas davantage certain que les Juifs aient demeuré en ce lieu, qu'ils l'aient presque entiérement acquis par leurs immenses usures, & qu'il y en eût qui y furent brûlés. C'est la dénomination latine de *villa Judæa*, *villa Judaica* qui a fait supposer ces choses, que Dubreul a cru véritables, & plusieurs après lui.

Traduc. de la Cité de Dieu, *lib.* 5. *cap.* 25.

Dubreul p. 1009. Sup. à Dubrenl, p. 98.

Ce lieu que plusieurs modernes qualifient de Bourg étoit en 1709 composé de 270 feux que le Dictionnaire Universel de la France évalua en 1726 à 980 habitans. Le sieur Doisy dans son dénombrement imprimé en 1745 n'y marque que 216 feux. Le chemin de Fontainebleau ou de Lion passe à travers ce Bourg.

Dénomb. de l'Election impr. alors.

L'Eglise est assez vaste & est accompagnée d'une grosse tour qui s'apperçoit de loin. On y lit au bas que la premiere pierre a été posée aux dépens des habitans en 1539. Quant au corps de l'Eglise les deux dernieres arcades du devant, c'est-à-dire, les plus voisines de la tour paroissent être de ce temps-là. Le reste semble être un peu plus ancien, & comme

de l'an 1500, ou de vers 1490. Il n'y a rien de gothique dans toute la structure de ce bâtiment. Elle n'est que lambrissée en apparence de voute. Saint Cyr & Sainte Julitte, Martyrs, y sont regardés comme Patrons. Voici une inscription de deux cent ans qui confirme ce qu'en avoit écrit Raoul de Presles au XIV siécle. Elle est à côté droit du Choeur.

Les Marguilliers de l'Œuvre & Fabrique de l'Eglise de céans sont tenus faire dire & *chanter par chacun Dimanche toujours à haulte voix à l'élévation du* Corpus Domini *à la Messe Dominicale de l'Eglise de céans*, O salutaris hostia. *Et ledit jour aprés Vêpres & Complies*, Salve Regina, *ou autre Antienne convenable*, & De profundis *pour l'ame de feu honorable homme Messire Guillaume Le Vavasseur, en son vivant, Chirurgien & Valet-de-Chambre ordinaire du Roi notre Sire, & pour la santé & prospérité de Jeanne Bruneau sa femme. Et pour ce faire ont donné à icelle Eglise aucuns ossemens des corps de Monsieur Saint Cyr & Sainte Julite dont cette Eglise est fondée ; & aussi du corps Monsieur Saint Roch qui ont eté présentées en icelle Eglise à grande solemnité & révérence le premier Dimanche de Mai 1535, auquel jour il y a par chacun an plusieurs grands pardons & Indulgences données par Notre Saint Pere le Pape & Reverend Pere en Dieu Monseigneur l'Evêque de Paris, ainsi qu'il appert par Lettres faites & passées entre eux pardevant deux Notaires au Chastelet de Paris 1537 le quatriéme jour de Février.*

C'étoit dès long-temps auparavant qu'il y avoit en cette Eglise un concours & une Confrérie en l'honneur de Saint Cyr & de Sainte Julitte. Dès l'an 1476 Louis de Beaumont, Evêque de Paris, avoit accordé des Indulgences à ceux qui visiteroient l'Eglise de Villejuy, & en 1480 il avoit permis au Curé & Marguilliers

Dubreul, p. 1009. & suiv.

guilliers de faire publier à Paris & dans tout le Diocèse la Confrairie ; mais depuis que le sieur Le Vavasseur, en vertu des Lettres du Pape Clément VII, données à Marseille le 5 Novembre 1533, & des Lettres du Roi du 10 du même mois, eut obtenu des Trinitaires d'Arles un os de la jambe de Saint Cyr, & une partie de la machoire de Sainte Julitte, qui furent accompagnées d'une vertebre du col de S. Roch, & que toutes ces reliques eurent été reçues à Villejuy, la dévotion augmenta considérablement. Jean du Bellay, Evêque de Paris, permit la solemnité de la Translation qui fut faite le premier Dimanche de Mai, & la publication des Indulgences accordées par le même Pape, dans les Eglises de toutes les Paroisses voisines. Enfin Pierre de Gondi, aussi Evêque de Paris donna en 1574 quarante jours de pardon à ceux qui visiteroient l'Eglise de Villejuy le premier Dimanche du mois de Mai. Depuis ce temps Grégoire XIII avoit renouvellé les Indulgences : & la permission de l'Evêque pour leur publication s'affichoit encore tous les ans à Paris, lorsque Dubreul écrivoit. Celui qui a donné un supplément à son Histoire en 1639, ajoute que le jour de la solemnité de la réception, la coutume étoit de porter ces reliques en procession jusqu'à la Croix hors du Bourg sur le chemin de Paris où l'on faisoit une station. La Relique de Ste Julitte est renfermée au-dessous de son buste d'argent; celle de Saint Cyr est sous la figure aussi d'argent qui le représente avec sa mere ; celle de Saint Roch est seulement sous une statue d'argent du même Saint. Tous ces ossemens sont de couleur blanche contre l'ordinaire de ceux qui ont toujours été enfermés dans des tombeaux, ou dans des châsses à l'abri des injures de l'air. L'extrême dévotion du peuple de

Regist. Ep. 18 Jan. 1534

Suppl. p. 98.

Villejuy envers Saint Cyr & Ste Julitte avoit fait introduire un usage qui étoit autrefois fort commun, sur-tout aux fêtes des Martyrs. C'étoit d'y lire publiquement dans l'Eglise la vie du Saint en vieilles rimes françoises. Jacques Girard, Curé du lieu, trouvant que ces rimes étoient ridicules, les dénonça à M. de Gondi Archevêque de Paris, qui défendit sous peine d'excommunication le 3 Septembre 1632 de continuer cet usage, & ordonna de lire en place de cette mauvaise versification la vie de Saint Cyr en prose françoise que le Curé avoit fait imprimer l'année précédente, la dédiant à la Reine, & qui étoit approuvée des deux Docteurs Charton & Coqueret. Il fut aussi défendu par la même Ordonnance de chanter d'autre grande Messe à Villejuy que celle que le même Curé avoit apporté de la Cathédrale de Nevers, dont saint Cyr est patron.

Regist. Archief.

Chez Pierre Charpentier.

On voit aussi sur le mur de l'Eglise de Villejuy dans le même côté droit une inscription latine en mémoire de plusieurs morts : 1°. de Pascal Barré, Officier chez la Reine Mere de Louis XIV. Il y est dit qu'il décéda en 1660. Il avoit épousé Louise Dupuis. 2°. De Melchior Grandhofer, *qui custodia Regiæ cohortibus Helveticis instructor præfuit*, mort en 1666. Il avoit épousé Marie Cretté veuve de Jean Charpentier. 3°. De Pierre Barré, Officier chez la Reine, mort en 1677, âgé de 29 ans. Sa femme Denise Charpentier décéda en 1680. Melchior Barré qui a fait poser ces inscriptions est qualifié, *Eques*, *Regis fratris Chlamydophorus.*

Ou il y a eu autrefois deux Eglises à Villejuy, de même qu'il y en a encore deux à Vitry Paroisse contigue, ou il faut dire que le Patron de la Paroisse a été changé, & qu'après

y avoir reconnu anciennement S. Pierre, on a pris pour Patrons Saint Cyr & Ste Julitte. La preuve que S. Pierre a eu autrefois à Villejuy une Egliſe de ſon nom, qui pourroit bien être ſur le fief de l'Abbaye de Ste Geneviève, ſe tire de Frodoard Prêtre de Reims au dixiéme ſiécle, lequel dans ſa chronique à l'an 922 parle des miracles ou guériſons innombrables qui avoient été opérées depuis quatre ans dans cette Egliſe de Saint Pierre de Villejuy, depuis qu'on y avoit apporté des reliques du ſaint Apôtre : *In pago quoque Pariſiaco in Villa quæ dicitur Geſedis* * *multa miracula in Eccleſia S. Petri à quarto ſuperiore anno, ex quo ſcilicet reliquiæ de barba ipſius Apoſtoli illuc ſunt relatæ, facta memorantur : ita ut inter cæcos & claudos vel contractos, amplius quam centum ſeptuaginta ſanitate donati referantur. Dæmoniaci verò quotquot illò abierunt, ſano ſenſu, pulſis dæmonibus redierunt, præter alia innumerabilia quæ ibidem ſunt acta.* J'ai cherché toutes les Egliſes du Diocèſe de Paris qui ont S. Pierre pour Patron, & je n'en ai trouvé aucune qui pût avoir été appellée *Villa Jeſedis* : ce nom ne m'a paru pouvoir convenir qu'à Villejuy. Il n'y a aucune impoſſibilité que l'Abbaye de Sainte Geneviève anciennement titrée de S. Pierre ait donné à celle des Egliſes de Villejuy qui étoit bâtie ſur ſon fond des reliques du ſaint Apôtre telles qu'elle les avoit.

Duchêne, T. 2. p. 594.

La Cure de ce lieu eſt à la collation de l'Archevêque de Paris *pleno jure* : Tous les Pouillés du Diocèſe ſont uniformes là-deſſus, tant ceux qui l'appellent *Villa Julitta*, comme fait celui du XIII. ſiécle, que ceux qui lui donnent le nom de *Villa Judæa*; ſçavoir les modernes.

* Un autre manuſcrit que Duchêne a vû met *Jeſedis*, ce qui donne encore plus viſiblement le mot *Juid* ou *Juy*.

Le Vicariat de cette Paroisse est devenu dans le siécle dernier le sujet d'un point historique. Je ne sçaurois mieux en donner d'idée qu'en me servant des termes même de l'Historien de la vie de M. Bourdoise imprimée depuis quelques années. » M. Robert [illegible]

Vie de M. Bourdoise, p. 328.

» Paroissien de Saint-Nicolas du Chardonnet,
» qui avoit une estime particuliere pour les
» Prêtres de la Communauté de saint Nicolas,
» n'eut pas plûtôt acquis la Terre & Seigneu-
» rie de Laby, que voulant les approcher de
» lui, il leur offrit une maison fort commode
» qu'il avoit à Villejuive, s'ils vouloient s'y
» établir. La maison fut achetée en 1638 sous
» le nom de M. Compain qui en fit quelques
» années après la donation à la Communauté,
» soit parce qu'elle n'avoit pas d'abord le pou-
» voir de posséder des fonds, ou que M. Ro-
» bert le voulut peut-être ainsi, afin qu'on
» s'apperçut moins de la charité qu'il faisoit.
» On y établit donc une Communauté pour
» servir la Paroisse sous M. le Curé, à qui on
» fournit gratuitement un Vicaire & un autre
» Prêtre pour confesser : on se chargea de faire
» l'école, & on prit des jeunes gens en pen-
» sion pour leur apprendre la langue latine. M.
» Robert y mit ses enfans, ce qui fut suivi par
» d'autres personnes de condition. On y fit
» depuis un Séminaire, dont la solitude aug-
» menta la régularité. Enfin la maison de saint
» Nicolas étant bâtie, celle de Villejuive re-
» vint à sa premiere institution, qui étoit de
» servir la Paroisse sous M. le Curé. » On lit
plus bas que M. Bourdoise ayant quitté la supériorité, se retira à la maison de Villejuive en 1640 : qu'il songea en 1642 à y établir une nouvelle Communauté, à condition qu'elle serviroit de maison de campagne pour ceux de Paris.

Comme il n'y a gueres de Paroisses de la proximité dont Villejuy est de Paris, où l'Eglise Cathédrale de cette Ville n'ait du bien, celle-ci est dans le cas. J'ai déja insinué ci-dessus, en parlant de la maniere ancienne d'écrire Villegie, une partie de ce que le Doyen Barbed'or y possédoit au XII. siécle, & qu'il donna à cette Eglise. Il faut ajouter des vignes qu'il avoit à Montcivry, canton de la Paroisse qu'il legua afin qu'on augmentât le luminaire de la Fête de Saint Denis. Le Nécrologe de cette Eglise d'où je tire ces faits est rempli de semblables donations de vignes ou de terres situées au même lieu de Montcivry. On y voit entre autres celle d'Albert qui fut fait Chantre de Paris en 1146; celle de Maître Odon de Gallende, Archidiacre, qui produisoient par an XLV sols, somme alors considérable; celle de Jean, Soudiacre & Doyen, qui y donna 7 arpens de vignes & un pressoir; celle de Baudoin, Soudiacre. En un mot, cette Eglise y avoit hérité de tant de biens, que pour augmenter la fondation d'un repas commun que le Chancelier Hilduin, Diacre, avoit institué pour le jour de Saint Etienne lendemain de Noël, le Chapitre jugea à propos d'y ajouter le revenu des terres & vignes de ce canton qui avoient été du précaire de Maître Odon de Champeaux. Il y avoit à Villejuy comme en d'autres lieux des Nobles qui s'étoient fait payer par les habitans des redevances annuelles de grain pour le droit de protection, & qui quelquefois revendoient ce droit appellé *Tensement* ou *Taxement*. Le Chapitre de N. D. acheta ce droit à Villejuy au plus tard dans le XIII siécle. De plus le même Chapitre avoit au canton de Montcivry, ci-dessus nommé, une maison qu'il louoit à vie à ceux du corps qui aimoient ce lieu pour sa situation agréa-

Necrol. Eccl. Par. 20 *Dec.*

Ibid. 23 *Jul.*

Ibid. 4 *Oct.*

Ibid. 13 *Jun.*

Ibid. 25 *Nov.*

Ibid. 22 *Dec.*

Necrol. ibid. ad 20 *Jan.*

Collectanea ex Reg. Cap. ble & sa belle vue. Elle fut ainsi cédée en 1351 à Raymond de Salgues, Doyen.

Les autres Eglises dont les archives font mention de Villejuy, sont 1°. Saint-Martin-des-Champs. La Bulle d'Innocent II confirmative des biens de ce Prieuré marque qu'il a *apud Villam Judæam hospites, terram & censum* : & dans la premiere Bulle du Prieuré de Longpont, du même ordre, il y a *Villa Judis*. 2°. L'Abbaye de Sainte-Genevieve qu'une Bulle d'Alexandre III dit avoir eu *apud Villam Judæorum terras, decimas & campipartes*. Ces biens s'appelloient le fief de Sainte-Genevieve. 3°. Le Chapitre de Saint-Marcel. Une Bulle d'Adrien IV. qui en confirme les biens en 1158, met *quicquid habetis in Villa Judæa*. Un Mémoire imprimé marque que du Fief & Seigneurie de Saint-Marcel à Villejuy, dépend la maison du Colombier, suivant des Arrêts de 1580 & 1587; mais aussi il y est dit que les Chanoines de cette Collégiale ayant voulu prendre la qualité de Seigneurs de Villejuy, ils en furent déboutés le 10 Mars 1629. Ce même Mémoire observe que les Mathurins de Paris sont Seigneurs en partie de Villejuy; qu'il y a les Fiefs du Prieur de Saint-Julien le Pauvre qui est une censive & une dixme que l'Hôtel-Dieu de Paris donna au Prieuré de Longpont lorsque le Prieuré lui céda l'Eglise & les biens de Saint-Julien-le-Pauvre. celui des Marguilliers Lays de Notre-Dame de Paris, & un autre fief appellé *Sacatum*. Le Nécrologe de l'Abbaye d'Hiere parle de deux legs considérables faits à cette maison sur la terre de Villejuy, l'un par une Dame nommée Milesinde, laquelle donna aux Religieuses une demie mesure (*dimidium modium*) de froment à y lever sur son revenu; l'autre par Hugues Guerre qui leur donna à prendre sur

Hist. S. Mart. p. 171.

Gall. Chr. nova in Instr. p. 243.

Hist. de Par. T. 3. p. 13.

Factum pour J.B. de Courlay, Trésor. de Fr. à Orl. étant aux dr. de fief & censive de Saint Marcel, vers l'an 1636.

le pressoir de Villejuy cinq muids de vin. Les Célestins de Paris ont sur la Paroisse de Villejuy entre le Bourg & Yvry à moitié chemin une ferme appellée Gournay avec une Chapelle : mais je ne puis dire d'où elle leur vient. Ce lieu termine la Paroisse de Villejuy de ce côté-là. On peut encore compter parmi les fiefs de Villejuy, celui dont il est fait mention en ces termes dans le Cartulaire de S. Denis... *De Tiverniaco miles habet in feodum apud Villam Judaicam Parisiensis Diocesis XII sol. super pluribus terris.* Dans le titre françois ce lieu est écrit *Ville iuie*, & le canton est dit le *terroir de la couture, dont Renauz Barbou Bailli de Rouen paye six sols.* Le tout en 1287. Enfin il se trouve qu'en 1453 un canton de Villejui dit Verbeure, & en 1493 Verbeuse étoit prétendu situé dans la censive de la grande Confrairie des Bourgeois de Paris.

Chartul. Reg. S. Dion.

Tab. S. Magl. Ivry.

Pour ce qui est des Seigneurs Haut-Justiciers de Villejuy, je n'ai pu en découvrir que quelques-uns. Ce lieu releve du Roi, à cause de son Comté de Montlhery. La Haute-Justice en fut accordée par le Roi à un Seigneur appellé Raguier en 1483. Cent ans après Jean de Bragelonne en étoit Seigneur Haut-Justicier en 1574. L'Auteur du Supplément à Dubreul qui a écrit en 1639, parlant de la belle maison de M. de Bragelonne à Villejuy, ne le qualifie que de Seigneur en partie de ce Bourg. On voit dans les Registres du Parlement à l'an 1638 l'enregistrement du don que le Roi fit sur le consentement de M. le Duc d'Orléans à Messire André Potier de Novion Président en la Cour, de toute justice haute moyenne & basse qu'il y a, à cause de son Comté de Montlhery en la Paroisse de Villejuy. A l'an 1640 la confirmation de la même Justice par le Roi à Jacques Cottereau,

Reg. de la Chambre des Comptes 5. Juill. 1483.

Sauval T. 3 p. 623.

procès-verbal de la Cout. 1580.

Supplém. à Dubreul, p. 98.

Reg. Parl. 15 Mars 1638.

Ibid. 20 Août 1659.

& celle qui fut accordée pareillement pour la Haute-Justice en 1659 à M. Pinon Conseiller au Parlement.

Regist. du Parl Sup. des preuves de l'Hist. de Par.

Ce n'est pas au reste la seule occasion où les Registres du Parlement font mention de Villejuy. Cette Paroisse y est nommée la premiere des cinq du même quartier, qui vinrent toutes ensemble en procession à Notre-Dame de Paris le Vendredi XI Juin 1428 : » pauvres Laboureurs & Habitans, femmes & petits enfans, portants reliques, croix & bannieres, » les autres portants arcs & arbalestes ; ce qui, pour continuer à me servir des termes du Greffier, » *induisoit à lacrymation*.

Antiq. de Paris, T. 2. p. 552.

Sauval rapporte une autre chose qui peut terminer ce que j'avois à dire sur Villejuy. Il écrit qu'en 1494 le quatre Mai on vit entre Paris & cette Paroisse plus de quatre cent corbeaux s'entrebattre avec tant de furie & en croassant si effroyablement, que le lieu rougit de leur sang. Après quoi sur les neuf heures du soir il commença à pleuvoir si fort & si long-temps que l'eau entroit dans les maisons & jusques dans les Eglises.

CHEVILLY.

CE que nous avons de plus ancien où le village de Chevilly soit spécifié, est une Charte du IX. siécle du temps d'Incad, Evêque de Paris, dans laquelle, parmi les terres de son Eglise qu'il donne aux Chanoines en 829, *Civiliacum* est nommé ; après quoi il en est parlé dans un autre de l'Evêque Ercanrad au même siécle ; puis dans un diplome des Rois Lothaire & Louis de l'an 985 ou environ, dans lequel est compris au rang des biens de l'Eglise de Paris, *Civiliacum cum Ecclesiâ & Altare*.

Ce

Ce Village eſt l'un de ceux qui paroiſſent tirer leur nom du poſſeſſeur ou du fondateur. C'eſt au moins le ſentiment de M. de Valois, auquel je n'ai rien à oppoſer; car il eſt certain que *Civilis* étoit un nom d'homme chez les Romains, & qu'il a été naturel qu'une Terre qui appartenoit à un Citoyen appellé Civilis, fut nommée *Civiliacum*. Le même Sçavant a raiſon de conclure de là, que ce n'eſt que par corruption que dans le Pouillé du XIII ſiécle, elle eſt nommée *Civiliacum*.

Notitia Gall. p. 414.

La ſituation de cette Paroiſſe eſt entre les routes d'Orléans & de Fontainebleau, mais beaucoup plus près de cette derniere, puiſque le Prieuré de la Sauſſaye qui y eſt ſitué eſt de la Paroiſſe. La plaine de ce côté-là s'appelle de Longboyau: elle s'étend depuis Viille gie juſques proche Juviſy. On compte de Paris à Chevilly deux petites lieues. Le territoire eſt pour la plus grande partie en labourages: cependant il y a auſſi des vignes au vallon vers Frêne.

Sainte Colombe, Vierge, qui fut martyriſée à Sens au III ſiécle, eſt Patrone de l'Egliſe de Chevilly. C'eſt ce qui a fait conjecturer, par M. l'Abbé Chaſtelain, ſçavant Chanoine de Notre-Dame de Paris, que l'Egliſe de ſainte Colombe, dont il eſt parlé dans la vie de S. Eloy par S. Ouen, comme d'une Egliſe de Paris ou voiſine de cette Ville, pouvoit bien être celle-là. Mais il ſuffit de lire le texte de Saint Ouen pour juger que l'Egliſe de Sainte Colombe dont il parle, devoit être tout proche la Cité de Paris, & non pas à deux lieues de diſtance; ce qu'il y a de probable, eſt que lorſque S. Eloy apporta à Paris des Reliques de ſainte Colombe dont il avoit orné le tombeau à Sens, on put en tirer quelques parcelles pour les deux Egliſes qui furent

Voyages manuſcrits.

érigées sous son invocation dans le Diocèse de Paris ; sçavoir, Chevilly & Servon. M. Baillet se contente de dire qu'on a institué un célébre pélerinage de sainte Colombe dans le village de Chevilly. L'Eglise de ce lieu est très petite. Le Sanctuaire est un gothique du XIII. siécle grossiérement fabriqué. On y voit au vitrage du fond des restes de vitrage rouge de ce temps-là. La tour à côté a été rabaissée & refaite en partie. Sainte Genevieve est regardée comme seconde Patrone. La dédicace de cette Eglise fut faite le Dimanche du mois d'Août 1546, par Charles Boucher, Evêque de Mégare, qui, outre le grand Autel, y en bénit trois autres, l'un en l'honneur de la Vierge ; le second, du titre de St Pierre ; & le troisiéme sous le nom de Saint Nicolas.

Vie Ste Colombe 31 Décembre.

Regist. Ep. Paris.

Il y a dans la même Eglise une Chapelle sous le titre de S. Michel, qui est à la collation du Chapitre de Paris *in magno turno*, comme disent les Mémoires du dernier siécle. J'en ai vu des collations du 28 Juin 1532, & du 2 Juin 1574.

Coll. mss. du P. Dubois T. 5 ad calcem. Magn. Past. Invent. Episc. sec. 15.

Le testament d'un Clerc du XIII siécle, nommé Matthieu de Chevilly, nous apprend qu'il y avoit alors dans cette Eglise de sainte Colombe, une Confrérie de Saint Jacques, à laquelle, selon la coutume du temps, il fit un legs de cinq sols. L'Eglise de Chevilly fut une des six sur lesquelles Etienne de Senlis, Evêque de Paris, regla l'an 1124, que les Chanoines de sa Cathédrale pourroient tirer un muid de froment chaque année, pour la distribution du pain de Carême à ceux qui demeureroient au cloître, se réservant aussi à lui-même là-dessus un pain chaque jour. Dans un Registre de l'Officialité du XIV siécle, il est parlé d'un Jean des Granges, Curé de

Du Bois T. 2. pag. 435.

Chevilly, successeur de Pierre de S. Médard. Le Pouillé du XIII siécle assure que dès lors la nomination à la Cure appartenoit au Chapitre de Paris : depuis les partitions, elle est dévolue à la vingt-sixiéme prébende.

M. L'Archevêque de Paris est Seigneur de ce lieu sans y avoir de Château. J'ai trouvé quelque mention de la censive de l'Evêque de Paris entre Chevilly & Frêne : c'est dans un bail fait par lui en 1253 au Prêtre de cette Paroisse d'un arpent de vigne en ce canton. Il falloit que certains droits Seigneuriaux de la terre de Chevilly en eussent été démembrés par la suite des temps. Cela est sûr quant au droit qu'on appelloit *Tensamentum*. C'étoit une redevance de la part des Vassaux à leur Seigneur, à raison de la protection qu'il leur accordoit, ou qui se payoit par les gens d'un village à tel ou tel Chevalier qui prenoit leur défense. Ce droit étoit levé à Chevilly sous le regne de S. Louis par Simon de Poissy, Chevalier; Nicolas de Chartres, Chantre de Notre-Dame de Paris, employa l'an 1233 une somme de 65 livres, pour acheter la moitié de ce droit de Simon & de son fils ; ce qui rendit les gens de Chevilly redevables chaque année au Chapitre de Paris le lendemain de la saint André de la somme de sept livres parisis. Le reste de ce droit fut acquis par le même Chapitre des deniers de Hugues de Navarre, Soudiacre, qui en désigna l'emploi. M. Joly, Chantre de Paris, a voulu parler de ce droit dans son Traité des Ecoles, à l'occasion de Nicolas de Chartres l'un de ses prédécesseurs, mais il s'est trompé en traduisant *tensamentum* par *censive*.

Chart. min. Ep. fol. 246.

Magn. Pastor. fol. 26, & Necrol. Par. ad 21 Sept.

Ibid. ad 20 Januar.

Joly Traité des Ecoles, p. 576. Il met sa mort à l'an 1247.

La fertilité du territoire de Chevilly fut cause que la plupart de ceux qui vouloient obtenir d'être mis dans le Nécrologe de l'E-

glise de Paris faisoient ensorte d'y avoir des terres pour les léguer à cette Eglise. Robert de Bessencourt, Doyen de Bayeux au XIII siécle, fut celui qui donna la plus grande quantité d'arpens. Ils étoient situés dans la

Necrol. Par. 1 Januarii.

censive du Chapitre *quæ dicitur census quartarum*. Hugues de Viry, Chanoine de Paris,

Ibid. 27 Sept. 17. aft.

donna ses Terres de Chevilly & de Lay. Radulf de Reims aussi Chanoine en fit de même

2 Aug.

aussi-bien que Hugues de Chevreuse, Diacre,

19 April.

& Jean de Meudon, Clerc. Pierre le Jeune,

21 Martii.

Chanoine-Diacre, donna cinq muids de méteil de rente annuelle tant à Chevilly qu'à Lay. Tous ces legs sont du XIII siécle. Les Chanoines qui avoient à Chevilly des vignes, des prés, ou des maisons, en firent tout autant dès le XIII siécle. Par exemple, le Doyen Barbedor legua des vignes, outre la maison

20 Décem.

& la grange qu'il y avoit bâties pour le Chapi-

12 Mart.

tre. Jodoyn d'Orléans donna une masure &

31 Julii.

des vignes au lieu dit Closel. Geoffroy de Gien, Chanoine & Pénitencier de Paris légua en 1297 deux arpens au lieu dit *la voye de la chevre*, chargés du droit qu'on appelloit la quarte & la taille. Le Chapitre aussi de son côté employa les sommes qui lui vinrent de Gautier Cornut, Archevêque de Sens, ci-devant Doyen de Paris, & de Gui de Palaiseau, Official de Philippe, Evêque de Chaâlons, qui avoit aussi été Doyen de Paris, à l'achat du champart, du cens, & de ce qu'on appelloit *obliæ*, que Jean du Buisson Chevalier,

10 Apr.

dit de Saint-Michel, lui vendit. Seroit-ce de

8 Apr.

ce droit dont il seroit parlé dans les Registres

15 Aug.

du Conseil du Parlement, où j'ai lu à l'article du 19 Février 1409, que la taille de 48 livres que le Chapitre de Paris a droit de prendre sur les tenants héritages ès territoires de Lay & Chevilly, sera cueillie par la main du Roi ?

Quelques fondations furent aussi assises à Chevilly dès ces temps-là. Dreux de la Charité instituant dans Notre-Dame de Paris une Chapellenie à l'Autel de la Décollation de Saint Jean, donna 24 arpens de terre à Chevilly. La Reine Marguerite veuve de S. Louis, en établissant un dans la même Eglise à l'autel de S. Pierre & S. Paul, y destina 17 arpens de terres aussi situés sur le même territoire.

Dubois, Coll. mss. T. V. ad calcem.

Ibid.

Il y avoit 60 feux à Chevilly l'an 1700, selon le dénombrement imprimé alors : ce que le Dictionnaire Universel de la France a publié en 1727 évalua à 210 habitans ou communians. Le dénombrement imprimé en 1745 n'y compte plus que 47 feux. Pour contribuer à peupler ce lieu, Louis VII y avoit aboli dès l'an 1155 les droits de corvée & de gîte qu'il pouvoit exiger : & Charles VI, sur l'exposé que lui firent les habitans qu'ils payoient beaucoup de droits au Chapitre de Paris, les exempta de toutes fournitures & prises pour le service de la Cour, moyennant qu'ils ameneroient par chaque année à son Hôtel douze chartées de feurre, c'est-à-dire, de paille. Les Lettres en furent expédiées à Paris le 5 Mars 1398. Je n'ai point trouvé l'époque de leur affranchissement ; mais il doit être postérieur à l'an 1267. Il se passa cette année-là un fait qui suppose que la servitude avoit encore lieu à Chevilly. Un nommé P. le Roi natif de Lay alla demeurer à Chevilly, & y épousa une veuve que étoit serve de l'Eglise de Paris, autrement femme de corps. L'Official de Paris lui fit promettre qu'il déclareroit un certain jour dans l'Eglise de Civilly, après l'Evangile de la grand-Messe, qu'il étoit homme de corps de l'Eglise de Paris, c'est-à-dire, serf. Ce trait nous marque l'exactitude dont on étoit alors sur l'article de la servitude.

Du Bois, T. 2. pag. 117.

Regist. des Chart. 154. piéce 98.

Sauval T. 3. pag. 10. ad ann. 1267.

On trouve dès le douziéme siécle quelques donations faites à l'Abbaye de Saint-Victor de Paris sur le territoire de Chevilly. Le Chapitre de Notre-Dame voulant contribuer à la fondation de cette maison lui donna du terrein sur Chevilly & sur Orly, autant qu'une charrue pouvoit en labourer, à condition qu'on employeroit pour la culture de ces terres d'autres gens que ceux de ces deux Villages. L'acte de concession est de l'an 1122, & porte à la tête le nom de Bernier Doyen. Dans le siécle suivant au commencement du regne de S. Louis, Guillaume de Poissy, Chevalier, donna aussi à la même Communauté quelques cens assis à Chevilly & dans le voisinage, du consentement de Matthieu de Marly Chevalier.

Du Bois, T. 2. p. 56.

Preuves de Montmorency, p. 403.

Il existoit dans les mêmes temps encore des Chevaliers qui se surnommoient de Chevilly. Le Nécrologe de Notre-Dame de Paris écrit au XIII siécle fait mention d'un *Petrus de Ciliaco miles*, & de son gendre qui vivoit alors.

Necrol. Par. 4 *Nov.*

Dans aucune carte des environs de Paris on ne voit aucun écart dépendant ou voisin de Chevilly sinon la Saussaye. Cependant je trouve que le 9 Novembre 1645, l'Archevêque de Paris permit à Antoine Dreux, Chanoine de la Métropolitaine, qualifié Seigneur de Beaulieu, Navoire, & l'Hermitage, de faire célébrer en l'Oratoire de sa maison de Beaulieu, Paroisse de Chevilly : ce qui fut renouvellé le 5 Août 1697 à M. Dreux, Chevalier, Seigneur de Creuilly. Voilà un lieu du nom de Beaulieu bien désigné sur la Paroisse de Chevilly.

Reg. Ar. Par.

Claude Nicolas Hatte, Conseiller en la Cour des Aides est qualifié Seigneur de Chevilly dans l'endroit du Mercure où sa mort est marquée en 1738. Il n'y a dans le Dictionnaire Universel des Paroisses de la France

Mercure, Janv. 1738, page 170.

aucune autre qui porte le nom de Chevilly.

LA SAUSSAYE est une Communauté située à droite du grand chemin de Villejui à Fontainebleau, à une legere distance de Villejui, & néanmoins sur le territoire de la Paroisse de Chevilly. Ce lieu a tiré son nom des saules qui y étoient plantés.

Cette maison, qui est mal nommée Abbaye dans le Dictionnaire Universel de la France, a été dans son origine une Léproserie pour les femmes seulement qui étoient de la Maison du Roi, & qui devoient être soignées par d'autres femmes saines dont le nombre ne devoit pas excéder celui de treize. La fondation paroît avoir été commencée par le Roi Louis VII un peu après le milieu du XII siécle, temps auquel il fut établi une infinité de ces Maladeries dans le Royaume. Quelques personnes tenterent cent ans après de faire servir cet Hôpital aux hommes comme aux femmes: mais les Religieuses obtinrent en 1265 une Bulle de Clément IV qui éloigna cette entreprise Cette Maison étoit exempte de la visite de l'Ordinaire, & la Prieure n'avoit pas même besoin d'être confirmée de lui, ni du Pape.

L'Eglise est sous le titre de la Ste Vierge. Il paroît qu'elle avoit été rebâtie avant qu'il se fût écoulé deux siécles depuis la fondation de la Maison; car il reste une Bulle de Clément V. de l'an 1305, qui accorde cent jours d'Indulgence à ceux qui assisteront cette Eglise le jour même que la dédicace devoit en être faite: & ce qui y paroît d'ancien, ressent assez ce temps-là, hors quelques tombes qui peuvent être un peu plus vieilles. Dubreul assure que cette dédicace fut faite le 10 de Mai; mais ce ne fut qu'en 1349 par une rencontre assez singuliere. Jean de Troyes Evêque

Gall. Christ. T. 7. col. 638.

d'un Siége appellé *Dragorianum*, & Vicaire Général de Foulques de Chanac, Evêque de Paris, s'étant présenté pour entrer dans ce Couvent, la Prieure Isabelle s'y opposa. Il fut obligé de dire qu'il n'y venoit ni en sa qualité d'Evêque, ni en celle de Vicaire Général, mais seulement en celle d'humble frere de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, par pure dévotion & pélerinage; & pour marque qu'en y demandant l'hospitalité il n'avoit aucun dessein de préjudicier à l'exemption de sa Maison, il tira son annean de son doigt & le donna en garde à la Prieure. Sur cela il fut admis dans la Maison; & ayant appris dans la conversation que l'Eglise n'étoit pas dédiée, il proposa d'en faire la cérémonie; ce qui fut accepté. Le titre porte qu'outre la Ste Vierge principale Patrone, Saint Justin, Martyr, & S. Louis furent assignés pour Patrons. Cet Evêque Vicaire-Général plaça apparemment dans l'Autel des Reliques du jeune enfant Justin, Martyr de Louvre, dont le corps est à Notre-Dame. Le même jour dix de Mai, la cé-
Ex Arc. Salc. rémonie étant finie, la Prieure toujours sur ses gardes, invita cet Evêque à venir dîner avec elle à sa maison *de Cellis*, située à Vitry où fut dressé acte du tout par un Notaire Apostolique. Nicole de Lantilly, Prieure en 1515, répara depuis cette Eglise. On y voit la tombe d'un Conseiller nommé Dolu, habillé militairement.

La Prieure de ce lieu est de nomination Royale; mais encore pour sa prise de possession, elle n'a affaire ni à l'Archevêque, ni à l'Archidiacre: c'est un Conseiller nommé par le Roi qui la met en place. On remarque même dans le *Gallia Christiana* que leur Chapelain jouit des droits curiaux, & confere aux domestiques & fermiers tous les Sacre-

mens, excepté le Baptême & le Mariage, pour lesquels ils recourent au Curé de Chevilly, suivant quelques Arrêts dont il y en a un du Grand-Conseil donné à Tours l'an 1652 lorsque Julien Regnault étoit Curé, lequel Arrêt fait défense à la Prieure & aux Religieuses d'empêcher l'entrée de leur Eglise à ce Curé le jour de la Procession du Saint Sacrement, y devant être reçu comme un autre Curé. On y conserve aussi une Bulle de Clément VII de l'an 1382 en faveur de cette exemption, laquelle, dit-on, fut reconnue par Jean Simon Evêque de Paris l'an 1501. Tout cela n'empêcha pas qu'environ l'an 1675 ces Religieuses ne présentassent requête à M. de Harlay, Archevêque de Paris, pour pouvoir être transférée dans le hameau de S. Mandé sur la Paroisse de Charenton-Saint-Maurice, comme dans un lieu plus commode & plus sûr. J'ai lu que l'Archevêque le leur accorda à condition qu'elles seroient soumises à sa Jurisdiction, & qu'elles obtinrent même là-dessus des Lettres Patentes. L'homologation de cette translation ne fut faite à l'Archevêché qu'en 1689; & il ne paroît pas qu'elle ait eu lieu long-temps. Le *Gallia Christiana* n'en dit rien: mais on a une époque de leur résidence en ce lieu qui est la réception qui y fut faite d'un corps des Cimetieres de Rome. Le Pelletier qui fit imprimer le Pouillé de Paris en 1692, y marque à la page 42 que la Saussaye étoit transféré alors au village de Conflans à une lieue de Paris.

Reg. Archi. Paris.

Quoique cette Maison ait été établie vers le milieu du douziéme siécle, on ne connoît quelques-unes de ses Prieures que depuis l'an 1300. Les Religieuses avoient été primitivement de l'Ordre de Saint Augustin, & elles en observoient encore la Regle en 1533:

mais onze après on trouve une Prieure que François I. nomma, qualifiée *Ordinis S. Benedicti*. Cette Prieure pouvoit en être, & avoir été tirée, comme la suivante, de l'Ordre de Fontevrauld, où les Religieuſes étant habillées de blanc ne différoient gueres (quoique Benedictines) des Religieuſes Auguſtines. Il doit paſſer pour conſtant que Barbe de Reilhac, faite Prieure en 1557, étoit Fontevraudine, puiſqu'elle étoit profeſſe du Prieuré du Charme au Diocèſe de Soiſſons qui eſt de cet Ordre. Elle avoit été nommée par le Roi Henri II; & l'Evêque donna des Lettres pour la mettre en poſſeſſion, de même qu'en eut en 1576 Marie le Pigeart ſur la nomination d'Henri III. Au reſte, comme ces Dames de la Sauſſaye étoient indépendantes de l'Evêque de Paris, c'eſt pour cela qu'on ne trouve rien dans ſes Regiſtres ſur le changement de regle & d'habit. Cependant ſur ce que ce Monaſtere eut beſoin de réforme vers l'an 1500 relativement à un article dont il eſt parlé dans Beze, le Parlement de Paris avoit ordonné en 1503 que l'Official de Paris y mettroit la réforme appellés avec lui le Prieur des Chartreux & celui des Céleſtins.

Reg. Ep. 5 *Juill.* 1557 & 10 *Mars* 1576.

Hiſt. Eccl. T. 2. *l.* 16 *p.* 194.

Reg. du Parlem.

Quant au revenu qui a été aſſigné à cette Maiſon par nos Rois, ce fut d'abord la dixiéme partie du vin qui entreroit à Paris pour la Proviſion du Roi & de la Reine; une rente de trois livres dix-huit ſols ſur le péage du petit Pont à Paris; & la dixiéme partie du pain & du vin qni ſeroient portés à la Ferté-Alais pour le Roi & la Reine; enſuite les chevaux de charge de la Cour qui ſeroient recrus. Philippe Auguſte ajouta à tout cela ſes ſceaux d'or qui devoient leur être remis après ſa mort. Saint Louis leur donna cent livres de rente ſur la

Prévôté de Paris. Elles avoient aussi dès lors droit de prendre tout le vieux linge des chambres du Roi, de la Reine & de leurs enfans, le reste des chandelles de la chambre du Roi, les vieux coffres de la même chambre & de l'Hôtel de la Reine. Saint Louis ajouta à cela le reste des chandelles de la chambre des fils aînés de Rois, la dixme du vin qui étoit à Vincennes pour l'Hôtel de la Reine. Philippe-le-Bel y joignit la dixme du vin que lui & la Reine & leurs successeurs feroient venir pour eux à S. Marcel & autres endroits de la Banlieue. Louis-le-Hutin ajouta les sceaux d'argent à ceux d'or, tout le linge royal, tous les chevaux que le Roi auroit à sa mort. Philippe de Valois voulut de plus que ces Religieuses pussent mettre cent porcs dans la forêt de Biere, où il leur donna aussi une certaine quantité de bois à prendre. L'article des chevaux étoit le plus considérable, puisqu'à la mort du Roi Jean, pour le rachat des chevaux elles eurent huit cent livres, & à la mort de Charles V, deux mille cinq cens livres. Mais la perception de tous les autres droits ci-dessus énoncés étoit sujette à beaucoup d'embarras & à des procès; le tout fut évalué en 1681 à neuf cent livres de rente: ce que les Rois confirmerent en 1585, 1599 & 1644. Cette Léproserie avoit aussi eu dès le second siécle de sa fondation quelques autres biens, comme des maisons à Paris, au sujet desquelles il y eut acte de l'an 1223 de la part de H..., Abbé de Sainte Genevieve, où elles sont appellées *Sorores de Salceis*. Chartul. Ste Gen. p. 106.

LAY OU LAHY.

AU-DESSUS du Bourg-la-Reine, du côté de l'Orient, la riviere de Biévre entre deux, est situé sur la montagne le village de Lay. Ce nom se prononce en deux syllabes & non pas comme celui de Saint-Germain-en-Laye. Dans tous les titres les plus anciens il est écrit en latin *Laiacum*; mais comme il y a peu de différence entre *Laiacum* & *Loiacum*, & que *Loia* ou *Logia* signifioient anciennement des chaumieres situées dans les bois, on peut conjecturer que le nom de Lay vient delà. Mais je croirois plus probable (admettant toujours que dans les premiers temps la montagne de Lay & Chevilly étoit toute une forêt) que l'on a dit primitivement *Lachiacum* en latin, puis *Lahiacum* d'où ensuite on a retranché l'aspiration : or, *Lach* ou *Lachen* signifioit dans l'ancienne langue barbare, teutonique ou franque, une incision d'arbres & un partage d'héritages marqué par ces incisions ou entailles. Voilà tout ce qu'on peut dire sur l'étymologie de Lay.

Gloss. Cang. voce Lachus.

Le territoire de Lay est composé de terres labourables, de vignes & de prés. La vue de ce lieu est fort agréable, d'autant qu'il fait face à la terre de Sceaux, & que delà on apperçoit toute la vallée d'Antony par laquelle passe le chemin d'Orléans.

Les plus anciens monumens qui parlent de Lay sont la charte du IX siécle où sont dénommées toutes les principales terres du Chapitre de Paris, qui lui viennent de l'Evêque Incade; & celle du X, qui est des Rois Lothaire & Louis, dans laquelle les noms de ces mêmes Terres sont réprésentés. *Laiacum* y

Hist. Eccl. T. 1. pag. 329.

Ibid. T. 2. Par. p. 553.

est toujours à la suite de *Civiliacum*. C'est de même dans le Pouillé de la fin du XIII siécle où cependant *Laiaco* fait un article différent de *Civiliaco*.

L'Eglise de ce Village est fort large quoiqu'elle manque d'une aîle vers le midi, & qu'il n'y ait que l'endroit du chœur qui soit accompagné d'une grande Chapelle de ce côté-là. Il n'y a uniquement que l'aîle qui est au côté du septentrion qui soit voutée, le reste est un simple lambris. S. Léonard du pays Limosin y est regardé comme Patron. Cette Eglise paroît avoir été rebâtie vers l'an 1500 ou 1510 telle qu'elle est. Le 17 Mai 1523, jour de Dimanche, François de Poncher, Evêque de Paris, y bénit quatre Autels ; le premier sous le titre de la Trinité, le second sous le titre de la Sainte Vierge, le troisiéme en l'honneur de S. Leonard Patron de l'Eglise ; & le quatriéme du titre de S. Michel. Dans le côté Septentrional est une inscription qui porte que Jean Bar.... Capitaine à Paris, & Genevieve Bourlier sa femme, ont fondé vers l'an 1627 ou 1637, en présence du Chapitre de Paris, un Vicaire en ce lieu pour y tenir les écoles. Dans le même côté est l'épitaphe d'un Curé vivant vers 1550 ; & dans la Nef se voit la tombe de Pierre Marteau, Commissaire d'Artillerie de France, décédé le 1 Janvier 1611. Saint Léonard est un des Saints auxquels le peuple a la dévotion de faire des neuvaines. Il s'étoit introduit au commencement de ce siécle un abus à Lay. Les Laïques de cette Paroisse s'étoient mis sur le pied d'acquitter de ces sortes de neuvaines que l'on venoit demander pour ce Saint, & ils en recevoient la rétribution. M. le Cardinal de Noailles leur fit défenses le 10 Septembre 1702 de s'attribuer ce droit, & arrêta ainsi cette entreprise.

Reg. Ep. Par.

Cette Cure ne se trouve point dans les Pouillés d'Alliot de 1626 & 1648 au dénombrement par Doyennés, ni même dans les Pouillés manuscrits du XV & XVI. siécle; mais seulement à l'article de la vingt-sixiéme partition des Prébendes de Notre-Dame de Paris où elle est mal-nommée Lacy. On la voit aussi dès le treiziéme siécle dans le rang des Eglises Paroissiales appartenantes au Chapitre de Paris, & j'en ai vu des provisions du 24 Janvier 1473.

Pouillé de ce siécle là.

Reg. Ep. Par.

On comptoit à Lay vers 1709 la quantité de 76 feux. Le Dictionnaire Universel de la France y marquoit en 1726 284 habitans. Le dénombrement imprimé en 1745 assure qu'il n'y a plus que 63 feux.

Dénombr. de l'Election 1709.

Royaume de Franc, 1745. in 4°.

Il y a plusieurs siécles que les côteaux de Lay sont défrichés & plantés en vignes. Thibaud, Archidiacre de Paris, au XII siécle, y possédoit cinq arpens qu'il donna au Chapitre *ad stationem quatuor ferculorum*, selon la disposition fort usitée alors. Le Doyen connu sous le nom de Barbedor, lequel étoit en même-temps Clerc du Roi Louis-le-Jeune, legua à même fin pour l'Anniversaire de ce Prince une vigne au Chapitre de Paris, située dans le même lieu. Giraud Doyen de la même Eglise de Paris ayant acquis en 1228 des vignes à Lay de Gilles de Roissy, Chevalier, en disposa depuis en faveur de cette Eglise. Car, étant Evêque d'Agen, quatre ans après, il les lui legua pareillement après la mort d'Haimeric & Jean ses neveux qui en auroient la jouissance leur vie durant. La prairie de Lay fut aussi dans le XIII siécle l'objet des donations de quelques Chanoines de Paris à leur Eglise; elle est nommée dans son Nécrologe au 21 Avril à l'occasion du legs de Guillaume de Varzy, au 31 Juillet à cause de celui

Nécrol. Par. 23 Sept.

Ibid. 22 *Sept.*

Magn. Pastor.

Ibid. & Nec. 8 *Jul Gall. Christ. nova.* T. 2. *col.* 915.

de Geoffroy de Gien, Pénitencier, assigné en 1297; au 2 Août pour celui de Hugues de Chevreuse, Diacre; & au 8 Septembre pour celui de Nicolas, Cardinal de S. Laurent *in Damaso*, fait vers l'an 1300, & au 22 Décembre à raison d'un autre. Je puis encore ajouter Jean, Archidiacre de Paris, surnommé d'Orillac, dont le legs fut d'une simple terre proche le moulin de Lay; & Pierre le Jeune qui y assigna en mourant trois mesures de bled l'an 1258.

Necrol Paris 14 Avril.

Magn. Past.

C'est ainsi que le Chapitre de Paris rentra dans plusieurs biens de sa Seigneurie. Cette Terre avoit été dès le Régne de Louis VII, une de celles que ce Prince avoit exempté de corvées & de gîte, afin de n'en pas gréver les habitans. J'ai indiqué sur Chevilly un endroit des Regiſtres du Parlement qui fait mention d'une taille que le Chapitre levoit en 1409 sur ceux qui possédoient des héritages à Lay. Dès l'an 1157 la Prévôté de ce lieu avoit été déclarée appartenir à la Communauté des Chanoines pour certains besoins; Thibaud, Evêque de Paris, certifia que tous les Freres, sans exception, s'étoient contentés de ce revenu & de celui de la Prevôté d'Epone, pour cette destination, & qu'on avoit marqué qu'on ne donneroit rien à personne au-delà.

Dubois T. 2. page 117.

Magn. Past.

Il paroît au reste qu'il y avoit eu quelque distraction de parties de la Seigneurie de Lay avant le XII siécle. Sous S. Louis le Chapitre de S. Marcel de Paris y avoit des serfs qu'il affranchit l'an 1238. Matthieu de Marly II du nom est qualifié Seigneur de Lay dans des actes qui concernent la fondation de l'Abbaye de Port-Royal; & dans d'autres de 1225. On lit aussi que Guillaume de Lay, Chevalier, cessa en 1226 ses poursuites contre le Chapitre de

Hist. de Paris T. 3. p. 117.

Necr. Por Reg. 2 Mart. ad an 1249.

Histoire de Montmorency, p. 664.

Paris, au sujet de la dixme des Plâtrieres. On voit par des titres de Ste Genevieve, que le territoire de Bosier ou Borsier dans Lay étoit en 1235 sur le fief du même Matthieu. Cette Abbaye y acquit alors de Guillaume de Poissy, Chevalier, quatre arpens & demi de terre; pour lequel achat il fut besoin de la confirmation de Matthieu & d'Alix *de Logia*, sa femme. Dès l'an 1225 ce Seigneur de Marly avoit fait une action qui marquoit son autorité en ce lieu. Il avoit retiré de Guillaume de Lay, Chevalier, son vassal, trois arpens de terre aliénés par lui sans son consentement, & il en avoit fait présent à l'Abbaye de S. Victor. Il est dit dans un autre titre, que quatorze arpens que la même Abbaye avoit achetés sur la Paroisse de Lay de Guillaume de Piossy, étoient aussi tenus en fief de Matthieu de Marly. C'est sans doute de ce fief de Saint Victor qu'il est fait mention dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Il y est dit sis à Lay, avoir le nom de S. Victor, & être possédé par Robert de Hongrie.

Magn. Pastor. fol. 26.

Chartul. S. Genov. p. 245. 247 & 316. & Gall. Chr. T. 7. col. 737.

Preuves de Montmorency. p. 400.

Le Château à l'antique que l'on voit à Lay est le Manoir Seigneurial de ceux qui ont eu part dans la Seigneurie de ce lieu. On croit qu'une des Reines de France y a fait sa demeure, & que ses équipages étant logés dans le bas de l'autre côté, c'est la raison pour laquelle ce lieu a été nommé le Bourg-la-Reine. Mais cette tradition n'est bonne que dans la bouche du peuple qui n'est pas obligé de sçavoir depuis combien de siécles on dit *le Bourg-la-Reine*. Ce qui peut avoir donné occasion à ce mauvais mélange d'histoires, est que dans le temps que les Anglois essayoient de faire régner leur Roi sur toute la France, les héritages de Lay qui appartenoient à Jean le Blanc attaché au Roi Charles VII furent donnés

Compte de la Prév. de Par. Sauval. T. 3. p. 328.

nés à la Reine avec tous ses autres biens. Il n'est point dit quelle Reine, ni si c'étoit à Isabeau de Baviere, veuve de Charles VI, ou à Catherine de France, veuve de Henri V, Roi d'Angleterre. Ainsi il peut être vrai que l'une de ces deux Reines ait logé à Lay, & que ce Château appellé la Tournelle de Lay lui fût venu de ce côté-là ; mais le Bourg-la-Reine portoit ce nom 300 ans auparavant. La tour ou donjon quarré dont je parle est un édifice du XIV ou du XV siécle. Elle est bâtie dans le haut du Village, & entierement de pierre de taille ; quatre tourelles terminées en cul de lampe, & surmontées par une couverture d'ardoise en cône, flanquent cette tour : au bas de la couverture des quatre côtés est une lucarne pratiquée en plomb. L'escalier est construit par le dehors du côté méridional. Cette tour n'étoit pas indigne de loger une Reine dans les tems que j'ai marqué ci-dessus. On ne bâtissoit point autrement alors. Les corps de logis qui environnent ce donjon ne sont point d'un tems si reculé. On voit sur la porte qui conduisoit dans l'ancien jardin un écu à croix nue. L'Auteur de la vie de M. Bourdoise a appris au Public que M. Robert, ancien Paroissien de S. Nicolas-du-Chardonnet, acquit vers l'an 1635 la Terre & Seigneurie de Lay. Cela s'accorde assez avec ce qui se lit ailleurs, que le 27 Août 1637 il fut permis à Nicolas Robert, Chevalier, Seigneur de la Tournelle de Lay, de faire célébrer en sa Maison.

Vie de M. Bourdoise, p. 328.

Aujourd'hui cet ancien Château appartient à M. Sanguin, Marquis de Livry. Il est représenté dans la Topographie Françoise de Claude Châtillon gravée vers l'an 1610 sous le nom de Maison platte.

Fol. 10.

Outre ce que j'ai marqué ci-dessus au sujet des fonds de Lay appartenans à l'Eglise, j'ai trouvé encore dans les Collections du P. Du-

bois & ailleurs, que c'est à Lay que sont situées les terres que Herbert de Goussainville assigna autrefois pour une Chapellenie à l'Autel de Ste Anne dans Notre-Dame; & Guillaume de Limoges pour une qui est à l'Autel de S. Julien & de Ste Marie Egyptiénne. On dit la même chose de la Chapellenie de S. Laurent située dans la même Eglise.

FRESNES-LEZ-RUNGY.

LEs Etymologistes conviennent que les lieux qui portent le nom de Fresne, Fresnoy, Fresnay, le tirent de ce que l'arbre qu'on appelle Fresne étoit commun en ces lieux, ou au moins de ce qu'il y avoit en quelques-uns un Fresne considérable. On peut choisir l'une de ces deux origines pour le Village de Fresnes situé à deux lieues-&-demie de Paris, du côté du Midi, & qui, pour le distinguer des autres lieux du même nom, est surnommé Frênes-lez-Rungy, c'est-à-dire, Frênes latéral à Rungy. Les titres les plus anciens qui en parlent le nomment en françois, quoique les actes soient latins, tantôt Frênes comme dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont, & tantôt Frêne ou Fresne. Cependant il y en a aussi du XIII siécle qui mettent en latin *de Fraxinis*.

Cette Paroisse est placée sur la pente de la colline au bas de laquelle la riviere de Bievre qui vient d'Antony & d'Amblainvilliers, se recourbe pour couler du midi au septentrion, & gagner Paris. Ce voisinage de la riviere fait que non-seulement Frênes est un pays de terres labourables & vignes, mais qu'il y a aussi des prés. Ce lieu contenoit 80 feux en 1709 suivant le dénombrement publié en ce tems-là; & le Dictionnaire Universel de l'an 1726, lui donnoit 271 habitans ou communians; mais il

y a eu faute dans ce dernier compte, on n'y comptoit en 1720 que 160 communians. Le dénombrement qui vient d'être imprimé en 1755, n'y met que 60 feux. Il n'y a d'écart que le Château de Berny & la maison dite Tourvoy ou Trevoy.

S. Eloy, Evêque de Noyon est Patron de la Paroisse. Le Sanctuaire de l'Eglise a quelques pilliers du XIII siécle & même approchans du XII; le reste est moderne. La tour qui de loin ne se présente pas bien par le dessus est dans le bas d'une structure Erriciastique : aussi y lit-on que la premiere pierre fut posée en 1538. Il y a dans le chœur de cette Eglise au côté droit l'épitaphe latine du sieur Philippe de Cannaye *Fraxineus*, c'est-à-dire, Seigneur du lieu, & fils de Jacques Cannaye. On y marque de Philippe, qu'il a été Ambassadeur en Italie dans des tems dangereux, & qu'il est mort en 1610 sur la fin du mois de Février. Elle est de la composition du célebre Casaubon. Jacques Cannaye est qualifié Avocat & Seigneur de Frênes près le pont d'Antony au procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1680. La vie de Philippe se trouve imprimée à la tête des volumes de ses Lettres publiées in-folio en .... Il y est dit natif de Paris, & son épitaphe y est rapportée en entier.

Dans l'aîle septentrionale se voit une inscription en lettres gothiques qui nous apprend seulement qu'un Curé d'Esternay au Diocèse de Troyes, & de S. Germain-de-Chesnay au Diocèse de Paris, y a fait une fondation. Le Chancelier Brulard qui étoit Seigneur de Berny sur cette Paroisse, est apparemment celui qui songea à ériger un Chapitre. L'Archevêque de Paris l'avoit déja approuvé, & Simon Coullard Curé avoit consenti que la Cure y fut unie, comme il se voit dans les Régistres

au 3 Avril 1623. Peut-être que ce fut la mort de ce Chancelier, arrivée l'année suivante, qui fit évanouir le projet. La Cure a toujours été à la pleine collation de l'Evêque de Paris, ainsi qu'en fait foi le Pouillé latin du XIII siécle où elle est nommée *Fresne*, & tous les suivans. Le Pelletier l'a confondue dans le sien avec Fresne du Diocèse de Meaux, lorsqu'il l'a mise dans le Doyenné de Lagny.

Le Nécrologe de l'Eglise de Paris marque au 14 Octobre l'origine en partie de la dixme qu'elle y posséde, disant qu'elle a été achetée de l'argent donné par un Cardinal fils de Renaud & d'Ermentrude qu'il qualifie en outre Clerc de l'Eglise de Paris, *Clericus Ecclesiæ nostræ*. Ce fut apparemment d'Etienne de Fresne que fut faite cette acquisition : car on lit au grand Pastoral, qu'il vendit au Chapitre de N. D. une portion de la dixme de Fresne, & qu'il en donna une autre portion à l'Eglise de S. Honoré. Cetre distribution à deux différentes Eglises ne manqua pas de former de la difficulté pour le bornage. Les deux Partis s'en remirent la-dessus à Pierre de Nemours, Evêque de Paris. Le Reglement est de l'année 1211. Ce fut aussi la même année que cet Evêque, pour marquer son affection au Chapitre de sa Cathédrale, obtint des Chanoines de Ste Genevieve la cinquiéme partie de la dixme de Frênes dont ils jouissoient, & la lui donna. Je n'ose pas assurer qu'il faille entendre de ce Frênes l'article de la Bulle d'Eugene III qui confirme au Prieuré de Longpont la possession de ses biens, & dans lequel on lit : *In villis Judæ & Fretnes tertiam partem decimarum & tractum tertio anno*. Cependant je le conjecture à cause du voisinage de Villa Jude qui doit être Villejui. Il fut jugé au Grand Conseil le 21 Février 1715 que le Chapitre de Notre-Dame de Paris a droit de percevoir les novales de Frênes à

Gall. Christ. T. 7 p. 200.

Grand Pastoral.

Chartul. Long. initio.

Dictionnaire des Arrêts, V. Novales.

proportion des grosses dixmes ainsi que les Ordres privilégiés, & que le Curé ne seroit payé de son gros qu'à raison de 21 boisseaux, au lieu de 24 qu'il prétendoit.

Il y avoit autrefois à Frênes un Fief appellé Chamos, qui relevoit de l'Evêque de Paris. On lit dans le Cartulaire de l'Evêché, cette observation écrite en latin vers le milieu du XIII siécle : en voici la traduction ; » Ansbert, Chevalier de Vitry est homme lige de l'Evêque, » & tient de lui la Terre de Chamos qui est » à Frênes . . . « Ce Fief doit un roncin pour redevance, c'est-à dire, un cheval.

Chartul. Ep. Paris. in Bibl. Reg. fol. 20.

Tourvoye que d'autres écrivent Trevoy est une Maison sur la même Paroisse qui a eu ses Seigneurs. Etienne Charles, Président aux Enquêtes, la possédoit en 1680, suivant le Procès verbal de la Coutume de Paris. Sa situation proche l'endroit où le chemin tourne & tortille, peut lui avoir fait donner ce nom. Il y a en Champagne un Village de même nom qui est dit en latin dans les titres *Torta via*.

Titre d'une Chapelle de S. Benoît à Paris.

Mais le lieu le plus digne d'attention, sur la Paroisse de Frênes, est Berny à cause de son Château. Le Journal dans lequel on marqua en 1676 que les Ambassadeurs de Siam y furent logés jusqu'à leur entrée publique, assure qu'il a été bâti par M. Mansart ; & que ce Château étoit autrefois à la maison de Puysieux qui l'a fait bâtir, qu'ensuite il a appartenu à M. de Lyonne, Secretaire d'Etat. Piganiol marque que c'étoit au Chancelier de Bellievre qu'il appartint avant que d'être à M. de Lyonne. Ce Chancelier mourut en 1607, & M. Hugues de Lyonne fut reçu Secretaire d'Etat en 1663. Il étoit en même tems Marquis de Frênes, & Seigneur de Berny. Avant tous ces Messieurs, s'il est vrai qu'ils ayent joui de Berny, ce lieu avoit appartenu à Messieurs Brulart, Pierre

Mercure Galant.

Brulart, Conseiller en étoit Seigneur en 1535, & l'avoit eu par son mariage avec Ambroise Renaud. Il mourut en 1541, & son épouse dix ans après. Pierre son fils, Président aux Enquêtes, en jouit jusqu'en 1544, année de sa mort. Son cinquiéme fils, appellé Matthieu, est dit Seigneur de Berny dans la Généalogie de Brulart; cependant je trouve qu'en 1621, c'étoit Nicolas Baillard, Marquis de Sillery, Seigneur de Puisieux & Chancelier de France, qui possédoit cette Terre. Ces époques sont constatées par les permissions que ces Seigneurs obtinrent de faire célébrer dans un Oratoire domestique, attendu les débordemens de la riviere de Bievre, qui les empêchoit de venir à la Paroisse.

Reg. Art. Par.

L'Historien de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés écrit que cette Terre de Frêne étant à vendre en décret vers l'an 1686, l'Abbaye employa à cette acquisition aussi-bien qu'à celle du Château de Berny, ce qui lui étoit revenu nouvellement des bois d'Amblainvilliers, Verrieres, Monteclin & de la Celle, cédés au Roi pour l'aggrandissement du parc de Versailles. La Marquise de Palaiseau prétendit que cette Terre relevoit d'elle; mais le Château de Berny se trouva être sur la directe d'Antony, ancienne Terre de l'Abbaye. Ce Château appartient depuis ce tems-là aux Abbés de Saint-Germain. Il est distingué tant par ses ornemens, que par les beautés de ses canaux. La façade est remarquable en ce qu'elle présente un corps avancé plus élevé d'un étage que le reste. Les deux côtés sont occupés par quatre pavillons quarrés. Je ne sçais si la riviere de Bievre qui passe aujourd'hui entre le Château & la montagne de Frênes, n'auroit pas eu autrefois son cours entre le grand chemin d'Orléans & le Château. La représentation de l'ancien Châ-

Bouilard, p. 63.

Topographie in-folio, fol. 86.

teau du tems du Chancelier de Bellievre se trouve dans la Topographie françoise de Claude Châtillon gravée vers l'an 1610, & celle du nouveau dans la Topographie de Zeiller de l'an 1655. C'est dans la Chapelle de ce Château que fut mariée en 1722 Magdeleine Fouquet de Belle-Isle avec le Marquis de la Vieuville.

Zeiller, Top. F... T. 1.

Supplément de Moreri au mot *Fouquet*.

Le 25 Janvier 1745 a été fait par la veuve Lauval une donation pour deux Sœurs de Charité, & Mlle le Duc, Dame de Tourvois, a donné pour loger lesdites deux Sœurs une maison qui a été acceptée par la Paroisse, en vertu de Lettres-Patentes accordées le 20 Juillet 1745; le tout homologué au Parlement le 4 Septembre de la même année, & une somme de 1600 l. pour contribuer à la reconstruction de ladite maison, cet établissement a été fait par les soins de M. Fresneau, Curé de cette Paroisse.

RUNGY.

CE seroit en vain qu'on chercheroit l'origine du nom de ce lieu; M. de Valois, ni aucun autre que je sçache, n'ayant osé en rien dire. Les plus anciens titres qui en font mention l'appellent *Rungiacum*; & ces titres ne remontent point au-delà du XII siécle. Ils se trouvent dans les archives de l'Abbaye de Ste Genevieve.

La situation de ce Village est à deux lieues & demie de Paris, du côté du midi, entre la route de Fontainebleau & celle d'Orléans, mais plus de la premiere: le terrein est plus en labourages qu'autrement, la vigne n'y commençant que vers la pente de la montagne du côté par où les eaux de ce lieu s'écoulent. Sauval écrit qu'autrefois ces eaux se rendoient dans la riviere de Biévre au moulin de Lay; &

Paris, T. 1. p. 201 & 215.

qu'on étoit ſurpris que ces deux eaux ne ſe mêlaſſent point, & qu'elles coulaſſent à part. Il nous apprend que la recherche de ces eaux fut faite d'abord en 1612; que la dépenſe ſe prit ſur la Ferme des entrées du vin à Paris, & que ces eaux provenoient de la plaine de Longboyau. Il auroit pu faire auſſi mention des deux viſites que Louis XIII y fit au mois de Juillet 1613, où il trouva 600 ouvriers qui y travailloient. La ſeconde fois qui fut le Mercrédi 17 du mois, Sa Majeſté après avoir dîné au Château de Cachant, comme elle avoit fait le Samedi 13, vint poſer la premiere pierre du grand regard avec des médailles frappées en mémoire de cet évenement. C'eſt ce qui ſe trouve récité fort au long dans l'Hiſtoire de Paris, Tome V, page 517. Mais les eaux de la ſeconde recherche qui fut faite en 1655 aux frais communs de la Ville & du Sr Francini, provenoient de la ſource des Maillets qui eſt une piéce de Terre proche l'Egliſe de Rungis, & de celle de la Pirouette. On commença dès le tems de la premiere recherche à travailler aux aqueducs ou canaux qui devoient les conduire à Paris par Arcueil. Delà viennent tous ces réſervoirs ou regards qui ſont ſur la route. A quelque diſtance de l'Egliſe Paroiſſiale, eſt conſtruit le premier dont je viens de parler, au-dedans duquel étoient autrefois trois inſcriptions ſur le marbre qu'on a ôté ſous Louis XIV. Il y a 7 ou 8 autres regards ou réſervoirs de là juſqu'à Lay: de ſorte qu'on peut dire que ſi Rungy ne fournit point de vin à Paris, il y envoie au moins d'excellentes eaux par l'aqueduc d'Arcueil. Je dis excellentes, quoiqu'elles paſſent pour apporter beaucoup de ſable dans celle d'Arcueil, je ſuppoſe qu'on eſt revenu de l'erreur de croire que les eaux ſablonneuſes puiſſent cauſer la pierre dans le corps humain.

Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences ſur ces eaux pag. 576 578 & 581.

L'antiquité

L'antiquité de ce village ne paroît que depuis l'an 1124. On lit qu'en cette année Louis VI. donna à Etienne, Doyen du Chapitre de Sainte Genevieve de Paris, la Voierie *de Rungi villa*, que Pierre de Maule & autres de Montlhery avoient quittée; & cela sous la charge de dix sols payables à la S. Remy. Le Pape Alexandre accorda à la même Eglise l'an 1163 une Bulle confirmative de ses biens, dont le premier article est conçu en ces termes: *Rungiacum cum omni justitia*. En 1184, le Prieuré de Saint-Eloy de Paris avoit des hommes ou hôtes à Rungy. Le Prieur Issembard en fit échange en faveur de l'Abbaye de Sainte Genevieve. En 1241 l'Abbé Robert donna la Mairie: les lettres marquent qu'il y joignoit ce qu'on appelloit alors *investituræ*, *Bonagia*, *Districta*, *Messagium terrarum pro sergetibus nostris servandis*. En d'autres provisions de la même charge datées de l'année suivante, il marqua parmi les revenus cinq sols de taille toutes les fois qu'on la levoit pour le Roi dans le même Village. En 1243 il étoit dû du bled dans Rungy à la même Abbaye pour la Terre du Fief de Mauretour *de Malo reddítu*. On lit dans le Censier de Sainte Genevieve qu'en 1244 il y avoit à Rungy une fontaine appellée de la *défunte Agnès defunctæ Agnetis*. En 1249 quelques-uns des habitans du Village acheterent leur affranchissement en accommodant l'Abbaye de certaines Terres. Le livre censier de la même Maison marque que vers le milieu du siécle elle y possédoit des prés dans le canton dit *Ad punctam*, & que dans toutes les Terres du climat appellé *les vignes*, l'Eglise de Sainte Genevieve avoit la dixme. Ce dernier trait nous apprend qu'il y avoit eu précédemment des vignes en ce canton; mais l'expérience avoit apparemment fait connoî-

Chart. S. Gen. p. 72.

Ibid. p. 213.

Ibid. p. 154.

Ibid. p. 269.

Ibid. fol. 29.

Ibid. fol. 30.

fol. 43 & 46.

tre que le terrein n'y étoit pas propre. A l'égard de la note ci-dessus touchant la taille, c'étoit alors l'usage que lorsque le Roi demandoit une subvention, les Seigneurs Ecclésiastiques arrêtoient la somme à laquelle les habitans de leur Terre seroient imposés en corps. Ainsi Rungy, par exemple, l'étoit à soixante sols en ces cas-là, & on en fit la levée l'an 1272, lorsque Philippe-le-Hardi alla à la guerre contre le Comte de Foix.

Ibid. fol. 30 & 100.

L'Abbaye de Sainte Genevieve ne fut pas la seule qui eut du revenu à Rungy : on trouve que celle de Saint Victor de Paris y en avoit aussi en 1200. Trois arbitres, sçavoir, Guillaume de Vaux de Sarnay, A. Abbé de Chartes, & W. Prieur de Saint Martin-des-Champs, lui adjugerent en 1201 la possession de la sixiéme partie des dixmes de la grange de Rungy, suivant la maniere dont cette dixme étoit levée avant la construction de la grange de Conciz.

Chart. S. Gen. pag. 227 & 228.

L'Historien moderne de l'Abbaye de saint Germain-des-Prez fait mention de Rungy en passant. C'est lorsqu'il dit que Philippe-Auguste confirma la vente que le Comte de Dreux avoit faite à Robert, Abbé de S. Germain, de la Voirie du Paray de Rungy.

Bouillard, Hist. S. Ger. page 109.

Le Chapitre de Notre-Dame de Paris eut aussi autrefois une portion considérable de terres à Rungy par le legs d'un Chanoine Diacre nommé Simon de Saint-Denis. Il donna vers l'an 1200 la Ferme qu'il y avoit, (on se servoit alors du nom de *grange*) avec toutes les terres qui en dépendoient. Jean de Blois, qui de Prévôt du Chapitre de Saint-Omer, étoit devenu Chanoine de Paris, prit à bail cette maison ou métairie de Rungy, & s'en servit comme d'une maison de campagne : il y éleva de si magnifiques bâtimens, que ses

Necrol. Eccl. Par. 20 Sept.

Confreres, en considération de cette dépense, établirent pour lui une Messe haute de la Ste Vierge pendant sa vie un certain jour d'après l'Epiphanie, & son Anniversaire après sa mort. L'acte en fut dressé vers l'an 1300. Le Manoir ou Hôtel de cette Ferme étoit appellé la Salle de Rungy en 1570, suivant le bail qui fut fait du tout pour neuf ans, moyennant 20 muids & un sextier de grain.

Ibid. ad 18 Januar.

Tab. Ep. Par.

C'est aussi à Rungy & aux environs que quelques Chapellenies de Notre-Dame de Paris ont eu, ou ont encore leur revenu. On lit que Matthieu de Civilly, Clerc, y en fonda une par testament de l'an 1269, & légua pour cela une maison située à Rungy.

Grand Pastor.

L'Hôtel-Dieu de Paris avoit anciennement Terre & Seigneurie à Rungy, consistant en maison, droit de Justice, haute, moyenne & basse, & censives; en outre quarante-deux arpens de terre ou environ, une rente annuelle & perpétuelle de dix-huit septiers, mesure de Paris, dont douze de bled méteil & six d'avoine, dûe par le Chapitre de Paris, à cause de ses dixmes de Rungy & Frêne; & de plus vingt-sept septiers de bled méteil payables chacun an par le Receveur de ladite Terre pour cet Hôtel-Dieu. On ne pouvoit point dire d'où lui provenoit ce bien, sinon qu'il le possédoit de temps immémorial. Les Maîtres Gouverneurs & Administrateurs, en conséquence de Lettres patentes du mois d'Avril 1690, firent publier & afficher la vente de cette Terre, laquelle fut acquise par adjudication, la même année, par Messire Louis-Marie de Maulnorry, Conseiller de Grande Chambre. Ensuite Claude de Maulnorry, Conseiller en la Cour des Aides, en a joui à titre d'usufruitier; puis Louis-Marie de Maulnorry, Conseiller au Parlement, à titre de

Affiche du mois Juillet 1690.

substitution. Enfin cette Terre est revenue à titre de substitution à Marie-Marguerite de Maulnorry, qui a épousé en 1748 M. de Laurès, Conseiller au Parlement, & Commissaire aux Requêtes.

La pureté de l'air & l'étendue de la vue faisoit alors rechercher les logemens en ce lieu. J'ai appris par deux actes du commencement du XIV. siécle, que Gilles Ayscelin, Archevêque de Rouen, s'y retiroit souvent. La confirmation qu'il donna au changement que Philippe-le-Bel fit faire en 1314 de la présentation à la Cure de Saint-Leger près Saint-Germain-en-Laye en place de celle de Limay près Mantes, au Diocèse de Rouen, qui fut donnée aux Moines de S. Magloire de Paris, est datée de Rungy au mois de Mars, suivant que l'on comptoit encore, 1314. Ce fut aussi de Rungy que le même Archevêque écrivit au mois de Juillet 1316 au Roi Louis-le-Hutin, pour s'excuser de ce qu'il n'avoit pu assister au Concile de Senlis.

Chartul. S. Magl. f. 63.

Specil. T. 3. p. 708.

La Sainte-Vierge est Patrone de l'Eglise Paroissiale de ce lieu, qui est très-petite, & dont on ne peut juger du temps. La nomination à la Cure fut accordée au Chapitre de Paris par l'Evêque Guillaume (apparemment d'Auvergne) aux instances de l'Archidiacre Etienne, ainsi qu'il se lit au Pouillé du XIII siécle : elle y est restée, & depuis les partitions elle appartient au Chanoine de la vingt-troisiéme partition. Il est étonnant de voir le peu d'exactitude qu'on a eu à écrire le nom de Rungy dans les différens catalogues. Dans ceux de Dubreuil, cette Cure est dite *de Romigiaco* de Romigny. Dans le Pouillé de 1626 *de Remigiaco*, de Rimgiac. Dans celui de 1648, il y a *Cure de Rougy*. On verra par l'article de Viceous, qu'il paroît avoir été dé-

membré de Rungy. En 1608 cette Terre fut saisie & mise ès mains de Claude Amilleau, Receveur du Domaine de Paris, afin de lever la somme de 1200 livres sur le revenu pour être employée en acquisition de Terres & prés audit Village.

Selon le dénombrement de l'Election fait en 1709, il n'y avoit alors à Rungy que 27 feux; & le Dictionnaire Universel de la France, imprimé seize ans après, y comptoit 131 habitans (ou communians); mais le dénombrement imprimé en 1735 y met 52 feux. Ce dernier livre aussi-bien que le Dictionnaire, parlant de ce Village, commencent l'article par ces mots *Rungis & Villeras*: mais c'est une faute d'avoir joint à Rungy le lieu de Villeras qui est à près de trois lieues de là sur la Paroisse de Saclé. Elle vient de l'inadvertance d'un copiste qui, voyant dans le rôle de l'Election des Tailles, immédiatement après Rungis, Saclé & Villeras, aura joint le premier lieu avec le troisiéme. On a vu par ce qui est dit ci dessus que les Terres de Rungis sont Terres à méteil.

M. de Valois n'est entré dans aucun détail sur Rungy.

Le Cardinal de Richelieu avoit une maison à Rungis, où il en avoit donné une à Guillaume Colletet.

Bibl. Fr. par l'Abbé Goujet T. 16, p. 267.

Un Curé de Rungy dont on peut parler, attendu les différens personnages qu'il a fait, est Seraphin de la Noue, ci-devant Ermite au Mont-Valérien, dont l'Histoire de cette montagne parle au long.

VICEOURS,

DIT AUJOURD'HUI VISSOUS.

S'Il est un lieu sur l'étymologie duquel on se soit trompé au XIII siécle, lorsque l'on entreprit de raffiner, c'est le village de Viceours. On ne se contenta plus de la maniere de le latiniser usitée dans le siécle précédent, qui étoit *Viceorium*; comme on vit que dans les titres il étoit écrit plus souvent en langage vulgaire qu'en latin, à cause du scrupule que fit naître le mot *Viceorium*, on s'avisa sur ce mot vulgaire Viceor, de fabriquer le terme latin *villa Cereris*. On se vit d'autant plus autorisé à donner cette étymologie, que le territoire de ce lieu est reconnu pour fertile en froment. M. de Valois qui n'approfondissoit point également tous les articles de sa notice des Gaules, a écrit en conséquence, que le Village dont il s'agit a été nommé *Villa Cereris* parce qu'on y a honoré Cérès dans le temple qu'elle y avoit. M. l'Abbé Chastelain, Chanoine de Notre-Dame de Paris, supposant que ce temple avoit réellement existé, & que *Villa Cereris* étoit le nom véritable de ce lieu, s'est contenté de faire la généalogie de ce nom jusqu'à la maniere ridicule de l'écrire Huissous ou Huit-Sous, ainsi qu'elle avoit lieu dès le temps de M. de Valois en certaines cartes. De *Villa Cereris*, dit-il, on aura fait *Villeceors*, puis *Vilceors*, ensuite *Vilceols*, *Vileçous*, *Vilçous*, *Vissous* & *Huissous*. Ces Sçavans ne connoissoient que les titres de Notre-Dame de Paris dans quelques-uns desquels ce lieu est véritablement nommé *Villa Cereris*; mais dans ceux du Prieuré de Longpont qui

Notit. Gall. p. 435.

Chart. Longpont, fol. 24.

ſont plus anciens, il y a *Vizeorium*. Il ſembleroit d'abord que ce nom ſeroit celui de *Viſorium* un peu altéré : mais il n'y a eu aucune raiſon de donner au Village dont il s'agit un nom qui ne convient qu'à des lieux élevés, puiſqu'il eſt dans une ſituation commune & qui n'a rien d'extraordinaire. Revenons à la maniere dont on s'exprimoit en françois au douziéme ſiécle, avant lequel nous ne trouvons rien. *Vizoor* & *Viceor*, ainſi qu'on l'écrivoit alors, vient naturellement de *Vicorium*, expreſſion qui ſignifioit un petit Village, un hameau, & comme le diſent les auteurs de la nouvelle édition du Gloſſaire de Ducange, *Vicus minor, manſionum vel ædium collectio à majori Vico dependens*. L'exemple qu'ils en apportent eſt du même ſiécle que je viens de nommer ; il eſt tiré de deux titres de la baſſe Normandie. Ce terme *Vicorium* employé pour ſignifier un hameau détruit non-ſeulement l'étymologie de *Villa Cereris* venue après coup, mais encore la penſée qu'a eue l'Hiſtorien de la Haute-Normandie, que Viſſou, du Diocèſe de Paris, & Iſſou, du Diocèſe de Rouen, Election de Mantes, pourroient avoir la même origine & venir du mot ancien *Vehols*, qui ſignifioit haut, élevé. Cette diſcuſſion étymologique paroîtra un peu trop longue : mais j'ai cru la devoir donner à la tête de cet article à cauſe des trois Sçavans dont le ſentiment y eſt combattu. Je pouvois leur oppoſer M. Ducange, lequel dans ſon gloſſaire paroît avoir ſi peu connu Wiſſous, ou avoir été ſi éloigné de croire que de *Villa Cereris* on ait pû faire Wiſſous, qu'il a rendu en françois ce mot de *Villa Cereris* par Villarceaux.

Necr. Longp. fol. 39.

Gloſſ. latin. voci Foris maritagium.

Ce n'eſt que par la recherche de l'origine de chaque Paroiſſe du Diocèſe de Paris, que j'ai appris que Viceour n'étoit pas une des

plus anciennes. Elle n'existoit pas encore à la fin du XIII siécle lorsque le Pouillé fut rédigé, puisqu'elle ne s'y trouve pas comprise. M. de Valois ne l'y a point apperçue, ni moi non plus. Ce n'étoit qu'un simple hameau *Viculus* ou *Vicorium*, qui dépendoit d'une Paroisse voisine. Et comme en l'érigeant en Paroisse, la nomination à la Cure a été dévolue au Chapitre de Paris, c'est une conséquence nécessaire que ce lieu a été démembré d'une Cure du même Chapitre. Or la Cure la plus proche qui se trouve dans ce cas étant celle de Rungy qui n'en est éloignée que d'une demie lieue, j'en conclus que Viceours est un détachement de Rungy, à moins qu'on n'aime mieux dire que c'est de Chevilly qu'il a été détaché; à quoi il y a moins d'apparence, parce que de là à Chevilly il y a une grande lieue, & qu'il faut traverser Rungy pour s'y rendre. Les archives de l'Evêché de Paris auroient pu fournir la décision de cette difficulté, si elles avoient été conservées exactement.

Ce Village est à trois lieues de Paris ou un peu plus, un peu à côté du grand chemin d'Orléans, à la main gauche & dans la plaine. Il n'est presque composé que d'une rue qui est assez longue. Le territoire est en bled. Ville-Milan touche à cette Paroisse, & en fait partie. Mont-Jean qui est une maison bourgeoise, voisine de Rungis, est aussi de Viceours. En 1709, du temps de l'impression du dénombrement des Elections, on comptoit 160 feux dans cette Paroisse. L'état du Royaume imprimé en cette présente année 1745, y en marque encore 159: ce qui s'accorde avec le Dictionnaire Universel qui y comptoit en 1727 le nombre de 716 habitans ou communians. Les habitans de ce lieu

furent des premiers que le Roi exempta de prises. Ils avoient des lettres là-dessus avant l'an 1374 auquel temps ceux d'Yvry les citerent pour exemple afin d'obtenir la même grace.

Ordonn. des Rois T. 6.

L'Eglise de ce lieu reconnoît S. Denis pour son patron. Les piliers du Chœur désignent un édifice du treiziéme siécle; mais raccommodé depuis. Il reste dans ce même Chœur une tombe dont les caracteres presque effacés dénotent le même temps. C'est celle d'un Diacre ou d'un Soudiacre, à en juger par le livre qu'il tient. Cette Eglise n'a point d'aîle du côté du septentrion. On y voit les tombes de deux Curés de Rungis du seiziéme siécle. Sur celle qui est dans l'aîle du Chœur du côté méridional, le défunt est qualifié Curé de Rungy & Vicaire de Vissous. C'est ainsi qu'on voit quelquefois par des exemples, que les Curés des Eglises matrices sont devenus inférieurs à ceux des Eglises qui en ont été démembrées. Alors un Curé sans occupation se constituoit Vicaire dans un lieu voisin plus peuplé. (a) La Cure de Viceours est à la présentation du Chanoine de Notre-Dame de Paris auquel est échu la vingt-deuxiéme partition; & cela depuis l'échange de cette nomination à la place de celle de Creteil. On ne sçait pas au vrai en quelle année fut faite l'érection de cette Cure. Odon, Prêtre de Viceour, paroît comme témoin à Paris dans un acte de l'Evêque Eudes de Sully de l'an 1202: mais la question est de sçavoir, si par le mot *Prêtre*, il faut toujours entendre un

Telle est encore la cōdition du Curé de Nonneville proche Bondies.

Gall. Chri T. 7. Instrum. Col. 228.

(a) D'autant que quelquefois les Curés titulaires ne résidoient pas. C'est ce qu'on peut juger de François Clément qui, étant Curé de Viceours, gouvernoit la recette du temporel de l'Evêque de Paris en 14.3, selon ce qui se voit dans Sauval, T. 3. p. 505.

Curé. On trouve même un Nicolas Doyen de *Viceoris* ou *de Vitrerio* dès l'an 1196 ; mais il s'agit là d'une charge séculiere. Il y eut dès l'an 1284 un Chapelain fondé dans l'Eglise de ce lieu par Nicolas, Chanoine, Prêtre de Saint-Honoré, sous le titre de S. Nicolas ; & cette Chapellenie subsiste encore. Elle est à la pleine collation de l'Ordinaire. J'en ai vu des provisions du 23 Mars 1479 & du 8 Février 1484.

Chart. min. Ep. fol. 155.

Reg. Ep. Par.

On apprend par deux titres d'environ l'an 1220 l'emploi d'une partie des dixmes de Viceours. Nicolas de Chartres alors Chantre de Notre-Dame acheta la dixme du canton de Collerie sur le territoire de Viceours & la donna aux Chanoines ses Confreres. (b) Landulfe ou Radulfe Paquet, Bourgeois de Paris, qui avoit aussi à Viceours une dixme qui produisoit un muid de bled, & qui y possédoit quatre arpens de terre, donna le tout au même Chapitre pour la fondation d'un Chapelain à la volonté des Chanoines. La Ferme est devant l'Eglise du lieu, & empêche qu'on n'y entre par le devant.

Dubois, T. 2. p. 277.

Ibid. p. 290.

Les Evêques de Paris jouissoient de la Terre de Viceours, à la réserve de quelques Fiefs dont on faisoit hommage tel que celui de Morvillier (*Mortuo Villari*) qu'ils acheterent

Chart. min. Ep. fol. 244.

(*a*) Le Doyen séculier d'Orly est nommé avec sa femme au Nécrologe de Notre-Dame de Paris 26 Juin. Ils vivoient vers l'an 1200. L'Evêque avoit Prevôt & Doyen à Vissous, suivant des lettres de 1295. *Chart. min. fol.* 150.

(*b*) Je ne sçais si ce Collerie du territoire de Viceours ne seroit point le *Colridum* mentionné dans le *Polyptyque* de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prez sous Charlemagne. On y lit au feuillet 94 que cette Abbaye *habet in Colrido mansum dominicatum, terra arabilis bunnuaria LX de vinea arp. XIII. prat. arp. X. silvæ* [illegible]

dès l'an 1235 & 1236. Ils y possédoient des Fiefs sous le regne de S. Louis. Odeline, fille de Raoul Gaudin de ce lieu, ne put obtenir de l'Evêque Guillaume la faculté d'épouser un homme serf du village de Verrieres, l'an 1244, qu'à condition que la moitié des enfans qui proviendroient de ce mariage appartiendroient à ce Prélat. En 1255, l'Evêque Regnaud, après avoir acheté une censive dans ce lieu dite de Broc, affranchit ces mêmes habitans du droit de servitude, sous la condition du redoublement du cens : & en 1273 l'Evêque Etienne Tempier les abonna pour la taille, se réservant le pouvoir de l'augmenter lorsqu'il iroit à la guerre pour le Roi. Il est quelquefois parlé dans le Nécrologe du Chapitre de la maison que les Evêques de Paris avoient à Viceours : Ranulphe de Homblonieres qui monta sur le Siége Episcopal l'an 1280 fit réparer cette maison, & l'augmenta d'une acquisition qu'il fit de Pierre d'Igny, Prêtre ; & fit entourer le manoir de murs à crenaux sans parler de trois sextiers de bled qu'il acheta d'un nommé Renaud Blondel, qui avoit droit de les prendre dans la grange Episcopale de ce lieu. Simon de Bucy, dont l'Episcopat commença l'an 1289, y bâtit de grands greniers, & y fit une enceinte plus étendue avec des redoutes & des tournelles. Ce fut entre 1540 & 1550 que l'Evêque de Paris cessa d'avoir du bien à Vuissous, le cédant au Chapitre de la Cathédrale pour celui que les Chanoines avoient à Creteil. La nomination de la Cure entra aussi dans l'échange, & le Chapitre nomma pour la premiere fois le Curé de Wissous en 1550. On lit que Jean du Drac, ci-devant Doyen de Paris, proposa en 1547 de se démettre de la Cure de Wissous, afin que, du revenu, on entretînt six enfans de

Dubreuil, Antiquit. de Paris, pag. 282.

Chart. min. Ep. fol. 249.

Dubois, T. 2. Coll. mss. p. 418.

Dubois Hist. Eccl. T. 2. p. 493.

Dubois, T. 2. p. 512. *ex Necrol.*

Necrol. Par. X Cal. Julii.

Regist. Ep. Par. 3 Aug.

chœur à Notre-Dame, outre les anciens.

Je ne parlerai pas ici de quelques sols de cens assis à Vizoor que donna au Prieuré de Longpont un particulier, s'y faisant Religieux dans le cours du XII siécle. L'Abbaye de Sainte Genevieve comptoit en 1250 parmi ses revenus trois mines de froment *pro terra de Chemino de Viceoz*: mais elle n'avoit aucuns droits Seigneuriaux en ce lieu, & même une Dame lui ayant légué depuis quelques arpens de terre qui y étoient situés, le Monastere les vendit parce qu'ils n'étoient pas dans son domaine. En 1452 Pierre de Tuillieres, Conseiller au Parlement, étoit Seigneur de Vissouls en partie. Il en rendit l'aveu le 27 Août de cette année. On lit dans Dubreul qu'en l'an 1499 Nicolas le Fevre & sa femme donnerent au College de Montaigu partie d'une ferme située à Viceours.

Chart. Longi. p. fol. 39.

Lib. censual. S. Genov. fol. 43.

Necrol. S. Gen. Id. Novembr.

Dubreul, p. 509.

En 1520 les Célestins de Marcouci prétendoient avoir deux fiefs à Viceous qu'ils appelloient Bievre & Bonneuil; & le Chapitre de Linas y avoit une petite rente par traité fait avec l'Evêque.

La mention que j'ai faite ci-dessus d'un canton de la Paroisse de Viceours appellé Collerie, m'a remis à la mémoire un Poëte qui vivoit sous le regne de François I, dont le nom étoit Roger de Collerie. Comme je ne connois aucun endroit dans le Royaume qui soit appellé de ce nom, je pense que ce Maître Roger étoit natif de ce lieu.

On lit dans la collection des Chartes des Notaires du Châtelet une Sentence du 11 Juillet 1556 contre Childeric le Roi, Greffier de Viceour, qui avoit reçu à Paris un codicile.

Chartes des Not. p. 763.

Un livre imprimé nouvellement fait mention de Wissous, à l'occasion d'un Arrêt donné au Grand Conseil le 23 Janvier 1738. Il y

Pratique des dr. Seig. par Freminville 1748, T. 2. p. 52.

est dit que le sieur Pomonier, Secrétaire du Roi & Tresorier de France de la Généralité d'Alençon, a été maintenu en l'une & l'autre qualité, d'avoir le pain béni par morceau de distinction avant tous les Officiers des Justices Seigneuriales de Wissous & de Ville-Milan en l'Eglise de Wissous, & de les précéder tant à l'offrande qu'aux assemblées publiques & particulieres.

PARAY.

QUOIQUE le nom de cette Paroisse ne soit pas rare, il n'est pas cependant facile d'en découvrir l'origine. Paray est une Terre qui de temps immémorial appartient à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prez. On ne trouve point de qui elle vient. Mais il est probable qu'elle avoit été donnée pour fournir de pain cette maison, & que dès les premiers temps de cette donation, la Communauté y envoya une colonie de gens qui lui appartenoient par leur naissance étant nés sur leurs Terres, ce qu'on appelloit Gens de Parée ; ou bien le nom peut venir plus naturellement de ce que cette Terre aura été regardée comme noble ; car dans la langue des Lombards voisins des Gaules les mots *Paradum* & *Paradegium* signifioient *feudum nobile*.

Ce lieu est situé dans une plaine fertile en bled située du côté du midi par rapport à Paris, à trois lieues de cette Ville, entre le chemin d'Orléans & celui de Fontainebleau. Les deux Villages les plus voisins sont Wiceous & Louans dit Morangis. Il y a plusieurs manieres de l'écrire : les uns mettent Paré ou Paray, d'autres Parey ou Paret : mais tout cela revient au même & ne s'é-

loigne point de l'étymologie.

L'Eglise est sous l'invocation de S. Vincent, Martyr d'Espagne, le même qui est l'un des Patrons du Monastere de S. Germain, dont sans doute les Religieux y mirent quelques morceaux, de celles que Childebert leur avoit confiées en les fondant. Cette Eglise est petite & proportionnée au nombre des habitans. Le Chœur est très-propre & d'un gothique qui ressent le XIII siécle. On voit dans la Nef une représentation de la Naissance de Notre-Seigneur en marbre blanc. La Dédicace de cette Eglise fut faite en 1541 par l'Evêque de Sebastianople auquel l'Evêque de Paris permit aussi le 13 Août de bénir une portion de terre qui en étoit voisine. Dès le treisiéme siécle, la présentation à cette Cure appartenoit à l'Abbaye de S. Germain, suivant le Pouillé de ce temps-là, où elle est dite en latin *Paretum*, & de même dans tous les suivans jusques dans celui de 1648 où elle est mal nommée en françois *Parel*.

Regist. Ep. Paris.

Le dénombrement de l'Election en 1709 y mettoit 15 feux ; ce qui ne paroît diminué que de fort peu en 1745, suivant la description du Royaume qui vient de paroître. Le Dictionnaire Universel de la France évalua en 1727 le nombre des communians à 64.

Les titres de l'Abbaye de Saint Germain fournissent peu de chose sur ce lieu. Voici ce que j'ai pu tirer de la nouvelle Histoire de ce Monastere.

Etienne de Macy, Chevalier, dont la Terre n'étoit séparée de celle-ci que par le village de Viceous, fit quelques entreprises sur cette Seigneurie vers l'an 1150 : mais Geoffroy, Abbé de Saint-Germain, sçut le réduire ; & deux ans après, cet usurpateur fut fait pri-

Bouillard, p. 89.

sonnier à Paris. Le Comte de Dreux avoit vendu à l'Abbé Robert la voirie de Paray vers l'an 1200. Le Roi Philippe-Auguste donna ses Lettres pour confirmer cette acquisition. En 1233, Jean Comte de Mâcon & Alix sa femme céderent à l'Abbaye le droit qu'ils avoient de prendre à Paray quarante-quatre setiers d'avoine, quarante-quatre poules, quarante-quatre pains & quarante-quatre deniers parisis, pour une maison située à Paris près Saint-André. C'est apparemment de l'Hôtel que ce Comte eut depuis en ce quartier là que fut formé le nom de la rue Mâcon. Enfin l'Historien de l'Abbaye nous apprend que ce fut en l'an 1248 que les habitans de Paray furent affranchis, avec les conditions du tribut ordinaire en ce temps-là.

Ibid. p. 109.

Ibid. p. 122.

Ibid. p. 128.

Ce fut sur ce Village & sur Cachant que Thomas de Mauleon, Abbé de S. Germain-des-Prez, assigna la fondation de son obit l'an 1255; sçavoir, une certaine quantité de froment avec deux sols de rente. Le titre contre l'ordinaire appelle ce lieu *Pyrodium*.

Gall. Chr. nov. T. 7. col. 452.

Il ne faut point confondre ce lieu avec un canton de la Paroisse de Bagneux que d'anciens titres du même siécle disent être appellé Paroi.

Necr. Eccl. Par. ad 31 Julii.

L'Abbaye de Sainte-Genevieve a dans le voisinage de Paré une Ferme appellée Contain écrit autrement Contin peu éloigné du grand chemin de Fontainebleau. Le Cardinal de Noailles permit le XI Avril 1697 qu'il y eût une Chapelle domestique, & c'est dans l'exposé qu'il est dit qu'elle est sur la Paroisse de Paré. J'en parle plus au long à l'article de Louans ou Morangis, ayant eu une preuve plus ancienne qu'elle étoit de cette derniere Paroisse.

Regist. Archiep.

LOUANS,
ET DEPUIS MORANGIS.

NOUS n'avons rien sur cette Paroisse de plus ancien qu'un titre de l'an 1230 conservé à l'Abbaye de Sainte-Genevieve. Sans les archives de cette maison, ce qui se présenteroit d'abord touchant ce lieu, seroit le Pouillé de Paris rédigé vers le même temps où on le trouve nommé parmi les Paroisses sous le nom vulgaire *Loand*. Cette maniere de désigner en françois une Paroisse, pendant que presque toutes les autres le font en latin, fait voir que l'on ignoroit comment il auroit fallu le mettre en latin; & c'est une preuve qu'il y avoit fort long-temps que ce nom, peut-être formé de quelque ancien terme latin de plusieurs syllabes, étoit réduit presque à une seule. Soit donc que son origine vienne d'un possesseur appellé *Lupus* ou *Lupentius*, ou qu'elle vienne de ce que ç'auroit été long-temps un terrein de Landes, un territoire non cultivé; ou enfin, soit que ce nom soit celui du torrent qui coule de ce lieu, ainsi que ce l'est des ruisseaux proche Etampes; le titre latin ci-dessus cité en 1230 appelle toujours ce lieu *Lodnz*, & ne le latinise point. Un autre de 1250 l'écrit de même: un troisiéme titre de l'an 1263 écrit *Loanz*, ce qui ne fait pas une différence importante. L'Auteur du Pouillé qui écrivoit quelques années après, est le premier qui ait introduit un *d* à la fin de ce mot à la place du *z*; d'où M. de Valois a fait *Loandum*. Quoiqu'il en soit des remarques que je viens de proposer, M. l'Abbé Chastelain dans la Table des noms de lieu de son Martyrologe universel,

Notitia Gall. p. 422.

lui, prétend que Louans, au Diocèse de Paris, doit être dit en latin *Loci aquarum*, apparemmets en conséquence de ce qu'il dit en un autre endroit que certaines terminaisons de mont en *ains* ou *ans* viennent de *amnis*. Et ce qui peut appuyer ce sentiment, est que l'on assure que pour peu que l'on creuse en ce Village on y trouve de l'eau.

La Paroisse est sur le bout de la grande plaine qui commence à Villejuy, & qui se termine en quelques endroits proche la riviere d'Ivette. Comme il y a peu de côteaux, la plus grande partie du territoire est en grain.

L'Eglise de ce lieu est sous le titre de saint Michel; & c'est ce qui en rend encore l'origine plus obscure. Le bâtiment qu'on voit aujourd'hui ne paroît pas avoir plus de deux cent ans; mais la tour est plus ancienne. Le Chœur est vouté & boisé à neuf. Les Fonts-Baptismaux de marbre ont été pratiqués dans une Chapelle ovale bâtie l'an 1736 par M. Angouillant, Curé. Il fut permis en 1551 à Charles, Evêque de Mégare, de bénir trois Autels compris dans l'augmentation de cette Eglise. La plus ancienne tombe de cette Eglise est celle d'un Curé du XIV siécle, autour de laquelle on lit en lettres capitales gothiques: *Hic jacet Odo de Cuciaco Suessionensis Dyocesis, quondam Curatus de . . . ncio, qui obiit anno Domini M. CCC. XLI.* Une autre tombe qu'on a ôtée portoit ces mots: *Cy gisent Guillaume de Baillon, Ecuyer, Seigneur Chastelain de Louans, y demeurant; qui décéda le 1 Janvier 1591; & Damoiselle Charlotte Briçonnet sa femme, qui décéda le 9 Mars 1610.* La plus nouvelle épitaphe est conçue en ces termes: *Cy gist haute & puissante Dame Catherine Boucherat, veuve de haut & puissant Seigneur Messire Antoine de Barillon, Chevalier, Seigneur de Mor*

Reg. Ep. Par. 21. Jul.

rangis, Montigny, &c. Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, décédée au Château de Morangis, le 15 Mars 1733.

La Cure est à la pure & pleine collation de l'Archevêque de Paris, suivant qu'il est déclaré par le Pouillé du XIII siécle & par les suivans. Dès l'an 1346 il y avoit eu deux Chapellenies fondées dans le Château des Fossés-de-Louans par Yon, Seigneur de Garoncieres & de Maule, sous le titre de Notre-Dame & de Saint Eutrope; l'une au moins des deux devoit être desservie par un des Religieux de l'Hôtel-Dieu de Paris. Et comme il les dota considérablement, ils devoient rendre chaque année à l'Evêque de Paris une certaine quantité de bled. Marie Poignant, veuve d'Adam Boucher, Seigneur de Louans, y nomma dans le mois d'Octobre 1504. Elle tenoit apparemment cette Terre du sieur Poignant, Conseiller au Parlement, Seigneur de Louans & d'Athis en 1460. Jean le Charron, y présenta le 1 Avril 1574. La Chapelle ayant été rebâtie au milieu du XVI siécle, il fut permis à l'Evêque de Mégare de la bénir, aussi-bien que trois Autels. Cette Chapelle se trouve marquée dans les Pouillés depuis le XV. siécle.

Minut Chart. Par. fol. 110

Reg. Ep. Par.

Morin, Hist. du Gâtinois, p. 46.

Ibid.

Je n'ai pu, faute de titres, faire remonter bien haut le catalogue des Seigneurs de Louans, ou du moins en dresser une suite bien remplie. Depuis Gautier de Loans, Chevalier, qui vivoit en 1230, & Pierre de Meudon, aussi Chevalier, qui y avoit des mouvances, il ne s'est trouvé que Adam Boucher, Secrétaire du Roi, sur la fin du XV siécle; puis Raymond Boucher son fils, qui mourut dans son Château le 5 Décembre 1537, dont l'épitaphe est aux Célestins de

Paris en la Chapelle de Saint-Denis. Raymond donna la terre de Louans à son frere Philippe. Jean Boucher en étoit Seigneur l'an 1566. Jean le Charron, Président en la Cour des Aydes, & Prevôt des Marchands, la possédoit en 1574. Il fit cette année-là le 11 Décembre une échange avec le Couvent de la Saussaye. Il obtint aussi du Roi des lettres datées de Lyon par lesquelles cette Terre fut érigée en Châtellenie. Le Parlement ordonna qu'il seroit informé de la diminu ion du Domaine du Roi qui résulteroit de cette érection; & l'information faite par un Conseiller avec les anciens Officiers de Montlhery, ces lettres furent enregistrées le 14 Février 1575. En vertu de cela, la Châtellenie de Louans fut déclarée dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1575. n'être en rien sujette à celle de Montlhery. On a vu par l'épitaphe ci-dessus rapportée, que peu de temps après c tte érection, Guillaume de Baillon en étoit Seigneur-Châtelain & qu'il y faisoit sa demeure : sa veuve y resta jusqu'à l'an 1610, ayant survécu dix-neuf ans à son mari.

Hist. des M. des Req. p. 118.

Légende de Jeau Boisle, p. 47.

Reg. Ep. Par.

Reg. Parl. 23 Déc. 1574. & 4 Fév.

Cout. édit. de p. 66. Jean le Charron y est dit Seigneur.

Le changement du nom de Louans en celui de Morangis ne se fit qu'en l'année 1693 à la priere de Jean Jacques de Barillon qui en étoit Seigneur. L'enregistrement des Lettres Patentes fait le 26 Mai porte que ce sera à la charge que les aveux & dénombremens faits sous le nom de Louans demeureront en leur force & vertu. Alors cette Terre fut aussi érigée en titre & dignité de Comté, quoique le nombre des Terres titrées pour le composer n'y fût pas. Les Lettres du Roi en dispenserent & donnerent pouvoir d'y faire exercer la Justice conjointement sous ledit titre de Comte de Louans par un seul Juge. Antoine

Barillon, Maître des Requêtes, étoit Seigneur de Morangis en 1733, lorsque Catherine Boucherat son épouse y décéda le 15 Mars.

Epitaphe ci-dessus.

Il y avoit à Louans au XIV siécle un Fief mouvant du Prieuré de Saint-Eloy proche Longjumeau. Nous le connoissons par le moyen d'un compromis passé à son sujet en 1372, devant Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, par Robert l'Allemand, Prieur.

Gall. Chr. nova, T. 7. Col. 866.

La Terre dite Contein, que l'Abbaye de Sainte-Genevieve qui possédoit vers l'an 1230 au moins, ne paroît avoir été qu'une ferme bâtie sur le Fief d'un Chevalier nommé Pierre de Meudon. C'est ce que nous apprenons d'une contestation qui s'éleva alors sur la dixme de vingt-six arpens de terre de cette Abbaye situés *apud Marmas inter tres vias*, & dix autres situés sur le chemin de Juvisy. Gautier de Loanz, Chevalier, soutenoit qu'elle lui avoit été engagée pour un an, à commencer au mois de Mars ; Pierre de Meudon, dont cette dixme mouvoit, le prétendoit pareillement & assuroit qu'il s'en étoit rendu le garant. Maître Odon de Garlande, Chanoine de Paris, soutenoit au contraire que c'étoit une vraie dixme qui n'étoit nullement engagée : ce qui fut confirmé par le Curé de Loanz dans la Paroisse duquel elle étoit. On ne voit pas ce qui fut prononcé par l'Official. En ce temps-là on écrivoit bien des minutes, & on laissoit des choses importantes à deviner. La même Abbaye de Sainte-Genevieve payoit en 1250 une modique redevance au sieur Philippe de Chailly pour la terre *de Marleriis*, voisine de la ferme de Contein, & aux Moines de Longpont pour quelque morceau de terre proche Loenz. Comme elle n'avoit pas droit de

Chartul. S. Genov.

justice, il fut observé qu'un voleur qui avoit été arrêté en 1263 entre Contein & Loans, avoit été justicié à Montlhery.

Ce même lieu de Contein est nommé dans le procès-verbal de la Coutume de Paris en 1580 parmi les appartenances de Sainte-Genevieve, mais sous le nom altéré de Cratin.

On comptoit en 1709, lors de la premiere impression des Dénombremens, 45 feux à Morangis-Louans; celui de 1745 n'y en compte que 35. Le Dictionnaire Universel de la France en 1726 marquoit le nombre des habitans ou communians à 159. D'autres un peu auparavant ne faisoient monter les communians qu'à 120.

Le village de Louans, quoique peu renommé, passe pour avoir produit vers l'an 1390 un Dominiquain qui se distingua par ses poësies dans le même cours du quatorziéme siécle. On le connoît sous le nom de Renaud de Louens. Il mit en vers françois l'ouvrage de Boëce de la consolation de la Philosophie. Dans le siécle précédent vers l'an 1270 une Aveline de Louans avoit été faite Prieure de la Saussaye, Communauté bâtie dans le voisinage. Vers l'an 1370, une Marguerite de Louans épousa Pierre de Dormans, famille illustre.

Mémoir. de l'Acad. des Belles-Lettr. T. 2. p. 683, & T. 7. pag. 291.

Gall. Chr. nova T. 7. col. 1756.

Moreri au mot Constans p. 995.

CHILLY ou CHAILLY.

IL est vrai que plusieurs lieux en France portent le nom de Chilly & de Chailly : & comme ils ne doivent avoir qu'une origine commune, si l'on est bien assuré de celle de quelqu'un d'entre eux, il paroît que l'on pourra inférer que les autres ont dû être appellés à-peu-près de même. J'ignore si les mêmes lieux appellés Chailly ont été aussi nommés indifféremment Chilly: je n'en suis sûr qu'à l'égard de celui-ci. Il a été appellé Chailly en françois au XIII siécle & dans les siécles suivans : ce n'est gueres que depuis deux à trois cent ans que l'on a commencé à écrire Chilly, en s'éloignant du latin de plus en plus : je dis *de plus en plus*, car quoique les titres du XII & du XIII siécle, qui sont les plus anciens que nous ayons, rendent en latin le nom de ce Village par *Calliacum* ou *Chailliacum*, je ne crois pas qu'on puisse s'en tenir à ce latin, qui semble n'être formé que sur le françois. Il est plus sûr de remonter au nom des premiers possesseurs Romains de ce lieu, qui auront été d'une famille dite *Calidia* ou *Callidia* ; ou bien de celle qui se nommoit *Catulia* ou *Catilia*. Ces noms sont sûrement Romains, & se trouvent dans le recueil d'Inscriptions de Gruter. En sorte que, selon ce principe, le nom latin de Chailly dans sa premiere pureté aura été *Callidiacum*, ou bien *Catulliacum*. Il n'y a rien en cela que de conforme aux regles de l'analogie. M. de Valois ne viendra point ici à notre secours ; il s'est contenté de nommer *Calliacum*, Chailli, sans en dire davantage.

Ce Village est à quatre petites lieues de Paris, & à deux de Montlhery, à la gauche du

grand chemin de Paris à Orléans : il est bâti à l'extrémité de la plaine qui commence vers Villejuy. C'est un pays de labourages avec quelques vignes & quelques prairies. S'il n'y a point de faute d'imprimerie dans le dénombrement de 1709 à l'article de Chilly, il y avoit alors en ce lieu 124 feux, ce que le Dictionnaire Universel de la France publié en 1626 évaluoit à 263 habitans. Le dénombrement qui vient d'être imprimé en 1745 par le sieur Doisy, n'y marque que 59 feux. Plusieurs modernes ne font mention de Chilly que par rapport au beau Château que le Maréchal d'Effiat y fit bâtir, sans rien dire du Village, ni de ses anciens Seigneurs. J'espere y suppléer, en n'oubliant rien de ce que j'ai trouvé touchant ce lieu. Comme il a appartenu presque dans tous les temps à des Princes, ou à des personnes de grande considération, delà viennent quelques vestiges de distinction qu'on y apperçoit encore ; les rues, par exemple, qui y sont droites & allignées contre l'ordinaire des Villages, & aussi pavées, quoique ce ne soit point un passage de voitures publiques. Dans une de ces rues se voient cinq bâtimens dont l'entrée de chacun est terminée par une lanterne couverte d'ardoise. On dit dans le pays que c'étoit les logemens que le Maréchal d'Effiat avoit assignés à cinq de ses Officiers.

L'Eglise Paroissiale du titre de S. Etienne, premier Martyr, est tout auprès du Château dont elle est couverte du côté du midi. Elle manque d'une aîle du même côté, & le principal corps de l'édifice est sans vitrages : il y manque aussi le tour derriere le Chœur. Au reste, elle se ressent de la richesse des anciens Seigneurs, étant couverte d'ardoise ; mais elle est fort basse, aussi-bien que le clocher

placé au nord à côté du grand autel, le plus loin qu'il a été possible du Château, pour égargner l'incommodité de la sonnerie à ceux qui y logeroient. Ce n'est point une Eglise rebâtie a neuf. On y voit dans le Chœur quatre pilliers fort anciens, & que je croirois avoir supporté le vieux clocher. Le reste du Chœur & le Sanctuaire sont d'un travail du treiziéme siécle, ou tout au plus tard vers l'an 1300, avec des ornemens de petites colomnes posées l'une sur l'autre dans le goût & la délicatesse du regne de Saint Louis. On a détruit une partie de cette architecture en élevant les Mausolées des Seigneurs du siécle dernier, dans le côté droit; je veux dire ceux de Messieurs d'Effiat, dont le dernier est mort en 1719, âgé de 80 ans. Leurs tombes de marbre noir remplissent aussi presque tout le Chœur. Comme ils sont assez connus, je n'ai pas cru devoir les insérer ici. Il y repose aussi une partie des dépouilles de M. de Fourcy, Abbé de Trois-Fontaines & Prieur de Longjumeau.

Il y en a aussi une d'un Seigneur de Chilly d'environ le quinziéme siécle: son épouse est représentée à côté de lui, vêtue selon l'usage de ce temps-là, comme les Religieuses d'aujourd'hui. Dans le côté gauche du chœur se voit une épitaphe du dernier siécle où le Village est appellé Chailly, qui est l'ancien nom. Cette Paroisse est l'une de celles où les restes des anciennes agapes de Pâques ont subsisté le plus long-temps. Maurice de Sully, Evêque de Paris, confirmant les revenus que l'Abbaye de Sainte Genevieve avoit à Chailly *apud Challiacum* en terres & dixmes, &c. déclare que pour cela cette Abbaye étoit tenue de fournir chaque année un muid de vin, dont les habitans devoient user le jour

jour de Pâques après la communion, & défendit aux habitans d'en exiger davantage. Les témoins de cet acte solemnel furent Gaultier Prêchantre, Ascelin Doyen de Notre-Dame, Simon de Saint-Denis Chanoine de Paris, & Maître Hilduin son frere, Maître Mainier de Sarclé. De nos jours l'exécution de cette Charte consistoit à distribuer à chaque habitant aux Fêtes de Pâques une pinte de vin & trois au Curé. Il n'y a plus que le Maître d'Ecole qui en profite, la distribution lui ayant été cédée pour ses salaires. Dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle où cette Cure est nommée *Challiacum* : elle est dite être à la pleine collation Episcopale. Tous les Pouillés suivans tant du seiziéme siécle que ceux de 1626 & 1648, s'accordent dans le même point, se servant toujours du nom de Chailly. Celui du sieur Pelletier imprimé en 1692 est le premier qui l'ait appellée Chilly, & par une erreur grossiere il la met sous le Doyenné de Montmorency, au lieu de celui de Montlhery. Il y avoit autrefois sur le territoire de cette Paroisse une Léproserie du titre de saint Laurent, qui étoit à la nomination de René Roi de Sicile & Duc d'Anjou, Seigneur de Chailly; mais elle fut réunie par lui vers l'an 1475 au Prieuré de saint Eloi situé sur le même territoire, & duquel je parlerai en particulier à la fin de l'article de Chilly.

Chartul. Sté Gen. p. 105.

Gall. Christ. nov. in Prior. S. Elig. T. 7. col. 866.

Les Seigneurs de Chilly sont connus depuis le douziéme siécle, à quelques lacunes près. Je n'ai point de preuves qu'il faille mettre dans ce rang un Radulfe de Chally dénommé au Cartulaire de Longpont, non plus que Burchard *de Calliaco* fils d'Hugues, qui possédoit la terre de Nozay selon le même Livre, ni même Ansold *de Challiaco* bienfai-

Chart. Long. fol. 6.

Ibid. fol. 46.

Necr. S. Vict. 11. id. Julii. Chart. Long. fol. 40.

ctеur de l'Abbaye de saint Victor, quoique je sois assuré que cet Ansold avoit une partie de la Seigneurie de Longjumeau. Mais je suis certain que le Catalogue de ces Seigneurs peut commencer à Robert Comte de Dreux, fils de Louis-le-Gros & frere du Roi Louis VII. Ce fut en cette qualité que l'an 1171 il exempta l'Hôpital de saint Germain des Prés de payer aucun cens pour ce qu'il possédoit à Chilly, qu'il bâtit en 1185 une Chapelle dans son Château; que pour l'entretien des quatre Prêtres Chanoines de saint Thomas du Louvre vers l'an 1187 il accorda quelque chose sur les dixmes du même lieu, qui à cette occasion est appellé *Calliacnm*. Robert son fils lui succéda & demeuroit assez souvent à Chilly. Il reste de lui trois actes qui ont été expédiés en ce lieu. 1°. Celui par lequel avec Iolende de Coucy son épouse il donne à l'Abbaye de sainte Genevieve tout ce qu'il a à Conteyn, avec la dixme & tous autres droits; en place de quoi l'Abbaye lui cede tout le terrein quelle a à Chilly, *apud Calliacum*. Cet acte finit ainsi: *Datum apud Calliacum per manum Hugonis Clerici nostri anno gratie M. C. XCV*. 2°. Un acte de modification de l'établissement des Chanoines de saint Thomas du Louvre finissant pareillement. *Actum apud Calliacum anno gratie M. C. XCVIII*. 3°. La ratification d'une vente faite au Chapitre de Paris de certains droits à Vitry-sur-Seine: *Actum apud Chailli anno MCC*. Il mourut le 28 Décembre 1219. On trouve à la Chambre des Comptes à Paris, que lorsque Pierre Duc de Bretagne remit à saint Louis l'an 1234 le Château de Beuvron avec d'autres terres des pays d'Anjou & du Maine qu'il avoit eues de lui précédemment, ce Roi lui donna au lieu de cela les terres de Chailly &

Gall. Christ. nov. T. 2. col. 54. Ibid. T. 7. c. 804.

Hist. univ. Par. T. 2. p. 464.

Chart. S. Gen. ad an. 1195.

Hist. Univ. Paris, T. 2. p. 465.

Magn. Pastor.

Extr. de la Chambre des Compt. & ap. Chop. du Domaine, p. 54.

de Longjumeau. Sa postérité en jouit quelque temps. Iolend sa fille porta en 1238 ces deux terres en mariage à Hugues le Brun Sire de Lusignan, Comte de la Marche & d'Angoulême. Mais elles revinrent ou du moins il fut projetté de les faire revenir l'an 1300 au Roi Philippe-le-Bel. Par l'acte que l'on en a vu, Hugues le Brun Comte de la Marche & d'Angoulême déclaroit qu'il cédoit à ce Prince *Castellaniam Castrum seu Domum fortem villas & terras Chailliaci & Longijumelli tam citra quam ultra pontem, unà cum Parco juxta Chailliacum*, & cela pour d'autres biens que le Roi lui donnoit dans les Diocèses d'Angoulême & de Xaintes, lesquels provenoient d'Amaulry de Montfort. Au reste le Roi ne devoit en jouir qu'après la mort de ce Comte, & il y a apparence que le projet n'eut pas lieu. Beraud de Mercœur, Connétable de Champagne, se qualifie Seigneur de Chailly dans le don qu'il fit en 1305 aux Chanoines du Prieuré de saint Eloi de la Chapelle du Château. Le même Connétable eut par la suite seulement une rente de 700 livres que Philippe-le-Bel lui assigna sur cette terre, & dont il fit cession à Enguerrand de Marigny. On trouve seulement dès l'an 1317 au mois de Mars un don fait par Philippe-le Long de partie de Longjumeau & de toute jurisdiction à Pierre de la Voie Chevalier, neveu du Pape Jean XXII; acquisition de ces deux mêmes terres en 1319 ou 1320 par Philippe-le-Long de ce même Pierre de la Vie ou de la Voye en échange de Villemur près Toulouse. Philippe-de-Valois dès l'année 1328, la premiere de son regne, donna à Jeanne de Bourgogne la terre de Chailly sa vie durant, mais elle n'en jouit que quelques mois, étant morte en 1329. En 1331 au mois d'Août le

Lib. rub. Cam. Comp. p. 536.

Regist. des Chart. de Ph. le Long.

Reg. de la Chambre des Comp. *qui est in cœlo*.

même Roi donna les deux terres ci-dessus au Duc de Bretagne Jean III, en échange du Château de Saint-James de Beuvron. Puis sa femme Jeanne de Savoye les eut de lui en douaire par titre du mois de Mai 1334 qui se trouve au Trésor des Chartes dans le Registre du Roi Philippe-de-Valois de l'an 1339.

Coffre de Bretagne, n. 33.

En 1360 Charles de Blois & Jeanne Duchesse de Bretagne mariant leur fille Marie à Louis I Duc d'Anjou & Roi de Sicile, lui donnerent entre autres Chilly & Longjumeau: & par un Traité fait le 12 Avril 1364 entre la même Jeanne alors veuve de Jean Comte de Montfort, se voit que ce Comte demeura Duc de Bretagne & céda à cette Dame le droit qu'il avoit aux mêmes Châtellenies; ensorte que le Duc d'Anjou en resta possesseur. Il reste de lui un ordre daté de son Château de Chailly au mois de Juillet 1371, par lequel il veut que l'on paye quatre mille francs d'or à son cousin Talerand de Perigord pour les services rendus au Roi.

Coffre de Bretagne, n. 45.

Hist. de Languedoc, T. 4. p. 349.

La terre de Chilly demeura long-temps dans la Maison d'Anjou, puisque René d'Anjou Roi de Sicile, arriere petit-fils de Louis qui vient d'être nommé, la possédoit encore avec Longjumeau vers la fin du siécle suivant. J'ai déja observé ci-dessus qu'en sa qualité de Seigneur de Chailly il unit en 1475 la Léproserie de ce lieu au Prieuré de saint Eloi. Etant mort le 10 Juillet 1480, son cousin Charles d'Anjou lui succéeda & fit le Roi Louis XI son héritiet par testament du 10 Décembre 1481, par le moyen de quoi les terres de Chailly & Longjumeau revinrent à la Couronne. Au mois de Février suivant le Roi en gratifia pour récompense de services Guillaume Picard d'Estellan Bailly de Rouen, lequel n'en jouit pas long-temps;

Mém. de la Chambre des Comptes.

car Charles VIII en Mars 1483, sept mois après la mort de Louis XI, rendit à Jean & Louis d'Armagnac, enfans de Jacques d'Armagnac, les terres tenues par Charles d'Anjou Comte du Maine, leur oncle maternel, non tenues en Pairie & appanage, ni venues de son domaine, entre autres Chilly & Longjumeau. Les Registres dont ces derniers faits sont tirés, ajoutent à l'an 1492 au huitiéme jour de Mai, que ces deux terres venoient d'être données par le même Roi au sieur de Nemours; & que les Lettes de concession ayant été lues en Parlement, le sieur Gaillard s'y opposa. Ce dernier est apparemment le même que Michel Gaillard Pannetier du Roi François I, lequel devint entierement Seigneur de Chilly & de Longjumeau par sa femme Souveraine d'Angoulême, sœur naturelle de François I, fille du Comte d'Angoulême. Il en avoit acheté la moitié en 1499 de Louis d'Armagnac Comte de Guise. Son mariage en 1512 lui procura le reste. Il décéda le 4 Juillet 1531. Sa veuve vécut jusqu'au 23 Février 1551. Ils sont tous les deux inhumés dans le chœur de l'Eglise Paroissiale de Chilly, où se voit leur tombe au bas des marches du sanctuaire; c'est sans doute celle dont j'ai parlé en faisant ci-dessus la description de cette Eglise. La postérité de Michel Gaillard continua de jouir de Chailly. Cette Terre est nommée au Procès-verbal de la Coutume de l'an 1500 comme possédée par un autre Michel Gaillard Chevalier. Un Factum imprimé environ l'an 1605 pour Louis Gaillard Sieur du Fayet, nous apprend que ce fut Michel son pere qui vendit en 1596 Chailly & Longjumeau pour la somme de quarante mille écus, à Martin Ruzé Secretaire des Finances, puis Secretaire

Reg du Parlem.

Hist. des Gr. Offic. T. p. 211.

d'Etat sous le regne d'Henri III, & qu'Henri IV avoit fait Trésorier de ses Ordres & Grand-Maître des mines de France. Il la possèda jusqu'à sa mort arrivée le 16 Novembre 1613. Son corps fut enterré dans l'Eglise du lieu, où l'on voit sa figure de marbre blanc & son épitaphe. N'ayant point eu d'enfans de Genevieve Arabi son épouse, il institua son héritier Antoine Coiffier, dont il étoit grand-oncle maternel, à condition qu'il porteroit son nom & ses armes. Ce fut ainsi que les Messieurs Coiffier d'Effiat entrerent dans les terres de Martin Ruzé. Antoine Coiffier dit Ruzé fut fait Chevalier du Saint-Esprit en 1620, Surintendant des Finances en 1626, la même année que Chilly fut érigé en Marquisat, Maréchal de France en 1631, & mourut l'année suivante. Dans la suite Charles de la Porte, premier Duc de la Meilleraye, devint Seigneur de Chilly par sa femme Marie Ruzé, fille d'Antoine dont je viens de parler. Il mourut en 1664. Quelques-uns lui donnoient aussi le nom de Duc de Mazarin. Enfin Antoine Ruzé Marquis d'Effiat, premier Ecuyer des Ducs d'Orleans, Conseiller d'Etat a joui de la terre de Chilly & autres qui en dépendent jusqu'à sa mort arrivée le 3 Juin 1719, à la 81 année de son âge : depuis lequel temps M. le Duc de Mazarin en devint propriétaire. Il est fait mention deux fois de lui en cette qualité dans les Registres du Parlement à l'année 1725. Au 10 Mars la Cour ordonne que lui & les Exécuteurs du testament d'Antoine Ruzé d'Effiat nouvellement décédé, donneront leurs avis sur l'emploi de trente mille livres légués par ledit Ruzé pour l'établissement d'un Hôpital au bourg de Chilly. Au 17 Décembre la même Cour ordonne que l'Archevêque de Paris donnera son

Hist. des Gr. Offic.

Guiot, Trait. des fiefs, T. 2. p. 115.

Reg. du Parl.

avis à ce ſujet & touchant la ſuppreſſion des Meſſes propoſées par le Duc de Mazarin. Ce Duc dernier mâle de ſa Maiſon nommé Gui-Paul-Jules de la Porte Mazarin, Marquis de Chilly & Longjumeau, eſt décédé à Paris le 30 Janvier 1738.

Le Château de Chilly a toujours été en grande réputation. L'ancien eſt repréſenté dans la Topographie de France de Claude Châtillon qui fut gravée en 1610. Le nouveau a été bâti ſous le regne de Louis XIII par le Maréchal d'Effiat, avec beaucoup de ſoins & de grandes dépenſes. Cependant il n'a que deux étages. Sa forme eſt quarrée : quatre pavillons pareillement quarrés en occupent les angles, & ſe terminent en terraſſes revêtues d'une baluſtrade de pierre, dont les vues s'étendent dans la vaſte plaine des environs ; au milieu s'éleve un campanile quarré : la porte du Château eſt ornée de deux colomnes & de deux niches, dans chacune deſquelles il y a une ſtatue. La conſtruction de ce Château a été conduite par Jacques Le Mercier Architecte du Roi, inhumé à ſaint Germain l'Auxerrois. Les appartemens ſont fort décorés de dorures, & les plafonds ont été peints par Simon Voüet qui étoit en grande réputation de ſon temps. On trouve dans la Topographie de France donnée par Zeiller en 1655 la repréſentation de ce Château.

Top. de Fr. in-f. 1610. f. 25.

Piganiol.

Sauval, T. 1. p. 330.

Brice. T. 4. p. 392.

Zeiller, Top. de Fr. 1655. T. 1.

On ne peut pas dire depuis quel temps l'Egliſe de ſainte Genevieve de Paris poſſédoit du bien à Chilly. Mais il eſt certain que dès le douziéme ſiécle elle y avoit des revenus. Ces biens ſont nommés en général avec ceux de Palaiſeau dans la Bulle de confirmation donnée l'an 1163 par Alexandre III. *Apud Palatiolum & Charliacum, terras & Capitalia*

& decimas ob Campipartes. C'étoit en conséquence de ces revenus que cette Abbaye s'étoit engagée à fournir aux habitans le vin d'après la communion Pascale, qui devoit n'être ni du meilleur ni du moins bon, mais tenir le milieu. L'Abbaye d'Hieres ayant remis ce qu'elle avoit dans le lieu nommé *Pratellum Hilduini*, au Roi Louis-le-Gros qui vouloit doter la nouvelle Abbaye de Montmartre ; ce Prince donna à ces Dames d'Hieres pour dédommagement une rente de 18 sextiers de grain (*a*) à prendre sur son moulin de Chailly *de Calliaco.* Ces mêmes Religieuses transporterent cette donation aux Dames de Gif, lorsque ce Couvent fut établi par une colonie venue d'Hieres. C'est ce qu'on apprend d'un Diplôme de Philippe-Auguste de l'an 1190. Le Prieuré de Longpont sous Monthlery ne reçut point de Louis VII une gratification si considérable. Ce Prince remit en 1144 aux Religieux les trois sols de cens & toute autre coutume qu'ils lui devoient pour les vignes qu'ils possédoient à Chailly *apud Calliacum* ; & par reconnoissance ils conclurent de célébrer son anniversaire. Les premiers biens que posséda l'Hôpital de saint Gervais de Paris furent des rentes assises à Chailly, dont Robert de Dreux Seigneur accorda l'amortissement en l'an 1171. Si c'est de ce Chailly-ci qu'il faut entendre ce qu'on lit dans le Grand Pastoral de l'Eglise de Paris, il faudra aussi avouer que dès le treiziéme siécle le Chapitre de Notre-Dame eut du revenu dans le Village dont il s'agit. Il y est marqué qu'Amaulry de Chailly Chevalier *de Chailliaco*, surnommé de Meudon, vendit à ce Chapitre l'an 1235 pour une somme de

Lib. cens. S. Gen. p. 35.

Annal. Bened. Tom. 6. Prob. p. 676. Gall. Chr. T. 7. col 597 & 603.

Gall. Chr. Ib.

Chart. Long. fol. 3 & 38.

Du Breul, p. 708.

Magn. Past. *fol. 58.*

(*a*) L'un des deux Imprimés cités en marge a mis *sextaria avenæ* ; l'autre a mis *annona.*

deux cent trente livres, quatre muids de bled sur le total de sa dixme de Chailly, *de Chailliaco*, & que cette vente fut approuvée par Jean Comte de Mâcon & par Alix sa femme. Le voisinage de Viceous, Terre de l'Eglise de Paris, décide assez qu'il s'agit là de notre Chilly, dont le nom latin admettoit constamment la lettre *a* dans la premiere syllabe.

La résidence de nos Rois dans les lieux de la campagne peu connus peut servir à les illustrer. On vient de voir que la Terre de Chailly a appartenu à ces Monarques en différens temps : il y en a eu quelques-uns qui y sont venus loger en passant. Chailly & Longjumeau venoient d'être cédés à Philippe-le-Bel par le Comte de la Marche, lorsqu'il vint faire une station à Chailly *apud Challiacum*, avec la Reine en allant de Saint Germain-en-Laye à Fontainebleau le Mardi 5 Décembre 1301. On a des Lettres-Patentes de François I touchant la ville de Paris, qui prouvent que le 6 Juillet 1537 ce Prince logea à Chailly en revenant de Fontainebleau. Un Carme de Paris nommé Jean de Venette, qui a été l'un des Continuateurs de la Chronique de Nangis sous le Roi Jean, & qui a aussi écrit en vers françois une Histoire des trois Maries, nous apprend dans ce dernier Ouvrage qu'en 1357 Pierre de Nantes Evêque de Saint-Paul de Leon resta long-temps détenu de maladie à Chailly près de Longjumeau ; il en parle à l'occasion de la guérison que cet Evêque obtint par l'intercession de ces saintes femmes. Jean de Venette assure y avoir été souvent, & avoir mangé en ce lieu à la table de ce Prélat, où il but du vin qui lui rappella celui des noces de Cana : il y a lieu de douter qu'il fût du pays.

Voyages de Philippe-le-Bel écrits sur la cire. Tabl. S. Victor de Paris.

Mémoire de l'Acad des Inscr. T. 13. p. 521.

Mais si le vin produit par les vignes de

Chailly n'a rien eu de recommandable au-dessus des vignobles ordinaires d'autour de Paris, quoiqu'il soit ancien; il semble qu'on n'en doit pas dire autant du pain qui s'y faisoit. Car, soit que les eaux ou le grain y contribuassent, ou que ce fût une maniere particuliere de le façonner qui eût été trouvée par quelques habitans du lieu, le pain de Chailly fut en grande réputation dans le quatorziéme siécle. Dans une Ordonnance du Roi de l'an 1350 il est fait mention de trois sortes de pains: *Pain de Chailly*, *pain coquillé* & *pain bis*. Un Arrêt du Parlement de l'an 1372 au mois de Juillet sur le prix du pain qui se débitoit à Paris selon les différens prix du bled, marque le pain blanc le premier, & l'appelle *Pain de Chailly*. Le pain qui suivoit s'appelloit le *pain bourgeois*; en troisiéme lieu étoit le *pain de bordre*, par où je crois qu'il faut entendre le pain des pauvres gens, logés dans les bordes, ou chaumines couvertes de jonc qui étoient appellées alors *des bordes*. Le Regiſtre ajoute qu'on pesa le pain; & qu'il fut trouvé que le pain de Chailly nouveau fait pesoit deux onces & demie plus que le pain de Chailly exposé en vente aux fenêtres. Un Reglement du 21 Septembre 1396 fait encore mention de ce pain. On y lit cette note: « Quand le bled vaut vingt-quatre sols » le septier, le pain de Chailly pese en pâte » dix onces, & tout cuit huit onces & demie, & vaudra deux deniers. » Il y a apparence que le pain dit de Chailly devoit son origine à la façon de le faire qu'on avoit trouvée dans ce Village, & que les Boulangers de Paris se mirent sur le pied de l'imiter, de même qu'ils ont fait de nos jours le pain de Gonnesse.

Ord. T. 5. p. 500 & 534.

Livre rouge anc. du Chât. fol 114.

Il est encore parlé de Chailly dans les Re-

gistres des Tribunaux de la Justice pour un sujet bien différent. On avoit enterré du temps des guerres de la Religion sous Charles IX, dans le jardin des Seigneurs de ce lieu jouissant aussi de Longjumeau, cinq piéces de campagne & quatre arquebuses à crocq. On disoit que le tout avoit été amené de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Le Prévôt des Marchands & les Echevins en demanderent la restitution : les habitans de Montlhery présenterent requête au Parlement, disant que ces armes venoient de leur Ville & en avoient été enlevées par les Huguenots. Mais comme ils ne le prouverent pas suffisamment, le Parlement ordonna le 27 Février 1562 qu'on les rendroit à la Ville de Paris, non compris celles qui venoient de Gilles le Maître premier Président, qu'on disoit avoir été prises en sa maison Saint-Cheel. *Reg. Cons Parl. 1562.*

Les Mémoires de Vigneul-Marville font incidemment quelque mention de Chilly à l'occasion des Maisons de plaisance qu'on bâtissoit autour. Costar, dit l'Auteur, conseilloit aux beaux esprits de son temps de bâtir autour du Château de Balzac, comme les Partisans bâtissoient autour de Chilly. On ne dira cependant pas que Chapelle notre fameux Poëte François fut animé de l'esprit des Partisans, lorsqu'il bâtit à Chilly une Maison dans laquelle il passa une partie des dernieres années de sa vie, c'est-à-dire de l'année 1680 & des suivantes. Vigneul Marville, T. 1. p. 400. Parnasse François, p. 416.

Ce lieu si célébre d'ailleurs n'a point fourni d'hommes dans l'antiquité qui aient fait gloire d'en porter le nom, si ce n'est peut-être Guillaume de Chailly qui fut Sergent du Roi saint Louis en 1258. Pierre de Chailly dont Archambaud Souchantre de Paris au même siécle fonde l'Obit, aussi-bien que *De Challiaco* Grand Pastoral.

celui d'Eremburge son épouse : Adam *de Challiaco* qui donna vers ce temps-là au Chapitre de Paris la dixme d'un lieu dit *Büsseium* ou *Busseium*.

Necrol. Ec. Par. Avril.
Ibid. 18 Jul.

PRIEURÉ DE SAINT ELOI OU DU VAL SAINT ELOI.

Gallia Christ. nova, T. 7. c. 863 & seq.

Jean de Dreux surnommé de Brenne, & Alix sa femme Comtesse de Mâcon, n'ayant point d'enfans, se proposerent de rendre Dieu héritier d'une partie de leurs biens. La Terre de Chailly étant dans leur famille, ils choisirent le vallon qui est au bas du côté du midi pour y construire vers l'an 1234 une Maison Réguliere : & le Fondateur donna au Curé du lieu en dédommagement un demi-arpent de pré. Il tira de l'avis de Guillaume Evêque de Paris les Religieux qu'il y mit, du Prieuré de sainte Catherine du Val des Ecoliers. Plusieurs Seigneurs de la Maison de Dreux & de celle de Bretagne firent du bien à cette nouvelle Maison quelque temps après sa fondation ; ce qui fut imité par les Seigneurs de Chailly & Longjumeau dans les siécles suivans, avec d'autant plus de facilité, qu'ils étoient presque toujours Princes ou Princesses. Un Mémorial de la Chambre des Comptes d'environ l'an 1335, marque que ce Couvent avoit le droit de prendre dans la Forêt de Biere (ancien nom de celle de Fontainebleau) huit vingt mille buches. Ce Prieuré est le premier des huit qui reconnoissent Ste Catherine de Paris pour leur Mere. Les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France y furent introduits en 1662 par les soins de Jean d'Effiat Prieur Commendataire, & en ont rebâti les lieux claustraux, pendant que M. l'Abbé d'Effiat s'est attaché à embellir & orner l'Eglise.

¶ Cette Eglise est un bâtiment gothique qui est (quant aux parties qui n'ont pas été retouchées) de la délicatesse dont on bâtissoit sous saint Louis & ses successeurs. Le sanctuaire a trois rangs de vitrages l'un sur l'autre; au second rang est la galerie. On remarque sur le vitrage du fond des armoiries chargés de trois écus. Le premier des deux inférieurs porte deux chevrons brisés sur un fond de gueule: l'autre est étiqueté d'or & d'azur. On voit dans le côté droit du chœur des restes de colomnes du treiziéme siécle qui supportoient des vitrages qu'on a bouchés. La nef qui étoit aussi délicate que le chœur a été abattue en 1606. Ce qu'on y apperçoit encore de reste des anciennes galeries est du treiziéme siécle. On conserve dans cette Eglise un bras couvert de feuilles de bas argent qui semble être un ouvrage de trois ou quatre cent ans: & l'on tient qu'il renferme quelques reliques de saint Eloi Patron de l'Eglise. Le crucifix de marbre blanc qui est au grand autel passe pour être d'un seul bloc avec la croix. Il est de l'an 1690 avec les statues qui l'accompagnent. Le Saint Sacrement est conservé sous une suspense, que l'Abbé Chastelain trouvoit trop élevée. On assure que les orgues qu'on y voit avoient été faites pour Versailles. Il existoit dans cette Eglise encore au seiziéme siécle une Chapellenie des trois Sœurs, qui étoit un titre bénéficial. *Regist. Ep. Par. 21 Aug. 1503.*

On y conserve le souvenir d'un nommé Raoul de Chevry Archidiacre de Paris, mort Evêque d'Evreux en 1269; lequel donna à cette Maison quatre-vingt dix arpens de terre avec d'autres biens, & y fut inhumé. Pierre de Nantes Evêque de Saint-Pol de Leon en Bretagne étant guéri en 1357 par l'intercef-

Contin. chron. Nagii.
Mém. de l'Ac. des Inscr. T. 13. p. 528.
Reg. Ep. Par.

sion des trois Maries, de la maladie dont il avoit été détenu à Chailly, fonda dans la même Eglise un autel en leur honneur.

Par un arrêté du 2 Novembre 1599, l'Evêque de Paris permet aux Ecclésiastiques du Prieuré de saint Eloi, d'ériger une Confrérie de Notre-Dame de Lorette à la Chapelle qui lui est dédiée; sans cependant porter le bâton.

La Maison des Religieux a été bâtie en brique aussi-bien que le cloître, du côté méridional de l'Eglise, par Jacques de Caumartin, petit-neveu du Garde des Sceaux de ce nom, & Prieur claustral.

Chart. mai. Ep. fol. 260.

Le Catalogue des Prieurs en fournit trente & un depuis la fondation jusqu'au temps présent. Il faut y en ajouter un que j'ai découvert, c'est Jean qui ayant acquis une maison à Paris rue de la Harpe, traita en 1315 avec l'Evêque pour le droit de censive. On y a marqué d'Antoine de la Vernade, qui fut le premier Prieur Commendataire en 1523; qu'il avoit assujetti tous ceux qui tenoient du bien du Prieuré, à reconnoître l'Eglise de saint Eloi en offrant chaque année aux deux Fêtes de ce Saint, tant celle du premier Décembre que celle du 25 Juin, un cierge orné de fleurs, & assistant à ces deux Fêtes aux premieres & secondes Vêpres, à la Messe & à la Procession tenant une baguette blanche à la main. Le fameux Theodore de Beze de Vezelai possédoit en 1546 ce Prieuré. On dit qu'il le vendit au fils de Michel Gaillard Seigneur de Chilly; mais le traité n'eut pas lieu. L'Epitaphe qui se voit sur la tombe de l'antépénultiéme Prieur Commendataire, Jean d'Effiat décédé en 1698, apprend à la postérité qu'il avoit augmenté de six le nombre des Religieux; mais comme les fonds sur lesquels les revenus étoient assignés ont souf-

fert des diminutions notables, ces Chanoines Réguliers sont réduits à trois en tout.

LONGJUMEAU.

DANS les temps que les débris de la langue Latine usitée autrefois dans les Gaules donnerent origine à la langue Françoise, ce lieu fut appellé Noniumeau, & même plus simplement Noiumeau, comme qui voudroit dire un diminutif de Noium ou de Nouion *Noviomellum*. C'est un fait suffisamment prouvé par le Cartulaire du Prieuré de Longpont, qui contient des actes du onziéme & du douziéme siécle, dans lesquels ce lieu est nommé *Nongemellum*, *Nogemellum* & *Nugemellum*. On a d'ailleurs beaucoup d'exemples, comme la lettre *i* voyelle a été changée en *j* consonne, & la lettre *j* consonne changée en *g*. Ainsi *Nuimellum* & *Noiemellum* peuvent être regardés comme le nom qu'on donnoit en latin à Longjumeau dans l'onziéme siécle : de sorte que si *Noiomellum* ne peut pas être considéré comme un diminutif de *Noimum*, on peut l'envisager comme formé de deux racines barbares; sçavoir de *Noio* ou *Novio*, & de celle de *Mellum* qui vient du *Mael* des Germain ou des Saxons, & qui signifie *congregatio*, *conventus*. Du Cange dit que dans la Belgique plusieurs noms de lieu sont terminés par *Mall*, parce que c'étoient des lieux d'assemblées. Il y a assez d'apparence, vu la situation de Longjumeau, que nos Rois de la premiere race y auroient tenu quelquefois leurs Plaits publiques, & qu'en mémoire de cela Longjumeau & Chilly auroient resté même sous la troisiéme race dans le rang des terres du Domaine,

ainsi que je le prouve en parlant de Chilly, & qu'on le verra ci-après. Maintenant pour appuyer de quelques exemples le changemeut de la lettre *N* en *L*, nous avons *Marna* dont on a fait Marle, d'où *Albamarna* Aumale : nous avons *Graveningua* qui a fait Gravelingues ; *Castrum Nantonis* Château-Landon ; *Bononia* Boulogne ; *Unicornis* Licorne ; *Donnincum* Doulens ; *Neomadia* Loumaye ; *Nampreda* Lamproye. Monsieur de Valois avoue que Longjumeau est un nom corrompu : mais il le dit mis en place de Montjumeau comme s'il y avoit en ce lieu deux montagnes toutes semblables qui eussent pu donner ce nom. Il est vrai que le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1270, met une ou deux fois *Montgimel* pour exprimer la Paroisse dont il s'agit. Mais le Livre qui le contient renferme des titres du même temps où il y a en latin *de Longo jumello*. Ainsi cela fait voir seulement, qu'en quittant l'usage d'employer la lettre *N* pour la premiere du nom de ce lieu, on employa indifféremment la lettre *L* ou la lettre *M*. Aprés tout il n'y a nul empêchement, que *Noiomaellum* n'ait été le nom qui fut donné à un lieu de prairies où la convocation des Plaits Publics de nos Rois fut quelquefois fixée.

Notit. Gall. col. 424.

Cartul. Ep. Paris.

Ce Bourg est situé à quatre lieues de Paris, au rivage droit de la petite riviere d'Ivette. Il n'est composé que d'une rue qui commence dans la plaine & finit au milieu ou environ de la montagne qui est vers le midi, auquel lieu est située l'Eglise Paroissiale presqu'à l'extrémité du Bourg. C'est du même côté que son territoire s'étend dans la campagne vers Balenvilliers, Balizy, &c. où sont les labourages & quelques vignes. Il y avoit il y a quelques années une porte pour sortir de Longjumeau du côté de Montlhery ; il ne reste plus que

que celle qui se voit du côté de Paris, laquelle est assez nouvelle. L'endroit où elle est construite à la descente de la montagne est l'extrémité du territoire de Chilly qui atteint jusques-là & continue jusqu'à la riviere ; ensorte que toutes les maisons qui sont à gauche en entrant dans Longjumeau sont de la Paroisse de Chilly, & celles qui sont à la main droite aussi-bien que la place du Marché ou Halle sont de la Paroisse de Champlant. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, compte douze cent habitans à Longjumeau, non compris Balizy qui est de la Paroisse, où il en met 104. Le Dénombrement de l'Election de Paris par feux imprimé en 1709, en marquoit 207 à Longjumeau & 30 à Balizy. Un autre Dénombrement bien plus récent que le sieur Doisy a publié en 1745, n'en met que 24 à Balizy & 330 à Longjumeau. Il y a apparence qu'il y comprend les feux situés entre la porte du côté de Paris & la riviere des deux côtés de la rue, quoiqu'ils ne soient pas de la Paroisse de Longjumeau.

L'Eglise Paroissiale est sous l'invocation de saint Martin. C'est un bâtiment presque quarré, qui a une aile de chaque côté, sans qu'on puisse tourner derriere le chœur. L'édifice paroît être nouveau à ceux qui ne l'examinent pas de près : les voutes ne sont que du dernier ou de l'avant-dernier siécle, mais les pilliers qui les supportent sont du treiziéme par le bas, ensorte que c'est une Eglise neuve entée sur une vieille. Le chœur est embelli nouvellement de grillages & de stalles : la sacristie placée derriere le grand-autel est très-proprement boisée. Le portail quoique bâti à la gothique n'est point ancien. La tour est de pierre de gray ; ce qui empêche de pouvoir en

dire le temps. L'Abbé Chastelain passant il y a soixante ans en ce lieu, remarqua qu'il y avoit devant cette Eglise une fontaine à plusieurs jets d'eau. Ce que j'ai observé plus haut touchant l'étendue de Chilly jusques dans Longjumeau, se vérifie dans une Epitaphe qui est dans l'aîle septentrionale, où il est dit d'un Hôtelier qu'il demeuroit à Longjumeau Paroisse de Chailly. Je ne parle pas des trois ou quatre ossemens blancs des Cimetiéres de Rome qu'on m'a dit avoir été donnés à cette Eglise par un Capucin, & qui sont renfermés dans deux immense châsse. Le nom qu'on leur a imposé & le jour qu'on a choisi pour en célébrer la Fête, se lisent dans une estampe gravée en 1697 aux dépens d'une Confrérie érigée à cette occasion. La Cure de Longjumeau est marquée dans le Pouillé de Paris du treiziéme siécle être à la collation pleine & entiere de l'Evêque Diocésain, sous le nom de Mongimel. Les autres Pouillés plus nouveaux y sont conformes. Dès-lors il n'y avoit point d'uniformité pour écrire le nom de cette Cure en françois. Le Cartulaire de saint Maur-des-Fossés marque à l'an 1211 que le Prêtre *de Longemel* prit de cette Abbaye une vigne à rente. Le même Livre à l'an 1226 fait mention de R. Doyen *de Lonjumello*. La Paroisse de Longjumeau souffrit un démembrement l'an 1265. Les Seigneurs de Balenvilliers firent ériger une Paroisse dans leur Terre. Guillaume qui étoit alors *Presbyter Longijumelli*, c'est-à-dire Curé, demanda qu'on lui réservât les grosses dixmes, & qu'on lui payât chaque année douze livres; ce qui seroit évalué aujourd'hui plus de cinquante écus. En 1398 Jean de Sarrepont Curé, & l'Evêque de Paris, étoient en procès contre Garnier Gueroude Archidiacre de Josaye,

Reg. Parl. 21 Apr.

sur les fruits du dépôt de la Cure de ce lieu. Le Curé eut la récréance. Le Doyen de Longjumeau dont il vient d'être parlé, n'étoit pas l'un des six Doyens ruraux du Diocèse. Il étoit l'un des Doyens des cantons par la division Monastique Diocésaine. C'est dans ce sens qu'on lit dans le Pouillé du treiziéme siécle: *In Decanatu Montis Gemelli S. Ionius, S. Clemens de Castris, S. Petrus de Monte Letherico, Longuspons, Givisiacum, Athie, S. Guinailus, Corbol. S. Johannes Corbol. Essona, ...*

En 1567 les habitans de Longjumeau furent condamnés par Arrêt du Parlement à rétablir le presbytere; on obligea aussi par un Arrêt ceux qui avoient été Marguilliers depuis trente ans à rendre leurs comptes.

Mém. du Clergé, t. 3. p. 231. Dict. des Arrêts, art. Marguill.

Les Pouillés de Paris font mention d'une Maladerie de Longjumeau; & même elle est encore au Rôle des décimes. Elle fut visitée en 1351 comme les autres, & l'on y trouva un reliquaire qui contenoit une dent de saint Laurent. Il sera parlé ci-après de l'Assemblée d'Etat qui s'y est tenue au quinziéme siécle.

Reg. Visit. leprof. 1351. fol. 36.

Dans le Regiftre des Rôles du Parlement il est parlé sous l'an 1347, d'un accord passé entre les Hospitalieres de saint Jean de Jérusalem d'une part, le Prevôt de Longjumeau & le Châtelain de Chailly de l'autre.

Presque dans tous les temps Longjumeau & Chilly ont appartenu aux mêmes Seigneurs. Les plus anciens que l'on connoisse sont les Comtes de Dreux issus de sang Royal, puisque le premier, appellé Robert, étoit fils du Roi Louis-le-Gros. Saint Louis fit ensuite passer ces deux Terres dans la Maison des Ducs de Bretagne; dont une des filles les porta dans celle des Comtes de la Marche & d'Angoulême: le Roi Philippe-le-Bel y ren-

Voyez les citations à l'article de Chailly.

tra vers l'an 1300 pour d'autres biens. Philippe-le-Long donna en 1317 une partie de Longjumeau à Pierre de la Voie ou de la Vie neveu du Pape Jean XXII, duquel il la reprit pour d'autres Terres. En 1331 le Roi Philippe de Valois céda les deux Terres ci-dessus à Jean III Duc de Bretagne, en échange de Saint-James de Beuvron. Ce Duc la donna en douaire à Jeanne de Savoye son epouse. De la Maison de Bretagne Longjumeau passa en 1360 avec Chilly à celle d'Anjou, par le mariage de Marie, fille de Charles de Blois, & de Jeanne de Bretagne avec Louis Duc d'Anjou, Roi de Sicile. René d'Anjou son arriere petit-fils, aussi Roi de Sicile, la possédoit en 1475. Son cousin Charles d'Anjou en jouit après sa mort & les légua par son testament de l'an 1481 au Roi Louis XI, qui en gratifia le Bailly de Rouen pour ses services. Le Roi Charles VIII les rendit à Jean & Louis d'Armagnac, neveux de Charles d'Anjou du côté maternel. Louis d'Armagnac vendit sa moitié en 1499 à Michel Gaillard, auquel le reste advint par son mariage avec Souveraine, fille du Comte d'Angoulême, sœur naturelle du Roi François I, à laquelle apparemment ce Prince en fit présent. Leur fils en jouit jusqu'en 1596, qu'il les vendit à Martin Ruzé, que le Roi Henri IV avoit fait Trésorier de ses Ordres & Grand-Maître des Mines de France. On lit dans les Registres du Parlement à l'an 1564, que le Seigneur de Longjumeau, qui n'étoit autre que Michel Gaillard second du nom, fit emprisonner Jean Tancha Lieutenant de Robecourte en la Prévôté de Paris, qui avoit fait piller sa maison: mais la Cour de Parlement l'élargit. Sa fille Anne Gaillard épousa vers l'an 1590 Thomas de Balzac Seigneur de

Du Breul, Antiq. pag. 959.

Châtres. Martin Ruzé successeur de Michel Gaillard dans la Terre de Longjumeau, la légua avec celle de Chailly à Antoine Coysier, plus connu sous le nom d'Effiat, lequel prit aussi celui de Ruzé, suivant la condition apposée dans le testament de Martin Ruzé. Ses descendans en ont joui jusqu'à l'an 1719; ensuite M. le Duc de Mazarin en devint propriétaire. Ce fut lui qui, pour avoir le Marché de Longjumeau sur sa propre Terre, eut par échange pour un moulin la place à l'entrée de Longjumeau où le marché se tient, laquelle place est sur la Paroisse de Champlant, appartenante à la Dame de Palaiseau. C'est aujourd'hui Mademoiselle de Durfort Duchesse de Mazarin, qui est Dame de Longjumeau.

Il est beaucoup parlé du Seigneur de Longjumeau dans l'Histoire des guerres de Religion. Ce Seigneur étoit Huguenot & avoit une maison à Paris, près le pré aux Clercs, où il tenoit des assemblées.

Il est peu de Paroisses considérables autour de Paris dont le territoire ne fournisse quelques revenus à des Eglises, Monasteres ou Communautés. La plus ancienne donation entre celles qui sont assises à Longjumeau, est celle qu'un nommé Guillaume, fils d'Ebrard, fit au Prieuré de Longpont vers le regne de Louis-le-Gros. Il lui légua deux sols dans la part qu'il avoit au Marché de Longjumeau, *in parte sua in foro Mongemelli*; ce qui fut accordé par Ansold de Chailly, du fief duquel cela étoit. *Chart. Longip. fol. 40.* Aymo de Donjon se rendant Religieux vers ce temps-là dans cette même Maison, donna outre son domaine de la forêt de Seqnigny, *altare Nongemelli Ecclesiæ*. *Ibid. fol. 11.* Ce présent fut revêtu de l'une des cérémonies des investitures observées alors;

sçavoir de la position d'une petite cueillere d'airain sur l'autel de Notre-Dame : mais il y a apparence que l'Evêque de Paris revendiqua l'autel de Longjumeau : en effet, Longjumeau ne se trouve point dans le nombre des Eglises dont le Pape Eugene III confirma la possession à ce Prieuré l'an 1151.

Après Longpont vient le Chapitre de Paris qui acheta vers le commencement du regne de saint Louis une dixme à Longjumeau. Comme il y employa entre autres sommes celle qui provenoit des Exécuteurs du testament d'Isemburge Reine de France, épouse de Philippe-Auguste, décédée seulement l'an 1236 : cette acquisition ne peut être plus ancienne (a). L'année suivante 1237 Pierre de Bassigny, Chevalier, ayant vendu à l'Eglise de saint Thomas du Louvre le tiers des dixmes de Longjumeau & de Ballenvillier pour la somme de 415 livres, du consentement de Jean de Ville Escopbleu Ecuyer, & de Guiard de la Tour, du fief desquels elle mouvoit en premier, & de celui de Matthieu de Marly Seigneur en second ; le Chapitre de Paris prétendit devoir avoir la préférence en qualité d'Eglise matrice suivant la coutume, & l'eut en effet. Nicolas Doyen de saint Thomas & ses Confreres s'en déporterent moyennant le déboursé qui leur fut rendu avec vingt livres de frais. Les actes sont de 1237 & 1238. Mathilde Dame de Marly voulut forcer quelques années après le Chapitre de Paris à vendre à quelqu'un hors de main morte la dixme qu'il avoit à Longjumeau & à Ballenvillier, disant qu'elle étoit de son fief, & qu'elle représen-

Necrol. Eccl. Paris ad 25 Julii.

Magnum Past. fol. 49.

(a) Il y en eut aussi de léguées par Jean Chantre d'Orleans, Chanoine de Paris, & par Robert Pullus Chanoine de Chartres, différent du Cardinal de même nom. *Necrol. Eccl. Paris. 27 April. & 19 Julii.*

toit le troisiéme Seigneur. L'affaire fut mise en compromis l'an 1244. Pierre Prêtre de Marly, & Herbert Chanoine de Paris, déciderent que sa demande étoit sans aucun fondement dès là que le premier & le second Seigneur avoient approuvé la vente. La dixme de Longjumeau étoit au reste chargée de payer dix livres par an à l'Eglise de saint Etienne-des-Grès, pour une fondation qui avoit été faite dès l'an 1222 par les mains de Nicolas Chanoine de Paris, au nom d'un de ses amis. L'Abbaye de saint Maur des-Fossés avoit du bien à Longjumeau dans le même siécle. Dans l'acte de l'établissement du Cellerier de ce Monastere fait en 1256, il fut dit qu'il auroit la jouissance de tout ce que le Convent avoit *apud Brociam & Longum gemellum*. On lit aussi dans Sauval que la Commenderie de saint Jean-de-Latran y possede des prés. Jean de Vernon Secretaire du Roi, décédé en 1376, en donna aux Chartreux de Paris cinq arpens pareillement assis à Longjumeau. J'ai lu dans le Catalogue des Illustres de la Touraine, à l'article de Guillaume de Sainte-Maure Chancelier de France, qu'en redigeant son testament l'an 1334 au mois de Janvier, il destina son Hôtel de Paris qu'il avoit acheté de l'Evêque de Lisieux pour y établir un College avec vingt Boursiers, & qu'il légua à cet effet sa maison nommée Le Saussiei près Longjumeau, avec les domaines & rentes qui en dépendoient. Mais, ajoute l'Auteur, il ne paroît pas que cette fondation ait été exécutée. D'ailleurs, il est assez visible qu'il s'agit-là de ce que les Cartes appellent Saussieres tout proche Saux, & qui n'est pas compris dans le territoire de Longjumeau.

Ibid. fol. 48.
Prob. Hist. Montmor. p. 402.
Hist. de Paris, Tom. 3. p. 43.
Gall. Christ. nova Tom. 7. *Instrum. col.* 110.
Antiq. de Paris, T. 1. p. 612.
Necrol. Carthus. Par. 10. *Oct.*
Hist. MS. de Touraine par Carreau.

Pour ne pas sortir des limites de la Paroisse, il reste à parler de ce qui y est sûrement compris.

L'Auteur de l'Anastase de Marcoucies avoit vu des titres qui prouvoient que le fief de Beliambe, qui est aujourd'hui proche Linas, étoit originairement près l'Eglise de S. Martin de Longjumeau.

Anast. de Marcoucies, p. 105.

BALISY est un hameau considérable de Longjumeau du côté de l'orient d'hiver. Les Cartes le divisent en grand Balisy & petit Balisy. Le Dénombrement de 1709, ainsi que j'ai dit ci-dessus, y marque 30 feux. Le sieur Doisy dans le sien de 1745 les réduit à 24. Il y a une Chapelle du titre de saint Jean dans la Commenderie, où l'on célebre la Messe les Dimanches & Fêtes. On y voit quelques restes de pilastres du XIII siécle, mais il n'y a point de tombes ni cimetiere. C'est celui d'entre les biens du Grand-Prieur de l Ordre de Malthe, que Sauval fait connoître sous le nom de Ferme de Bailaisis près Longjumeau, qui consiste en maison, jardins & vignes dans l'enclos; domaine tant labourages que prés, moyenne & basse-Justice, cens & rentes: & dont il ajoute que le tout peut valoir treize cent livres. C'est aussi à raison de quoi, dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de 1580, le Grand-Prieur est qualifié Seigneur de Balizy. Des Seigneurs de Balizy étoient connus dès le regne de Louis-le-Gros. Le Cartulaire de Longpont met parmi les bienfaiteurs de cette Maison, Thibaud de Balizy, qui du consentement de Baudoin son frere donna au Prieur Landry une dixme située au-dessous de Montlhery. Plus Gilbert de Balizy qui donna des terres ailleurs. D'autres firent présent à ce Monastère de quelques biens situés à Balizy même, tels que Dame Emeline qui donna quatre arpens de terre qu'elle y avoit; & un nommé Bertrand, lequel s'y faisant Moine, céda entre autres

Antiq. de Paris, T. 1. p. 612.

Chart. Longip. fol. 5.

Ibid. fol. 23.

autres choses un demi-hôte à Balisy appellé Rascicot qui étoit chargé de payer toute la dixme de la Chievre. On trouve aussi le nom de Balisy, quoiqu'un peu défiguré, dans le Rôle des Fiefs dépendans de Montlhery sous Philippe-Auguste. En voici trois lignes : *Theobaldus Rufus est homol igius Regis de hoc quod habet apud Grav[illegible]i & apud Basiliacum . . . & debet custodiam duorum mensium ad Montem Lehertcum.* En 1269 un Guillaume de Balizy, Chevalier, fit hommage à l'Evêque de Paris pour une vigne qu'il avoit à saint Cloud, il étoit décédé peu de temps après ; puisque sa veuve le réitéra en 1273. Il y eut en 1481 un hommage rendu pour la Terre de Balisy à la Chambre des Comptes, par Guillaume le Tinquetier à qui elle étoit avenue du côté de Perrette de Roolet sa femme.

Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg

Comptes de l'Ord. de Paris. Sauval, T. 3. p. 447.

GRAVIGNY est un petit hameau de la Paroisse de Longjumeau qu'on dit seulement composé de quatre maisons. On ne peut douter de son ancienneté, puisqu'il vient d'être nommé dans le Rôle de Philippe-Auguste comme relevant de Montlhery.

En 1518 le Roi François I fut supplié par Michel Gaillard son Panetier ordinaire, Seigneur de Longjumeau, d'y établir deux Foires. Les Lettres-Patentes expédiées à Paris en assignent les jours au lendemain de la saint Jean-Baptiste, & au 21 Décembre Fête de saint Thomas. Maintenant elles se tiennent le Lundi d'après la saint Jean, & le jour de saint André. Cette derniere dure huit jours.

Second Volume des Bannieres du Châtelet, p. 137.

Concord. du Breviaire, p. 212.

Les Chroniques de saint Denis renferment un trait historique où il est parlé de Longjumeau. Le Roi d'Angleterre Edouard II au retour de son excursion dans la Bourgogne, le Nivernois & le Gâtinois l'an 1359, vint loger le 31 Mars avant Pâques entre Châtres

Royaume de France.

& Montlhery, & faisoit commettre du dégât dans le voisinage. Simon de Langres, Dominiquain, obtint de lui qu'il y eût une Conférence de paix entre la France & lui. La Maladerie de Longjumeau fut choisie pour le lieu de l'Assemblée. Edouard s'y rendit le 3 Avril jour du Vendredi Saint. Le Connêtable de Fresnes, le Maréc[illegible] Boucicaut s'y trouverent pareillement du côté de la France. Les Envoyés du Pape y conférerent avec le Duc de Lancastre : mais avec tout cela il n'y fut rien conclu.

Hist. des Illustr. Dominiquains, artic. Simon de Longjp.

Deux hommes illustres sont sortis de Longjumeau. Le premier est André de Longjumeau Dominiquain qui fut célébre du temps de saint Louis. Comme il possédoit les Langues Orientales, il fut envoyé par le Pape aux Tartares pour travailler à leur conversion. Depuis, il accompagna saint Louis dans le voyage de la Terre-Sainte en 1248. Etant en Chypre, il traduisit en latin les Lettres qu'un Prince Tartare avoit écrites à ce saint Roi en Langue Persanne & lettres Arabes touchant sa conversion. C'étoit lui qui étant à Constantinople l'an 1239 y avoit reçu la sainte Couronne d'Epines, l'avoit apportée à Venise & de-là en France. Le second fut appellé Philippe de Longjumeau. Les Chanoines Réguliers de saint Victor de Paris le comptent parmi leurs célebres Souprieurs. Il mourut le 20 Novembre 1380.

Vita sancti Ludovici per Nangium. Duchêne, T. 5. p. 347. *Ibid.* p. 489. *Hist. MS. de S. Victor.*

En 1370 mourut Jacques Cossart Chanoine de Paris, Chartres & Tournay, & Président au Parlement, le 21 Janvier. Il fut inhumé en l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Son épitaphe est conçu en ces termes : *Hic jacet vir magnæ conceptionis & prudentiæ Magister Jacobus Cossart, oriundus de Longojumello Diœcesis Parisiensis.*

En 1536 Robert de la Marche, Maréchal de France, revenant de Fontainebleau pour y rendre compte au Roi François I d'une victoire qu'il avoit remportée, tomba malade à Longjumeau & y mourut dans l'Hôtellerie des trois Rois. Ses entrailles furent inhumées à la Paroisse, & son corps fut porté à l'Abbaye de saint Ived de Braine.

Généal. de la Maison de Dreux manuscrite à la Bibl. du Roi Cod. Brienne 9680. Ecriture de 1567 par Matthieu Herbelin Prémontré.

BALLENVILLIERS.

LE nom de ce lieu est écrit de bien des manieres dans les titres du douziéme & du treiziéme siécle, *Berlenviller*, *Bellenviller*, *Bulanviller*, *Ballenviller*. C'est cette derniere dénomination qui l'a emporté, quoiqu'elle soit encore quelquefois diversement écrite. Le mot *Viller* ou *Villier* qui termine ce nom, fait que l'étymologie est facile à donner. Un nommé Bellenus avoit du bien en ce lieu, son domaine, sa maison de campagne; *Villare* & *Villa* étant deux noms anciennement synonymes, c'est ce qui a formé tout naturellement le Villier de Bellen, & par un effet l'usage de la construction latine qui renverse l'ordre des mots, Bellenvillier. On ne trouve aucune mention de ce lieu avant le douziéme siécle. Il n'étoit encore alors qu'un simple hameau de Longjumeau, qui avoit ses Seigneurs particuliers, & où quelques Monasteres possédoient du bien. Le Prieuré de Longpont, qui en est très-voisin, y avoit trois sols de cens du don d'un Chevalier appellé Thomas, & deux hôtes du don de Doda femme de Hugues. L'Abbaye de saint Germain-des-Prés y possédoit aussi quelque bien qui lui venoit de Milon, fils de Thibaud Cocherel. En 1206 la dixme dont le Prieur de Bruyeres

Chart. Longip. fol. 35.
Ibid. fol. 24

Gall. Christ. nova Tom. 7. col. 84.
Hist. MS. S. Florent. Salmur. fol. 264.
Magn. Past. fol. 49.
Histoire de Montmor. p. 402.
Chart. Longip. fol. 27.
Rotul. Feudor. Montis Leherici.

jouissoit en ce lieu, souffrit quelque contestation, qui fut réglée par Ham ... Abbé de Vendôme délégué du Pape. En 1238 le Chapitre de Paris y acquit une autre dixme de Pierre de Bassigny, qui lui fut vainement contestée en 1244 par Mathilde Dame de Marly. On y avoit vu, outre le Chevalier Thomas nommé ci-dessus, Ansel de Chetenville posséder un fief, dans lequel il permettoit aux Moines de Longpont de recevoir toutes les donations qui leur seroient offertes: Gautier Nanters déclaré homme lige du Roi Philippe-Auguste, pour ce qu'il y tenoit en fief, & comme tel obligé à la garde du Château de Montlhery pendant deux mois.

Les choses étoient en cet état lorsqu'on pensa à l'ériger en Paroisse. Pierre & Ansel de Ballenviller, Chevaliers, Pierre de Villeneuve & autres prierent en 1265 l'Evêque de Paris, qui étoit Renaud de Corbeil, de détacher Ballenviller de Longjumeau & d'y établir une Cure, dont dépendroient le Plessis-saint-Pierre & *Ville Boissen* (c'est ainsi qu'il est écrit). Guillaume, Curé de Longjumeau, demanda que pour le dédommager on lui payât chaque année douze livres, & que l'on réservât les grosses dixmes. La Sentence de l'Official de Paris fut pour le démembrement; & à l'égard du dédommagement, il déclara qu'il seroit arbitré par l'Evêque ou par un homme équitable. Le même acte ou approchant se trouve dans le Cartulaire de la Maison de Sorbonne par la raison que voici. Il y eut véritablement un droit annuel réservé pour le Curé de Longjumeau: mais on ajouta qu'au cas que la nouvelle Cure de Ballenviller fût éteinte & réunie un jour à Longjumeau, le revenu de ce Curé qui étoit assis sur des fiefs d'Anselme & Pierre, & qui con-

Hist. Eccl. Paris. T. 2. pag. 456. & Chart. maj. Ep. Paris.
Chart. Sorbonn. fol. 11.

ſiſtoit en dix livres, ſeroit payé aux Maîtres en Théologie du Collége de Maître Sorbon.

Le village de Ballenvilliers n'eſt éloigné de Longjumeau du côté du midi que d'une demie lieue ; & par conſéquent ſa diſtance de Paris eſt de quatre lieues & demie. Il ſe trouve à la gauche du chemin d'Orleans. C'eſt un pays de plaine où l'on voit des labourages & & des vignes. Le Dénombrement de l'Election de Paris n'y marquoit en 1709 que quarante feux. Celui qui a paru en 1745 de l'édition du ſieur Doiſy y en marque 55. Le Dictionnaire Univerſel de la France publié en 1726 y comptoit 275 habitans.

L'Egliſe, qui eſt ſous le titre de S. Jacques & S. Phillippe, n'a preſque rien qui la diſtingue d'une grande Chapelle, ſinon qu'elle a une aîle d'un côté. L'architecture ne démontre rien d'ancien : on y voit ſeulement dans le fond un reſte de vitrages qui peut avoir trois cent ans, & dans le chœur des reſtes de la tombe d'une Dame repréſentée vêtue d'une robe fourée, telle que les graveurs figuroient les Dames de qualité vers l'an 1300. Cette tombe a été remuée & changée de ſituation. Au Sanctuaire du côté du ſeptentrion ſe voit l'épitaphe de M. . . . . . Maître des Comptes, Seigneur de Fontenay, & premier Baron de Balainvilliers. Ce fut en 1661 que cette Terre fut érigée en Baronnie par Lettres-Patentes du 22 Février. La Dédicace de cette Egliſe ſe ſolemniſe au mois de Juin ou Juillet. Elle fut faite l'an 1539 ſous le titre de ſaint Philippe & ſaint Jacques par l'Evêque d'Ebron, qui en avoit la permiſſion, le 12 Mai de la même année. Auparavant elle étoit ſous le titre de S. Jacques & S. Chriſtophe, comme il eſt marqué dans des Proviſions du 12 Février 1473, du 9 Décembre 1523, & autres.

Table de Blanchard.

Dans le temps que Balleinvilliers fut érigé en Paroisse, vivoit à Paris un Chanoine de Notre-Dame appellé Philippe de Bretigny, lequel [influa peut-être a faire choisir saint Philippe & saint Jacques pour Patrons de la nouvelle Eglise, &] contribua apparemment à la construction. Il possédoit sur le territoire de ce Village plusieurs labourages & deux fiefs. Il fit présent de tout à l'Eglise de Notre-Dame. L'un des deux fiefs étoit tenu alors par Philippe de Coudray Chevalier; l'Eglise est peut-être sur celui-là : l'autre étoit en la possession d'Ansel de Balleinvillier Chevalier, dont il est parlé ci-dessus.

Necrol. Eccl. Par. 13 Jan.

La nomination de la Cure de Balleinvilliers a suivi le sort de celle de Longjumeau son Eglise matrice : aussi est-elle marquée à la pleine collation de l'Evêque de Paris dans le Pouillé écrit au douziéme siécle ; elle y est ajoutée d'une main un peu plus nouvelle, en ces termes : *Ecclesia de Balenvillier quæ fuit decisa ab Ecclesia de Mongimel.* Les Pouillés des deux derniers siécles marquent pareillement la même nomination. Une copie du Pouillé de Paris écrite au seiziéme siécle a alteré le nom de la Cure de Balleinvillier en *Cura de Valle millari.* Cette Cure a été quelquefois unie à celle de Longjumeau pour la vie de certains Curés que les Evêques vouloient favoriser. C'est ainsi qu'elle fut conférée le 7 Juillet 1482 à Jean Mauger Curé de Longjumeau. L'ancien revenu de celle-ci étoit de quarante livres, & celui de la Cure de Baleinvilliers étoit de vingt livres.

Cod. Reg. 5218.

Regist. Ep. Paris.

Au défaut de titres sur les anciens Seigneurs, je me contenterai de remarquer ce qu'on lit au Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, que pour *la grande Maison de Balainvilliers qui est le second nom du fief des*

Boursiers comparut *Louis Galoppe Avocat.*

C'est aujourd'hui M. Bernard Payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville qui est Seigneur de Balleinvilliers. Dans le Mercure de France 27 Novembre 1747, il est appellé Charles Bernard & qualifié Secretaire du Roi : c'est à l'occasion du mariage de sa fille avec le Vicomte de Thianges.

Villebouzin qu'on écrivoit il y a cinq & six cent ans, Villebosein & Ville Boissein, est un hameau qui est presque entiérement de la Paroisse de Balleinvilliers. Les plus anciens Seigneurs connus de ce lieu s'appelloient Cocherel. Au douziéme siécle Holdearde, femme de Burchard Cocherel, donna au Sacristain du Prieuré de Longpont un muid de vin à prendre chaque année dans son clos de Villebosein. Au commencement du siécle suivant Thibaud Cocherel se trouve nommé dans le Rôle des fiefs de Montlhery ; au moins Garin de Ver y est déclaré homme lige de Philippe-Auguste, à cause de la Terre de Thibaud Cocherel appellée Ville Bousain. Voyez le reste à l'article de Longpont. *Chart. Longip. fol. 55.* Rôle de Montlhery sous Philippe August.

Le Plessis-Saint-Pere n'étoit probablement en 1265 autre chose qu'un simple Château ; puisqu'il fut assigné avec Villebouzin pour former la Paroisse de Balleinvilliers, sous le nom de *Blesseium Sancti Petri.* C'est à tort que dans les Cartes des environs de Paris il est écrit *le Plessis-Saint-Pair*, puisqu'il ne vient ni de *Plesseium Sancti Patris* ni de *Ples-[illegible] Sancti Paterni.* On doit sçavoir qu'il y a à Paris une rue dite de *Saint Pere*, à cause qu'il y a une ancienne Chapelle de S. Pierre. Depuis qu'on a redressé au sortir de Longjumeau le grand chemin d'Orleans, il n'approche plus si prés qu'autrefois de ce Plessis-Saint Pere. La Croix qui a été plantée sur ce *Chart. maj. Ep. Paris.*

nouveau chemin vis-à-vis ce Château, s'appellant vulgairement la Croix-Saint-Jacques, fait que le peuple appelle souvent à présent ce Château rebâti à neuf le Château de la Croix-Saint-Jacques. Il appartient à Madame de Lambert. Cette Terre étoit en 1657 à Charles Brossamain.

Perm. de Ch. domest. 19 Avr.

EPINAY-SUR-ORGE.

CHACUN des Archidiacres de Paris a dans son district un Village au moins du nom d'Epinay. Celui-ci est l'unique de ce nom dans l'Archidiaconné de Josais, & il est situé dans l'ancien Doyenné de Linais dit aujourd'hui de Montlhery. Je ne m'arrête point à l'origine de son nom qui lui est commune avec les autres Epinay de tout le Royaume, soit qu'on les ait dit *Spinoïlum* en latin, ou *Spinetum*. La dénomination vient de ce que c'étoit un pays couvert d'épines & de brousailles avant qu'on l'ait cultivé. Les plus anciens titres où il est parlé d'Epinay-sur-Orge, l'appellent *Spinogilum*. Ils sont du huitiéme & du neuviéme siécle. On en a formé *Spinoïlum* par le retranchement du *g*; & ensuite *Spinolium* par la transposition de deux lettres. Au douziéme siécle les titres latins mettoient *Espinolium*. Ce qui fait voir que dans le langage vulgaire on a d'abord dit Espinœuil; d'où en retranchant la lettre *u* on a fait Espineil & ensuite Espinei, qui dans le treiziéme siécle fut rendu par *Spinetum* au moins par le Pouillé.

Cette Paroisse est à quatre lieues & demie ou environ de Paris, sur le rivage gauche de la rivière d'Orge qui vient de Châtres, & sur le rivage droit de celle d'Ivette qui vient

de Longjumeau ; ce qui fait qu'elle est presque toute entourée de vallons formés par la jonction de ces deux petites rivieres, & que les côteaux qui se sont trouvés dans une exposition favorable ont été plantés en vignes, malgré les rochers qu'on a rompu le plus qu'on a pu. Le Dénombrement de l'Election imprimé en 1709 y marquoit 80 feux. Le sieur Doisy, dans le sien imprimé en 1745, y en met vingt-quatre de plus en y comprenant peut-être la partie de Villiers-sur-Orge qui est de cette Paroisse. Le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, marque à Epinay-sur-Orge 469 habitans, & à Villiers 90. Il fait un article séparé de ce lieu qui n'est point Paroisse, & qui n'est qu'un hameau, parce qu'il se conforme ordinairement aux Rôles de l'Election de Paris qui font aussi un article particulier du même Villiers & qui y comptent 25 feux. Mais il faut remarquer qu'il n'y a que la partie supérieure du hameau qui est de la Paroisse d'Epinay, le restant étant de celle de Longpont.

Voici ce que l'Abbaye de saint Germain-des-Prés possédoit à Epinay-sur-Orge au siécle de Charlemagne. Le Livre Censier qu'on croit rédigé sous l'Abbé Irminon, en fait une description qui apprend l'antiquité du vignoble, & qui semble insinuer que ce n'étoit qu'un pays de vignes, labourages, prés & bois. L'Auteur de ce Livre dit « que le Monastere y a une Maison Seigneuriale, Cod. Irminon, fol. 25.
» cent arpens de vigne qui pouvoient pro» duire 850 muids de vin, trente arpens de » prés qui fournissoient cinquante charretées » de foin, un bois d'une lieue & demie de » circuit, où l'on pouvoit engraisser deux » cent porcs ; un moulin, & en autre revenu » soixante muids de bled. » Il ajoute qu'un

nommé Richert en possédoit l'Eglise par forme de bénéfice ; que cette Eglise étoit bien bâtie & fournie de tout, & qu'il y avoit une maison qui en dépendoit ; & qu'enfin il y avoit au même lieu trente-deux maisons libres : *Mansi ingenuiles XXXII.*

L'Eglise dont il est parlé dans ce monument étoit peut-être la Paroisse de ce temps-là, qui auroit été sous le titre de saint Leu ou Loup Evêque de Sens, comme elle en est encore. Car il suffisoit alors pour la consécration d'un autel, sous l'invocation d'un saint Evêque, d'avoir quelques morceaux de ses vêtemens. Depuis ce temps-là l'Eglise d'Epinay a été enrichie d'un doigt de saint Loup son Patron, que l'on y conserve dans un reliquaire moderne. S. Gilles Abbé y est aussi honoré à cause que sa fête arrive le même jour que celle de saint Loup. Ce n'est point le même édifice que du temps de Charlemagne. Le chœur & l'aîle qui l'accompagne du côté du septentrion sont d'une bâtisse du treiziéme siécle, & d'égale élévation. La tour est du même côté. L'aîle méridionale qui acccompagne la nef aussi-bien que le chœur est plus basse, & cependant est du même-temps ou approchant. On voit dans le chœur la tombe d'un Prêtre Curé du lieu vers l'an 1450 ou 1500. Son nom est effacé ; on y lit cependant encore ces mots ; *oriundus de Monte acuto Laudunensis Diocesis.* Le Cartulaire du Prieuré de Longpont fournit le nom d'un autre Curé plus ancien de trois cent ans. Quelques possesseurs de dixmes en ayant gratifié ce Monastere vers l'an 1136, leurs femmes étant *apud Espinolium* approuverent ce don : *Testis, Victor Sacerdos de Espinolio.* Il est au reste un peu extraordinaire, s'il n'y avoit pas une Eglise & une Chapelle sous Charle-

Chart. Longip. fol. 5.

magne sur le territoire d'Epinay, que sous son successeur, l'Eglise que l'Abbaye de saint Germain y possédoit ne soit qualifiée que de Chapelle; car dans la Charte où sont marquées les terres que Hilduin Abbé de ce Monastere assigna pour les habits des Religieux, on lit *Spinogilum cum Capella*, & non pas *cum Ecclesia*. Au reste, des six exemplaires connus du Pouillé de Paris, celui du treiziéme siécle marque que la Cure d'Epinay au Doyenné de Linais est à la pleine collation Episcopale. On lit la même chose dans les Pouillés manuscrits du quinziéme & du seiziéme siécle. Ceux qui ont été imprimés en 1626 & 1648 y sont conformes. Le seul Pouillé de Pelletier imprimé avec une infinité de fautes en 1692, en attribue la nomination à l'Abbé de S. Germain-des-Prés. Le même Village est nommé dans une Charte de Charles-le-Chauve de l'an 872 parmi les terres de cette même Abbaye. L'Ecrivain moderne qui en a donné l'Histoire, nous apprend au sujet des dixmes, qu'un Gentilhomme nommé Feric d'Oison en donna la cinquiéme partie à cette Maison, & lui en vendit les quatre autres pour le prix de cent quarante livres, en l'an .... On peut voir dans Du Breul la requête que cette même Abbaye présenta au Parlement vers l'an 1610, dans laquelle sont énoncées toutes les terres où elle a haute, moyenne & basse-Justice, entre lesquelles est nommé Espinoy-sur-Orge.

Hist. de S. Germ. Preuv. 15.

Bouillard, Hist. S. Germain, p. 111.

Du Breul, pag. 249.

Mais l'Abbaye de saint Germain ne possédoit pas toute la terre d'Epinay-sur-Orge. Barnabé Brisson, Avocat Général sous le regne d'Henri III, est qualifié Seigneur de ce lieu dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1480. On lui donne la même qualité dans son épitaphe à Sainte-Croix de la Bre-

pag. 628.

tonnerie, près la porte du chœur qui conduit à la Sacristie. Chacun sçait qu'il étoit Président à Mortier lorsqu'il fut arrêté par les plus opiniâtres de la faction des seize de la Ville de Paris, qui le firent pendre le 15 Novembre 1591 à une des poutres d'une salle du Châtelet. Il avoit composé plusieurs ouvrages de Droit qui sont estimés.

L'Historien de l'Université de Paris a eu occasion de faire mention d'Epinay-sur-Orge au commencement du quatorziéme siécle. Un Professeur nommé Simon de Messene avoit été tué en 1298. Sur les plaintes de l'Université le Roi Philippe-le-Bel condamna les auteurs du meurtre à une amende considérable, & voulut que de la somme qui fut payée on achetât un fond pour l'entretien de quatre Chapelains qui prieroient Dieu pour le repos de l'ame du Professeur. L'Université acheta à cet effet de Guillaume de l'Orme, Ecuyer, un manoir, un moulin, des terres & d'autres revenus situés dans la partie du hameau de Vaux qui étoit de la Paroisse d'Epinay-sur-Orge, & sur un terrein relevant du Roi à cause de Montlhery, le tout pour la somme de mille livres, qui reviendroit aujourd'hui à celle de dix-sept mille livres. Mais comme il eût été embarrassant à l'Université de faire valoir ces biens de campagne, elle en fit la cession au Roi, qui, réduisant ces Chapelains à trois, ordonna par ses Lettres du mois de Mars 1301 que chacun d'eux recevroit vingt livres par an sur le Châtelet de Paris. On voit par-là qu'alors vingt livres de rente suffisoient pour l'entretien d'un Prêtre durant un an.

Hist. Univ. Par. Tom. 3. p. 542. Liber. rub. Cam. comput.

PETIT-VAUX. Le lieu de Vaux nommé ci-dessus s'appelle aujourd'hui le Petit-Vaux, à la différence du Grand-Vaux qui est de la Paroisse

de Savigny. Ils sont séparés l'un de l'autre par la riviere d'Ivette, proche l'endroit où elle se jette dans l'Orge.

Les autres lieux dépendans d'Epinay-sur-Orge sont Breuil, qui signifie petit bois. C'est apparemment en cet endroit qu'étoit au huitiéme siécle le bois de l'Abbaye de saint Germain dont j'ai parlé plus haut. C'est en ce lieu qu'étoit la Maison de M. le Président Brisson, & ou Denise de Vigny sa veuve demeuroit encore en l'an 1605. Une partie de ce hameau de Breuil est désigné dans les Registres de l'Archevêché de 1653 sous le nom de la Gilquiere ou Gilquiniere, lorsqu'il est dit que René Davy Seigneur de la Faustriere, fils du Maître des Requêtes, & Renée Davy femme de Jean le Maître, Conseiller au Parlement, y étoient retirés. On trouve dans les Affiches de Septembre 1756, que la Terre de la Gilquiniere étoit alors à vendre. BREUIL.

Une partie de Villiers-sur-Orge. J'ai déja observé que ce dernier hameau est de deux Paroisses : c'est apparemment ce qui a été cause qu'il fait une Communauté en particulier pour la levée des tailles. Deux ou trois Messieurs le Picart, Auditeurs des Comptes, y ont eu successivement leur maison de campagne dans le dernier siécle.

En 1690 le 9 Janvier furent enregistrées en Parlement les Lettres-Patentes en faveur de Jean Quentin premier Barbier & Valet de Chambre du Roi, par lesquelles le Roi lui donne les droits de haute-Justice en cette Terre de Villiers-sur-Orge, qui releve de la Tour & Prévôté de Montlhery. Regist. du Parl.

CHARENTRU ou Chalentru est un hameau d'Epinay où François du Jardin Secretaire du Roi avoit sa maison en 1609. L'Histoire de la Chancellerie en a fait men- *Regist. Ep. Paris.*

Hist. de la Chancell. p. 333. tion à l'an 1621 à l'occasion des droits d'exemption pour son vin dans lesquels on avoit voulu le troubler.

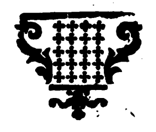
Le PETIT BALISY dépend aussi de la Paroisse d'Epinay.

A l'égard de ce qui n'appartient point à l'Abbaye de S. Germain dans Epinay, c'est M. le Comte du Luc qui en est Seigneur.

Il y a un Pont au bas de ce Village sur la riviere d'Orge, vis-à-vis la Paroisse de Ville-Moisson. Il est partagé par plusieurs isles.

S'il faut trouver quelque Illustre qui ait honoré la Paroisse d'Epinay-sur-Orge par sa demeure, il n'y a qu'à faire attention au Président Brisson si connu dans l'Histoire de France, lequel avoit choisi Breuil sur cette Paroisse pour le lieu de son délassement, s'il est vrai qu'il n'y ait point composé d'ouvrages.

En fait d'Ecrivain ou d'Auteur on n'en peut gueres trouver de plus laborieux que M. Dandré actuellement Curé de cette Paroisse, qui a composé une Concorde de l'Ancien & du Nouveau Testament en latin, laquelle forme un volume *in-folio*.



LONGPONT.

IL exiſtoit un Bourg du nom de Longpont dans le Dioceſe de Paris, avant qu'on eut introduit des Religieux dans ce lieu. C'eſt de quoi on ne peut douter lorſqu'on fait attention que Geoffroy Evêque de Paris commence ainſi la Charte en vertu de laquelle ils y ſont venus : « Nous voulons, dit-il, qu'il ſoit ſçu » qu'un de nos Chevaliers, nommé Guy, nous » eſt venu trouver pour nous prier de donner » l'Egliſe ſituée dans le Bourg appellé Long-» pont, fondée & dédiée en l'honneur de la » ſainte Vierge, à des Moines qui y ſervi-» roient Dieu ſelon la Regle de ſaint Benoît, « & cela pour le repos de ſon ame, & des » ames de ſes prédéceſſeurs & des nôtres. » Quoique donc nous n'ayons point d'autre monument qui indique l'antiquité du Village de Longpont, ces Lettres Epiſcopales ne peuvent être contredites. Elles ſont d'environ l'an 1061.

Ce titre ſert auſſi à nous rendre certains que le Bourg étoit ſitué à l'endroit où eſt le Prieuré avec les maiſons adjacentes, ſçavoir à l'orient d'été de Montlhery & à demie lieue de la Ville. Il faut chercher ailleurs pourquoi il portoit le nom de Longpont, & l'étendue dont étoit le territoire qui formoit la Paroiſſe, ſoit qu'on l'eût d'abord appellée de ce nom-là ou d'un autre.

Quant au nom de Longpont, il vient ſans doute d'une longue chauſſée qui y a été, & ſur les arcades de laquelle on paſſoit la riviere d'Orge ; ou peut-être même vient-il de celle qu'on y paſſe encore aujourd'hui en arrivant du côté de Launay. L'Abbaye de Longpont

proche Soissons a eu depuis ce temps-là une étymologie fondée sur une raison à peu près semblable.

Pour ce qui est de l'étendue du territoire de la Paroisse, rien n'empêche de croire qu'il étoit primitivement aussi grand qu'il est de nos jours, c'est-à-dire qu'il comprenoit tout le terrein où se trouve Guéperreux, l'Ormoy, Groteau qui étoit autre fois un hameau, avec le moulin Basset. Le village de Longpont, le Ménil, le Château de Villebousin & la moitié de Villiers, étendue qui va du midi au septentrion : mais il faut observer une chose importante sur Guéperreux ; sçavoir que ce Village avoit été donné dès l'an 997 par le Roi Robert, encore tout jeune, à l'Abbaye de saint Barthelemi & de saint Magloire située à Paris proche le Palais : & comme d'ordinaire les Abbayes entrant en possession d'une nouvelle Terre y érigeoient une Chapelle du titre patronal de l'Abbaye ; ce fut vraisemblablement cette Chapelle de saint Barthelemi de Guéperreux, qui servit de Paroisse aux habitans de ce vallon sur le rivage gauche de la riviere d'Orge. Mais depuis la construction d'un Prieuré à Longpont, & sur-tout depuis qu'on y eût bâti une vaste Eglise, le collatéral septentrional du chœur fut destiné à servir de Paroisse sous le titre de saint Barthelemi, non-seulement aux paysans de Longpont & à ceux de Guéperreux qui étoient déja sous la protection du saint Apôtre, mais encore aux habitans des autres lieux ci-dessus nommés. Telle est, selon moi, l'origine du titre Paroissial dans l'Eglise Priorale de Longpont ; je le crois emprunté de l'Oratoire de saint Barthelemi de Guéperreux, lequel cessa de subsister lorsque l'Abbaye de S. Barthelemi & S. Magloire échangea

Hist. Eccl. Par. Tom. 1. pag. 636.

échangea ou vendit Guéperreux. La possession de cette Terre lui avoit été confirmée par le Roi Henri nouvellement monté sur le Trône vers l'an 1032 en la personne de l'Abbé Renaud, & par des Lettres de Louis VII de l'an 1159. Mais ou ce Monastere s'en défit sous Philippe-Auguste, ou bien ce Prince voulut y rentrer en donnant d'autres biens, afin d'en disposer en faveur de quelques Chevaliers. Ce qui est certain, c'est que sur la fin de son regne lorsqu'on dressa un Régistre des vassaux de Montlhery, on y inscrivit un nommé Thomas *Bibens* en qualité d'homme lige du Roi pour Guéperreux & Boisluisant. Le Monastere de Longpont avoit aussi eu dès la fin du quinziéme siécle quelques biens à Guéperreux, mais rien de domanial : Foulques Seigneur *de Buno* lui avoit légué en mourant deux hôtes : & une Dame appellée Aveline lui avoit donné des prés. Lorsque l'Abbé Chastelain Chanoine de Notre-Dame vint à Longpont l'an 1694, on lui assura que proche la fontaine Dame-Hodierne il y avoit eu du temps de Charlemagne un Monastere de Filles dont il reste encore des ruines sous terre. Mais j'entrevois de l'erreur de deux côtés dans ce sentiment. On a mis Dame Hodierne pour une Religieuse, tandis que c'étoit la femme de Guy de Montlhery au milieu du XI siécle. Et c'est ce qui a déterminé a croire que l'Oratoire ou la petite Celle des Moines de saint Barthelemi de Paris assez voisine de cette fontaine, & qui tout au plutôt fut bâtie à la fin du dixiéme siécle, avoit été un Monastere de Filles dès le commencement du neuviéme.

Hist. Eccl. Par. Tom. 2. p. 75. Chartul. S. Magl.

De Vado petroso & de Nemore lucenti.

Apud Guadum petrosum. *Chartul. Longip. fol. 15 & 20.*

Voyages manusc. de Chastelain.

On ne connoit plus aujourd'hui Groteau que comme un moulin situé sur la riviere d'Orge à l'Orient de Longpont, lequel fut donné au Prieuré par Guy Seigneur de Mont-

Chart. Longip. fol. 10. Hist. Eccl. Par. Tom. I. p. 688. Ibid. fol. 11.

lhery lorſqu'il s'y fit Religieux, & donné de nouveau par Milon de Montlhery lorſqu'il partit pour la Terre-Sainte, à quoi il faut joindre le legs que fit pareillement Aymon *de Donione* lorſqu'il ſe rendit Moine, de ce qu'il pouvoit y avoir de droit. Mais il eſt prouvé d'ailleurs que c'étoit au treiziéme ſiécle un hameau. Hugues Baſſet y avoit deux hôtes, c'eſt-à-dire deux feux ou ménages, qu'il céda au Prieuré, en même-temps que ſa Terre de Mênil de la Paroiſſe de S. Filbert de Bretigny. Groteau formoit un territoire : & c'étoit par rapport aux biens que Robert de Varennes y poſſédoit vers l'an 1230, qu'il fut déclaré homme lige du Roi. On diſoit alors en latin *Groëtellum*, & on écrivoit en françois Grotel.

Ibidem.

Mênil différent du précédent étoit auſſi un hameau dès le douziéme ſiécle, puiſqu'il y avoit pluſieurs feux ou ménages, ainſi qu'aujourd'hui ; c'eſt ce que nous apprenons par le Cartulaire de Longpont, qui marque qu'une nommée Doda, femme de Hugues, donna au Prieuré deux hôtes de ce lieu. Il appartient aujourd'hui à ce même Prieuré par échange contre la Terre de Ver. Un ancien Regiſtre de l'Evêché dit que Mênil eſt de la Paroiſſe de Longjumeau. Il en eſt très-voiſin. Le Mênil eſt aujourd'hui de la Paroiſſe de ſaint Philibert. Il y a dans la dépendance de Longpont un autre hameau appellé le Mênil.

Ibid. fol. 23. Duos hoſpites apud Menil. Regiſt. Ep. 1531. 3 Jul.

En 1593 vivoit Robert Piſlon Seigneur du Mênil & Villebouzin. Il fit échange en cette année avec le College des bons Enfans, rue ſaint Victor, & celui de ſaint Nicolas du Louvre, de tout ce qu'ils poſſédoient au Mênil, Boulay & Fontenelles, pour d'autres héritages.

Regiſt. Ep. Par.

Villiers-sur-Orge est un hameau plus considérable que bien des Villages, puisqu'il renferme 25 feux suivant les Dénombremens de l'Election de Paris; mais il n'y a que la moitié de ce nombre qui soit de la Paroisse de Longpont, l'autre est de celle d'Epinay. C'est dans la partie dépendante de la Paroisse de Longpont que se trouve une Chapelle du titre de saint Claude. Il y a dans la nef de l'Eglise du Prieuré de Longpont la tombe d'une Dame appellée Tiphaine de Villiers, que les caracteres gothiques capitaux indiquent être morte vers l'an 1300. Au commencement du siécle dernier Jean Jacques le Maître, Auditeur des Comptes, avoit sa maison en ce lieu; & sur la fin du même siécle le Comte de Bagliani, Envoyé extraordinaire de Mantoue, y résidoit avec son épouse. La maison de ce dernier appartient aujourd'hui à M. Verdelin: il y a de très-belles eaux. On assure que la Seigneurie a appartenu au Lieutenant Civil d'Aubray, & ensuite à la Marquise de Brinvilliers sa fille. On ajoute même que c'étoit-là qu'elle composoit ses poisons.

Regist. Ep. Par. 14 Oct. 1611.

Ibid. 19 Jul. 1698.

Une partie du hameau de Villebousain est aussi comprise dans l'étendue de la Paroisse de Longpont, le Château principalement qui est neuf & accompagné d'un paysage très-verdoyant. Il y a un vignoble assez considérable. Holdearde, femme de Burchard Cocherel, donna dans le douziéme siécle au Sacristain du Prieuré de Longpont un muid de vin par an *in clauso suo apud Villebosein.* Jean Griffon, Maître-d'Hôtel du Roi, en étoit Seigneur en 1625, auquel Charles de Balsac, Evêque de Noyon, le nomma pour l'un des exécuteurs de son testament. A la fin du même siécle le Château appartenoit au Comte de Montgomery: depuis à un M. Labbé in-

Cart. Longip. fol. 55.

Regist. Ar. Par. 9 Febr. 1698.

téressé dans les Fermes du Roi, & maintenant à M. Bernard, Sousfermier, du chef de sa femme.

Il faut aussi comprendre parmi les anciens lieux de la Paroisse de Longpont, ce qu'on appelle aujourd'hui l'Ormoy & qui appartient à M. l'Abbé Pajot, Conseiller en Parlements Car ce lieu ne peut être que ce qui est désigné dans le Cartulaire de Longpont sous le nom de *Petra Ormessa*, aussi-bien que dans le Registre de Philippe-Auguste. Vers l'an 1140 Geoffroy de Chevanville donna à ce Prieuré quelques arpens de terre en la personne du Prieur Henri : ils sont dits situés *juxta Petram Ormesiam*, & Robert de Varennes fut déclaré être homme lige du Roi pour ce qu'il avoit *apud Grotel & apud Petram Ormesiam*. Dans le dernier siécle M. le Gendre, Procureur Général du Parlement de Metz & ensuite Maître des Requêtes, y a fait sa résidence.

Chart. Longip. fol. 12.

Reg. Phil. Aug. de Monte Leherico.

Regist. Archiep. Paris. 12 Apr. 1664. 26 Mars 1697.

Basset a aussi été le nom d'un certain espace de terrein sur la Paroisse de Longpont, lequel s'est conservé dans un moulin. Ce nom étoit celui des anciens possesseurs. L'un des plus remarquables a été au douziéme siécle un Seigneur appellé *Milo Bassetus* du fief duquel relevoient les terres situées ci-dessus *juxta Petram Ormesiam*. On tient aussi plus haut que Hugues Basset donna dans le même siécle à l'Eglise de Longpont deux hôtes à Groteau. Selon un titre chez Sauval, le moulin Basset appartenoit vers l'an 1430 à Thomas de Bretigny, Chevalier. En 1706 l'Abbé Pajot, Conseiller au Parlement, Seigneur de Saint-Michel-sur-Orge, obtint de la Gruerie de Montlhery la permission de faire construire un pont de pierre sur l'Orge entre ces deux moulins de Basset & Groteau, pour faciliter

Chart. Longip. fol. 15.

Ibid. fol. 26.

Sauval, T. 3. p. 566.

le moyen d'aller de Montlhery à S. Michel, attendu que le pont de bois étoit rompu & n'avoit pû servir qu'aux gens de pied.

Factum de 1730 sur la Pêche de l'Orge, chez La Tour.

Lysiu étoit au douziéme siécle un canton de terrein sur la Paroisse de Longpont qui relevoit du fief de Baudoin de Clacy. Ce que les Religieux du Prieuré y ont possédé leur fut donné au même siécle par Hugues de Champigny lorsqu'il prit leur habit, & par Amaulry, fils de Thibaud *de Mura*. Le Pere Du-Bois a changé le nom de Lysiu en *Lisinium*.

Chart. Longip. fol. 22.

Ibid. fol. 21 & 22.

Hist. Eccl. Par. Tom. 1. *p.* 618.

Ce qu'on appelle proprement Longpont, est ce qui differe de tous les écarts ci-dessus nommés, & qui se trouve environ dans le centre. Les maisons qui y sont bâties conjointement avec celles des hameaux & autres écarts formoient en 1709 lors de l'édition du Dénombrement de l'Election de Paris 120 feux. Le Dénombrement du Royaume imprimé en 1745 y en marque 109. Le Dictionnaire Universel Géographique de la France faisoit monter en 1726 le nombre des habitans de toute la Paroisse de Longpont à 496. Longpont strictement pris pour le canton de l'ancien Bourg de ce nom, n'a point de Justice particuliere : il est de la Prévôté Royale de Montlhery. Louis VII y établit en 1142 une Foire qui devoit durer depuis la veille de la Nativité de la Vierge jusqu'à l'Octave : & même il ordonne que le marché de Montlhery qui arriveroit durant cette Octave y fût transféré & fut tenu comme un jour de Foire. En 1334 on examina en Parlement si ce droit appartenoit aux Religieux de Longpont.

Gall. Christ. nova Tom. 7 *col.* 556.

Reg. Parl.

Dans un Mémoire imprimé en 1730, l'Auteur après avoir avancé que les Religieux n'ont aucune Justice à Longpont,

Factum de M. l'Abbé Pajot sur la pêche de la

riviere d'Orge. mais qu'elle est exercée par les Officiers de Monthlery, ajoute que c'est de ces Officiers que les Religieux prennent même la permission de louer leur jeu de quilles le jour de leur Fête : que le Prieuré de Longpont n'est pas de fondation Royale, mais qu'il a été fondé par Guillaume Evêque de Paris, simple propriétaire de Longpont. Cet Auteur peut avoir dit la vérité dans ce qui est moderne : mais il paroît s'être trompé sur le fondateur du Monastere. C'est ce dont on pourra juger par ce qui va être dit.

PRIEURÉ DE LONGPONT.

Geoffroy, Evêque de Paris, est celui dont une Charte nous apprend ce que nous sçavons sur les origines du Prieuré de Longpont. Ce Prélat y dit que Guy, l'un de ses Chevaliers, est venu le trouver, le requerant humblement qu'il voulût bien donner à des Religieux de l'Ordre de saint Benoît l'Eglise fondée & dédiée sous le titre de la Ste Vierge dans le Bourg de Longpont, à condition que tous les droits & devoirs à acquitter envers lui & envers l'Eglise de Paris resteroient dans leur premiere vigueur : qu'il accorda en effet à Guy sa demande, & que les Moines de Cluny y furent appellés & introduits du consentement de l'Archidiacre Joscelin, à la visite duquel cette Eglise appartenoit comme étant dans son district, & aussi de l'avis des Clercs & Laïques que cela pouvoit intéresser. Il finit en confirmant les dons que ce Chevalier pouvoit avoir déja faits à cette Eglise, ou qu'il y feroit par la suite. Voilà toute la part que l'Evêque de Paris a eu à la fondation du Prieuré de Longpont ; mais sûrement ce Prélat s'appelloit Geoffroy, & non pas Guillaume, c'est le nom de celui qui

Hist. Eccl. Par. Tom. 1. p. 687.

fut ſon ſucceſſeur. Le Chevalier Guy étoit fils de Thibaud File-Etoupes, fondateur du Château de Montlhery. Son épouſe Hodierne n'eſt nommée que dans des Chartes par leſquelles ils accordent conjointement quelques biens ou quelques avantages aux Religieux ou à leurs hommes ; & dans un Mémoire du temps ou environ qui marque qu'elle alla elle-même à Cluny pour obtenir de l'Abbé certain nombre de Moines, & qu'elle fit préſent à l'Abbaye d'un calice d'or de trente onces & d'une chaſuble précieuſe. Ce fondateur eſt appellé ordinairement Guy de Montlhery pour le diſtinguer de Guy Trouſſel ſon petit-fils. La femme de ce Guy premier paſſe auſſi communément pour fondatrice du Prieuré, comme ayant approuvé tout ce que ſon mari avoit ordonné là-deſſus. *Gall. Christ. nova Tom. 7. col. 553.*

On dit que ſuivant l'inſtitution il devoit y avoir en ce Monaſtere vingt-deux Religieux : le nombre a même depuis été au-delà & a monté juſqu'à trente. Ils devoient célébrer chaque jour trois Meſſes hautes & une Meſſe baſſe, & faire des aumônes trois fois la ſemaine ; mais par la ſuite du temps ces fondations ont été réduites. Les Chanoines de Montlhery, ſous le titre de ſaint Pierre, leſquels paroiſſent avoir été fondés avant le Prieuré de Longpont, y furent réunis dès le milieu du douziéme ſiécle ; ce qui augmenta le revenu du Monaſtere. Avant cette réunion, ces Chanoines fraterniſoient avec les Moines, & venoient aſſiſter à leur Office le jour de la Notre-Dame de la mi-Août ; ce qui fut une ſemence de procès, ainſi qu'on a vu ci-deſſus. *Mediante Augusto.*

L'Egliſe de ce Prieuré eſt fort grande & bâtie de ſtructure carlovingiaque (*a*), ainſi

(*a*) Il appelloit ainſi un genre de bâtiſſe qu'il diſoit avoir commencé ſur le déclin de la ſeconde race de

que parloit M. l'Abbé Chastelain, mais sans galleries. On y descend du côté de la grande porte un grand nombre de degrés pris au dedans de l'Eglise, n'y ayant au-delà qu'une augive, & à côté gauche de l'entrée une grosse tour basse. Le chœur est au milieu de la croisée. Hodierne, femme du fondateur, fut inhumée d'abord dans le cimetiere devant la grande porte. Dans le siécle dernier Michel le Masle, Seigneur des Roches, Prieur Commendataire, à qui il fut permis de transporter les tombes effigiées de la nef & de démolir les autels pour la décoration du chœur, fit transférer son corps devant le grand-autel; on lit ce qui suit sur la tombe qui le couvre: *Audiernæ inclytæ Comitissæ Herici montis Sacrarum harum ædium fundatricis ossa sub dio jacentia ab anno millesimo, pro Michaelis le Masle Domini des Roches hujusce domus Prioris studio huc translata fuere anno 1651 die ultima mensis Augusti.* On doit regarder dans cette inscription *Audiernæ* comme une faute du graveur qui auroit dû écrire *Hodiernæ* comme le portent les titres. Le peuple des environs a une telle dévotion pour cette sainte Dame, qu'il ne la connoît que sous le nom de sainte Hodierne. On m'a assuré qu'on y demandoit des Messes en son honneur. J'ai parlé ci-dessus de la fontaine qui porte son nom. Il faut croire que ce fut elle qui avoit demandé d'être enterrée hors l'Eglise. Guy de Montlhery son époux se fit Religieux de Longpont après sa mort, & fut inhumé dans l'aîle droite de la nef. On y voit encore sa tombe qui formoit il n'y a pas long-temps une espece de sépulture isolée & élevée d'environ deux pieds: elle est maintenant au niveau des carreaux de

Regist. Archiep. Par. 4. Juin 1641.

nos Rois, & avoit duré jusqu'au douziéme siécle ou environ.

terre

terre dont l'Eglise est carrelée. Les autres tombes sont en divers lieux. Dans la nef s'en voit une sur laquelle est figuré un Diacre dont le nom gravé en gothique capital est *Guido de Carolico*. Cette inscription est du quatorziéme siécle. On y voit pareillement sur une autre du même siécle le nom de Tiphaine de Villiers, Dame. Plus, la tombe de *Jehan Laumonier, Docteur en Décret, Curé de céans*, & celle de sa mere. Ces tombes sont beaucoup plus nouvelles & sont gravées en gothique minuscule. Au fond de l'aîle gauche ou septentrionale, autour d'une tombe qui représente un Prêtre en habits sacerdotaux, se lisent encore ces mots gravés en gothique capital: *Hîc jacet Frater Odo de Brecis Monachus Cluniac* . . . . *M CCX. cujus anima requiescat in pace*. Il y a eu dans le douziéme siécle quantité de Seigneurs Chevaliers ou Ecuyers bienfaicteurs, qui ont eu leur sépulture à Longpont, ainsi qu'il paroît par le Cartulaire de ce temps-là; mais on n'en voit plus rien, & apparemment que la plupart furent inhumés dans le Chapitre des Moines ou dans le côté du cloître qui y conduisoit, & le mauvais état où les guerres avoient réduit ces édifices en ont fait perdre les vestiges. Il faut mettre dans ce nombre Burchard de Savigny qui est qualifié *Famosissimæ indolis Miles* & Evrard dit *Miles de Plessiaco*, qui fut inhumé le 27 Mars. Mais l'un des plus célébres fut incontestablement Milon, troisiéme fils de Milon le grand Seigneur de Montlhery, & par conséquent petit-fils de Guy fondateur de Longpont. La Chronique de Morigny écrite au douziéme siécle a marqué qu'après que son cousin Hugues de Crecy l'eut fait étrangler en prison & jetter par la fenêtre, il fut transporté au Monastere de

Chart. Longip. fol. 5. & 29.

Chr. Mauriniac. Duchêne, T. 4. pag. 365 & 366.

Longpont, où il reçut la sépulture dans le cloître très-honorablement, en présence du Roi Louis VI qui étoit accouru de Paris à l'endroit du meurtre (a) pour voir le cadavre. L'Auteur l'appelle *Milonem de Monte Liherico optimæ indolis & strenuissimum in armis juvenem*. Comme il y a d'autres circonstances sur cet enterrement dans le Cartulaire du Prieuré, j'en rapporterai ici la teneur, d'autant plus qu'on s'y exprime à peu près comme on feroit de nos jours dans un Registre mortuaire, ou bien dans un Nécrologe où l'on marque les bienfaiteurs. En voici les termes : *Milo Milonis filius, Guidonis Trossellì frater, ab Hugone de Crecio malè captus apud Castellumforte dat in præsentia Henrici Prioris quod habebat apud Longumpontem, & medietatem culturarum suarum, seipsum etiam si moreretur. Post aliquantulum verò temporis idem Milo tam crudeli inauditâque morte apud Castellumforte occisus, & à Priore Henrico apud Longipontem allatus in præsentia Ludovici Regis & Girberti Parisiensis Episcopi & Bernerii Decani & Stephani Archidiaconi & aliorum honorificè sepultus est. Quo audito Rainaldus frater ejus tristis mæstusque à Trecastina civitate cum nepoitbus suis, & Manasse Vicecomite Senonensi, venit ad Longumpontem videre fratris sui sepulturam, ibique fusis lachrymis ad altare S. Petri pro ejus anima Missam cantari fecit. Eodem die rediens ad Castrum Montis Letherici in domum Duranni Præpositi, donum quod fecerat Milo concessit .... Testes Manasse de Villamor, Symon de Breis, Guido de Dampetra, Tevinus de Forgiis, Thomas de Bruerüs, Rogerius qui vocatur Paganus de Sancto*

Chart. Longip. fol. 17.

(a) Le Chroniqueur de Morigny n'avoit point de terme latin pour exprimer le genre de cette mort, & se contente de dire *abominabili genere mortis quod vulgo* murt *vocatur*.

Ionio, *Buchardus de Vallegrinosa*, *Thomas de Castroforti*. Duchêne qui parle de ce meurtre & de cet enterrement dans l'Histoire de la Maison de Montmorency, a marqué plus de présens à l'inhumation de Milon qu'il n'y en avoit. Il a mis dans ce nombre ceux qui ne vinrent de Troyes & de la Champagne que plusieurs jours après les funérailles, & même les Chevaliers du voisinage, que l'acte ci-dessus déclare simplement témoins de la ratification que Rainaud après son arrivée fit chez Duran, Prévôt de Montlhery, de biens légués aux Religieux par défunt son frere.

Histoire de Montmor. p. 691.

La desserte de la Paroisse de Longpont se fait dans une Chapelle de la même Eglise située dans le croison septentrional à côté du chœur. Cette Paroisse, qui est sous le titre de saint Barthelemi, ainsi que je l'ai déja dit, a sa chaise particuliere pour le Curé qui y chante la grande Messe, y fait le Prône, &c. Mais on m'a assuré qu'on n'y chante point de Vêpres, celles du chœur servent pour les Paroissiens. Les anciens Prieurs y nommoient autrefois pour Curé un Prêtre séculier qu'on qualifioit de Chapelain. Le Cartulaire fait mention au douziéme siécle d'un nommé Hardouin qui fut témoin dans un accord sur une vigne proche Guéperreux sous la qualité de *Capellanus S. Mariæ de Longoponte*. Jean Laumonier qualifié ci-dessus Curé de la même Eglise, paroît avoir été dans le même cas, mais beaucoup plus tard. Maintenant les fonctions de Curé sont acquittées par un Religieux choisi par le Chapitre de la Maison & approuvé par l'Archevêque.

Chart. Longip. fol. 18.

L'Eglise de Longpont n'est point renommée par ses reliques. Le corps de la pieuse Dame Hodierne en eut été une insigne, si elle avoit été reconnue sainte par l'Ordinaire

Chart. Longip. fol. 30. & canonisée. On apprend par le Cartulaire que vers l'an 1093 il y avoit deux petits reliquaires qu'on appelloit *les phylacteres de la sainte Vierge Marie*. Ils servirent en ce temps-là à la cérémonie de la donation qui fut faite au Monastere, de l'Eglise Paroissiale de Saint-Denis de Bondoufle. Une autre espece de reliques étoit la coupe ou tasse de saint Macaire, appellée dans le Cartulaire *Scifus S. Macarii*. Ce vase conservé autrefois à la Sacristie, servit trois fois à la cérémonie de l'investiture de différens biens donnés au Prieuré vers le commencement du douziéme siécle. On lit, par exemple, qu'après que Dame Hersende eut cédé ce qu'elle avoit dans l'Eglise & dans les dixmes de S. Michel-sur-Orge, Vulgrain son mari & Gud de Lynais son frere, en investirent le Monastere de Longpont en plaçant sur l'autel la coupe de saint Macaire dans laquelle apparemment

Chart. Longip. fol. 21. étoit l'acte de la donation : *Istam donationem per scisum sancti Macarii super altare S. Mariæ*

Ibid. fol. 22 & 32. *posuerunt*. L'investiture des terres de Lysiu voisines du Monastere & de celle de Braetel fut faite pareillement *per scisum sancti Macarii*. A la simple lecture du catalogue des Prieurs de Longpont contenu dans le nouveau *Gallia Christiana*, on pourroit croire que cette coupe ne porteroit le nom de saint Macaire, que parce qu'elle avoit servi à un Prieur du lieu nommé Macaire, qui gouverna l'an 1141 ou 1142, qui fut ensuite Abbé de Morigny, puis de Fleury-sur-Loire, & mourut en 1162. Mais ce qui s'oppose à cela, est 1o. que cet Abbé ou Prieur Macaire n'a jamais été regardé comme Saint ; 2°. que les trois investitures mentionnées ci-dessus ont été faites dans des temps où Macaire étoit très-jeune, & bien avant qu'il fût fait Prieur. Comme donc

on lit constamment par tout *per scisum sancti Macarii*, il faut croire que quelques-uns des Chevaliers croisés du temps de Godefroy de Bouillon avoient apporté de la Palestine ou de l'Egypte cette coupe de saint Macaire-le-Grand ou l'Egyptien, qui auroit été donnée à l'Eglise de Longpont, de même que ce qui a été apporté de ses ossemens en France a été remis à l'Eglise Métropolitaine de Sens où on les conserve. Comme l'Eglise de Longpont étoit l'objet d'un pélerinage au treiziéme siécle, il y a apparence que son trésor n'étoit pas dépourvu de reliquaires. On lit dans les Miracles de saint Louis un petit trait qui suppose l'existence de ce pélerinage. Un homme d'Athies perclus d'une jambe fit vœu à Notre-Dame de Longpont, éloigné de deux lieues de son domicile d'Athies, & y fut mené pour demander sa guérison. Ne l'obtenant point, on lui suggéra de se faire porter à Saint-Denis au tombeau de saint Louis mort depuis peu. Il y fut mené & il fut guéri. Les Bollandistes qui ont traduit en latin ce Recueil de miracles qu'un Cordelier du temps de Philippe-le-Hardi avoit écrit en françois, font une note à cette occasion, pour dire que ce Longpont est une Abbaye du Diocèse de Soissons; & qu'il faut conclure de-là qu'il doit y avoir un Village du nom d'Athies au bout du Diocèse de Paris, du côté qui mene au Soissonnois, où cependant ils avouent qu'ils n'en trouvent point. Voilà une de ces erreurs Topographiques que cause le défaut de Description des Diocèses. Le Pere Stilling a pris l'Abbaye de Longpont à trois lieues de Soissons, Ordre de Cîteaux, pour le Prieuré du Diocèse de Paris.

Breviar. Senonense.

Boll. T. 5. Augusti.

On ne peut mieux donner à connoître à quoi se montoient les biens tant Eglises que

dixmes & autres revenus que le Monastere de Longpont posséda avant que le premier siécle depuis sa fondation fût révolu, qu'en rapportant ici l'état des possessions que les Religieux se firent confirmer par le Pape Eugene III en 1151. Je ne ferai que traduire le latin de la Bulle sans ajouter d'où lui venoient ces biens, parce que je le dis sur chaque Paroisse. Dans l'Evêché de Paris le village de Longpont avec la dixme & l'*atrium*. La Chapelle * de saint Julien située à Paris proche le petit Pont avec la sépulture. L'Eglise de Forges avec la dixme & l'*atrium*. L'Eglise d'Orcey de même ; l'Eglise de Pequeuse de même ; l'Eglise de Champlant avec l'*atrium*, le tiers de la dixme & un demi-muid. L'Eglise de Bondoufle avec la dixme & l'*atrium*. L'Eglise d'Orengi de même. L'Eglise de Nozay avec la dixme. Les dixmes de Montlhery : la moitié de la dixme de Viry ; les dixmes de Jouy. La moitié des dixmes de Mont-Clin. La moitié des dixmes de Savigny. Le quart de la dixme de saint Merry, (s'entend de Linois) les dixmes de Savigny & du Plessis. Le quart des dixmes de Villabé. Le village de Savigny. Le village de Ver & la sixiéme partie des dixmes ; la moitié du village dit *Soliniacum* (a) avec la moitié des dixmes. La moitié du village de Champlant. Dans les village de Vide & de Fresnes le tiers des dixmes & le trait toutes les troisiémes années. Selon l'un des Cartulaires du Prieuré l'Eglise de saint Julien de Paris, dite saint Julien-le-Pauvre, étoit du nombre des huit qui avoient été demandées par les Religieux à l'Evêque de Paris & qui leur furent accordées en l'an 1125

* Capellan.

(a) J'ignore quel est ce *Soliniacum*, à moins que ce ne soit Marolles qui est à deux lieues de Longpont du côté du midi, & où le Prieuré a une dixme.

par l'Evêque Etienne dit de Senlis : & Du Breul dit d'après un Papier Terrier, que c'étoit Etienne de Vitry, Chevalier, qui leur en avoit donné la moitié en conséquence d'un vœu qu'il avoit fait sur mer. La Bulle ci-dessus ajoute d'autres biens situés aux Diocèses de Sens, de Chartres.

Terre de Longpont chez Du Br. p. 220.

Outre la dixme & censive à Longpont, le Monastere y a encore le droit de pressoir bannal.

Presque dans tous les temps ce Prieuré a été possédé par de grands Personnages. Plusieurs Prieurs Réguliers sont devenus Evêques, tels que Guillaume de Chanac, qui après l'avoir été sous le regne du Roi Jean & ensuite Abbé de Vezelay & autres Monasteres, fut fait Evêque de Chartres, puis de Mende, & enfin Cardinal. Foulques de Chanac son frere lequel lui succéda & fut élevé siége d'Orleans vers l'an 1383. L'Imprimeur du *Gallia Christiana*, a défiguré leurs noms dans le Catalogue des Prieurs de Longpont, en les appellant *Guillelmus de Chamaïo*, *Fulco de Chamaïo*. Ils étoient parens des deux Chanac, qui dans le même siécle ont gouverné l'Eglise de Paris. Du Tillet dit que le Prieur de Longpont fut présent à l'Arrêt donné pour Mafrede de Vinzelle contre Jean de Chambly au Parlement de la saint Martin 1318; & il est nommé après quelques Evêques & Abbés, avant le Chancelier. Selon le Catalogue imprimé des Prieurs, cela doit tomber sur Guillaume de Chamurets. Ce fut l'année suivante le Samedi 19 Mai que mourut dans ce Monastere à l'entrée de la nuit Louis de France, fils puîné du Roi Philippe-le-Hardi, Comte d'Evreux, de Gien, &c. Depuis que ce Prieuré est en Commende, il a été tenu par . . . M. Claude de Saint-Bonnet de Thoiras, Evê-

Gall. Christ. nova Tom. 7. *col.* 1177.

Ibid. col. 1476.

Ibid. T. 7. *col.* 557.

Recueil des rangs des Grands de France, pag. 42.

Calendr. Paris. MS. Voyages Litt. de Martenne, T. 1. L. 1. p. 77.

que de Nismes, M. Du Cambout de Coislin, Evêque d'Orleans ; le Prince Frederic Constantin de la Tour d'Auvergne, neveu du Cardinal de Bouillon ; par M. l'Abbé Bignon, Conseiller d'Etat, jusqu'à l'an 1735. M. Brunet d'Ivry son neveu en est actuellement titulaire. Il est le cinquante-septiéme Prieur depuis Robert qui fut le premier.

Les anciens Religieux de Cluny ont été en possession de cette Maison jusqu'en l'an 1700 que les Réformés y furent introduits. Trois Cardinaux concoururent à cet établissement. Le Cardinal de Bouillon, comme Abbé Général de l'Ordre de Cluny, le Cardinal de Coislin comme Prieur du lieu, & le Cardinal de Noailles comme Prélat Diocésain. Ces Réformés sont au nombre de six, dont il y a le Prieur Claustral, le Sousprieur, l'Aumônier, le Camerier, le Sacristain & le Chantre.

Les armes de ce Monastere sont une Notre-Dame assise sur un pont.

Le mauvais état où l'on a vu le cloître & quelques autres lieux réguliers de cette Maison jusqu'en ce siécle, auquel on a commencé à les refaire à neuf, venoit entre autres causes des guerres de l'avant-dernier siécle.

Regist. du Conseil du Parl.

On voit dans les Registres du Parlement au 20 Novembre 1562, la requête de Guillaume Finel, Religieux & Vicaire du Prieuré de Longpont, de Frere Germain Gouge & autres du Couvent, par laquelle ils exposent qu'ils ont été contraints de fuir & se retirer à Paris à cause des Huguenots qui ravageoient les Monasteres ; la Cour leur permit de se loger au Prieuré de saint Julien-le-Pauvre & d'y faire l'Office divin, « nonobstant le bail » à ferme fait par le prédécesseur, ou n'a- » gueres Prieur d'icelui Prieuré, ajoutant » qu'ils s'entretiendroient du revenu. »

Le Monastere qui est maintenant achevé de rebâtir, forme un édifice en quarré avec une cour au milieu & un cloître autour. La façade du côté de la prairie ou de l'orient est la plus considérable. Elle est composée d'un corps avancé, de deux ailes & de deux pavillons. L'Infirmerie est dans l'aîle du midi, le tout est en grés & en briques. Le grand escalier est d'un trait fort hardi. On descend présentement de dix ou douze marches dans l'Eglise. On prétend qu'autrefois il y en avoit autant pour y monter, & que ce sont les ravines qui ont exhaussé le terrein ; en effet le portail est enterré jusqu'au pied des statues.

Le Roi Philippe-le-Bel est venu plusieurs fois au Prieuré de Longpont. Il y étoit au mois de Décembre 1304 suivant des Lettres qui sont datées de ce lieu. Il y logea encore le Mardi 24 Septembre 1308, suivant qu'il est marqué dans les Tables de cire où sont les voyages qu'il fit cette année-là.



MONTLHERY.

LE nom de Montlhery est si célebre à Paris & aux environs, qu'une Notice de ce lieu un peu plus détaillée que celles qui ont paru jusqu'ici, ne peut que faire plaisir à beaucoup de Lecteurs.

Ce lieu a occasionné certaines fables de l'espece dont on en a débité sur d'autres montagnes où il reste d'anciennes tours. Un Ecrivain de l'année 1642 ne s'est pas contenté de dire qu'on y voit les vestiges de l'ancien Château de Gannes; il ajoute qu'il a été la Seigneurie de Geoffroy que nos Chroniques, anciennes selon lui, qualifient de Roi, lequel obtint la vie de son fils mort, par les vœux qu'il offrit à l'autel consacré par les Druides à la Vierge qui devoit enfanter. Morin avoit écrit avant lui qu'on disoit que ce Château avoit été bâti par Gannes, & que c'étoit une des forteresses où il se retiroit.

Challine, Panégyr. de Charr. 1642. in-4°. p. 30.

Histoire de Gatinois, p. 478.

Après avoir rejetté toutes ces fables qui ne méritent pas plus d'être réfutées que le sentiment de ceux qui donnent à Montlhery pour fondateur, un certain Lederic qu'ils supposent avoir été premier Forestier de la forêt Charbonniere au sixiéme siécle, il seroit bon d'examiner si l'on peut faire un grand fond sur le nom latin que lui donnent les premiers Ecrivains qui en ont parlé. Car on n'en connoît aucun plus ancien que le douziéme siécle (*a*); sçavoir les Moines de

(*a*) Je regarde comme trop nouveaux certains Mémoires françois du Château de Marcoucies, où l'Auteur de l'Anastase dit qu'en 851 les Normans étant venus à Paris, exilierent Montlhery & l'Abbaye de sainte Genevieve; ce même Auteur croit en consé-

Morigny en leur Chronique & l'Abbé Suger. L'un l'appelle *Mons Lihericus*, l'autre *Mons Leherii*, & tous se bornent à rapporter des faits de leur temps.

On lit dans le Préliminaire de la Chronique de Fontenelle, que le lieu où le Roi Carloman fut tué à la chasse par un cerf, ou par un sanglier en 884, faisoit partie de la forêt d'Iveline, & s'appelloit *Mons Aericus*, ce qui auroit pu désigner le lieu de Mont-l'airy : mais par malheur la phrase où cela se trouve y a été insérée après coup, & n'a jamais été dans le Manuscrit de Fontenelle, ensorte que ce fait ne peut se trouver appuyé que sur des Ecrivains trop postérieurs à l'événement pour être crus, tels que Hariulf & Alberic. Aussi place-t-on avec plus de certitude la mort de ce Prince dans la forêt de Baisieu, Diocèse d'Amiens, après un Auteur contemporain. Au défaut de ce témoignage on peut apporter un titre encore plus ancien où Montlhery sera mentionné. C'est la Charte par laquelle le Roi Pepin donnant l'an 798 au Monastere de saint Denis plusieurs portions de forêts, plusieurs fermes & terres en divers lieux de la forêt d'Iveline, il s'explique ainsi, *& Aetrico Monte cum integritate*, car dans le langage vulgaire qui avoit déja quelque cours alors, il aura été facile par le moyen de l'article, de dire *Mont Li Airy*, & ensuite *Mont l'Airy*, puis *Mont l'Hairy*, & enfin *Montlhery*. Au reste cette Charte ne dit point que ce Mont fût habité, & la Chroni-

Chron. Fontenell. Spicil. in-fol. T. 2. p. 264.

Chron. Centul. ibid. p. 322. Chron. Allutici, p. 216.

Chron. de gest Norm. ex Annalib. Vedastinis.

quence que ce fut alors que ce Mont fut fortifié. Mais il n'a pas fait attention que ces Mémoires ont été pris sur quelque Chronique latine, où il y avoit que les Normans arrivant à Paris y ravagerent *Montem Locutitium*, qui est l'ancien nom de la montagne sainte Genevieve, & que c'est une erreur d'avoir lu *Montem Lethericum*.

que de Fontenelle le représente comme une suite de la forêt d'Iveline, & un lieu de chasse.

Les Abbés de saint Denis ne garderent pas tous les biens dispersés que Pepin leur avoit donnés. Il y eut des échanges. L'Evêque de Paris s'accommoda du *Mons Aericus* : mais vers la fin de la seconde race il céda cette montagne à des Chevaliers qui se rendirent ses feudataires, & qui peu à peu la firent essarter. Ce ne peut être qu'en conséquence d'une pareille cession que fut établie la redevance annuelle du cierge de vingt-cinq sols envers l'Evêque de Paris, & le droit que le même Prélat avoit de se faire porter à son intronisation par le Seigneur de Montlhery, redevances regardées au treiziéme siécle comme déja très-anciennes, sur-tout celle du cierge, & marquées comme telles dans la copie qui fut faite alors du Cartulaire de l'Evêché, & dont le Roi Philippe-Auguste avoit passé reconnoissance (*a*). Or il n'est pas probable que nos Rois se fussent soumis à cette redevance, sinon parce qu'ils succédoient aux anciens Seigneurs de Montlhery, qui ne l'avoient fait qu'en mémoire de ce qu'ils avoient eu de l'Eglise de Paris une partie au moins de leur territoire, sur-tout celle qui avoisinoit le plus à Linas où l'Eglise de saint Merry dépendante de la Cathédrale de Paris avoit des biens considérablement, selon des actes du dixiéme siécle.

Du Breul, pag. 33. *ex Parvo Pastorali Paris.*

Au reste, étant certain que Linais étoit

(*a*) On lit dans le Cartulaire de l'Evêché, fol. 106, que le Roi fit porter l'Evêque Guillaume pour les Terres de Corbeil & de Montlhery, par Baudoin de Corbeil. Ce doit être Guillaume de Seignelay ou Guillaume d'Auvergne qui ont vécu avant le milieu du treiziéme siécle.

un lieu habité avant qu'on trouve aucune mention de Montlhery dans les titres ou dans les Historiens ; & Montlhery n'ayant commencé à être bien connu que vers l'an 1015, à l'occasion du Château qui fut bâti alors sur la montagne, au bas de laquelle Linais est bâti du côté du midi, il feroit injuste de dire que Linas doit son origine à Montlhery. C'est un Bourg séparé dont je ferai un article particulier, & qui a une Paroisse d'un territoire étendu dans la campagne, au lieu que la Paroisse de Montlhery est entierement renfermée dans l'enceinte de la Ville & anciennement dans celle du Château ; car je pense que c'est la construction du Château qui a donné origine à la Ville : c'est la richesse des Seigneurs & la sûrete dans le voisinage de leur Forteresse qui y a formé une peuplade dont l'Eglise étoit dans l'intérieur de cette Forteresse : & ce n'est que long-temps après que la Ville étant augmentée il a été besoin de bâtir au-dedans une seconde Paroisse.

Pour nous tenir précisément aux termes du Continuateur d'Aimoin, un nommé Thibaud dont on ne fait venir l'origine des Montmorency que par pure conjecture, selon Duchêne même, mais qui étoit revêtu de la Charge de Forestier du Roi Robert, construisit la Forteresse dite *Mons Lethericus*. Peut-être fit-il aussi bâtir la Collégiale de saint Pierre. Ce Thibaud étoit surnommé en latin *Filans stupas*, que l'on rend en françois par File-étouppes, sobriquet qui lui fut donné suivant l'usage de ce temps-là, à cause de ses blonds cheveux. Guy son fils posséda après lui la Forteresse & Terre de Montlhery & en jouit sous le regne d'Henri I. Ce second Seigneur, conjointement avec Hodierne son épouse, fonda au bas de son Château à la

Aimoin. L. V. cap. 46. Hist. de la Maison de Montmor. p. 687.

distance d'une petite demie lieue vers l'orient d'été le Prieuré de Longpont : ce qui porte à croire que si son pere n'avoit pas fait bâtir d'Eglise , c'étoit lui pareillement qui avoit fondé dans le Château de Montlhery la Collégiale du titre de S. Pierre, qu'une Charte de Louis VII dit avoir existé dès le temps des Seigneurs de Montlhery, aussi-bien qu'une Eglise de Notre-Dame qui étoit dans le même Château , étant très-vraisemblable que la piété leur dicta de laisser des monumens de leur piété dans l'intérieur du Château avant que d'en faire élever dans le dehors. Des deux fils & quatre filles qu'eut Guy, Seigneur de Montlhery, celui à qui la Seigneurie échut fut Milon son aîné, dit Milon le Grand, lequel eut quatre fils, sçavoir Guy dit Troussel ou Trousseau, Thibaud La Bose, Milon, depuis Vicomte de Troyes, Rainaud, Evêque de Troyes, & cinq filles qui furent toutes mariées. Guy Trousseau, que quelques-uns ont nommé le Roux ou Rousseau, étant devenu Seigneur de Montlhery après Milon son pere, qui avoit excité bien des troubles dans le Royaume à cause de son grand pouvoir, présenta au Roi Philippe I, qui se disoit vieilli des inquiétudes & maux que lui avoit causé le Château de Montlhery, une occasion de le calmer. Il avoit eu de Mabille sa femme une fille unique nommée Elisabeth ; il trouva le moyen de lui faire épouser Philippe, Comte de Mante, que le Roi avoit eu de Bertrade de Montfort. De cette façon la haye qui empêchoit depuis tant de temps le libre commerce d'Orleans avec Paris, & qui ôtoit même au Roi la liberté d'aller à Etampes, fut rompue, ainsi que dit Suger; la garde du Château fut confiée au fils du Roi, gendre de Guy Trousseau : & même le Roi Philippe y fit quelque

Suger. Vita Lud. Gros.

Duchêne, Tom. 4. p. 287 & 332. *& vet. MS.*

résidence à Montlhery avec les Grands du Royaume la premiere année du mariage de son fils. Mais la paix qui en résulta ne fut pas de durée, les Garlandes s'étant brouillés avec le Roi Philippe, attirerent Milon, Vicomte de Troyes, frere cadet de Guy Trousseau, qui s'étant présenté devant le Château de Montlhery avec un grand nombre de troupes, y rentra en possession. La femme du Sénéchal de France, Guy de Rochefort & sa fille fiancée au jeune Louis-le-Gros étoient dans la Tour. Ce même Sénéchal accourut à la défense du Château, & pendant que les soldats de Milon assiégeoient cette Tour, il engagea les Garlandes à se départir de l'entreprise : ce qui découragea Milon, lequel fut obligé de se retirer fort désolé de n'avoir pu la reprendre. Louis-le-Gros s'étant rendu très promptement dans le Château de Montlhery au secours du Sénéchal, fut fâché de n'avoir pu y faire arrêter les factieux ; car il étoit disposé à les condamner à la potence. Mais pour empêcher que les parens de Guy Trousseau ne revinssent désormais à la charge, il fit abbattre toutes les bretêches, fortifications & murailles du Château, ne réservant uniquement que la Tour. Il paroît par le récit de Suger, que tout ceci se passa avant la mort du Roi Philippe.

Chart. Longip. fol. 33.

Louis-le-Gros informé de la justice des prétentions que Milon avoit sur le Château de Montlhery, le lui rendit & le retira par ce moyen de la faction des Confédérés : mais Hugues de Crecy, qui persistoit dans ce parti, ayant trouvé le moyen de l'arrêter, le fit mourir. C'est ainsi que le Roi devint maître absolu de la Tour & du Château de Montlhery tel qu'il étoit, aussi-bien que de ses dépendances.

Il s'étoit formé un Bourg à côté du Château vers le couchant : il étoit naturel que plusieurs vassaux des Seigneurs de Montlhery cherchassent de la protection en s'approchant d'eux le plus qu'il étoit possible. Ce Bourg avoit au moins deux portes du temps de Milon le Grand ; l'une s'appelloit la Porte de Paris, & l'autre la Porte de Baudry. La réunion de cette Terre au Domaine le fit peu à peu devenir considérable, & donna lieu d'y établir des Prévôts & Gardes du Château. Un nommé Duran en étoit Prévôt en l'an 1140. Nos Rois vinrent aussi quelquefois y faire leur résidence. Louis VII dit le Jeune y donna l'an 1144 une Charte en faveur de l'Abbaye de S. Denis. Philippe-Auguste son fils y étoit si souvent, que la dixiéme partie du pain & du vin qui s'y consommoit pendant le séjour qu'il y faisoit, devint l'objet d'une aumône dont il gratifia l'Abbaye de Malnoüe. Sous son regne, au moins l'an 1202, la recette de la Sénéchaussée de Montlhery produisoit dix-neuf livres. Il y avoit de plus une redevance d'avoine, une autre de cent huit sols, & pour Madame Alix sœur du Roi, mariée à Guillaume, Comte de Ponthieu, la somme de sept livres, En un mot, cette Terre rendoit un peu plus de deux cent livres de revenu. Ce fut aussi de son temps qu'il fut dressé un Registre des Fiefs de cette Châtellenie, où se trouvent tous les noms des possesseurs avec les devoirs auxquels ils étoient tenus. Cent ans auparavant ils étoient déja un certain nombre. Ils sont appellés *Milites de Fisco Montis Letherici*. Dans l'acte de la séance que le Roi Philippe I y tint avec les Grands du Royaume, où il approuva la coutume qu'ils avoit prise de donner de leurs terres aux Eglises, pourvu qu'ils continuassent le service

Chart. Longip. fol. 10.

Ibid. fol. 17.

Labb. Alliance Généal. T. 2. p. 609.

Du Breul, p. 1229. *ex Charta anni* 1184.

Brussel, Traité des Fiefs, T. 2.

service auquel ces terres étoient tenues envers lui. Et même quelques-uns de ces Chevaliers étoient simplement dits Chevaliers de Montlhery (a). La plupart y devoient la garde pendant deux mois de chaque année, d'autres des chevauchées pour la recherche des dettes des Juifs. Quelques-uns de ces vassaux demeuroienr à Montlhery, & pour cette raison ils étoient tenus pareillement à la garde. On y en voit un nommé Thescelin de Bunou, qui est dit homme du Roi, à cause de la moitié des fours de Montlhery dont il jouissoit, avec le quart du droit de péage. On y lit au commencement sous le titre : *Feoda Castellaniæ Montis Leherici*, les noms suivans : *Guido* de Valgrinose. *Balduin* de Corbol 1 *feod. IX*. *de Guillervilla. Henricus de Vallibus. Benedictus de Lunvilla. Hugo* de Valgrinose. *Guido* de Varennes. *Thomas* de Brueres. *Paganus de Sancto Ionio*, *Petrus de Castris. Johannes Briardus* 1 *feod. pro firmitate. Galberius* de Isne. *Ansellus de Cheteinvilla. Robertus* des Loges. On y marque à la fin les noms des Chevaliers sur le serment desquels cet Ecrit avoit été rédigé, sçavoir, *Renaudus Carnifex. Azo Gauter. Ric. de Casteneio. Arnulphus de Solario. Simon Theboldi. Stephanus* Le Gastelier. *Jocelinus de Porta Bertrannus* le Grier. *Guillelmus de Trapis. Johannes* de Bretigni. *Milo de Caprosa. Guido* le Ferron. *Guillelmus* de Villabon. *Herbertus* Goez. Tous ces Nobles certifierent que du temps que Hugues de Gravelle * avoit joui de la Terre de Montlhery, (apparemment comme Engagiste) la Châtellenie avoit perdu un certain nombre de Villages du côté d'Etampes, comme Mau-

Chart. Longip. f. 33 & 3.

* Il y a *de Gravella*.

(a) Un Acte du Cartulaire de Longpont de l'an 1146 commence ainsi : *Ego Guillelmus Cochuns Miles de Montelethericі*, fol. 3.

champ, la Briche, Favieres, une partie de Bosnes & de Lardi, que le Prévôt d'Etampes s'étoit attribués. Du côté de Corbeil, Grigny & le Plessis, le Comte-Raoul (a); & du côté de Paris, Palaiseau & Champlant. En finissant la rédaction des Droits féodaux de Montlhery, ils y joignirent trois sujets de plaintes qui nous apprennent les usages d'alors. Ils se plaignirent d'abord de ce que au lieu que quand les hommes de Montlhery cuisoient aux fours de Guy de Vaugrigneuse, la coutume étoit de prendre pour la cuisson d'un sextier deux tourteaux *tortellos* qui se faisoient d'un seul pain, maintenant ses héritiers vouloient avoir deux pains pour la cuisson de chaque sextier, & empêchoient qu'on ne fît d'un sextier plus de trente p ins. En second lieu, ils se plaignirent de ce qu'au lieu que ci-devant c'étoit ledit de Vaugrigneuse & ses héritiers qui fournissoient le bois pour chauffer le four, ils vouloient obliger les Talemeriers *, c'est-à-dire les Boulangers, à le fournir. La derniere plainte fut que les chemins pour aborder à Montlhery étoient devenus moins larges que de coutume du côté de saint Lazare.

* *Talamerarios.*

C'est ici la place d'une seconde liste que j'ai trouvé des Chevaliers de la Châtellenie de Montlhery : elle est en deux Classes : la premiere comprend ceux qui tenoient leur fief du Roi ; on y trouve plusieurs de ceux qui sont déja nommés ci-dessus ; ce qui découvre qu'elle a été écrite vers le même-temps ou sous le regne de Louis VIII. La seconde classe est de ceux de la même Châtellenie qui tenoient leur fief d'autre que du Roi.

Cod Putean. 635. circa medium, ex caracter. XIV seculi.

(a) Ils avoient été perdus sous Jean de Corbeil, qui vivoit en 1130, suivant le Cartulaire de Longpont, fol. 8.

Isti sunt de Castellania Montis Letheriei tenentes de Rege.

Paganus de Sancto Ionio. Thomas de Brugeriis. Petrus de Castris. Guido de Vallegrinosa. Johannes Bebart [appatemment Briard]. *Guido de Lanorvilla. Hugo de Sancto Verano. Henricus de Vallibus. Ansellus de Chetenvilla. Robertus de Logiis. Robertus sine mappis. Guillelmus de Guillervilla. Guido Bossellus per dotem.*

Isti sunt de eadem Castellania, sed non tenent de Rege.

Amauricus de Pissiaco. Amorranus de Separa. Guillelmus de Aneto. Petrus de Moldonio. Guillelmus Marmerel. *Ansellus de Ambale. Evrardus de Cheniaco. Renaudus de Campis. Guillelmus Rufus de Campis, Guillelmus de Monte Firmali. Guido de Torota. Radulfus de Puisell. Guido de Aunvilla. Petrus de* Riche-borc. *Ansellus de* Tornen. *Guillelmus de Britiniaco. Johannes de* Bries. *Ansellus de Gornaio. Ph. de Sancto Yonio, Fulco* de Lers. Ce détail m'a paru important, parce qu'il fait voir le grand nombre de feudataires que les premiers Seigneurs de Montlhery s'étoient attachés.

Il auroit fallu transcrire ici le cahier ou Registre entier de Philippe-Auguste sur l'obligation de faire la garde au Château, mais les différens morceaux en seront placés à l'article des Villages dont étoient Seigneurs ces sortes de vassaux. J'ajouterai seulement à ceux qui sont nommés ci-dessus, le Fief de la Motte de Montlhery qui est mouvant du Roi, & que le Seigneur du Plessis-Pâté possede aujourd'hui. Dans les anciens aveux il est dit situé devant la Barriere du Château : on ne le reconnoît maintenant que dans une motte de terres rapportées, qui est entre le Château & l'Eglise de la Trinité.

Au mois de Décembre 1205 Baudoin de

Du Puy, des droits du Roi, p. 582. *Ex Cod. Regio 6765. n°. antiq.*

Paris & sa femme vendirent à ce même Roi un droit de péage qu ils avoient à Montlhery : ce qui fut confirmé par Frideric de Palaiseau, duquel ce droit relevoit en fief, & par Hesselin de Linas, duquel il relevoit en arriere-fief. De-là vient que dans les Livres du Châtelet de Paris il est fait mention à l'an 1255 du rôle dressé alors pour le péage dû à Montlhery, suivant la déposition de ceux qui avoient tenu la Prévôté de ce lieu. Saint Louis régnoit alors. Ce fut vers le commencement de son regne que le Château de Montlhery lui servit de retraite. Dans le temps de la conspiration des Princes contre lui & sa mere la Reine Blanche, s'étant mis en chemin pour aller à Vendôme, où le Duc de Bretagne & le Comte de la Marche avoient promis de lui faire satisfaction, il apprit que ces rebelles faisoient avancer secretement des troupes jusqu'à Etampes & à Corbeil pour tâcher de l'envelopper. Il étoit déja à Châtres par-de-là Montlhery lorsqu'il en fut averti ; cela l'engagea à revenir sur ses pas, & à se retirer dans le Château. La tradition du pays est qu'il se mit dans un souterrain dont l'entrée est à quelques pas de la Tour, mais maintenant bouchée. Les Parisiens qui étoient attachés à leur Roi, coururent à son secours pendant que les Barons étoient assemblés à Corbeil ; & le renfermant dans le centre de leurs bataillons, ils le ramenerent en sûreté à Paris. Joinville dit que depuis Montlhery les chemins étoient pleins de gens qui crioient à haute voix à notre Seigneur qu'il lui donnât bonne vie. Le même Auteur écrit un peu plus haut, que Guillaume Evêque de Paris regardoit le Château de Montlhery comme situé *au fin cœur* du Royaume. Dans ce qui regarde la Police de Montlhery sous le regne de ce Prince, il reste une preuve de

Livre bleu du Châtelet, fol. 30.

Vita sancti Ludovici ad an. 1227.

Joinville, p. 15 & 16.

page 10.

l'équité de son Parlement. Barthelemi Tristan, Sergent du Roi, prétendit que l'amende des fausses mesures de bled qui se trouveroient à Montlhery lui appartenoit. Le Bailli d'Orleans soutenoit qu'elle appartenoit au Roi. Le Parlement de la Chandeleur 1264 adjugea ce droit au Sergent. Reg. Parl.

Le Comte de Hainaut s'étant révolté contre le Roi Philippe-le-Bel, ce Roi le fit enfermer dans la Tour de Montlhery où il fut en 1292 & 1293. Regist. du Trésor des Chartes.

Si l'on est curieux de sçavoir ce que la Châtellenie de Montlhery pouvoit payer de contribution extraordinaire au commencement du quatorziéme siécle, il suffit de faire attention que sur la somme de mille huit cent tant de livres que la Prévôté de Paris hors la Ville faisoit en 1304 au Roi Philippe-le-Bel pour la subvention de l'armée de Flandres, cette Châtellenie paya 1220 livres. On a vu ci-dessus que la Tour subsistoit toujours. En 1311 Louis, fils aîné de Robert Comte de Flandres, y fut mis en prison par ordre du même Roi Philippe-le-Bel. En 1316 le 13 Juin Philippe le Convers, Chanoine de Paris, donna son manoir de Montlhery & tous les jardins à Philippe Comte de Poitiers, qui fut depuis Roi sous le nom de Philippe-le-Long. Extrait des Registr. des Comptes. Mém. des Pairs de Fr. Preuv. pag. 196. Dupuy. Droits du Roi, p. 582.

Les Continuateurs de la Chronique de Nangis observent que sous les successeurs de Philippe-le-Bel on soupçonna les Lépreux d'avoir jetté du poison dans les puits. De-là vient qu'on trouve une Ordonnance du 2 Septembre 1321 à Guillaume de Gienville, Receveur de la Vicomté de Paris, de faire nettoyer le puits du Château de Montlery, pour le doute qu'avoit Pierre Guillart, Garde du Roi en ce Château, que *les Mesiaux* ne Extr. de la Chambre des Compt. &

l'eussent empoisonné. C'est ainsi qu'on appelloit alors les Lépreux. Cette Ordonnance nous apprend incidemment le nom d'un des plus anciens Gardes Royaux de Montlheri. Quelquefois les Prévôts du lieu furent qualifiés Gardes, étant d'abord établis pour la garde; ensuite leurs Charges furent données à ferme ou redevance annuelle, & enfin à titre d'Office. Ils ont été dits quelquefois Gardes du Chastel, Chastellenie & Comté de Montlhery. Philippe de Saint-Yon l'étoit en 1350. Six ans après on trouve un Jacques d'Hangest prêtant serment à la Chambre des Comptes comme Capitaine & Garde de Montlhery. La même année 1356 le Duc de Normandie Charles V, Régent du Royaume pour le Roi Jean son pere, ayant rompu l'Assemblée des Etats le 2 Novembre, alla le lendemain à Montlhery. Ce fut dans ce lieu-là qu'il donna une Ordonnance concernant les immunités de la ville de Tournay, datée du même mois. Les Anglois qui faisoient des courses dans le Royaume en 1358, vinrent aussi alors à Montlhery. En 1362 Hugues du Boulay étoit Châtelain du Château de Montlhery. Mais vingt ans après il fut confié à un homme d'une plus grande importance. La garde en fut donnée à Olivier de Clisson, Connétable de France, qui prêta serment le 14 Mars 1482 à la Chambre des Comptes de le restituer au Roi lorsqu'il en seroit requis. On y tint depuis diverses Conférences avec la Reine Isabeau de Baviere pour la pacification des Maisons d'Orleans & de Bourgogne.

Mémoriaux à l'an 1356.

Chroniq. S. Denis, fol. 170.

Tabul. pag. 196.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Ibid.

En 1412 Georges de Calleville fut fait Capitaine de Montlhery. Jean Roterf l'étoit en 1418. Jean Le Baveux, Ecuyer, l'étoit pour le Roi d'Angleterre en 1425. Simon

Mémoire de Chambre des Comptes.
Sauval, T.

Morhier, Chevalier, Prévôt de Paris, étoit en même-temps Capitaine de Montlhery en l'an 1434. On lit ensuite à l'an 1461 au 7 Septembre des Lettres du Roi qui accordoient à Jean Drouin, Ecuyer, tous les revenus de la Terre de Montlhery.

Sauval, ibid. p. 591.

Sauval. ibid. pag. 366 & 409. Et Mémoires de la Chambre des Comptes.

A l'an 1474 d'autres Lettres du Prince du 21 Janvier qui accordent la haute-Justice de ce lieu au sieur de Grammont. Sur la fin du regne de Louis XI, c'est-à dire vers l'an 1480, Louis de Halwin, Chevalier, Seigneur de Brienne, fut pourvu par ce Roi de la Capitainerie du Château. Mais ce qui se passa de plus mémorable à Montlhery durant le quinziéme siécle, est rapporté par les Historiens du regne de Charles VI & de Louis XI. Jean Le Fevre de Saint-Remi qui vivoit sous Charles VI, écrit que Jean Duc de Bourgogne, qui à son retour de Picardie en 1417 avoit pris plusieurs Villes, voyant qu'il ne pourroit pas se rendre maître de Paris, quitta ce lieu : il étoit campé à une lieue de la Ville. Il vint assiéger Montlhery au commencement d'Octobre. Il est resté une Lettre de lui datée du 8 de ce mois du Camp de Montlhery. Les habitans promirent de lui rendre la place dans la huitaine, parce qu'ils espéroient du secours de la part du Roi : mais comme il n'en vint point, ils se donnerent en effet à ce Prince. Le Duc de Bourgogne ne jouit pas long-temps de Montlhery. Tannegui du Chastel, Prévôt de Paris, envoyé par le Connétable, ayant mis le siége devant cette Ville au mois de Janvier, la reprit sur les Bourguignons : les uns disent que ce fut *par traité d'argent* ; d'autres marquent simplement que ce fut par composition. Le Duc de Bourgogne étant entré dans Paris en 1418, se servit de l'occasion d'une émeute populaire pour

Registr. de la Chambre des Compt.

I. Vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 51, au 14 Mars 1480.

Sauval. T. 3. pag. 453. Mém. de la Chambre des Comptes.

Monstrelet, chap. 177.

Journal de Charles VI, p. 35.

Hist. Chronologiq. de Charles VI, p. 434.

Monstrelet, chap. 198.

envoyer de nouveau six mille habitans reprendre Montlhery & Marcoucis, sous la conduite du Seigneur de Cohen avec du canon. Montlhery fut encore plus célebre par la bataille qui s'y donna le Mardi 16 Juillet 1465, dans le temps de la guerre du Bien Public qu'entreprit contre le Roi Louis XI, Charles, Duc de Berry, son frere, aidé du Duc de Bourgogne & de plusieurs autres Princes. Le Comte de Charollois leva des troupes, & ayant pris le titre de Lieutenant Général du Duc de Berry, il s'avança vers le Pont de saint Cloud, puis se plaça à Longjumeau pendant qu'il avoit envoyé le Comte Saint-Pol à Montlhery. L'armée du Roi qui étoit du côté de Châtres rencontra celle du Comte de Charolois d'abord sans dessein de se battre, parce qu'ils attendoient du renfort de part & d'autre. Une très-petite partie des troupes du Roi venue par le chemin de Châtres arrivoit déja dans Linàs, lorsqu'ils furent repoussés par les Bourguignons qui avoient outre rempli de gens de trait une maison à l'entrée de Montlhery, & qui mirent le feu à une maison afin que la fumée poussée sur les François les décourageât. Les troupes des Bourguignons placées à Longjumeau s'avançant ensuite, les François revinrent une seconde fois & se camperent du côté du Château dont la garnison tenoit pour eux, pendant que les Bourguignons étoient retranchés dans Montlhery. Il y avoit entre les deux armées un long fossé bordé d'une haye épaisse. Les François arrêtés par cet obstacle allerent aux ennemis par les deux bouts du fossé & de la haye : les Bourguignons se partagerent aussi en deux pour les repousser; & enfin les troupes des deux partis étant à portée, la bataille fut donnée, selon quelques-uns, dans une

une petite plaine qui eſt entre Montlhery & Longpont, & qui eſt encore appellée dans les Terriers & Titres du pays le Chantier du Champ de bataille; & ſelon d'autres, dans la plaine vers le grand chemin de Paris. Le Comte de Charolois manqua trois fois d'être tué. Les François qui l'avoient arrêté furent obligés de quitter priſe. Le Roi étoit demeuré en ſûreté derriere le foſſé & la haye: de ſorte que les Bourguignons n'ayant plus d'Archers n'oſerent l'attaquer. Cependant il crut devoir à la faveur de la nuit ſe retirer à Corbeil, pendant que ſes ennemis appréhendoient qu'il n'eût reçu du ſecours de Paris. Le Comte de Charolois ſe regarda comme victorieux, parce que le champ de bataille lui étoit demeuré. Les François y perdirent plus de Nobleſſe que les Bourguignons, mais auſſi ils firent les priſonniers les plus conſidérables. Il y eut deux ou trois mille hommes tués à cette bataille tant de part que d'autre. Guaguin écrit que les morts étoient en plus grand nombre parmi les Bourguignons. Ils les enterrerent ſur le bord du grand chemin, dans un champ qui depuis eſt demeuré inculte, juſques vers l'an 1740, & eſt appellé le Cimetiere des Bourguignons. Il eſt ſitué au bout du cimetiere de la Ville. Morin a cru que les François furent inhumés dans ce dernier. Le Comte de Charolois reſta encore un jour dans Montlhery ſans y permettre aucun déſordre. Il ne ſomma pas même de ſe rendre la garniſon du Château.

Hiſtoire du Gâtinois, p. 479.

Dans le ſiécle ſuivant l'an 1514 Jean de la Rochette avoit le titre de Capitaine de Montlhery. Mais en 1529 le Roi ceſſa d'y nommer un Capitaine: cette Terre fut une de celles que François I donna cette année-là au mois d'Avril à François d'Eſcars, Seigneur de la

Sauval, T. 3, p. 592.

Tables de Blanchard, T. 1. p. 482.

Vauguyon, en récompenſe des terres qui lui appartenoient & qui avoient été cédées à l'Empereur par le Traité du 5 Août précédent. En 1540 les habitans de Montlhery obtinrent du même Roi des Lettres datées d'Anet au mois de Juillet, qui leur permettoient de clorre de murs leur Bourg. Ils avoient exposé dans leur requête qu'il s'y tenoit des Foires outre deux Marchés par ſemaine; que le Prévôt de Paris & les Conſeillers du Châtelet y venoient ſouvent tenir leurs Aſſiſes. Vers ces temps-là le titre de Prévôt de Montlhery étoit poſſédé par Geoffroy le Maître, qui mourut le 30 Juillet 1545, & qui eſt inhumé à Paris en l'Egliſe de ſaint André. En 1540 il y eut pluſieurs Lettres accordées à François Olivier, Chancelier de France, par le Roi Henri II concernant Montlhery. Par celles datées de Moulins au mois d'Octobre, il lui eſt permis d'acheter tous membres & portions aliénées de la Châtellenie de Montlhery, Juſtice & Juriſdiction d'icelle. Par les autres qui furent données à Châtillon-ſur-Loire le 3 Novembre, il lui eſt accordé de pourvoir à tous les Offices de la Châtellenie par lui acquiſe du Roi ſous faculté de rachat, & auſſi aux Bénéfices du Château. Il y a à la Bibliotheque du Roi une eſpece de Cartulaire ou papier Cenſier dreſſé en vertu de Lettres-Patentes de la même année 1548. C'eſt un recueil de reconnoiſſances de cens ſur des Maiſons de la ville de Montlhery, pour le Roi comme Seigneur du lieu. Quelques-uns écrivent que François de Balzac, Seigneur d'Entragues, étoit Comte de Montlhery, Baron de Boiſſy vers les années 1550 ou 1560. Pendant les guerres des Religionnaires en 1562 Montlhery fut pris par le Prince de Condé qui étoit à leur tête. Quel-

Troiſiéme vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 212.

Cinquiéme vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 41.

Ibid. fol. 33.

Lancelot.

Du Puy, Droits du Roi.

que temps après ces troubles, cette Ville rentra sous la domination de nos Rois, & elle y est toujours demeurée depuis. Il y a seulement eu en divers temps des Seigneurs Engagistes. Vers l'an 16 le Cardinal de Richelieu s'en étoit rendu Adjudicataire comme d'une Seigneurie Domaniale. Mais Louis XIII la retira de ses mains en 1629, en lui faisant donner pour son remboursement la somme de quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-sept livres seize sols, & joignit cette Terre à l'appanage de Gaston-Jean-Baptiste Duc d'Orleans son Frere, sous le titre de Comté, ou, selon Du Puy, Sa Majesté l'unit & incorpora au Duché de Chartres, pour être tenu par ce même Duc aux mêmes titres & charges de son appanage. La Seigneurie de Montlhery étoit revenue au Domaine par la mort de ce Duc arrivée sans hoirs mâles le 2 Février 1660; mais Marguerite de Lorraine sa veuve obtint le 19 Juin 1662 des Lettres-Patentes qui lui en accordoient l'usufruit. Quelques Mémoires portent que Guillaume de Lamoignon, Premier Président au Parlement de Paris mort en 1677, avoit été Seigneur Engagiste de Montlhery sur le pied qu'l'avoient été quelques Seigneurs de Marcoucies. Enfin ce Domaine a été en dernier lieu engagé à Jean Phelipeaux, Conseiller d'Etat, moyennant la somme de soixante mille livres, par contrat du 18 Juillet 1696. M. Jean-Louis Phelipeaux son fils, surnommé le Comte de Montlhery, en est aujourd'hui Seigneur Engagiste. Ce Domaine vaut environ quatre mille livres de rente; sur quoi il y a des aumônes à acquitter (*a*).

Lancelot. Mém. MS. ex Anastasi Marcoucies.

(*a*) On lisoit autrefois dans le Livre rouge de la Chambre des Comptes, qui contenoit depuis 1290

Le Comté de Montlhery releve en plein fief de la grosse tour du Louvre.

Tabul. S. Maglor. Je trouve en divers titres les Prévôts suivans. Michel *Gauteru* en 1313. Etienne Guepin en 1406. Geoffroi le Maître en 1580.

Il y a aujourd'hui dans Montlhery sept Seigneurs Censiers, qui sont,

M. Phelipeaux, Seigneur Haut-Justicier & Engagiste pour le Roi.

Les Chanoines de Linois.

Les Religieux Célestins de Marcoucies.

Les Religieux Bénédictins de Longpont.

Le Seigneur de Villebouzin, Cessionnaire de l'Abbaye des Vaux de Cernay.

Le Commandeur du Déluge.

Le Seigneur du Plessis Sebeville.

Le Prieur de S. Pierre & S. Laurent de Montlhery.

Le Seigneur du fief de Fromont près Ris.

Et le Seigneur du fief de Guillerville.

Tous ces Seigneurs sont fieffés censitaires dans Montlhery & y ayant censive.

Je crois que cela vient des maisons que nos Rois avoient données à tels ou tels, ou le fonds pour y bâtir, les fours, &c. J'en trouve onze dans le Cayer de Philippe-Auguste. Les Vaugrigneuse sont ceux qui en avoient le plus. Guillaume de Guillerville y avoit une maison.

Tables 12 Février. Je trouve en 1750 un Pommereux ou Pommiers, fief au-dessous de Montlhery, dont en 1533 fut pourvue Jeanne de Bertlon veuve Mathurin Bohier qui rendit hommage à l'Evêque de Paris.

Il y a dans la Ville 251 feux, suivant le

jusqu'en 1336 une confirmation de treize livres parisis de rente dûe sur la Terre de Montlhery aux Religieuses de l'Abbaye de Villiers, proche la Ferté Alais. *Memor. Cam. Comput.*

Dénombrement de l'Election de Paris fait en 1709. Celui que le sieur Doisy a publié en 1745 n'en marque que 242. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726 y marque 1092 habitans: & le Mémoire Historique donné dans le Mercure de France en 1737 dit qu'il y en a environ 1100. Ce Mémoire de M. Boucher d'Argis, Avocat en Parlement, m'a beaucoup servi dans cette présente Description pour ce qui regarde le Temporel.

Merc. 1737, Juillet & Août.

L'article des dixmes de Montlhery fait un cas particulier & ne doit point être joint à ce que je dirai de la Cure. Les Religieux du Prieuré de Longpont, quoique non Curés primitifs, obtinrent en 1719 au Parlement un Arrêt qui condamne les habitans de Montlhery à leur payer les dixmes, outre les cinq sols par arpent qu'ils payoient à ce Prieuré. Le Dictionnaire des Arrêts observe à ce sujet que M. le Maître, Conseiller au Parlement, partage avec ce Prieuré la dixme sur Montlheri, à cause de sa Seigneurie de Bellejame.

Dict. des Arr. au mot *Novales*, p. 6252.

DES EGLISES ET CHAPELLES DE MONTLHERY.

Quoique depuis plusieurs siécles Montlhery donne son nom à l'un des deux Doyennés ruraux de l'Archidiaconné de Josais, au Diocèse de Paris, les choses n'ont point été ainsi dans les commencemens. Au treiziéme siécle & auparavant on disoit *le Doyenné de Linais*; les deux Eglises de Montlhery qui subsistoient alors dans l'enceinte du Château y étoient comprises. Ces deux Eglises étoient Saint Pierre & Notre-Dame. Je les nomme suivant l'ordre qu'elles ont dans une Charte de Louis VII de l'an 1154. Ce Diplome est

le fondement de presque toute l'Histoire Ecclésiastique de Montlhery. On y apprend que dans le temps des anciens Seigneurs du Château, il avoit existé dans ce Château une Eglise de saint Pierre, qui étoit une Collégiale de Chanoines séculiers, lesquels avoient un Abbé à leur tête; que Thibaud Prieur de Longpont ayant fait quelques instances près du Roi, obtint que ce Chapitre avec l'Eglise de Notre-Dame du même lieu fût réuni à sa Communauté aussi-bien que les revenus qui en dépendoient, ce qui se fit du consentement de Jean de la Chaine qui en étoit alors Abbé, & de tous les Chanoines généralement en pleine liberté, *cunctis assentientibus Canonicis liberè.* Ces Lettres du Roi furent suivies de la confirmation du Pape Anastase IV, dans laquelle il est spécifié que Thibaud, Evêque de Paris, avoit donné son consentement à cette union. On sçait au reste très-peu de chose de cette Collégiale qui ne subsista gueres plus de cent ans, en lui donnant même pour fondateur le même Thibaud File-etoupe qui fit construire ce Château. Il est certain que ce Chapitre étoit sur pied dès le temps de Guy son fils. En voici la preuve. Pendant que Milon son fils aîné, dit Milon le Grand, étoit Seigneur de Montlhery, il s'éleva une contestation entre ces Chanoines & les Moines de Longpont. L'usage étoit que le jour de l'Assomption les Chanoines se rendoient processionnellement au Prieuré, où ils chantoient la grand'Messe avec les Moines, ensuite de quoi ils mangeoient tous ensemble au réfectoire. Les Chanoines prétendirent que ce repas étoit de coutume & non de pure grace. Pour terminer ce différend, Milon pria les Religieux de commuer cela en une somme de six sols qui leur seroient payés à la

* *De Catena. Annal. Bened. Tom. 6. p. 725.*

Ibid.

ſaint Remi, outre cinq ſols à prendre ſur le village de Romenar, & douze deniers à lever au Couldray ſur une vigne. Une difficulté en ſuſcite une autre. Les Moines de leur côté réclamerent le droit de ſépulture dans le Bourg : mais le Seigneur Milon ſtatua comme Guy ſon pere l'avoit déja fait autrefois, que les Chanoines auroient ce droit dans tout le Bourg depuis la Porte Baudry * juſqu'à la Porte de Paris ſeulement, y comprenant les remparts, à moins que ce ne fût un Clerc, un Chevalier ou un Sergent qui fût mort, & que les Religieux continueroient d'avoir les ſépultures de tout le Château comme ci-devant, mais qu'ils enterreroient de plus tous ceux qui feroient leur demeure au-delà des remparts. Ce réglement qui fut fait en préſence de deux Chevaliers, ſçavoir Guy de Linais & Burchard de Vaugrigneuſe, prouve, comme on voit, l'antiquité du Chapitre de Montlhery également comme celle du Bourg, de ſes portes & ſes fortifications. Il ſurvint ſur la fin du même ſiécle une autre difficulté ſur le Cimetiere de Montlhery entre les Chanoines qui le demandoient & les Moines qui le refuſoient. Ce fut à cette occaſion que Guillaume, Evêque de Paris, donna des Lettres de réglement. Ce Prélat tint le ſiége depuis l'an 1095 juſqu'à l'an 1103. Il n'eſt plus fait mention par la ſuite du Chapitre de Montlhery, ſinon dans la Charte par laquelle le Roi Louis-le-Gros établit que dans toutes les Collégiales fondées par les Rois ſes prédéceſſeurs ou par des Seigneurs auxquels ils ont ſuccédé, l'acquit de l'Annuel de chaque Chanoine nouvellement mort appartiendra à l'Abbaye de ſaint Victor de Paris. Ce Diplome fut donné à Paris l'an 1125 ; & parmi les ſceaux des Abbés de ces différents Chapitres,

* *A Porta Baudrici.*

Ibid. fol. 12.

Hiſt. Eccl. Par. Tom. 2. *p.* 80.

Etienne, Abbé de Montlhery, y mit le sien. Lorsque le Chapitre de Montlhery eut été régularisé, c'est-à-dire uni au Prieuré de Longpont, ainsi qu'on a vu ci-dessus; Gilduin, premier Abbé de saint Victor, qui vivoit encore en 1154 lors de cette union, demanda d'être dédommagé de l'extinction de la Prébende que sa Communauté y avoit, & de la perte du droit des Annuels; comme il avoit consenti à la réunion, il obtint par l'entremise de Thibaud, Evêque de Paris, que les Moines de Longpont lui abandonnassent des biens & des revenus à Athies & à Monteclein. J'ai appris par le Nécrologe de l'Abbaye de saint Victor, que la Prébende de Montlhery ne lui venoit pas des Seigneurs, ni du Roi Louis-le-Gros, mais de l'Abbé Jean de la Chaîne, qui l'avoit donnée pour le repos de l'ame d'Erchembald son pere. Apparemment que les Seigneurs avoient laissé à l'Abbé de Montlhery de pourvoir aux Prébendes. Il résulte de-là que l'Abbaye de saint Victor ne jouit que fort peu d'années de cette Prébende Canoniale.

Duchêne, T. 4. p. 761.

Necrol. antiq. S. Vict. ad V. Cal. Junii.

Depuis ce temps-là on ne trouve presque plus rien sur cette Eglise de saint Pierre. A l'égard de celle de Notre-Dame de Montlhery, elle tomba dans un total oubli, à moins qu'on ne dise que c'est celle de la Trinité qui la représenta. Mais on vit paroître le nom de saint Laurent, lequel servit quelquefois à qualifier le Chapitre de Montlhery devenu Prieuré. D'autres croient que c'étoit un titre different, & que c'étoit simplement une Chapelle située dans l'Eglise Priorale de saint Pierre. Tous les enseignemens que j'ai pu trouver sur ces deux titres, consistent dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle, qui nous apprend que saint Pierre & Notre-Dame

étoient alors deux Paroisses de Montlhery auxquelles le Prieur de Longpont nommoit. Celle de Notre-Dame est dans le Pouillé du quinziéme siécle, & l'autre aussi, mais sans désignation de Saint. A la Chambre des Comptes il y a eu l'acte d'amortissement d'une Messe par chaque semaine fondée dans S. Pierre, pour l'ame de Jean de Corbeil. Cet acte est du mois d'Août 1380. On sçait aussi qu'en l'an 1420 l'Abbé de Cluny unit le revenu de saint Laurent de Montlhery au Prieuré du même lieu. Aujourd'hui S. Pierre & S. Laurent ne forment qu'un seul bâtiment, n'y ayant qu'un mur commun qui les sépare. S. Laurent, qu'on appelle le Prieuré, est du côté septentrional : c'est une espece de grande Chapelle où il n'y a rien d'ancien que le portail, qui est du douziéme ou du treiziéme siécle, & dont le Sanctuaire seulement est voûté. Saint Pierre est comme un reste d'aîle méridionale de l'ancien Prieuré. Cette petite Eglise est toute voûtée à l'antique : on y voit aux vîtrages des sculptures de de la fin du treiziéme siécle comme du temps de Philippe-le-Bel en forme de trefles. Il y a au frontispice une tour très-basse. Entre plusieurs tombes qui restent dans cette Eglise, voici celles qui sont les moins effacées.

Mém. de Chambre des Comptes.

Bibliothec. Cluniac. col. 1726.

Au chœur est gravé en lettres gothiques minuscules,

Ici gist Noble homme Mess. Hue de Bouloy, Chevalier, lequel ala de vie au trépassement le XX . . . . Si prions à Notre-Seigneur qu'il ait merci de l'ame de lui. Amen.

Ce Chevalier est représenté armé avec une levrette à ses pieds. Son bouclier ou écu est chargé d'un lion grimpant semé de billettes.

Dans la nef devant l'entrée du chœur est écrit sur une tombe en caractères également gothiques minuscules : *Cy gist Demoiselle, Jehanne jadis femme Galetan de Grannecay, Escuier*, la suite est couverte par un banc, *passa l'an M CCCC XXVI le Samedi iij jour du mois d'Aoust*. On apperçoit deux figures sur cette tombe. Celle qui a la droite est coëffée en pointe rabaissée & a aux deux côtés de la tête l'écusson.

L'autre figure est coëffée en carré & en beguin.

On n'apperçoit d'une autre tombe couverte par les chaises du chœur que ces mots : *laquelle trépassa l'an M CCC LXIIII le V en May. Dieu leur face merci & à tous trépassez*.

Au côté gauche du chœur de la même Eglise, est attachée une inscription de l'an M. CCCC LXVII, par laquelle il conste qu'Ivonet Du Mas, Maçon, & Charlotte sa femme, ont donné à la Fabrique de saint Pierre de Montlhery la somme de xvj sols de rente annuelle & perpétuelle à percevoir à Noël sur une maison en laquelle demeure Jehan Aboilant, à la charge de quatre Messes basses les quatre Mercredis des Quatre-Temps; & en outre xvj deniers parisis de rente sur une maison séante au bout de la Ville de Montleheri tenant d'une part au chemin du Roi.

On voit par cette derniere inscription, que c'est depuis plusieurs siécles que ce collatéral de l'Eglise servoit à faire l'Office de la Paroisse de saint Pierre; mais comme elle n'étoit composée que de douze feux ou environ, à l'occasion de la mort de l'un des Curés, ce peu d'habitans a été réuni en 1738 ou 1739 à la Paroisse de la Trinité bâtie dans la Ville, & ils ont commencé à y rendre le

pain beni le Dimanche 23 Août 1739, demandant seulement d'être inhumés dans leur ancienne Paroisse du Château.

Il y a apparence que ce fut dans cette Eglise que les Evêques de Paris faisoient l'Ordination lorsqu'ils vouloient la faire à Montlhery. Guillaume de Baufet, Evêque, y ordonna Prêtre le 21 Décembre 1309, Pierre de Grez, qui fut sacré quinze jours après Evêque d'Auxerre.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 123.

Le Prieuré de Montlhery est donc maintenant l'unique Eglise renfermée dans les vestiges du vieux Château, où l'Office divin est quelquefois célébré. Dans la division des Doyennés du Diocèse de Paris faite relativement aux Abbayes, Prieurés & Chapitres, & écrite au treiziéme siécle, ce Prieuré est dit situé *in Decanatu Montis Gemelli*, c'est le nom que l'on donnoit quelquefois alors au bourg de Longjumeau, & il est inscrit en ces termes : *S. Petrus de Monte Letherico*, sans aucune mention de saint Laurent. Le Titulaire de ce Bénéfice est seul Décimateur dans le territoire de Montlhery & de quelques Paroisses. Son fief s'étend sur une partie de la Ville & de plusieurs Paroisses. Il a le droit double du mesurage des grains du marché & le droit de plaçage, toutes les onziémes semaines. Son revenu peut monter à 550 liv. Ce Prieur fit dans le siécle dernier une échange avec Louis le Maître, Seigneur de Bellejame, qui fut ratifiée par le Cardinal de Mazarin, & confirmée par Lettres-Patentes registrées le 21 Mars 1661. Il est Curé primitif de la Paroisse de la Trinité, de laquelle il me reste à parler.

Dict. Univ. Géogr. T. 3. col. 1396, d'après le Mém. de M. Humblot.

Merc. de France, Août 1737. page 1700.

Regist. du Parlement.

Cette Eglise, située dans la Ville, ne fournit aucuns monumens anciens, ni tombes ni inscriptions. Ce qui doit cependant faire juger

qu'elle a quelque antiquité, est que les piliers du chœur & du sanctuaire du côté du nord & ceux de l'aîle septentrionale du même chœur paroissent être d'une structure d'environ l'an 1300 au plus tard. Le reste, sçavoir la nef, la tour, a été rebâti en pierres de gray & bien plus nouvellement. Dans des Provisions du 22 Mai 1480 elle est dite *Ecclesia Parochialis sanctæ Trinitatis B. Mariæ*. Dans d'autres du 11 Août 1490, il y a *Ecclesia B. Mariæ alias de Trinitate*, & dans celle du 11 Novembre 1525 la Cure est appellée *Cura B. Mariæ antiquitus, nunc vero sanctæ Trinitatis*. C'est depuis l'année 1739 la seule & unique Paroisse de Montlhery. Il y a dans cette Eglise un Bénéfice de Chapelain sous le titre de saint Nicolas & de sainte Catherine de Jambeuse, qui est à la nomination de l'Archevêque de Paris. Il peut avoir trois cent ans d'antiquité. On en trouve des Provisions dès la fin du quinziéme siécle. Elle a pour fondateur un nommé Jean Beuze, suivant le Registre de l'an 1496, où on lit *Capellania dicta Johannis Beuze in Ecclesia Pachiali S. Trinitatis*.

Lib. Præsent. Archid. Josaico ad an. 1720.

Reg. Ep. Par. 17 Apr.

Nous sommes plus instruits sur l'Eglise ou Chapelle de Notre-Dame située au bas de la Ville proche la Porte de Paris. On voit par l'inscription du frontispice qu'elle a été bâtie en 1708. Elle est sous le titre de l'Assomption. Cette Chapelle qui a assez d'apparence, qui est bien oriéntée & dont le portail est accompagné d'une tour quarrée, a fait revivre l'ancienne Eglise de la sainte Vierge qui étoit dans le Château au douziéme siécle aussi-bien que celle de saint Pierre. Le fondateur est Jean-Baptiste Bodin, Sieur des Perriers, Procureur du Roi de Montlhery, qui avoit acheté de M. le Gendre, Maître des Requêtes, le terrein où elle est. Il eut permission de

Louis XIV d'employer à sa construction les pierres du Château qui venoient des débris de sept petites tours. Elle fut bénite par M. d'Orsanne, Archidiacre de Josas, le 20 Octobre 1709. Le fondateur laissa de quoi y entretenir deux Chapelains; l'un à la nominatiou du Roi pour y célébrer la Messe pour Sa Majesté & la famille Royale, & un autre à la nomination de M. l'Archevêque de Paris: après le décès de sa seconde femme, excepté la premiere fois, pour célébrer la Messe à perpétuité chaque jour à l'intention du fondateur & pour sa famille. Il y fut inhumé en 1712. Sur sa tombe il est qualifié Vague Mestre. Dans l'enregistrement des Lettres-Patentes de cette fondation, qui fut fait le 1 Août 1710, le Sieur Bodin des Perriers est dit Substitut du Procureur Général de Montlhery, Lieutenant de Police & Subdélegué de l'Intendant. Ces Lettres qui marquent que la fondation sera appellée Royale & regardée comme telle, portent la concession des amortissemens dûs au Roi pour la fondation des deux Chapellenies. Celle de ces deux Chapellenies qui est à la nomination Archiépiscopale, est qualifiée Chapellenie de saint Jean-Baptiste & de saint Clement desservie en la Chapelle Royale de l'Assomption de Montlhery. Elle a le titre des deux mêmes Saints au Rôle des Décimes. Sa dévotion envers saint Clement venoit de ce que les deux femmes qu'il avoit épousées avoient le nom de Clemence; la premiere étoit Clemence Rousseau, la seconde Clemence de Vigny. Il fut aussi convenu dans la fondation que les Prêtres natifs de Montlhery requerant dans les deux mois cette derniere Chapelle, seroient préférés.

Lib. Præsent. Archid. Josaico ad an. 1734.

Regist. Archiep. Par. 2 *Nov.* 1709.

Les Pouillés de Paris de 1626, 1648, & le

page 86 & 52.

Rôle des Décimes font aussi mention d'une Chapelle de saint Louis fondée à Montlhery. Celui de l'an 1648 la dit située au Château, & ajoute qu'elle est à la nomination du Roi.

Traité du droit de Justice, chap. 07. pag. 383.

On lit dans Bacquet, que le tiers du Droit de minage, duquel deux Chapelains de Montlhery avoient joui long espace de temps, fut déclaré autrefois appartenir au Roi & réuni à son Domaine par Sentence des Conseillers du Trésor. Je ne vois pas à quelles Chapelles il faut rapporter ce fait, si ce n'est peut-être à celles dites ci-dessus *de Jambeuse*.

Dans l'une des Notes faites sur le Lutrin de Boileau, il est parlé d'une Chapelle ruinée des environs de Montlhery dite *Pourgues* ou *Pourges*.

Il y a dans Montlhery un Hôtel-Dieu où sont huit lits. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 31 Août 1697 & Lettres-Patentes, les biens & les revenus de la Maladerie de Linas ont été unis à l'Hôpital de Montlhery, & il a été ordonné que ces revenus & ceux de cet Hôpital seroient employés à la nourriture & entretien des pauvres malades qui seront reçus dans cet Hôpital.

OFFICES TEMPORELS DE MONTLHERY & autres remarques quant à l'Histoire Civile.

Entre les Jurisdictions de Montlhery, la Prévôté est la plus ancienne. Elle étoit déja érigée sous le titre de Châtellenie en 1330, & avoit le titre de Prévôté en 1379. Elle est composée d'un Prévôt, de deux Lieutenans de Police, un Commissaire de Police, un Procureur du Roi, un Greffier, quatre Notaires, autant de Procureurs & plusieurs Huissiers. Il y a aussi dans le même lieu une Gruerie.

Il y avoit autrefois une Capitainerie des Chasses qui a été supprimée par un des articles d'une Déclaration de Louis XIV du 12 Octobre 1699.

Blanchard cite à l'an 1579 des Lettres de Henri III du mois de Mars touchant les Boucheries de Montlhery & de Linas. Tables de Blanchard.

Il y a à Montlhery cinq portes flanquées de tours rondes en partie ruinées. Toute la Ville est encore entourée de murailles ; mais ce ne sont pas par tout les anciens murs. Il y a quelques endroits où les murs des jardins particuliers ont été continués au-delà de l'ancienne enceinte. Un ancien compte imprimé dans Sauval fait mention d'une rue des Juifs qui étoit à Montlhery en 1508. Sauval, T. 3. p. 544.

On tient dans cette Ville un Marché le Lundi & Vendredi. Celui du Lundi est très-considérable pour les grains qu'on y apporte d'Etampes & de Dourdan : & c'est un des entrepôts d'où l'on tire le plus de bleds pour Paris.

Il est parlé des vignes de Montlhery au moins dès le douziéme siécle ; Raymond de Figeac, Chanoine Soudiacre de Notre-Dame de Paris, y en avoit une piece au territoire dit Luisant qu'il légua à son Eglise : & Rimbert de Chevanville, qui en possédoit pareillement, les donna au Prieuré de Longpont. Pour ce qui est d'Hermengarde de Saint-Verain, laquelle vécut aussi au douziéme siécle, elle ne donna à ce Prieuré que la dixme qu'elle avoit dans le petit Luisant. *Necr. Eccl. Paris. ad 3 Januar.* *Chart. Longip. fol. 14.* *Ibid. fol. 54.*

Montlhery vu du côté de la grande route a été représenté par Georges Braun en son Théâtre des Villes, gravé en 1582. Il est aussi figuré dans la Topographie de Claude Chastillon gravée en 1610. Ce n'est que dans le temps des guerres civiles sous Henri IV *Theatr. Urbium, T. 3. ann. 1582.* Topogr. Cl. Chastillon, fol. 12 & 22.

Morin. Hist. du Gâtinois, p. 478. qu'on a achevé de démolir l'ancien Château, ensorte qu'il ne reste presque plus que la fameuse Tour avec une partie de son escalier. Lutrin de Boileau, Ch. 3. C'est de cette Tour que Boileau a feint qu'étoit sorti le hibou qui à la faveur de la nuit vint se cacher dans le Lutrin de la Sainte-Chapelle.

Testament de Ch. de Balzac. Montlhery est l'un des quatre lieux qui peuvent fournir un jeune garçon qui sera présenté par le Curé aux Celestins de Marcoucies, pour recevoir d'eux pendant trois ans la somme de cent livres afin de l'aider à étudier au Collége. Suivant le testament de Charles de Balzac, Evêque de Noyon, de l'an 1627, la fondation est aussi pour fournir la même somme à une fille du lieu afin de la marier.

Reg. Parl. Omn. SS. 1269. Quelques illustres Personnages de l'antiquité ont été surnommées de Montlhery, parce qu'ils en étoient natifs. Geoffroy de Montlhery, Chanoine de saint Etienne de Troyes, étoit en 1269 Clerc du Roi de Navarre & son Procureur. Un Jean de Montlhery, Dominiquain, fut célébre par ses Sermons vers l'an 1270. *Script. Ord. prædict. T. 1. p. 268.* Un autre Jean de Montlhery fut fait Maître des Requêtes sous le Roi Jean en 1358. Mém. de la Chambre des Comptes. Sous Charles V son successeur à la Couronne, fut fameux à la Cour un nommé Bernard de Montlhery, que Christine de Pisan qualifie de l'un des Trésoriers Généraux de ce Prince. Vie Françoise de Ch. V. de l'an. 1743. p. 133.

Il est fait mention dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris, d'un fief de Montlhery situé en la Paroisse de Prêles, proche Tournan en Brie. Je remets à en parler à l'article de Prêles.

LINAS

LINAS ou LINOIS.

LA véritable connoissance de l'antiquité de Linas dépend de l'intelligence d'une Charte du Roi Louis d'Outremer, datée de la ville de Laon en l'année 936 lorsqu'il alla se faire couronner Archevêque de Reims. Il y est dit, que Hugues, Comte de Paris, Gautier, Evêque de la même Ville, & Teudon, Vicomte, se sont présentés devant ce Prince pour obtenir de lui une nouvelle confirmation des biens que le Comte Adelard & Abbon vassal, avoient assuré à l'Eglise de saint Pierre dans laquelle repose le corps de saint Merry, & que les Rois Carloman & Eudes avoient déja confirmés. Sur quoi Louis d'Outremer ordonna en faveur d'un nommé Jean & de sa mere Alberade & de son fils Gautier, qu'ils possédassent pour l'entretien de cette Eglise & pour leur propre utilité, sans payer aucun tribut ni péage, une petite Abbaye appartenante à cette Eglise de saint Pierre & saint Merry, de laquelle dépendoient vingt ménages au village de Linais, autant à Viviers, trois à Villiers, & quelques-uns a Ivry. Voilà le premier titre où l'on trouve le nom de Linas: il y a en latin *in villa Linaias mansélli XX.* Il est vrai qu'il n'y est pas dit formellement, que la petite Abbaye dépendante de saint Pierre & saint Merry de Paris fût située à Linas, mais seulement que le premier bien qu'elle avoit consistoit en vingt ménages situés dans cette Terre. Cependant il est a présumer que cette *Abbatiole* étoit à la campagne & à Linas même, & que c'étoit-là que la Dame Alberade avec son fils Jean & son petit-fils Gautier devoient entretenir un

Gall. Christ. vetus Tom. 1. & nov. T. 7. col. 18 in Instrum.

Abbatiolam.

certain nombre d'Eccléſiaſtiques : ce qui par la ſuite aura donné origine à la Collégiale, & voici comment les choſes ſe feront faites. Cette petite Abbaye étoit un ancien bien attaché à l'Egliſe de ſaint Pierre & ſaint Merry de Paris, puiſque le Roi Carloman qui régnoit en 880 en confirma les biens, ainſi qu'on vient de voir. Ce fut dans la derniere année de ſon regne, c'eſt-à-dire en 884, que Gozlin, Evêque de Paris, fit lever du tombeau par ſes Archidiacres le corps de ſaint Merry, pour le placer dans une châſſe. Il y a toute apparence que ſuivant l'uſage aſſez commun alors, les Eccléſiaſtiques de l'Egliſe de ſaint Pierre & ſaint Merry mirent à part les eſquilles d'oſſemens reſtées au fond du cercueil de pierre, & qu'ils en réſerverent pour l'Egliſe de ſaint Etienne de Linas, qui étoit la Paroiſſe des payſans par les mains deſquels étoient cultivées les terres attachées à l'Abbatiole dépendante de cette Egliſe de ſaint Pierre & ſaint Merry; & qu'il arriva à Linas par la ſuite la même choſe qu'à Paris: que comme l'Egliſe de ſaint Pierre au nord de Paris perdit ſon ancien nom pour prendre celui de ſaint Merry, à cauſe du concours à ſes reliques, de même celui de ce ſaint Abbé fut ſubſtitué dans Linas à celui de S. Etienne, qui n'eſt plus d'uſage que pour déſigner le ſaint Patron de la Paroiſſe (a). Ce changement étoit fait avant le douziéme ſiécle, puiſque dans un Traité que Guy de Linais, Chevalier, fit paſſer vers l'an 1100 ou 1110 au ſujet des échanges à faire entre l'Egliſe de Longpont & celle de Linas, l'une eſt dite *Eccleſia ſancti Mederici*, comme l'autre *Ec-*

Sæc. III. Bened. p. 14.

(a) J'ai vu des Proviſions du Doyenné datées du 1 Avril 1533, l'Egliſe eſt dite *Collegialis SS. Vincentii & Mederici.* Reg. Ep. Par.

clesia sanctæ Mariæ, & plus bas ceux qui desservoient Longpont sont appellés *Fratres de supradicto loco*, & ceux qui desservoient l'Eglise de Linas sont dits *Monachi S. Mederici*. La Bulle du Pape Eugene III qui confirme au même Prieuré de Longpont en 1151 la possession de tous ses biens, se sert aussi du simple terme *de saint Merry*, pour signifier le territoire de Linas : *Quartam partem decimæ Sancti Mederici*. Et le Pouillé du Diocèse de Paris écrit vers la fin du regne de S. Louis, ne désigne point autrement l'Eglise de ce lieu que par ces deux mots *Sancti Mederici*, laissant à sous-entendre qu'il s'agit de Linas.

Chart. Longip. fol. 26.

Ibid. fol. 1.

On ne sçait pas au juste l'année dans laquelle les Chanoines succéderent aux Moines. Le Pouillé dont je viens de parler ne fait aucune mention de la Collégiale à l'endroit où il nomme les autres Chapitres du Diocése. C'est ce qui fait croire que son érection ne seroit que d'après le milieu du treiziéme siécle. L'épitaphe d'un Chantre de cette Eglise rapportée ci-après rend ce sentiment presque certain, puisqu'il y est dit qu'il mourut en 1280. Du Breul a inséré dans ses Antiquités un Mémoire latin qui lui avoit été fournie par quelque Chanoine de Linas ; mais qui ne paroît pas être fort instructif. On se contente d'y dire que le Chapitre a été fondé par plusieurs Nobles du pays, pour y entretenir suivant les Statuts de l'Evêque Diocésain un Supérieur (lequel a d'abord été qualifié d'Abbé & ensuite de Doyen) un Chantre, neuf Chanoines & six Chapelains, que le Doyen est éligible par le Chapitre, & que l'Evêque confere la Chantrerie, les Canonicats & les Chapellenies. Il auroit fallu dire que primitivement il y avoit eu douze Chanoines qui furent réduits en 1628. Malingre

Antiq. du Dioc. de Paris, p. 890.

Regist. Ep. Paris.

Antiq. de Paris, L. 4. p. 67. Gall. Christ. nova Tom. 7. col. 331. Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 81. Regist. Ep. Par. 1528.

n'en dit pas plus que Du Breul : & c'est ce qui a été suivi par les Auteurs du nouveau *Gallia Christiana* au Catalogue des Abbayes éteintes. C'est un fait constant par le petit Cartulaire de l'Evêque de Paris, que l'Evêque Etienne Tempier établit en 1378 dans cette Eglise deux Marguilliers du consentement du Chapitre. Les Chapellenies dont il vient d'être parlé étoient fondées au grand Autel & à la présentation du Chapitre. Antoine Sanguin, Protonotaire, depuis Archevêque & Cardinal, en eût une dont il se démit en 1528.

Véritablement la plus grande partie de l'Eglise de saint Merry, qui est Collégiale & qui sert de Paroisse, paroît être d'une structure de la fin du treiziéme siécle ou du commencement du suivant, c'est-à-dire le fond qui est orné de galeries & où l'on voit des vitres d'un blanc épaissi en forme de grisaille & d'un rouge gothique. La tour, quoique fort défigurée par différentes préparations, conserve encore quelque chose qui dénote le treiziéme siécle : mais les bas côtés de cette Eglise ne paroissent gueres avoir que six vingt ou cent cinquante ans. Entre le Sanctuaire & le chœur est une tombe plus étroite aux pieds que vers la tête : ce qui désigne aussi le treiziéme siécle. Elle représente un Prêtre revêtu des habits Sacerdotaux & tenant un calice. Il reste dessus écrit en lettres gothiques capitales : *Magister Villermus de sancto Marcello quondam Decanus sancti Mederici de Linais, cujus anima requiescat in pace.* Il y a environ quarante ans qu'en faisant la fosse pour inhumer Jean Fauvel, Chanoine, on trouva le cercueil de ce Doyen qui étoit de plâtre, & des restes du couvercle de sa biere, on vit à côté de sa tête de petits pots de terre dans l'un desquels étoit

du charbon & quelques restes d'encens étouffés faute d'air. Voici les noms de quelques autres Doyens découverts sur différents monuments. Guillaume de Saint-Marcel dont la tombe est du treiziéme siécle. Hugues Melin, Doyen en 1409, qui fonda quelques Messes à saint Eloi de Paris. Pierre de Boquet décédé vers le mois d'Août 1490. *Tab. S. El. Par.*

Robert Grandguilliet, mort en 1576. Guillaume Chartier, élu par le Chapitre & confirmé le 8 Juin de cette année. Nicolas Pilleur lui succéda en 1585, & à celui-ci Hugues le Maire. Enfin Jean Vallien fut élu le 23 Mars 1604. *Regist. Epi Par.*

A l'entrée du chœur est la tombe du Chantre Geoffroy dit la Rouë représenté en habit long & capuchon, avec cette inscription en lettres gothiques capitales, dont les vers indiquent l'an 1280 pour celui de son décès.

Cantor Gaufridus jacet intus nobile sidus
Dictus deque Rota; fleat illum concio tota.
Vis obitum scire: Christi Natale require
Anni milleni C. bis simul octuageni.
Tuque misertus ei da Christe locum requiei
Dimissique gregis esto defensor . . . .

On voit dans la même Eglise plusieurs autres tombes de Chanoines représentés le livre à la main. Il y en a sous la lampe une de l'an M. CCC XXIII. Elle est quarrée oblongue & en gothique capital.

Autre de même forme & mêmes caracteres:

Hic jacet Philippus Paté Canonicus istius Ecclesiæ, qui decessit anno Domini M. CCC. LV.

Autre en gothique minuscule d'un Chantre

qui tient un bâton cantoral terminé d'une figure de saint Merry :

. . . . . Magister . . . . Coirette Presbyter, Cantor & Canonicus istius Ecclesiæ, & Curatus Parochialis S. Petri de Monte Letherico, qui obiit anno Domini millesimo quadringentesimo primo, XI die mensis Octobris.

Autre en gothique minuscule d'un Prêtre qui a les mains jointes :

Cy gist vénérable & discrete Personne . . . . Eglises Parochiales saint Pierre de Senluyeras Diocèse de Chartres, & saint Cyr Diocèse de Seez, Doyen & Chanoine de l'Eglise de ceans; lequel trespassa le Dimanche XXVI jour de Septembre . . . . .

Autre en gothique minuscule, sous le banc des Choristes :

Cy-dessous gist vénérable & discrete Personne Messire Gaulvin Trover, Prêtre, en son vivant Doyen & Chanoine de l'Eglise Collégiale Monsieur saint Merry de Lynois, natif de Marcoussis; lequel trépassa en 15 . . .

Autre dans l'aile du chœur du côté septentrional :

Cy-devant gisent les os & cendres de François Reverdy Sieur du Verger, natif de Bourbon l'Archambault en Bourbonnois prés Moulins; qui ayant fidelemenr servi le Roy en qualité de Secretaire ordinaire de sa Chambre, & M. de Gié, Gentilhomme ordinaire en icelle, mourut en ce lieu de Lynois âgé de trente-deux ans ou environ, le Vendredi 25 Juin 1604.

Ce n'est point par pure conjecture que j'ai avancé ci-dessus qu'on avoit autrefois transféré de Paris à Linas quelques ossemens de saint Merry. M. Baillet assure que ces ossemens y sont encore. Je trouve que le 22 Juin 1669 il fut permis par l'Archevêque de Paris aux Chanoines de transférer dans une châsse d'argent doré les reliques de la vieille châsse, & d'en faire la Fête le second Dimanche après Pâques. Le Mémoire latin imprimé dans Du Breul dit qu'il est étonnant de voir combien grand est le concours des pélerins qui viennent des pays les plus éloignés réclamer l'intercession de ce Saint, parce que l'expérience a appris qu'un grand nombre de gens attaqués de la colique ou douleur d'entrailles ont été guéris en l'invoquant. Il ajoute que Vincent le Fevre issu d'une noble & ancienne famille de ce lieu, & qui avoit visité les Lieux saints, y a fondé par son testament une Messe en mémoire des cinq plaies de Notre-Seigneur pour chaque premier Vendredi du mois; & une autre Messe tous les Dimanches, laquelle se dit après le second coup de Matines pour la commodité des voyageurs.

Vie des Saints au 29 Août.

Regist. Archiep. Paris.

Antiq. de Paris, p. 891.

Linas étoit au XII & XIII siécles le siége du Doyenné rural de ces cantons-là, lequel Doyenné comprenoit les mêmes Paroisses qui sont attribuées au Doyenné de Montlhery depuis le quatorziéme siécle. On disoit encore sous le regne de saint Louis: *Decanatus de Linais*: mais dans le Rôle des Procurations épiscopales rédigé en 1384, au lieu de ce Doyenné on lit: *Decanatus de Monte Leherico*, & l'article de Linas est conçu en ces termes: *Capitulum sancti Mederici de Lynax X libr. X sol.* Ce Chapitre n'a jamais passé pour être fort opulent. Le seul de ses biens du moyen âge que mes recherches m'aient fait

connoître, sont les bois de Corberon dont l'Evêque de Paris accorda l'amortissement vers l'an 1316. Ces Chanoines sont Seigneurs en partie de Linas. Ils ont en face de leur Eglise une Maison Seigneuriale où plusieurs d'entre eux demeurent.

Tab. Ep. Par.

Dans le temps qu'il y avoit des Moines en l'Eglise de saint Merry, le Curé qui desservoit la Paroisse étoit appellé simplement *Presbyter de Linais* (a), & sa nomination appartenoit de plein droit à l'Evêque de Paris, ainsi qu'il se prouve par le Pouillé du treiziéme siécle écrit en dernier lieu vers l'an 1260. Depuis l'établissement des Chanoines, l'Evêque accorda qu'ils lui présenteroient un d'entre eux pour la desserte de la Cure : & c'est pour cette raison que dans les Pouillés imprimés en 1626, 1648 & 1692 la nomination est dite appartenir au Chapitre du lieu Ce fut peut-être lors de ce changement sur la maniere de pourvoir à la Cure de Linas, que le Doyenné rural fut transféré à Montlhery, environ deux cent ans après que cette célebre Terre fut unie au Domaine. L'autel Paroissial de Linas est dans la Collégiale. La Fête de saint Etienne du 26 Décembre y est regardée comme la Fête patronale. J'ai vu des Provisions de la Cure du 30 Avril 1533 qui lui donnent le titre de Notre-Dame.

Quiconque sçait la distance de Paris à Montlhery, qui est de six lieues, connoît celle de Linas, puisqu'il est situé au bas de la montagne, du côté du midi qui est celui de la pente la plus roide. Ainsi c'est par inadvertance qu'on a laissé imprimer dans les siécles

(a) *Olgrinus Presbyter de Linais*, est témoin dans un acte du Chartulaire de Longpont au XII siécle. Je trouve dans les Registres de l'Officialité, qu'en 1486 cette Paroisse avoit pour Curé Pierre de Don.

Bénédictins

Bénédictins que Linas est à une lieue & demie de Paris : c'est ce qui a trompé M. Baillet à la fin de la vie de saint Merry, & depuis lui le Pere Jean Stilting, Jésuite, lorsqu'il a redonné la vie latine de ce saint Abbé. Voici ce qu'il en dit : *Lynais ubi colitur S. Medericus est oppidum tertio milliari prope ab urbe Parisiaca* (a). En un mot Linas est si voisin de Montlhery, que quelques Ecrivains l'ont marqué comme fauxbourg de cette Ville : ce qui est cependant faux, parce qu'il a eu ses murs particuliers & ses portes dont il en subsiste encore quelques-unes. Ce lieu est aussi le passage des voitures publiques de Paris à Orleans, lesquelles évitent avec soin la descente de Montlhery où elles ne passent plus. La terre est cultivée de toutes les manieres, excepté en lin qu'on n'y voit point croître, quoiqu'il semble que ce soit ce qui a donné le nom au pays. Il y passe une petite riviere nommé Salmouille qui vient des étangs qu'on voit entre Marcoucies & Beauregard, & qui se jette une demie lieue plus bas dans la riviere d'Orge, entre le moulin de Carouge & la chaussée de Guéperreux, après avoir fait tourner deux moulins sur le territoire de la Paroisse, l'un dit le Moulin de l'Etang appartenant aux Chanoines du lieu, l'autre dit le Moulin de Biron appartenant à M. Labbé, Seigneur de Villebousain. Il y a aussi à Linas dans la grande rue une fontaine publique d'où l'on tire de l'eau pour la fourniture de Montlhery. Il est marqué dans le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709,

Sec. III. Bened.

Baillet 29 Août.

Belland. T. ultimo Augusti p. 518. col. 2.

(a) Ceux qui se servent de chiffres romains ont quelquefois fait prendre six pour trois, & trois pour six, en liant ou séparant mal-à-propos les trois jambages III. D'ailleurs en ces derniers temps quelques Ecrivains latins ont employé *milliare* pour *Leuca*.

qu'il y a à Linas 206 feux. Celui que le Sieur Doisy a publié en 1745 y en marque 218. Le Dictionnaire Universel de la France a oublié totalement cette Paroisse, tant sous le nom de Linas que sous celui de Linois ; mais il fait mention d'un Linas situé au Diocèse de Cahors.

On ignore depuis quel temps l'usage a fait retrancher la seconde du nom de Linais. Le Diplôme de Louis d'Outremer de l'an 936, exprime ce territoire par *Linaiæ* dont l'accusatif faisoit *Linaias*. Depuis ce temps-là les titres du Prieuré de Longpont, qui sont tous latins, mettent *de Linais*, sans qu'on puisse dire si ce nom étoit prononcé en deux syllabes plutôt qu'en trois. C'est dans le Cartulaire de cette Maison qu'on trouve plus souvent les anciens Seigneurs ou Chevaliers de Linais. Dans un acte d'environ l'an 1065 sous Robert, le premier Prieur : *Testes Adam Vicecomes, Hecelinus de Linais*. Il est répété dans un acte un peu peu plus nouveau sur Bondoufle. Dans le siècle suivant vers les années 1110, 1120, 1130, Guy de Linais est témoin de la part des Moines dans une Lettre par laquelle Guy Troussel, Seigneur de Montlhery, recommande au Roi Louis les Moines & les habitans de Longpont, & dans l'accord des Chanoines de Montlhery avec les Moines de Longpont sur les sépultures. Ce fut lui qui dressa le Traité fait entre les mêmes Religieux de Longpont & les Moines de saint Merry de Linais. Il ratifia comme frere de Hersende, femme de Vulgrin, le don qu'elle avoit fait à la Communauté de Longpont de ce qu'elle avoit à Saint-Michel-sur-Orge ; & lui-même étant tombé malade donna à cette Maison la dixme qu'il avoit à Fontenelles. Milon de Linais est marqué au même

Chart. Longip. fol. 9 & 32.

Ibid. fol. 9.

Ibid. fol. 10.

Ibid. fol. 21.

Cartulaire comme donateur du quart de la dixme qu'il avoit à Linais ou Saint-Merry : il avoit fait ce don avant l'an 1151, puisqu'il est mentionné dans la Bulle d'Eugene III qui est de ce temps-là. Je pense que s'il ne donna que le quart, c'est qu'il ne pouvoit disposer que de cela, & qu'ils étoient quatre freres qui avoient partagé entre eux les dixmes de ces cantons. Hugues de Linas voulant se mettre au rang des bienfaicteurs de Longpont, s'exprimoit alors en ces termes : *Ego Hugo de Linais dono sepultluram hospitum terræ meæ de Fontenella pro anima .... & Lancelini fratris mei qui in hoc loco Monachus est defunctus.* Voilà quatre personnes du nom de Linais vivans à peu près dans le même-temps ; Guy, Milon, Hugues & Lancelin, qui tous quatre étoient apparemment fils de Hecelin de Linais nommé ci-dessus. Ce nom de Hercelin reparut parmi les Seigneurs de Linais sous le regne de Philippe-Auguste. On lit dans le Registre de ce Prince sur les redevances de Montlhery l'article suivant : *Hescelinus de Linaiis est homo ligius Regis de hoc quod habet apud Linaias ; & debet custodiam duorum mensium apud Montem Lehericum pro terra quam Renaldus de Corbolio tenet de eo ad Montem Lehericum.* Mais il falloit que ce Hescelin de Linais eût eu pour contemporain un Guy de Linais, parce qu'on trouve dans le Cartulaire de l'Abbaye d'Hieres que Philippe de Linois, *Armiger*, reconnut en 1245 que défunt son pere, Guy de Linois, avoit donné à l'Eglise de ce Monastere de Filles dix sols à lever dans ses cens & rentes de Linois.

Ibid. fol. 15.

Ibid. fol. 25.

Chart. Hederac.

Depuis la fin du treiziéme siécle on ne voit plus paroître de Seigneurs de Linas précisément. Je n'ai trouvé que Jacques Sanguin, époux de Barbe de Thou, qui en prend

Regist. Ep. Par.

la qualité en 1547. Il semble que ceux qui porterent le nom de La Roüe leur succéderent. La Roüe est un fief & une maison Seigneuriale qui occupe une partie considérable de Linas du côté du couchant. Toute cette partie, à commencer depuis le pont jusqu'au bout du Bourg, est appellé *Linas la Pelerine*, à la différence du reste de Linais dont le Chapitre est Seigneur Censier. Il y a dans la grande rue de ce quartier, à main droite en montant, une belle Chapelle en forme de croix qui porte le même nom de La Roüe, & qui est dédiée sous le titre de l'Annonciation de la sainte Vierge. Dans une addition au Pouillé du treiziéme siécle faite dans le quinziéme, il est dit qu'elle a été fondée par *H. de Rota* pour deux Chapelains. Quoique cette Chapelle soit bâtie vers l'an 1300, ce n'est pas cependant le plus ancien monument du nom de La Roüe. Celui qui fut le premier Chantre de l'Eglise de saint Merry lorsqu'elle fut érigée en Collégiale vers l'an 1260, s'appelloit Geoffroy de La Roüe, comme on lit dans son épitaphe de l'an 1280 rapportée ci-dessus. Les tombes qui restent dans la même Chapelle en indiquent l'origine. Une qui est au chœur est gravée en gothiques minuscules:

Icy gist Madame Asceline de Tourtebraie, fondatresse de cette Chapelle, qui trépassa l'an M. CCC & XXIII.

Icy gist Monsieur Henry de Vienne, Sire . . . . billebault . . . . qui trépassa l'an M. CCC & XXIV, le xxij jour d'Août. Priez pour li.

Sur les morceaux qui restent d'une autre tombe, on lit encore ce qui suit, & qui est en mêmes caracteres que ci-dessus:

Icy gist Regnaud de Trie . . . .

Icy gist Marguerite, fille des Fondeurs . . . .

Comme je n'ai point trouvé ce Henri de Vienne dans la généalogie de cette Maison, je n'ai pu suppléer à ce qui a été enlevé de la premiere tombe, ni décider s'il étoit mari de la fondatrice, quoiqu'il y ait assez de sujet de le croire. A l'égard de Renaud de Trie, il est plus connu ; les Généalogistes disent que son surnom étoit Lohier, qu'il étoit Seigneur de Serifontaine, qu'il servit le Roi en la guerre de Flandres l'an 1328, sous le Comte de Dammartin, & qu'il épousa Marguerite de la Roüe, veuve de Guillaume de Marcilly, de laquelle il eut entres autre enfans Matthieu de Trie, qui servit sous le Connétable Du Guesclin. Ainsi la seconde tombe est du mari & de la femme ; & il faut conclure de la teneur des deux tombes ensemble, que Marguerite de la Roüe étoit sûrement fille d'Asceline de Tourtebraie ; le mot *fondeurs* se disoit alors pour fondateurs. Selon le plus nouveau Pouillé, il y a deux Chapellenies en la Chapelle de la Roüe, mais elles y sont dites situées à Montlhery : ce qui ne paroît pas exact (*a*). Pouillé manuscrit du temps de M. de Noailles. Rôle des Décimes.

La Seigneurie de la Roüe en Linois, ainsi qu'on l'appelloit au quinziéme siécle, sortit de la Maison de Trie, au plus tard sous le regne de Louis XI. En 1466 Noble homme Charles d'Alonville, Ecuyer, Seigneur d'Oisonville, en paya le droit de relief pour la mouvance de la Châtellenie de Montlhery. Douze ou treize ans après, lui & Bertranne de Richebourg sa femme, la vendirent à Sauval, T. 3. p. 384.

(*a*) Ce plus nouveau Pouillé semble confondre les Chapellenies dites de Guiberville.

Compte de la Prévôté de Paris 1479. Ibid. p. 436. Regist. Ep. Par. Ordin. de Paris 1588. Sauval, ibid. p. 547.

Amanyon de Garlande, qui en fit hommage entre les mains du Chancelier de France, & qui dès l'année 1478 nomma à l'une des Chapelles de la Seigneurie. Leur fille Jeanne de Garlande épousa depuis Louis Malet de Graville, Amiral de France, & lui porta cette Terre. Ce Seigneur joignit ce fief au domaine de Marcoucis qui lui appartenoit pareillement. François le Clerc, Bailli & Capitaine de Sens, Seigneur de Fleurigny, le fut aussi de la Roüe; & nomma en cette qualité à l'une des Chapelles dite de saint Côme, le 10 Novembre 1533, & le 3 Août 1535. Le 21 Novembre 1533 est une présentation à la Chapelle Notre-Dame par Jeanne de Graville, & le 2 Juin 1538 une autre par le susdit Leclerc. Ce fief de la Roüe fut ensuite donné en partage aux Seigneurs de Châtres, à un cadet de cette Maison nommé Thomas de Balsac, Seigneur de Montaigu. Il présenta à l'une des deux Chapellenies le 3 Décembre 1550, & il est qualifié Seigneur de la Roüe dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Ses héritiers jouissoient encore de cette Terre dans le temps que vivoit l'Auteur de l'Anastase de Marcoucies, qui m'a fourni une partie de ces derniers faits. Dans le milieu du siécle dernier cette Seigneurie étoit possédée par François de l'Isle, sieur de Marivault, qui fit homologuer au Secrétariat de l'Archevêché de Paris le 3 Octobre 1657 le Concordat passé avec les deux Chapelains sur les Messes & sur la résidence. Au commencement du siécle où nous sommes le Seigneur de ce lieu étoit Messire Hardoin de l'Isle, Chevalier de Marivault. Sa veuve Dame Isabelle Alphonsine de Guenegaud qui n'est morte qu'en 1737 & qui a été inhumée à saint Sulpice de Paris, a fait mettre son

Anastase de Marcoucies, p. 123.

Regist. Ep. Par.

Regist. Archiep. Par.

cenotaphe en marbre noir dans la Chapelle de la Roüe à Linas afin qu'on se souvienne de prier pour elle. Aujourd'hui cette Seigneurie appartient à M. Tourniere de la Cossiere, ancien Secretaire du Roi & ancien Receveur Général des Finances de la Généralité de la Rochelle. Le sallon de son Château est remarquable par le grand nombre de ses croisées ou fenêtres.

Dans l'enceinte du même Château est une fontaine qui fournit tant d'eau qu'au bout de quelques pas elle fait aller deux moulins, dont l un s'appelle le moulin de la Roüe, & dépend du Château ; l'autre se nomme le moulin des Sureaux, & appartient à M. de la Chasteigneraie, Chevalier de S. Louis, & ancien Exempt des Cent Suisses.

Il y avoit eu à Linas un droit de péage établi par M. le Comte de Montlhery, mais un Arrêt du Conseil a décidé qu'il ne pouvoit le percevoir qu'à Montlhery, & le Bureau de Linas a été supprimé.

Au sortir du Bourg du côté qui conduit à Châtres, se voient à main droite les restes d'une Chapelle de S. Lazare & d'une Maladerie ou Léproserie. Cet établissement n'avoit gueres moins d'antiquité que la Chapelle de la Roue ; puisqu'on lit dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, qu'au mois de Janvier 1351 les Foires de cette Léproserie furent confirmées telles qu'elles étoient, & qu'en outre on confirma à la même Maison le droit de bois mort qu'elle avoit dans la forêt d'Iveline. Le Registre des visites des Léproseries du Diocèse faites la même année 1351, marque parmi les biens une ferme appellée Blanchart, une maison & six arpens d'héritages à Guéperreux : mais aussi étoit-elle pour seize Paroisses des environs outre

celle de Linais; sçavoir Montlhery, Longpont, Saint-Michel, Sainte-Genevieve, *Lyciæ*, Eschatcon, *Vetmagnum*, *Vet parvum*, Saint-Pierre & Saint-Philbert de Bretigny, Boys, Marcoucies, Molieres, Lymous, Janveries & Forges. Cette Maladerie est encore au Rôle des Décimes: mais il y a quelques années qu'en élargissant le chemin de Châtres on fut obligé d'en abattre les restes, & depuis ce temps-là les voitures passent pardessus.

On m'a assuré dans le pays que la Paroisse de Linas n'a d'autre écart qu'un lieu qui est nommé le Fay dans toutes les cartes, & qui est situé au couchant d'hiver vers le bout de la forêt d'Iveline.

Regist. Ep. Par. 15 Apr. 1491. Je trouve dans plusieurs titres que la Chapelle de sainte Catherine de Guillerville étoit autrefois située près Linas; depuis ce temps les fondations de cette Chapelle ont été transférées dans l'Eglise de saint Merry, comme l'apprennent les Registres de l'Archevêché.

Regist. Ep. Par. 12 Déc. 1543. Dans l'Histoire des troubles de la Religion, on lit qu'Henri IV voyant que l'armée de la Ligue ne venoit pas l'attaquer à Bagneux où il étoit en 1589 à la Toussaint, se retira de-là, & alla camper à Linas où il l'attendit encore un jour entier, avant que de continuer sa marche vers la Loire.

Le célebre Auteur Nicolas Le Fevre né en 1544, que le Roi Henri IV donna en 1596 pour Précepteur au Prince de Condé, & qui mourut en 1612, étoit originaire de Linas, étant fils de Vincent Le Fevre, riche Habitant de ce lieu qui s'étoit retiré à Paris.

Testament de Charles de Balzac du 5 Oct. 1625. Charles de Balzac, Evêque de Noyon, mort en 1627, a marqué *Linais la Peserine* pour l'une des quatre Paroisses dont il veut par son testament que les Curés élisent tous

les trois ans un jeune enfant pour être élevé dans un Collége à cent francs par an, que les Céleſtins de Marcoucies paieront, auſſi-bien que cent francs chaque année pour marier une pauvre fille, & il y a eu depuis peu un Arrêt du Parlement qui ordonne l'exécution de cette fondation. On ne voit pas d'où lui eſt venu ce ſurnom de *la Pelerine*. Au reſte ce ſurnom n'eſt donné, comme j'ai dit ci-deſſus, qu'à la partie de Linais qui n'eſt pas ſur la cenſive du Chapitre de la Collégiale.

LEUVILLE.

CE n'eſt point ſur l'antiquité de cette Paroiſſe qu'il y a à s'étendre, puiſqu'elle eſt une de celles qui n'ont que trois cent ans ou un peu plus: mais cependant on trouve quelque choſe ſur ce lieu avant qu'il fût érigé en Paroiſſe. Les Archives du Prieuré de Longpont ſous Montlhery nous donnent les noms de quelques Seigneurs du XII. ſiécle, auſſi-bien que le Rôle des Feudataires de Montlhery. Dans ces monumens, ce lieu eſt appellé en latin le plus ſouvent *Lunvilla*, une fois *Lugvilla*, & une autrefois *Lunavilla*. Il reſtera toujours à deviner l'étymologie de la premiere ſyllabe, laquelle conſtamment ne peut pas être tirée de *Lupus*, (quoi qu'à Paris & en Picardie de *Lupus* on ait fait Leu:) puiſque la plupart des anciens manuſcrits mettoient *Lunvilla*, & que jamais la lettre *n* n'a été employée pour le *p*.

On penſera ce qu'on voudra ſur l'origine du nom de ce lieu, qui peut-être lui eſt commune avec celle de Luneville en Lorraine. A l'égard de ſa diſtance de Paris, elle eſt de ſix lieues & demie ou environ. Sa ſituation eſt

presque sur le bord du grand chemin de Paris à Etampes & Orleans, un peu sur la main gauche, à une petite demie lieue de Linas & de Montlhery, & à une lieue de Châtres dit Arpajon. C'est un pays de labourages, vignes & prairies, lequel a à son levant du côté de la pente de la colline la riviere d'Orge qui vient de Châtres & va passer au-dessous de Longpont, Savigny, Juvisy & Athies. Dans les Rôles de l'Election on connoît cette Paroisse sous le nom de Saint-Jean de Leuville: & on ne la trouveroit point au mot Leuville. Elle est dite comprendre 174 habitans dans le Dictionnaire Universel des Paroisses de France imprimé en 1726. Le Dénombrement des feux du même Royaume publié en 1745 par le Sieur Doisy en marque 38 en cette Paroisse. Je ne parle point de celui de l'an 1709, parce qu'il y a une faute d'impression.

La raison pour laquelle on dit *Saint-Jean de Leuville* dans le langage des Livres de l'Election de Paris, est que l'Eglise de ce lieu est sous le titre du saint Précurseur de Jesus-Christ. Ce n'est pas un édifice fort ancien. Les dehors ne peuvent rien fixer sur le temps qu'il a été bâti, parce qu'il est construit de grès: quelques pilastres du dedans semblent indiquer le quatorziéme siécle, quoique les voûtes soient plus nouvelles. Cette Eglise a une croisée, à l'un des bouts de laquelle est une Chapelle couronnée par une lanterne ou petit clocher différent de celui de la Paroisse. La Cure n'étoit pas encore érigée au treiziéme siécle, puisqu'elle ne se trouve point au Pouillé de Paris écrit alors. On ne la connoît que par celui du quinziéme & par les suivans. Tous assurent que la collation en appartient à l'Evêque ou Archevêque de Paris *pleno jure*. J'en ai vu une collation du 30 Juin 1476

pleno jure. C'eſt ce qui inſinue que le territoire de Leuville appartenoit auparavant à une Paroiſſe dont la nomination de la Cure étoit réſervée à l'Evêque Diocéſain, & que la Chapelle de ſaint Jean-Baptiſte en étoit comme la Succurſale. C'eſt pourquoi je penſe que c'eſt de ſaint Germain de Châtres que Leuville a été détaché, & qu'auparavant il en étoit Succurſale à cauſe de l'éloignement d'environ une lieue, plutôt que de croire qu'il ait été Succurſale de Linas dont il eſt ſi voiſin. On ſent aiſément que ſi le Chapitre de Linas avoit été Curé du territoire de Leuville lorſqu'il n'y avoit qu'une Chapelle, il n'auroit pas ſouffert que l'Evêque de Paris lui eût ôté cette adminiſtration en y créant une Cure, & que les Chanoines euſſent demandé à y nommer comme ils font à celle de Linas. Cela ne doit pas empêcher au reſte qu'il ne ſoit vrai que pluſieurs Doyens de Linas ont été Curés de Leuville depuis que cette Cure fut érigée, ou plutôt que pluſieurs de ceux que les Evêques de Paris avoient nommés Curés de Leuville ont été auſſi faits par ces Doyens de Linas. Le voiſinage favoriſoit cette alliance de deux bénéfices qu'on ne croyoit pas alors incompatibles.

On trouve quelques Seigneurs de Leuville dès la fin de l'onziéme ſiécle. Pierre *de Lunvilla* vivoit alors : il eſt témoin avec Guy Trouſſel ou Trouſſeau iſſu des premiers Seigneurs de Montlhery dans un acte touchant le Prieuré de Longpont. Il eſt nommé dans un autre acte comme ayant fait don à ce même Monaſtere lui & ſes freres d'un arpent de terre ſitué *apud Romenor*, par les mains du Prieur Henri pour l'ame de Dame Rence ſurnommée la Comteſſe. Henri étoit Prieur dès l'an 1086. Enfin le même *Petrus de Lug-*

Chart. Longip. fol. 45.

Ibid. fol. 22.

villa prit l'habit monastique à Longpont; & en se faisant Moine, il donna aux Religieux *unum modium vini apud eamdem villam Lugvillam de proprio vasculo quod dolium vocatur*, & il leur céda le droit qu'il avoit sur le pressurage des vignes que le Monastere possédoit au même village de Leuville.

Chart. Longip. fol. 24.

Par d'autres Chartes des mêmes Archives & d'environ l'an 1100, il paroît que ce Prieuré avoit eu d'un seul bienfaicteur sept arpens *apud Lunville*, & que Hugues fils d'Ansold Harpin qui avoit un droit de Coutume sur ces vignes, leur en fit généreusement la remise. On lit pareillement que Milon *de Alneto*, c'est-à-dire de Launay ou d'Aunay, donna à ces mêmes Moines vers l'an 1198 un muid de vin dans son clos *de Lunavilla*, pour être employé aux Messes qu'on devoit dire pendant l'année pour l'ame de son pere décédé au voyage de la Terre-Sainte. Il en investit le Monastere en posant sur l'autel un livre que lui présenta Guillaume de Milly, Prieur du lieu, en présence de Simon *de Lunavilla* & d'un Evêque appellé Arnoul.

Ibid. fol. 13.

Gallia Christ. Tom. 7. col. 556.

Je n'ose pas affirmer que ce Simon fût Seigneur de Leuville, quoiqu'il y en ait toute apparence: mais sûrement sous le regne de Philippe-Auguste un nommé Bencelin possédoit cette Seigneurie. On trouve à la tête du Catalogue des Fiefs principaux de la Châtellenie de Montlhery pour sixiéme Fief ou sixiéme Feudataire, *Bencelinus de Lunvilla*.

Cart. Phil. Aug. initio rotuli qui est ad calcem.

Depuis ce temps-là les monumens ne fournissent aucuns Seigneurs de Leuville, jusques sous le regne de Charles VII. Alors Jean Alart de Court-Alari, Ecuyer, & Jeanne de Germigny sa femme possédoient cette Terre. Ils en firent don l'an 1466 à Jacques Olivier natif de Bourgneuf près la Rochelle, qui étoit

Comptes de la Prévôté de Paris. Reliefs de 1466.

venu s'établir à Paris où il fut Procureur au Parlement, & épousa Jeanne de Noviant, fille d'Etienne Procureur du Roi en la Chambre des Comptes. Ils leur avoient aussi donné les fiefs de Mons & de la Poitevine. D'autres le qualifient Seigneur de Leuville & du Coudray près Châtres. Il mourut au plus tard en 1488.

Sauval, T. 3. p. 390. Hist. des Gr. Officiers, article des Chanceliers. Sauval, ibid. Le P. Anselme.

Jacques Olivier succéda à son pere dans la Terre de Leuville. Louis XII le fit Avocat Général au Parlement, puis l'un des Présidens de la même Cour en 1507. Il obtint de ce Prince en 1508 l'établissement d'une Foire à Leuville le jour de sainte Catherine, & d'une autre le troisiéme jour d'après la Pentecôte. Il fut fait Premier Président du Parlement par François I en 1517, & mourut le 20 Novembre 1519 (a).

I. Vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 407.

François Olivier son fils jouit après lui de la même Terre. Après avoir été Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, puis Président à Mortier, il fut nommé Chancelier de France par François I en 1545. Il obtint de ce Prince par Lettres données à Fontainebleau au mois de Septembre 1547, l'établissement de trois Foires à Leuville; sçavoir le jour de saint Matthias, le jour de la saint Jean en Juin, & le jour de sainte Catherine. Il mourut le 30 Mars 1560.

IV. Vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 237.

Jean Olivier, fils aîné du Chancelier, poss-

(a) Je n'ai pu découvrir sur quel fondement on a mis dans l'Histoire des Présidens du Parlement de Paris, page 96, un François Briçonnet, Conseiller au Parlement, avec la qualité de Seigneur de Leuville vers 1550, ni la raison pour laquelle on lit dans l'Histoire des Grands Officiers, Tom. 3, pag. 898, que Leuville appartenoit aux Gondy vers l'an 1625. Il n'y a en France qu'une seule Paroisse du nom de Leuville, si l'on s'en rapporte au Dictionnaire Universel du Royaume de l'an 1726.

céda ensuite la Terre de Leuville. Il épousa en 1667 Susanne de Chabannes. Il mourut Gentilhomme de la Chambre du Roi en 1597. De son temps son Château fut pris avec la ville de Châtres en 1592 le 6 Janvier par les Royalistes qui étoient maîtres de Corbeil & de Savigny. Son fils aîné aussi appellé Jean, & Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi, hérita de la Terre de Leuville, &c. & mourut le 15 Septembre 1641. Il avoit épousé en 1598 Magdeleine de l'Aubespine, dont il avoit eu en 1601 celui qui suit.

Histoire de Corbeil, p. 267.

Louis Olivier fut qualifié Marquis de Leuville, parce que ce fut lui qui fit ériger cette Terre en Marquisat. Il obtint aussi Lettres du Duc d'Orleans qui lui permettoient de faire dresser en cette même Terre de Leuville & Valorge qui relevent du Comté de Montlhery, une haute-Justice pour la joindre à la moyenne & basse avec ressort des appellations pour le Civil au Châtelet de Paris, & pour le Criminel au Parlement, & autre permission de tenir à Leuville un marché toutes les semaines. Ces Lettres furent enregistrées en Parlement le 9 Juillet 1650. Il fut Lieutenant Général des Armées du Roi, & mourut le 5 Août 1663. Il avoit épousé en 1636 Anne Morand. De son temps mourut dans le Château de Leuville Charles de l'Aubespine, son oncle maternel, le 26 Septembre 1653, deux ans après qu'il eût rendu les Sceaux pour la seconde fois.

Louis-Thomas Olivier de Fienne, Marquis de Leuville, Bailli de Touraine, premier Capitaine du Régiment Dauphin de Cavalerie, obtint en 1700 des Lettres de confirmation de l'érection de Leuville & Valorge en Marquisat, qui furent enregistrées

du Doyenné de Montlhery. 2 son le 25 Juin. Dans le Mercure du mois de Mai 1742 où est annoncée sa mort arrivée le 3 Avril de la même année au Camp devant Egra en Boheme où il commandoit : il est appellé Louis-Thomas du Bois de Fiennes Olivier, Marquis de Leuville, de Givry, &c. Bailli de Touraine, Lieutenant Général des Armées du Roi.

Son fils a joui depuis lui de cette Terre, jusqu'aux dernieres guerres d'Italie, durant lesquelles il a été tué par les Barbets.

Cette Seigneurie appartient présentement à M. le Marquis de Poyane, héritier de M. de Leuville.

CHASTRES,

Nouvellement appellé Arpajon.

Il faut qu'il y ait eu autrefois dans le lieu où est Châtres, ou aux environs, quelque Village considérable ou quelque canton distingué, pour que l'Auteur de la vie de saint Vandrille qui écrivoit au septiéme siécle en ait fait mention d'une certaine maniere. Cet Ecrivain marque que ce saint Abbé de Fontenelle au pays de Caux, Diocèse de Rouen, étant venu à la Cour du Roi Clotaire II pour avoir la confirmation de la donation du terrein où cette Abbaye étoit fondée, obtint ce qu'il souhaitoit *in territorio Castrinse in eo palatio quod diminutivo vocabulo censetur Palatiolum.* Cette expression d'un auteur de mille ans prouve clairement qu'il y avoit proche Paris un territoire appellé *Castrinse* par ceux qui écrivoient en latin, & que le lieu que nous nommons aujourd'hui Palaiseau y étoit compris, aussi-bien que le petit Palais

que nos Rois y avoient. Mais que ce territoire ait été ainsi nommé parce qu'il dépendoit d'un chef-lieu dans lequel il y auroit eu un camp des Romains, ou a cause de plusieurs Châteaux qui y étoient compris, ou bien, parce qu'il renfermoit plusieurs petites rivieres lesquelles dans une langue barbare connue des Francs auroit fourni le nom de Watre, c'est-à-dire, pays de riviere, c'est sur quoi je n'ose décider. M. de Valois qui écrivoit très-souvent sans avoir vu les lieux, a cru que *Castra* est le véritable nom latin de la ville de Châtres, & paroît le comparer à différens camps des Romains appellés *Castra Lælia*, *Castra Cornelia*, *Castra Ulpia*. Mais j'incline plus volontiers à croire, que ce n'est point la langue latine qui a fourni le nom de Châtres, & que c'est plutôt l'une des langues du septentrion qui a fait nommer le territoire dont il s'agit, d'un nom qui signifie territoire aquatique, & cela par rapport aux rivieres d'Ivette, de Marde & d'Orge qui l'engraissent. Ces deux dernieres se réunissent un peu au-dessus du Pont de Châtres, & l'Orge seul conserve son nom. On peut voir dans le Glossaire le nombre des noms que le mot Watre ou Water a formé, & qu'il a pour dérivés *Watris capum*, *Watris chasum*, & autres. Gatres & Catres ont conservé le fond de l'étimologie, à laquelle on aura apporté un adoucissement lorsqu'on a voulu latiniser ce nom. Je suis d'ailleurs assez persuadé, que s'il y avoit eu dans le temps que les Romains étoient maîtres des Gaules un camp de troupes Romaines dans le lieu où Châtres est bâti ou bien dans les environs, ce lieu auroit dû être mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin comme un lieu de station pour les troupes qui de la Loire venoient gagner

gagner la Seine. Mais Aribon de Frisinge, Auteur latin de près de mille ans, éloigne l'idée de *Castrum* & de *Castra*, & appelle ce lieu *Castrus*; & l'Abbé Suger qui écrivoit il y a six cent ans & qui auroit pu encore mieux que nous y appercevoir les vestiges des campemens Romains, s'il y en avoit eu, l'appelle en latin du nom féminin pluriel, *Castræ*, *Castrarum*. Le Cartulaire de Philippe-Auguste le féminise de la même maniere. Il est vrai que Nithard parlant de divers pays des Gaules, appelle *pagus Castrensis* celui qui étoit situé entre l'Etampois & le Parisien; & que dans les Capitulaires de Charles-le-Chauve il est fait mention, sous le nom de *Pagus Castrisus*, d'un pays situé entre le même pays d'Etampes & celui de Pincerais; ce qui ne peut convenir qu'à celui de Châtres. Mais comme ces deux monumens, quoique du neuviéme siécle, ne déterminent que la situation du *Pagus*, on ne peut en conclure rien contre le nom du chef-lieu du canton; seulement ce qui en résulte est que dès l'an 838 Louis-le-Débonnaire mit le pays de Châtres au nombre de ceux qui devoient être compris dans le Royaume de Charles-le-Chauve son fils, & que ce pays figurant avec l'Etampois, le Parisis, le Pincerais, devoit être considérable. Aussi M. de Valois y place-t-il entre autres lieux Palaiseau, Orcé, Marcoucies, Montlhery, Linas, Torfou, Ville-Just, Gomez-le-Châtel, & Gomez-la-Ville, Fontenay, Sous-Bries, Brieres, Limours, Forges, & même Saint-Arnoul en Iveline: & puisque de très-anciens Martyrologes déterminent le lieu de la mort de saint Arnoul *in Silva Aquilina in pago Castrensi*, il paroît s'ensuivre que tout ce qui est placé depuis Châtres jusqu'à Saint-Arnoul étoit incontestablement du pays de Châtres,

Nithard; Lib. 1. Duchêne, T. 2. p. 362.

Capitul. Sylvac.

Addit. ad Usuard 18 *Julii.*

ce qui fait sept lieues au moins d'étendue d'orient à l'occident. A l'égard de l'étendue du midi au septentrion, elle n'étoit pas tout-à-fait si grande. Ce pays commençoit vers le midi aux limites de l'Estampois, & finissoit aux environs de Longjumeau ; car on ne peut gueres entendre par le domaine appellé *Butie*, qui y étoit compris au septiéme siécle, que Ville-Bousin, dont je parle sur l'article de Longpont.

Pour se figurer Châtres tel qu'il étoit dans les temps les plus reculés, il est besoin de faire abstraction de tout ce qu'il est devenu par la suite. Il ne faut point se l'imaginer fermé de murs, ni l'Eglise de saint Germain hors ces murailles : il étoit composé, comme la plupart des autres lieux de la campagne, de maisons éparses de côté & d'autre : & ces maisons n'avoient pour unique Eglise qu'une Basilique dédiée sous l'invocation de S. Germain, Evêque d'Auxerre (a). Pour me faire comprendre, il est besoin que je donne ici l'abrégé de la vie de S. Corbinien qui naquit en ce lieu au septiéme siécle. Corbinien, fils d'un habitant de cette Paroisse nommé Waldechise, profitant de la solitude où il trouvoit cette Eglise, fit construire tout auprès sur le devant de l'édifice une maison où il vécut en espece de reclus, n'ayant avec lui que quelques serviteurs pour ses besoins & une espece de petite communauté qu'il forma aux exercices du Christianisme, & avec laquelle il célébroit l'Office Canonial. On accouroit à

(a) Dom Mabillon s'est trompé en marquant qu'elle est sous le titre de S. Germain Evêque de Paris. *Sac. III. Bened. P. 1. p. 541*, aussi bien qu'en ajoutant que ce lieu n'est qu'à quatre mille ou quatre lieues de Paris, *quarto milliari*. La premiere faute est répétée dans ses Annales. *Tom. 2. p. 37.*

lui de tous les environs pour profiter de ses avis ; & les présens qu'on lui faisoit étoient tous pour les pauvres. Son Historien fait mention en cet endroit du vignoble voisin, comme aussi d'une forêt qui étoit peu éloignée de Châtres. Le saint homme s'appercevant que les grands Seigneurs venoient aussi lui rendre visite, & que Pepin même, qui étoit Maire du Palais, avoit envoyé vers lui pour se recommander à ses prieres, fut fâché de ne pouvoir plus rester inconnu. Il y avoit quatorze ans qu'il demeuroit ainsi à côté du portail de l'Eglise de saint Germain, lorsqu'il prit le parti d'aller à Rome. Il y fut ordonné Evêque & il revint ensuite en France, où Pepin le retint quelque temps à la Cour. Après cela il retourna en son ancienne demeure proche l'Eglise saint Germain de Châtres, espérant toujours que sous la protection de ce saint Prélat il pourroit y reprendre son premier genre de vie de solitaire, content d'y former à la Cléricature quelques Ecclésiastiques. Comme l'idée de sa sainteté y attira un nouveau concours, il résolut de quitter la France pour toujours & de retourner à Rome. Cette fois-ci il y alla par l'Allemagne; mais étant arrivé dans le pays des Noriques, il fut inspiré d'y prêcher la foi de Jesus-Christ ; ensorte qu'il devint l'Apôtre de ce pays-là, & y mourut en odeur de sainteté après avoir fondé l'Eglise de Frisenge. Aribon, Ecrivain de la vie de ce Saint & son troisiéme successeur, y dit que l'Eglise de saint Germain étoit dans le lieu qu'il a nommé plus haut, *Castrus : in eodem Castro constructam :* & néanmoins il la représente comme dans un lieu solitaire ; ce qui fait voir que *Castrum* ne veut point dire-là un Château, dans le sens qu'il signifie un lieu fortifié dans

lequel les habitans se seroient réfugiés. Ce même Ecrivain marque que ce *Castrum* étoit situé *in pago Melitonense*, pour signifier apparemment *in Comitatu Melodunense*; ce qui peut venir de ce qu'il auroit oui dire à saint Corbinien que la Ville considérable la plus voisine de Châtres étoit Melun, qui en effet n'en est qu'à sept lieues, tandis que Paris en est éloigné de huit.

Les habitations qui constituoient la Paroisse de Châtres étoient dès-lors sans doute répandues dans les cantons où nous voyons la Bretonniere, Saint-Eutrope, Chantelou, la Folie, & sur le terrein qui a été depuis fermé de murs, & qui a formé la petite ville du même nom de Châtres. Nous ne sçavons point le temps auquel cette distraction fut faite, non plus que celui de l'érection de la Paroisse de cette Ville. Ce que je crois pouvoir en dire de plus probable, est qu'il y avoit une seconde Eglise à Châtres, & même une seconde Paroisse, avant qu'on y eût séparé un certain terrein pour être entouré de murs : la preuve en paroît assez évidente en ce que dans cette enceinte un côté de la rue qui depuis la Paroisse s'étend jusqu'à la porte vers l'orient, il n'y a qu'un côté des maisons qui est de cette Paroisse, & l'autre côté de la rue est de l'ancienne Paroisse de saint Germain ; ce qui continue hors les murs, où les deux Eglises ont chacune leurs Paroissiens suivant le côté de la rue. Cette division ne paroît bisarre que depuis que par le moyen des murs on a formé d'abord un bourg & ensuite une ville à Châtres. Il existoit sûrement à Châtres une Eglise du nom de saint Clement au moins dès le commencement du onziéme siécle, puisqu'on lit que l'an 1006 Rainaud, Evêque de Paris, la donna en plein Synode aux Moi-

nes de saint Maur-des-Fossés. La plupart des anciens monumens de cette Abbaye ayant été perdus, je n'ai pu tirer de lumiere sur l'origine de cette Eglise que par un Martyrologe & par les Calendriers d'un Prieuré où l'on suivoit les usages, coutumes & livres de saint Maur. Dans ces manuscrits, qui sont du treiziéme & du quatorziéme siécle, on trouve parmi les Fêtes propres à l'Abbaye & à ses dépendances, celle des SS. Clement, Clementin & Clementien, Martyrs, laquelle se célébroit le 20 Juillet. Il est sûr d'un côté qu'un saint Clementin a été martyrisé dans le Poitou; d'un autre côté il est certain par des titres du neuviéme siécle qu'Ebroin, Evêque de Poitiers, fut Abbé de S. Maur-sur-Loire, & que ce fut de son temps que les Reliques de cette Abbaye furent portées à S. Pierre-des-Fossés, au Diocèse de Paris, à cause des courses des Normans. Les conjectures que je puis ajouter à ces faits constants, sont de dire que parmi les Reliques transportées de Saint-Maur-sur-Loire, il y en eut de quelqu'un de ces trois Martyrs Poitevins dont les porteurs purent faire part au Seigneur de Châtres qui les avoit réfugiées chez lui dans la route : & que cette distribution aura occasionné l'érection d'une Eglise de S. Clement au bord méridional de la riviere d'Orge, laquelle Eglise ayant été demandée par les Moines de Saint-Maur-des-Fossés possesseurs des autres Reliques venues de Saint-Maur-sur-Loire, leur aura été accordée sous le Roi Robert par l'Evêque de Paris. Le reste est facile à inférer de ces faits ; sçavoir que les Moines de Saint-Maur-des-Fossés auront rebâti depuis l'Eglise & le Prieuré à l'autre bord, que saint Clement, Martyr du Poitou, aura commencé alors à être oublié ; & la

Martyrol. MS. & veter lib. Liturg. Prior. S. Elig. Paris.

nouvelle Eglise aura été dédiée sous le titre de saint Clement, Pape & Martyr ; mais cependant que pour ne pas perdre totalement le souvenir du premier saint Clement ; les Religieux du Prieuré auront établi la coutume d'y aller en procession le 20 Juillet jour de sa Fête ; ce qui ayant été remis au 22 dans le temps que la Magdeleine étoit fête chommée, afin que le peuple pût y assister, a fait croire faussement que cette vieille Eglise avoit porté le nom de cette Sainte. La place où étoit cette Eglise est encore reconnoissable près le Marché ; la procession qui se fait encore à pareil jour en cette place aide à en conserver le souvenir (*a*).

Les Religieux de Saint-Maur, faisant confirmer en 1136 par le Pape Innocent II ce qu'ils possédoient en divers Diocèses, comprirent dans le nombre *in Episcopatu Parisiensi in burgo Castrensi Prioratum S. Clementis & Ecclesiam ejus.* Cette Bulle est le premier monument où Châtres soit qualifié de Bourg. En effet il étoit alors fermé. On verra ci-après l'endroit de la vie du Roi Louis le-Gros où Suger fait mention de ses murailles. L'Evêque de Paris, Maurice de Sully, donnant de nouveau cette Eglise à l'Abbaye de Saint-Maur en l'an 1195 du consentement de ses Archidiacres, s'exprima ainsi : *Ecclesiam S. Clementis de Castris cum atrio, medietatem tam majoris decimæ quàm minoris.* Le Pouillé de Paris rédigé avant la fin du treiziéme siécle, distinguant deux Eglises à Châtres, & après, marquant la premiere en ces termes *S. Germani de Castris*, comme à la pleine collation épiscopale, met sous le titre *Abbatis*

Hist. de Paris, Tom. 3.

Tabul. Fossat.

(*a*) On dit que l'on voit encore un reste de muraille de cette Eglise dans la cour d'une maison sise sur la place du Marché.

Fossatensis, la seconde *S. Clementis de Castris*. Cela a été suivi selon le même ordre par les éditions du Pouillé de 1626 & 1648; mais le Pelletier, dans le sien de l'an 1692, marque d'abord l'Eglise *S. Clementis*, puis celle qu'il appelle *S. Gratiani*, tant cet Auteur est peu exact & pour le fond & pour la forme. On peut voir par ce détail des Pouillés au sujet des deux Cures de Châtres, que la Cure de sainte Magdeleine a été inconnue à toute l'antiquité, puisque celle du Bourg a toujours été appellée *Cura S. Clementis*: & comme c'est chose constante qu'encore au seiziéme siécle les Moines du Prieuré la desservoient, & que l'un d'entre eux étoit Curé, il est tout naturel de croire que l'Office Paroissial se célébroit dans la nef de saint Clement, & celui du Prieuré dans le chœur, selon la coutume des Eglises qui sont Priorales & Paroissiales.

Pouillé de Paris, 1692. p. 56.

Quoique cette Eglise, selon l'Histoire, ne soit pas la premiere où les Chrétiens de Châtres ont honoré Dieu dans ses Saints, néanmoins j'en ferai ici la description. C'est un édifice assez considérable dont la plus grande partie ne paroît avoir gueres qu'environ trois cent ans d'antiquité. On y voit plusieurs fois à la voûte les armes de Montaigu & de Graville. Le chœur & la nef ne sont ornés ni de vitrages ni de galeries: mais il y a de chaque côté une aîle de la longueur du bâtiment, & fort éclairée, avec un contour derriere le grand-autel. Le portail & la tour sont des restes d'édifice du douziéme ou du treiziéme siécle, à en juger par les petites figures qu'on y voit & par certaines colomnes & chapiteaux qui y ont été conservés. Il y eut en 1568 le 10 Janvier un Arrêt rendu en Parlement pour les réparations de l'Eglise de Châ-

tres. On m'a assuré que la Dédicace s'y célébre le 30 Avril, & qu'on va ce jour-là en procession à saint Eutrope dont la fête arrive le même jour. Cette Eglise contient des tombes anciennes dont les inscriptions renferment certaines particularités; mais il faut observer que ces tombes ont été déplacées & qu'elles ne sont plus même tournées d'occident en orient, comme elles ont dû être primitivement. Je n'en rapporterai que deux. La premiere, qui est mise de travers au bout de la nef devant l'entrée du chœur, représente une Dame ayant dans la tête une espece de capuchon finissant en pointe; & autour de la tombe sont gravés en lettres capitales gothiques les vers qui suivent:

Cy-dessous gist Dame Marie
La Butardie, qui en sa vie
Fut de Révérend en Dieu Pere
L'Abbé Gui de Saint-Denis mere.
Priez vous qui passez par ci
Dieu qu'il ait de l'ame merci.
L'an mil CCC XIIII trespassa.

Cette tombe nous apprend que l'Abbé de Saint-Denis, qui succéda en 1325 à Gilles de Pontoise, & qui est nommé en latin *Guido de Castris*, étoit natif de Châtres, & fils apparemment du Seigneur de cette Paroisse: qu'ainsi on ne doit pas l'appeller en françois Guy de Castres, comme s'il eût été natif de Castres en Languedoc, mais Guy de Châtres.

La seconde tombe est sous le marche-pied de l'autel de saint Michel. On y voit l'effigie d'un Moine assis dans une chaire, tenant de la main gauche un livre, & de la droite une poignée

poignée de verges, & ayant auprès de lui deux petits enfans; l'un les mains jointes, l'autre lisant dans un livre qu'il tient entre ses mains. Autour de cette tombe sont gravés ces vers pareillement en lettres gothiques :

Hec dicunt metra : Petrum tegit arida petra,
Cui requies æthra separata voragine tota ;
Choris Angelicis jungetur sed & amicis
Lumine qui reficis animas & benedicis
Sanctorum cunei vobiscum pars requiei
Hec lux detur ei regna videndo Dei.

Cette tombe couvroit apparemment le corps d'un Ecolâtre de l'Abbaye de S. Maur, qui se seroit retiré à Châtres dans sa vieillesse & y seroit mort.

Je ne dis rien des Epitaphes d'une famille ancienne du nom d'Arras. La plus nouvelle est d'un Pierre d'Arras, premier Président en l'Election d'Etampes, mort vers l'an 1600.

Les Reliques conservées dans cette Eglise sont infiniment plus dignes d'attention. On y voit sous le grand-autel étant descendu par derriere, une grande châsse couverte d'argent qui n'est pas ancienne, dans laquelle est renfermée une partie considérable du corps de saint Ion, Prêtre, compagnon du disciple de saint Denis, premier Evêque de Paris, & martyrisé dans cette contrée-là avec un vase rompu qu'on dit avoir été son calice, que les uns disent être de terre rouge, & les autres d'une espece de grès, & qui paroît être d'une grande capacité. Du nombre des ossemens du Saint sont un des gros os de la jambe, un omoplate, & différens fragmens. On assure que Maurice de Sully & Eudes de Sully les

ont visitées, & qu'outre cela la châsse contient un autentique de l'an 1243. M. Chastelain, Chanoine de Paris, donne à entendre dans son Martyrologe Universel, que la plus grande partie qui reste du corps de ce Saint est conservée à Châtres. Mais ce Sçavant n'avoit pas connoissance des actes qui sont en faveur de Notre-Dame de Corbeil, & qui prouvent que c'est-là que la plus grande partie du corps de ce Saint est conservée. On tire sa châsse deux fois l'an de dessous l'autel: sçavoir le Dimanche de *Quasimodo*, & le 5 Août jour de sa Fête où on l'expose à la vénération des fideles & où elle est portée processionnellement dans les rues de la Ville par les Confreres revêtus d'aubes & couronnés de fleurs (*a*). On ne sçait rien de certain sur le temps auquel ces reliques de saint Ion fûrent déposées à Châtres. Peut-être que ce fut lors de la démolition du Château & bourg de saint Ion, que les reliques du Saint ne pouvant plus y rester en sûreté, le Seigneur de Châtres & celui de Corbeil s'offrirent à les garder chacun dans leur Château ou dans leur Terre, & que ce seroit-là la véritable raison du partage des reliques de ce Saint entre deux Eglises éloignées de trois lieues & demie. Les Bourgeois de Châtres ont là-dessus une autre tradition que je me dispense de rapporter. Le chef de saint Ion est dans un reliquaire particulier d'argent doré aussi conservé sous le grand-autel selon l'usage primitif. La grande châsse de ce Saint n'a pas été ouverte depuis

Au 5 Août.

Voyez l'article de Corbeil.

(*a*) On pourroit apporter pour une preuve que la dévotion des habitans de Châtres envers saint Ion est plus grande que celle de ceux de Corbeil, la Dédicace qu'Henri le Maire, Curé de S. Sulpice de Paris, fit à eux comme à Antoine Petit leur Curé, vers l'an 1615 d'une Vie latine de ce Saint qui fut imprimée in-12 chez Huby.

que M. Jean-Marie de Villerval, Curé du lieu, en vertu d'une commission à lui adressée par M. l'Archevêque de Paris le 30 Juin 1738, en tira un petit ossement qu'il donna aux Freres des Ecoles Chrétiennes établis à Rouen au fauxbourg Saint-Sever, pour leur Eglise de Saint-Ion. On les appelle aussi du nom de Freres de Saint-Ion à Rouen & ailleurs.

Outre les reliques de saint Ion, on montre dans la même Eglise le chef de saint Jean-Baptiste dans une tête d'argent doré attachée dans un bassin soutenu par deux Anges sur un pied d'estal. De plus quelques petits ossemens de saint Clement & des saints Crespin & Crespinien: mais à l'égard de ces deux derniers, je soupçonne par la raison que j'ai allégué ci-dessus, qu'on aura mal lu autrefois les anciennes étiquettes, & qu'il y avoit dessus *Clementini & Clementiani*, & non pas *Crispini & Crispiniani*. Il n'est pas étonnant qu'on y en conserve aussi de saint Maur Abbé, ni qu'il y en ait de sainte Magdeleine, parce qu'il y en a eu considérablement de cette Sainte dans le trésor de l'Abbaye de S. Maur: mais il est plus extraordinaire d'y en voir de saint Bonaventure. On assure que les authentiques de toutes ces Reliques sont renfermées dans la grande châsse de saint Ion.

Catalogue des Reliq. de l'Abb. de S. Maur, en la vie de ce S. imprimée en 1640. p. 445 & 457.

Les fonts Baptismaux de cette Eglise, qui sont de marbre rouge, ont été donnés en 1697 par Louis Du Fossé, Gouverneur de la Samaritaine à Paris.

Procès-verbal du 15 Mai 1738.

Le chœur est orné de six grands tableaux, trois de chaque côté: dans trois desquels sont représentés des Apôtres ou de leurs Disciples, & sans doute saint Clement, Pape. Les trois autres représentent saint Ion, saint Corbinien natif de l'ancienne Paroisse de Châtres, &

Tiré de l'inscription.

sainte Julienne envers laquelle ceux de la contrée de Châtres ont grande dévotion, le Val-de-Saint-Germain où se fait le concours, étant dans l'ancien district du pays de Châtres vers le couchant sur la petite riviere de Marde.

On lit dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle, une addition faite au quatorziéme ainsi conçue : *In Ecclesia S. Clementis de Castris est una Capellania de novo fundata.* Il paroît que cela peut s'entendre d'une Chapelle du titre de saint Louis, que la collation faite par l'Evêque de Paris le 20 Février 1488, marque être située dans cette Eglise. Cette Chapelle de saint Louis avoit été fondée vers l'an 1300 par Petronelle de Chalot, sur des biens tenus en fief du Roi & amortis en 1305.

Tabul. Ep. Par. in Spir.

La plupart des faits que je viens de rapporter concernant l'Eglise de saint Clement de Châtres, regardent également le Prieuré où les Religieux de Saint-Maur célébroient l'Office. Ils avoient pour territoire deux rues voisines appellées les rues du Prieuré. La Prévôté de ce Prieuré étoit un corps de Seigneurie distinct & séparé du gros de la Ville, qui consistoit en censives, droits de lots & ventes, saisines, défauts, amendes, droits de forage & rouage, & tous autres droits, qui s'étendoit sur cette partie de la Ville & aussi dehors, comme on peut le voir par un terrier de l'an 1559. Plus, haute moyenne & basse-Justice sous la dénomination de Prévôté. Le droit d'émolument que le Prieur avoit à Châtres fut reconnu en Parlement l'an 1312. Ce droit avoit lieu depuis le Samedi à une heure jusqu'à neuf ou None du Jeudi, & le Roi le reste du temps. Cette Seigneurie avoit été donnée aux Religieux de Saint-Maur en l'an 1107 par Simon, Comte d'Evreux. Les

Parl. Febr.

Chart. Latina.

Chanoines de Saint-Maur en firent échange avec Jean Camus de Saint-Bonnet, Seigneur de Châtres, par contrat du 6 Février 1612, & en contre-échange, ce Seigneur leur donna sept arpens de prés en la prairie de Châtres contigus à la chaussée avec seize cent livres en argent, & s'obligea pour lui & ses successeurs de leur payer quarante livres de rente fonciere non rachetable. Les Chanoines se réserverent toutefois les droits de Justice dans la Maison du Prieuré même, avec pouvoir de nommer telles personnes qu'ils jugeroient à propos pour l'y exercer.

Vers l'an 1625 les Religieux de ce Prieuré ou plutôt les Chanoines céderent entierement l'Eglise de saint Clement au Curé séculier, se réservant le droit de venir faire l'Office le jour de Pâques, Pentecôte, Toussaint, Noël, saint Clement & saint Ion, gardant les biens de la grange au Prieur, situés dans la Paroisse d'Avrainville & les arpens de prés mentionnés ci-dessus. Ils avoient promis de fournir un Prêtre qu'ils appelloient Souprieur, & qui avoit le premier pas au chœur après le Curé, officiant en son absence quoique le Vicaire fût présent, & pour lequel ils avoient bâti la maison qu'on appelle le Prieuré. Il y eut le 2 Novembre de la même année une Sentence du Bailliage qui régla les droits de Messieurs de Saint-Maur avec le Sieur Gilles Bosdelle, Curé. Des contestations survenues au sujet des offrandes & de la cire, firent obtenir les 4 Mai & 23 Août 1629 des Sentences du Châtelet de Paris qui adjugerent la moitié de la cire & des offrandes à chacune des Parties. Il y en eut une autre le 16 Juillet 1631 pour régler les droits honorifiques & la portion congrue. Le 14 Août 1643 un Arrêt du Parlement déclara

que le Sieur Curé auroit la premiere place à gauche, & les Chanoines à droite les jours qu'ils officieroient, la moitié des offrandes & 300 livres de portion congrue & 150 livres pour le Vicaire : & que le Prêtre qui dira la Messe les Dimanches & les Fêtes pour les Chanoines de Saint-Maur, à cause du Prieuré, & qui sera appellé Souprieur, aura la place au-dessus du Vicaire dans le choeur. Comme ce Souprieur voulut officier les Fêtes solemnelles à la place des Chanoines qui n'étoient pas présens, il y eut opposition de la part du Sieur Dupuy Curé, & Arrêt du Parlement le 15 Mai 1638 en faveur de ce Curé, & qui obligea les Chanoines à lui payer la portion congrue. Cependant le Chapitre ne se rendant pas, il se fit un accommodement le 20 Juillet 1691, par lequel les Chanoines céderent aux Curés tous les droits honorifiques dans l'Eglise, de faire l'Office les jours solemnels, & de lever la dixme à condition qu'ils seront déchargés de payer la portion congrue; depuis lequel temps les choses ont été en paix. L'acte de visite de cette Paroisse par l'Archidiacre en 1298, marque que le Prêtre avoit une certaine quantité de terres en vignes.

Code des Curés, T. 2. p. 368.

Tab. Ep.

Sur le territoire de la Paroisse de saint Clement étoit située une Léproserie du titre de saint Blaise, à quelque distance de la Ville au-delà de la porte d'Etampes. Le grand chemin qui passoit autrefois derriere la Chapelle, a été transporté un peu plus loin sur le devant. Il ne reste plus de cette Chapelle que le fond du sanctuaire & une petite maison auprès : les biens ont été réunis à l'Hôtel-Dieu de la Ville en vertu de Lettres-Patentes du mois de Juillet 1701. Elle est toutefois comprise au Rôle des Décimes sous le titre

de Maladerie Saint Blaise-lez-Châtres. C'est sans doute de cette Chapelle qu'à été transportée dans l'Eglise de saint Clement une ancienne tombe sur laquelle on lit : *Cy gist Monseigneur Jean Bonirace, Prêtre, Maître de la Maladerie des Ladres de Châtres sous Montlhery, qui trespassa l'an de grace mil* . . . . Le Cardinal de Noailles avoit permis le 17 Juillet 1709 à un Hermite de s'établir en ce lieu. *Reg. Archiep.*

Il y a dans la Ville un Hôtel-Dieu administré par des Sœurs habillées de noir, simplement associées & qui ne sont liées à aucun Ordre. C'est de nos jours qu'il a été rebâti & doté de nouveau, avec fondation d'un titre pour le Prêtre qui doit y dire la Messe quatre fois par semaine. M. le Marquis d'Arpajon y donna en 1721 la somme de trois mille livres selon l'acte dn 15 Janvier. Aussi les Lettres-Patentes du mois de Mai suivant, après avoir parlé de la jurisdiction spirituelle de l'Archevêque de Paris, marquent-elles que ce Seigneur en qualité de fondateur & bienfaicteur sera seul Administrateur honoraire & ses successeurs après lui ; elles ajoutent que le Bailli, le Lieutenant, le Procureur Fiscal & le Curé seront toujours les principaux Administrateurs, & qu'il sera par eux nommés trois Administrateurs parmi les principaux habitans, lesquels seront trois ans en exercice ; & qu'à l'égard des Filles ou Veuves qui auront soin des malades, elles seront choisies par les Administrateurs du premier rang, qui pourront les changer s'il est nécessaire. La Fête Patronale de la Chapelle & du titre est la Visitation de la sainte Vierge : & ensuite celle de S. Louis ; puisque dans le Rôle des Décimes du Diocèse elle est imposée sous le titre de Chapelle de la sainte Vierge & de saint Louis. On assura il y a soixante ans à M. l'Abbé Chastelain

L'érection est du 27 Oct. 1717. *Reg. Archiep.*

Reg. Archiep. 27 Oct. 1717.

Voyages manuscrit de M. Chastel.

lorsqu'il passa à Châtres, que cet Hôtel-Dieu étoit sous l'invocation de S. Eustache. L'ancien Hôpital ou Hôtel-Dieu existoit il y a au moins quatre cent ans, si la tombe qu'on voit aujourd'hui dans la Chapelle provient de l'ancienne ou de son cimetiere : en voici la teneur & l'époque :

Ici gist Pierre Bigot, Tainturier, qui trespassa le Mardi premier jour de Juing l'an mil CCC XXXIX. Et Parin son fuis trespassa le Lundi avant la saint Lucas, l'an Mil CCC & XL. Pe. pour eus.

Regist. Ep. Par.

Le 27 Octobre 1717 on érigea en l'Hôtel-Dieu de Châtres la Chapellenie de Notre-Dame & de saint Louis. On lui assigna 300 liv. de revenu.

Il y avoit autrefois à Châtres un Couvent de Filles de Sainte Catherine. On en voit quelques restes dans une maison qui fait l'angle de la grande rue & de la rue du clos; elles quitterent cette Ville dans le même temps que les Bénédictins. On tient aussi par tradition qu'il y avoit dans la rue Fontaine un autre Couvent de Filles qui sortirent de Châtres dans le temps des guerres civiles. Leur Maison est entierement détruite & changée, partie en jardin, partie en prés.

Trésor des Chart. Reg. 40. Piece 149.

Le Prieuré de Sainte-Catherine de la Couture de Paris, Ordre du Val des Ecoliers, fut gratifié en 1308 par le Roi Philippe-le-Bel d'un bien qu'il avoit à Châtres; sçavoir du four & du fourneau qui étoit sur le bord de la riviere. En 1363 Thomas de Châtres étoit Prieur de Sainte-Catherine de la Couture.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 898.

Les Ecrivains varient fort sur le nombre des habitans de la Paroisse de saint Clement de Châtres, c'est-à-dire, de ceux qui sont renfermés dans les murs, lesquels en sont

presque tous. Dans le Dénombrement de l'Election de Paris imprimée en 1709, on y compte 430 feux. Celui que le Sieur Doisy a donné au Public en 1745 n'y en marque que 318. Le Dictionnaire Géographique Universel de la France publié en 1726 y compte 1800 habitans, en y comprenant apparemment les enfans. Il y a trente ans on n'y comptoit que mille communians : maintenant cela va à 1500. Dans une visite d'Archidiacre de l'an 1298 le nombre des habitans fut déclaré être de 465.

La Léproserie ou Hermitage de S. Blaise n'est point le seul écart de la Paroisse de Saint-Clement, si l'on ne s'est point trompé dans les Registres de l'Archevêché lorsqu'en permettant le 19 Juillet 1597 au Sieur du Mouceau, Docteur & Conseiller au Parlement, & à ses freres, de faire célébrer dans leur Château d'Olainville, on a marqué qu'il étoit sur la Paroisse de Châtres.

SEIGNEURS ET SEIGNEURIE.

Le plus ancien Seigneur de Châtres dont nous ayons connoissance par les Historiens & par les titres, sont les Milon de Bray, pere & fils. Le pere vivoit au commencement du douziéme siécle sous le Roi Philippe I, & Milon de Bray le fils sous Louis-le-Gros (a). J'en parlerai plus au long en rapportant les événemens remarquables arrivés à Châtres. Il y eut dans le cours du même siécle un Gautier ou Gaucher de Châtres, dont une Boissiere est nommée au Car-

Suger in vitâ Ludov. VI. Duchêne T. 4.

(a) Peut-être est-il le même que Milon de Châtres nommé dans un titre du Prieuré de Longpont. On connoît aussi par le Cartulaire du même Prieuré, un Burchard de Châtres & son épouse Odeline, de qui relevoient des fiefs ; un Hinger de Châtres & sa femme Heremburge. Ce Cartulaire ne fixe point les années ; mais ces Seigneurs sont sûrement du XI ou du XII siécle. *Voyez le fol.* 811, 25.

Chart. Longip. fol. 23 & 40. tulaire de Longpont. Il eut pour fils Guillaume de Châtres, lequel ayant des dixmes à Athies-sur-Orge, en fit part à l'Eglise du Prieuré de Châtres. Ce même Guillaume avant que d'aller à Jérusalem donne au Prieuré *Ibid. fol. 53.* de Longpont la moitié d'un clos qu'il avoit au fauxbourg de Châtres. Pierre, Seigneur *Cod. Putean. MS. n. 635.* de Châtres, est mentionné dans le Catalogue des Nobles de la Châtellenie de Montlhery qui tenoient leur fief du Roi, & cela dans le treiziéme siécle. La même chose se trouve dans le Cartulaire de Philippe-Auguste. Il y est encore dit que ce Pierre de Châtres avoit eu par rachat ou par échange d'Anselme de Cheteinville le tiers de la Justice, voirie de Châtres qui est du fief du Roi. De plus il y est observé qu'il recevoit à Châtres un péage que son pere n'avoit jamais reçu, & qui appartenoit au Roi. Ce fut au sujet du même Pierre, Seigneur à Châtres, qu'il fut jugé *Reg. Parl. Om. SS. & Candel.* en Parlement l'an 1269, que le Bailli du lieu le laisseroit jouir du droit d'exploiter en haute-Justice comme il avoit fait, quoique sa charte d'association avec le Roi ne parlât que de voirie. On lit aussi au même manuscrit, que Thomas Chairmaige étoit un homme lige du Roi pour ce qu'il avoit à Châtres de la succession de son pere, & pour un fief que Jean de Châtres tenoit de lui : & qu'enfin Foulques de Leirs étoit un homme du Roi à cause des moulins de Châtres, & devoit la garde à Montlhery. Sur la fin du siécle suivant les Damoiselles de Varennes, Louis d'Attilly & Jacques Leclerc n'étoient Seigneurs que de la moitié de Châtres, le Roi l'étant du reste. Ces trois Seigneurs vendirent leur moitié à Jean, Seigneur de Montaigu, Vidame de Laon, moyennant trois mille écus d'or à la Couronne par contrat du 13 Décembre 1397.

Jean Malet le Graville succéda au Sieur de Montaigu vers le milieu du siécle suivant. Louis XI donna en 1471 à Louis Malet, Seigneur de Graville & de Marcouci, ce qu'il avoit de droits à Châtres, Justice, voirie, &c. (*a*). moyennant qu'il déchargeroit le domaine de Montlhery de pareille valeur. Les marques d'estime que ce Roi avoit pour lui se voient dans le contrat d'échange qui est du mois de Septembre. Ce fut par ce contrat qu'il devint Seigneur de la totalité de la Ville. Cet échange fut confirmée par Charles VIII dans les commencemens de son regne en faveur du même Louis de Graville, son Chambellan, qu'il fit depuis Amiral. Il est qualifié Seigneur de Châtres dans la Coutume de Paris de 1510. En 1514 le Roi adressa au Parlement des Lettres datées de Châtres le 5 Septembre pour sa prorogation. Ce fut par le mariage avec Marie de Balsac, que la ville de Châtres passa dans la Maison d'Entragues. Le 2 Septembre 1564 un Arrêt du Parlement donna main-levée au Sieur Balsac de la moitié des droits de hallage & minage sur les grains & sur le sel comme dépendant de la haute, moyenne & basse-Justice de Châtres à lui adjugée l'année précédente. Le 12 Avril 1575 Pierre de Balsac fit aveu au Roi de Châtres & de la Roüe, Seigneurie voisine de Montlhery & de Linas. En 1580 lors de la rédaction de la Coutume de Paris, le Procureur de Jean de Balsac, Seigneur de Châtres, remontra que la Châtellenie & Ville de Châtres n'est tenue ni sujette à la Châtellenie de Montlhery. Enfin Robert de Balsac, héritier pur & simple de Thomas de Balsac, la vendit

Mem. Cam. Comput.

Hist. des Gr. Offic. T. 7. p. 865.

Mem. Cam. Comput.

Reg. Parl.

Ibid.

Hist. des Gr. Offic. T. 2. p. 441.

Procès-verbal, p. 662.

(*a*) Les Comptes du Domaine de 1424, page 1434, prouvent que les droits qu'on appelloit *Les trois droitures de Chastres*, appartenoient au Roi.

au Sieur Camus de Saint-Bonnet le 2 Avril 1606, moyennant 35000 livres. Ce fut lui qui acheta le 6 Février 1612 des Chanoines de Saint-Maur, ce qui leur restoit de l'ancienne Seigneurie du Prieuré, tels qu'étoient des droits considérables dans le Marché. Il fut en difficulté quelques années après avec les habitans. Il fut maintenu par une Sentence des Requêtes du Palais du 4 Mars 1613, dans la possession & jouissance de se dire Seigneur Châtelain de Châtres avec tout droit de voirie, & même droit de travers par chaque charrette chargée qui passera, & non sur celles qui améneroient des marchandises pour être consommées & débitées à la Ville & au fauxbourg, ce qui fut confirmé par un Arrêt du Parlement de Bretagne en conséquence d'un renvoi du Conseil privé. Les héritiers de ce Seigneur vendirent la Terre de Châtres au Sieur Brodeau Du Candé, la somme de 72000 livres par contrat du 19 Septembre 1656. De son temps les Fermiers Généraux demanderent que tous les droits fussent réunis au Domaine. La Terre fut depuis saisie réellement sur lui & adjugée avec le droit de travers ou péage par Décret de la Cour du 18 Mai 1691 à M. Jean-Baptiste du Defend, Marquis de la Lande, moyennant 68000. Le Marquis & son fils en firent la vente par contrat du 15 Avril 1720. M. Louis, Marquis d'Arpajon, Lieutenant Général des Armées du Roi, Chevalier de la Toison d'Or & de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, moyennant 347000 liv. en principal & 5000 livres de pot de vin.

Châtres qui n'avoit d'abord eu que le titre de Seigneurie, & ensuite celui de Châtellenie, commença à être qualifié de Marquisat sous M. De la Lande, ce qui ne pouvoit venir que de ce que M. Du Defend portoit le

titre de Marquis; mais le nom fut converti en réalité sous M. le Marquis d'Arpajon. Après avoir rendu les foi & hommage au Roi le 26 Avril 1720, il obtint au mois d'Octobre suivant des Lettres-Patentes par lesquelles le Roi réunissoit les Terres & Seigneuries de Châtres, La Bretonniere, Saint-Germain & tous leurs fiefs, droits & revenus, & les érigeoit en Marquisat, sous le titre de Marquisat d'Arpajon, que la ville de Châtres porteroit à l'avenir. Et ces Lettres furent registrées le 12 Décembre suivant par le Parlement séant à Pontoise, & à la Chambre des Comptes le 19.

En 1741 M. le Comte de Noailles ayant épousé Mademoiselle Anne-Claude-Louise d'Arpajon, seule & unique héritiere du Marquis d'Arpajon, en est devenu Seigneur; & les mêmes droits & prérogatives qu'avoit la Maison d'Arpajon lui ont été accordés en vertu de son mariage. Cette Dame a été faite depuis quelques années Chevaliere de Malte.

Les droits de cette Terre consistent dans la haute moyenne & basse-Justice, Greffe, Tabellionage, Geole & Prisons, hallage, plaçage, mesurage, pied fourché, travers, péage dont le Roi jouit, poids, mesures, quilles, droits de censives, lots & ventes & amendes, Marché le Vendredi de chaque semaine, suivant les anciens Dénombremens; trois Foires, qui sont le 1 Mai, le 24 Août, & le 2 Octobre. Cette derniere n'existe plus: le dénombrement de M. le Marquis d'Arpajon met nommément le Jeudi absolu. Il y avoit eu en 1312, le Lundi avant la Chaire S. Pierre, un Arrêt qui portoit que le jour du marché de Châtres se remettroit du Vendredi au Jeudi s'il arrivoit une Fête solemnelle; & que néanmoins le droit de Coutume à ce jour de

Petit Livre blanc du Châtelet, f. 261.

Jeudi appartiendroit au Roi & non au Prieur; quoique tout le profit appartienne à ce Prieur depuis l'heure de Prime au Samedi jusqu'aux Nones du Jeudi de chaque semaine & au Roi le surplus. Mais que dans le cas de l'anticipation du Marché du Vendredi au Jeudi, le Prieur prendroit l'émolument à commencer de l'heure de Prime du Vendredi. Quant aux Foires, je n'en ai rien trouvé, sinon qu'il y eut une Foire franche établie à Châtres vers 1470 en faveur du Sieur de Graville alors Seigneur, & qu'en 1570 les Lettres-Patentes portant permission d'achever la clôture de cette Ville, disent que c'est en considération des trois Foires qui s'y tiennent & du Marché.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Au reste pour voir plus en détail les droits, privileges & prérogatives du Marquisat d'Arpajon, on peut consulter l'Arrêt du Parlement de Bretagne ci-dessus cité, qui fut rendu le 22 Décembre 1616 entre le Seigneur d'alors & les habitans.

On m'a fait observer qu'il y a cependant encore au dedans de la ville de Châtres quelques petits fiefs appartenans au Seigneur de la Norville. Sur quoi je puis faire remarquer qu'en effet dès le douziéme siécle la Dame de la Norville jointe à Robert de Repenti & Gaucher des Granges plaidoit contre le Prieur de Saint-Clement sur les droits de la Boucherie de Châtres.

Chr. Maurit. Ep. Par. in Chartul. S. Mauri.

La ville de Châtres dite Arpajon & sa Justice ayant toujours été administrée, par un Bailli, & la Prévôté du Prieuré par un Prieur: ces deux Justices ayant été réunies, il paroîtroit qu'il devroit y avoir en cette Ville un Bailli & un Prévôt. Mais l'Arrêt du 9 Juin 1563 a applani cette difficulté en ordonnant qu'il n'y auroit qu'un Bailli, un Lieutenant & un Procureur Fiscal pour l'administration

du Bailliage & de la Prévôté; ce qui s'eſt toujours exécuté depuis, les Juges prenant le titre de Bailli & Prévôt dans tous les actes & ſur les Regiſtres. Les appellations du Bailliage reſſortiſſent immédiatement au Bailliage & Siége Préſidial du Châtelet. Celles de la Prévôté du Prieuré reſſortiſſoient à la Prévôté de Montlhery. Mais le Sieur Brodeau du Candé, Seigneur de Châtres, obtint le 30 Juin 1673 des Lettres-Patentes par leſquelles, pour le ſoulagement des ſujets du Roi & éviter la multiplicité des Tribunaux, il fut ordonné que les Appellations de la Prévôté du Prieuré iroient nuement au Châtelet, ſauf l'indemnité des Officiers de Montlhery qui ſeroit réglée par le Parlement.

Quoiqu'il ſemble qu'il y eût eu à Châtres une clôture dés le douziéme ſiécle, néanmoins ce qui pourroit en faire douter, eſt que les habitans demanderent au Roi en 1530 permiſſion de faire clore leur Bourg; ce qui leur fut accordé par Lettres de François I expédiées à Angoulême au mois de Mai, & qui furent lues & publiées au Châtelet. Cette clôture n'avoit été faite qu'en partie. Les habitans deſirant l'achever, obtinrent de Charles IX au mois d'Avril 1570 des Lettres-Patentes par leſquelles, en conſidération des trois Foires de l'année & du Marché de chaque ſemaine, il leur étoit permis d'impoſer pour cela ſur eux-mêmes une levée juſqu'à la concurrence de 120 livres.

II. Vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 265.

ÉVENEMENS.

La ſituation de Châtres ſur un grand paſſage a pu occaſionner bien des événemens que les Hiſtoriens ne nous ont pas conſervés. En voici ſeulement quelques-uns que j'ai tirés des Ouvrages qui ſont parvenus juſqu'à nous. L'Abbé Suger raconte en ſa Vie de Louis-le-Gros, que Philippe, frere de ce Roi, qui

Duchêne, T. 4. p. 298. 299.

avoit eu de lui Montlhery & Mante, ent prit de lui tourner le dos, & qu'il fit allia avec Amaury de Montfort pour barrer le R depuis la Normandie jusqu'à Châtres, étoit de la Seigneurie de Montlhery, & l'e pêcher par ce moyen d'aller à Dreux. Po ce faire, on maria la fille d'Amaury av Hugues de Crecy & on lui donna Montlhe Hugues venoit pour en prendre possession, étoit déja à Châtres ville de cette Seigneuri *præfati honoris oppidum*, lorsque le Roi e approcha & l'empêcha d'y entrer. Là Milon de Bray, fils du grand Milon, s'avisa de se jetter aux genoux du Roi pour lui demander Châtres comme une Terre venant de ses ancêtres & lui appartenant par succession. Le Roi fit venir les bourgeois de Châtres & offrit de leur donner ce nouveau Seigneur. Ils en furent aussi réjouis, dit Suger, que si ce Prince avoit fait descendre les astres du Ciel pour les secourir. Aussi-tôt ils commanderent à Hugues de sortir, marquant qu'il y alloit de sa vie s'il restoit, ajoutant qu'ils étoient pour leur Seigneur naturel & le plus fort. Ainsi Hugues de Crecy fut obligé de s'enfuir honteusement.

Environ cent ans après dans le temps de la conspiration des Princes contre saint Louis & la Reine Blanche encore jeune, c'est-à-dire en 1227, le Roi se mit en chemin pour aller à Vendôme où le Duc de Bretagne & le Comte de la Marche avoient promis de lui faire satisfaction. Il vint jusqu'à Châtres; mais ayant appris que les rebelles faisoient avancer des troupes pour l'envelopper, il se retira à Montlhery.

Chronic. S. Dionys.

La premiere semaine de Septembre 1358, le Roi de Navarre étant abandonné des Parisiens, brûla, en allant à Melun, Châtres sous

Montlhery

Montlhery & autres lieux. En 1360 Edouard, Roi d'Angleterre, après avoir ravagé le Nivernois à son retour de Bourgogne, s'arrêta à cause de la Fête de Pâques entre Montlhery & Châtres, & se logea à Chantelou. Pendant la semaine de Pâques les habitans de Châtres avoient rempli de provisions l'Eglise de S. Clement, & y avoient retiré tous leurs effets: s'y étant munis de balistes, de frondes & autres instrumens, pour tenir bon contre les Anglois, ils en avoient muré les portes & les fenêtres, avoient fait tout autour un grand & large fossé, & s'y étoient retirés avec leurs femmes & leurs enfans: mais tous ces préparatifs leur furent inutiles & même très-funestes; les Anglois qui étoient placés au-dessus de la montagne sur le chemin de Paris avoient l'avantage de la supériorité & se préparoient à lancer des pierres sur cette Eglise avec leurs machines. Ce que voyant le Capitaine & quelques-uns des riches bourgeois, qui craignoient d'ailleurs pour eux, par rapport à l'usage des machines que le peuple avoit apportées dans l'Eglise & mises dans les guerites qui environnoient la Tour, ils se placerent dans une autre Tour plus forte & d'une plus grande résistance. Alors la Bourgeoisie se croyant en danger, & voyant que les autres les quittoient pour se mettre en plus grande sûreté, commença à les quereller & à les menacer qu'ils alloient se rendre aux Anglois. Le Capitaine & les premiers qui étoient avec lui craignant en effet que la Bourgeoisie ne se rendît, ce qui les auroit fait prendre, firent mettre le feu à l'Eglise par le dehors. La flamme gagna bien vîte le dedans, & s'étendit jusqu'au lieu où ce Capitaine étoit avec les siens, de sorte qu'en peu de temps toute l'Eglise fut brûlée avec les clo-

Continuatio Chronici de Nangis, T. 3. Spicileg. in-fol. pag. 126.

ches & la fleche de la tour couverte de plomb; & ce qui étoit plus déplorable, de douze cent personnes qui y étoient retirées tant hommes que femmes & enfans, il n'en réchappa que trois cent qui se sauverent en sautant ou en se coulant par des cordes, le reste ayant été étouffé. Encore ceux qui échapperent au feu trouvoient-ils autour de l'Eglise les Anglois qui se moquoient d'eux & leur disoient de ne s'en prendre qu'à eux-mêmes si tous leurs effets étoient brûlés, puis les tuoient inhumainement. Le Capitaine cependant qui étoit Gentilhomme, s'étant rendu aux Anglois fut épargné. L'Historien ajoute que cette Eglise étoit un bon Prieuré claustral, & qu'avec cela c'étoit la Paroisse de la Ville. Ce triste événement avoit été raconté en ces termes à cet Historien par un particulier de Châtres, de ceux qui s'étoient renfermés dans l'Eglise, & qui heureusement pour lui s'étoit sauvé à Paris. Cet Ecrivain étoit un Carme de la Place Maubert appellé Jean de Venette.

Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, T. 13. p. 520.

Trésor des Chart. Reg. 89. Piece 458.

Cette histoire se trouve confirmée à quelques circonstances près dans l'exposé juridique que fit alors au Roi Jean le Sieur Philippe de Villebon, Ecuyer, présent à ce siége & l'un des défenseurs de la Forteresse, qui n'étoit autre que l'Eglise Priorale & Paroissiale, Il dit qu'au bout de sept jours d'attaque faite par le moyen des pierres lancées par les machines, les habitans offrirent de composer avec un Chambellan du Roi d'Angleterre soit en argent soit en vivres, & que le Chambellan répondit que le Roi n'avoit besoin ni de l'un ni de l'autre, mais seulement de la Place. Le Capitaine fit les mêmes offres qui furent également refusés. Les habitans lassés, dirent au Sieur de Villebon qu'ils ne monteroient plus aux guérites pour défendre la Forteresse.

Lui prétendant qu'elle n'étoit pas assez endommagée pour ne pouvoir pas tenir encore, dit qu'il y mettroit plutôt le feu que de la rendre. Les gens du lieu qui étoient dans le bas, démolirent alors la clôture d'une porte à son insçu, ce qui fit que les Anglois y entrerent tuant tous ceux qu'ils pouvoient rencontrer. Le Sieur de Villebon ne voulant pas que les ennemis profitassent des munitions de vivres & se servissent de la Place pour inquiéter tous le voisinage, mit le feu à la couverture, ce qui fut cause que le plus grand nombre des habitans périrent par le feu ou par la fumée, ou de la main des Anglois. Le Sieur de Villebon après être resté sur les voûtes de la Tour jusqu'à minuit, à cause des ennemis qui l'attendoient, descendit & déboucha une porte qui donnoit sur les fossés qui environnoient l'Eglise, où ayant trouvé un homme qu'il prit pour un des Anglois, il le blessa à mort, tandis que c'étoit un des siens. Tel est le gros de l'exposé qu'il fit au Roi Jean pour obtenir sa grace, qui est datée de Paris au mois de Février 1360.

Lors de la fameuse bataille de Montlhery qui se donna le 16 Juillet 1465 entre l'armée du Roi Louis XI & celle du Duc de Bourgogne commandée par le Comte de Charolles, le Roi vint d'abord camper à Châtres, d'où il marcha avec son armée à Montlhery pour aller livrer bataille.

Six-vingt ans après, c'est-à-dire en 1591, la ville de Châtres fut surprise le jour de l'Epiphanie par les Royalistes qui avoient pris depuis peu Corbeil sur les Ligueurs. La vue du parti d'Henri IV, en s'emparant de Châtres, étoit uniquement d'en enlever les provisions pour servir à nourrir la garnison qu'il avoit mise dans Corbeil.

La Barre, Hist. de Corbeil, p. 267.

Dans le temps des guerres sur la fin de la minorité de Louis XIV en 1652, l'armée de ce Roi revenant de Bleneau par la Ferté-Alaiz campa à Châtres.

Hist. d'Etampes, pag. 269.

S. Germain.

Ce n'est que depuis qu'il y a eu des murs à Châtres, que la Paroisse de saint Germain a commencé à passer pour fauxbourg, c'est-à-dire bourg de dehors, bourg extérieur, *Forisburgum*, ainsi que s'expriment les anciens titres des grosses Villes où il y en a. On a vu plus haut que l'Eglise de saint Germain est la plus ancienne du lieu. Je ne répéterai point ce que j'ai dit de saint Corbinien. Il est vrai que le bâtiment qui subsiste aujourd'hui n'est pas celui que ce Saint fit construire : cependant on peut accorder à sa structure l'époque du dixiéme ou onziéme siécle, excepté le portail qui n'est que du douziéme ou du treiziéme.

Il y a dans cette Eglise plusieurs inscriptions sur des tombes du treiziéme siécle, mais presque toutes effacées. Il reste sur l'une d'entre elles qui est étroite vers les pieds ces mots assez lisibles : ANDRI JADIS CURE DE IGNI. En voici deux autres du quatorziéme siécle, en petites lettres gothiques :

Cy gist Damoiselle Jehanne Johannis . . . . Ville, Escuier Seigneur de Noroy, qui trespassa de ce siécle en l'autre le jour de la saint George l'an M. CCC cinquante-cinq. Priez pour li que Dieu mercy lui face. Elle est représentée avec un capuchon ou coëffure qui se termine un peu en pointe.

Cy gist noble homme Jehan de la Bretonniere, dict le Breton ; & est celui qui fortifia l'Oustel de la Bretonniere & trespassa l'an M. CCC IIIIxx & XIII le Merquedi VI jour de Mai.

Dieu en ait l'ame. Amen. Il eſt figuré en cotte de maille avec un chien ſous ſes pieds.

Dans la même Egliſe eſt inhumé le cœur de Henri Chabot, Duc de Rohan, mort en 1655 : le reſte de ſon corps étant aux Céleſtins de Paris.

La Dédicace de l'édifice tel qu'il eſt aujourd'hui, quoiqu'ancien, n'a été faite que le 24 Août 1503 par Jean, Evêque de Megare, commis par l'Archevêque de Paris.

Quoiqu'il ſoit sûr que la premiere Egliſe n'a pu être dédiée ſous l'invocation de ſaint Germain, Evêque d'Auxerre, ſans quelques reliques de ce Saint, on n'y en montre aucune aujourd'hui. Il faut ſe ſouvenir de ce que j'ai écrit ailleurs, que l'on conſervoit à Notre-Dame de Paris dans le tréſor des Eulogies qu'il avoit envoyé à ſainte Genevieve, & que les Evêques de Paris en tiroient des portions ſuivant le beſoin & ſelon leur dévotion. D'ailleurs comme S. Germain a paſſé au moins une fois par Orleans en s'en retournant dans ſon Diocèſe, après l'un de ſes voyages dans la Grande-Bretagne, il eſt très-probable que c'eſt de Paris qu'il y vint. Or il étoit en ſi grande vénération parmi tout le peuple, que dans tous les lieux où il s'étoit arrêté pour donner quelque inſtruction ou faire quelque miracle, on plantoit une croix en mémoire du fait, & à la place de ces croix furent conſtruits après ſa mort des oratoires ſous ſon invocation. Les habitans de Châtres étant ſur la grande route d'Orleans en érigerent un, de même que ceux d'Etampes, & enſuite ceux de Saclas. En ces ſortes de cas on ſe contentoit d'avoir pour reliques des linges qui euſſent été étendus pendant une nuit ſur le tombeau du Saint. Au défaut des reliques de ſaint Germain que l'éloignement des temps a

Sæc. III. Bened. p.

fait perdre, Jacques Lesguillon, Curé de cette Paroisse (a), & le Seigneur temporel ayant demandé en 1711 à l'Evêque & au Chapitre de Frisinge des reliques de saint Corbinien, en considération de ce qu'il étoit natif de la Paroisse même, en obtinrent la même année le 25 Août une vertebre du dos, une côte entiere, & une non entiere. M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, en ayant fait la reconnoissance le 16 Août 1712 & permis de les exposer, elles furent mises quelque temps en dépôt au Monastere de saint Eutrope situé sur cette Paroisse, ou ayant été enfermées par M. Dorsanne, Archidiacre de Josay & Chanoine de Paris, dans une châsse de bois doré, le 5 Novembre suivant elles furent transférées en l'Eglise de S. Germain, où le Dimanche d'après la grand'Messe fut célébrée par le même Archidiacre & la prédication sur le Saint faite par Dom Jerôme, Feuillant. La dévotion des peuples envers saint Corbinien devint alors si grande, qu'en 1713 le 4 Août M. de Noailles permit l'établissement d'une Confrérie de son nom en la même Eglise de saint Germain. Tous ces actes à commencer par la concession faite par Jean-François, Evêque de Frisinge, sont imprimés in-16. La châsse est conservée dans le mur derriere le grand-autel, de même que celle de saint Marcel à Notre-Dame de Paris. L'Evêque de Frisinge, non content d'avoir donné des reliques à l'Eglise de S. Germain de Châtres, établit aussi le Curé Chanoine

(a) Dans les pieces fournies de Frisinge aux Bollandistes, le Curé à qui l'Evêque de cette Ville s'étoit adressé pour sçavoir ce qu'on pensoit à Châtres du lieu natal de S. Corbinien, est appellé Bertrand Robiac de Callemont, & il est dit que ce fut lui qui dès l'an 1720 obtint du même Evêque des reliques de S. Corbinien, & les reçut en effet, *Bol. T. 3, Septemb. p. 280.*

Honoraire de la Cathédrale de Frisinge. On assure que les premiers Curés ainsi nommés portoient à leur Eglise l'habit des Chanoines de cette Cathédrale, & qu'encore tous les ans on envoie de Frisinge au Curé de S. Germain de Châtres un Almanach où sont les armoiries de chaque Chanoine & celles du Curé. Cette Cure au reste est à la nomination pure & simple de l'Archevêque de Paris, & Dom Mabillon s'est trompé lorsqu'il a écrit que l'Eglise est une dépendance de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés.

Pouillé du XIII siécle & autres.

Annal. Bened. Tom. 2. p. 37.

Le nombre des feux de cette Paroisse est fixé à 94 dans le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, & à 63 seulement dans celui que le Sieur Doisy a publié en 1745. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé entre ces deux temps, y marque 288 habitans.

Dict. Géogr. de la Fr. de l'an 1725.

Volant est un lieu près Châtres où l'on tient une Foire le Dimanche d'après la S. Fiacre.

Les écarts de la Paroisse de saint Germain sont Chanteloup, Seigneurie, & un petit hameau de sept ou huit maisons nommé La Folie, situé sur le chemin de Châtres à Montlhery, à main gauche. La Bretonniere, autre Seigneurie; les moulins de la Bosselle, de Falcon, & la Ferme des Cochets: de toutes ces dépendances il n'y a que Chanteloup & La Bretonniere qui soient mémorables. Je n'ai pu rien trouver sur Chanteloup avant le regne de Philippe-le-Long: mais il paroît que ce lieu étoit une des maisons de campagne du Roi Philippe-le-Bel son pere. L'indice que j'en ai est l'établissement d'une Maladerie dans ce même lieu sous le titre de Saint Eutrope, premier Evêque de Saintes & Martyr. La preuve de la grande dévotion de ce Roi & de Jeanne de Navarre son épouse

Necr. Eccl. Paris. XIII Sæc. in add. ad 5 Nov.

envers ce Saint, a passé du Nécrologe de l'Eglise de Paris jusques dans le Bréviaire au 30 Avril. Quoi qu'il en soit de l'origine de cette Chapelle, la terre & manoir de Chanteloup près Châtres fut donnée par Philippe-le-Long en vertu de Lettres datées de Vincennes le 20 Décembre 1316, à la Reine Jeanne de Bourgogne, outre son douaire; sans pouvoir révoquer ce don par ingratitude & avec garantie en cas d'évocation. Il reste quelques Ordonnances de Philippe de Valois qui sont datées de cette Maison de Chanteloup, entre autres celle du 5 Octobre 1343 concernant les changeurs & ouvriers placés sur le grand Pont de Paris. Il y en a aussi du Roi Jean donnée par le Chapitre de S. Vulfran d'Abbeville le 24 Novembre 1350. Ce Prince n'étant plus en état d'y venir pendant sa prison d'Angleterre, le Roi Edouard revenant en 1360 de Bourgogne & du pays de Nivernois qu'il avoit ravagé, se retira dans ce Château avec son fils aîné le Prince de Galle & le Duc de Lancastre, pour y passer les Fêtes de Pâques, dans lequel temps ses troupes qui étoient campées aux environs désolerent plusieurs Bourgs & Villages, entre auttes Orly, Montlhery & Longjumeau, ainsi que je le rapporte sur chacun de ces lieux.

Ordonn. des Rois, T. 1. Part. 1. fol. 81.

Ibid. T. 4. p. 7.

Ce Château étoit passé à la Comtesse de Flandres, sans que nous sachions de quelle maniere. Dans les Regiſtres du Parlement il est fait mention d'un accord entre le Prieur de Corbeil & le Concierge du Château & Fort de Chanteloup pour la Comtesse de Flandres. Celui-ci s'obligea à 6 liv. de rentes à prendre sur le moulin de Juvisi. Cet accord est du 11 Août 1362. Mais il est certain qu'en 1365 elle en fit la vente au Roi Charles V. Il est

Inv. de la Chambre des Comptes.

est encore sûr qu'il fut possédé par Jean, Duc de Berry. Ce qui est certain, c'est qu'en 1401 par Lettres datées de Paris au mois de Mai, Charles VI vu les bons services de Jean, Seigneur de Montaigu & de Marcoussis, Vidame de Laonnois, lui en donna la Garde & la Conciergerie, ainsi que Jean de Chante-Prime, Maître des Comptes, les tenoit auparavant; marquant expressément que de grace ce fief seroit joint à celui de Marcoussis. Et par d'autres titres des même mois & an, le même Roi qui sur la remise que son oncle le Duc de Berry lui en a faite à cause du peu de revenu, aussi-bien que du Moulin Foulcon qui est tombé en ruine, il donne le tout à ce même Jean de Montaigu, unissant l'un & l'autre à sa Seigneurie de Marcoucies. Après la disgrace de ce Seigneur Chanteloup alla en décadence. Le Roi Louis XI le donna en cet état à Louis de Graville son Chambellan, Sieur de Montaigu, avec le Parc, cens & rentes & la présentation à la Maladerie ou Aumône de Saint-Eutrope, sans en rien retenir que la foi & hommage, ressort & souveraineté; à la charge que le Sire de Montaigu & ses successeurs seroient tenus de nourrir pour le Roi une levriere & de la lui amener ou à ses successeurs, avec les levrons qu'elle aura fait quand il en sera requis. Les Lettres de ce don sont datées du Montil-lez-Tours au mois d'Avril 1472.

Trésor des Chartes. Volume 156. Piece 99 & 148.

Reg. Cam. Comput. & I. Volume des Bannieres du Châtelet, fol. 133.

Cette Terre étoit revenue à la Couronne dès avant l'an 1520, & elle servit au Roi François I à avoir à Paris la Maison des Tuileries. On s'étoit apperçu que l'air de cette Maison des Tuileries étoit bon, en ce que Madame Louise de Savoye, qui étoit malade au Palais des Tournelles proche saint Paul, à cause de l'infection de l'air procuré par les égouts, se porta mieux lorsqu'elle fut

Sauval. Antiq. de Paris, T 1 pag 79 & 601.

venue en cette Maison : François I l'eut de Nicolas de Neuville, Chevalier, Seigneur de Villeroy, Secretaire des Finances, & il lui donna en échange le 12 Février 1518 la Terre & Hôtel de Chanteloup. On trouve depuis ce temps-là que quoique cet Hôtel ne fût plus à la Couronne, le Roi Charles IX y fit quelque résidence au mois de Novembre 1568. Il reste un Edit qui est daté de ce lieu. Cinq ans après il y eut un acte de foi & hommage prêté à ce même Prince en sa Chambre des Comptes, par Nicolas de Neuville pour la même Terre relevant du Roi à cause du Château de Montlhery. L'acte est du 6 Décembre 1563. J'appréhende qu'on n'ait voulu dire Jean de Neuville, fils de Nicolas. Je trouve pourtant ailleurs que Nicolas de Neuville échangea sa Maison des Tuileries à Paris pour Chanteloup. Ce Jean de Neuville mourut en 1597 âgé de 70 ans & est inhumé à Saint Eutrope, étant apparemment décédé en son Hôtel de Chanteloup. Au moins il est certain qu'Henri Chabot, Duc de Rohan, Gouverneur du pays d'Anjou, y mourut le 27 Février 1655. Son cœur resta dans le lieu, & son corps fut porté aux Célestins de Paris. Peut-être que ce Château & cette Terre appartenoit encore alors à Cosme Savary, Marquis de Maulevrier que je trouve en avoir été Seigneur en 1638.

Tables de Blanchard, col. 948.

VIII. Vol. des Bannieres du Châtelet, f. 203.

Regist. du Dom.. mémoriaux des Comptes.

Livre de la Sacristie des Célestins.

Perm. de Chap. dom. 30 Sept.

La Seigneurie de Chanteloup étoit possédée en 1663 par M. le Marquis de Breves. Après lui elle passa au Sr Amelon, qui en jouissoit en 1693. M. Mallet, Conseiller au Parlement, l'acquit de lui, & maintenant elle est entre les mains de M. son fils, Jacques-François Mallet, Président en la Chambre des Comptes. Il y a eu en 1738 un Mémoire imprimé au sujet des droits de chasse qui étoient en litige entre lui & les Religieuses Dames du Fief de

Factum in-folio, Paris, Le Mercier 1738.

Saint Eutrope : & Arrêt en conséquence donné le 2 Septembre.

La dévotion particuliere du Roi Philippe-le-Bel & de la Reine son épouse envers Saint Eutrope, m'a fait conjecturer ci-dessus que la Chapelle sous son nom qui est à Chanteloup, a été fondée par eux & peut-être en même-temps que le Château ou Manoir qu'ils y avoient. On a vu aussi ci-dessus qu'au quinziéme siécle c'étoit une Maladerie ou Aumône, c'est à-dire Hôpital, dont la présentation étoit attachée au Seigneur de la Terre de Chanteloup. Je n'ai point trouvé par quelles personnes l'Hôpital étoit administré avant le regne de Louis XII. Ce Prince le donna par Lettres du 14 Avril 1504 aux Sœurs Grises Hospitalieres du Tiers-Ordre, à condition que le nombre des Religieuses qui devoient y demeurer seroit limité par l'Evêque de Paris. On en tira depuis quelques-unes pour le Monastere de Saint Nicolas de Melun. Il est sûr que la même année 1504 le 2 Juin l'Evêque de Paris nomma un Administrateur de cet Hôpital de Saint Eutrope. Quelques-uns assurent que cet Hôpital avoit été rétabli par les soins de l'Amiral de Graville, qui y introduisit les Religieuses Sœurettes pour le secours des Malades, & qu'il fut accru & augmenté par les libéralités de M. de Neuville, devenu en 1518 Seigneur de Chanteloup. Il est certain que pour supplément de fondation il leur donna 200 livres de rente.

Pag.

Pag.

Pouillé manuscrit de Sens.

Regist. Ep. Par.

Factum de 1738.

Dans certains Registres du Parlement on lit que les bois de Gaillon & de la Baguette furent cédés au Roi pour les Religieuses de Saint Eutrope-lez-Chartres en échange des bois brûlés, par contrat ratifié au mois de Février 1580. En 1597 le Seigneur de Chanteloup fut inhumé dans l'Eglise de ce petit

Regist. Consilii Parlam. T. 41 pag. 3. fol. 307 ad 8 Januar. 1581.

Monastere, où il est représenté avec sa femme en marbre blanc à genoux : on y lit cette épitaphe :

Cy gist Messire Jehan de Neuville, Chevalier, Seigneur de Chanteloup, Bouconvillier, Hardeville, Cresnes, La Grange sur Villeconin, & Villarceau, Conseiller Maître-d'Hôtel du Roi, Bailli de Chaumont & Magny ; qui trépassa le 22 Décembre 1397 le 70 de son âge.

Et Dame Genevieve Allard sa femme qui trépassa le . . .

Il paroît que les Religieuses qui occupoient cette Maison étoient en grande réputation sous le regne de Louis XIII, puisque l'Archevêque de Sens en demanda pour mettre à S. Nicolas de Melun. Un Arrêt du Conseil Privé de l'an 1638 lui permit d'y en faire transférer trois. Les Religieuses Annonciades ont été depuis introduites dans ce Monastere de Saint Eutrope. L'Abbé Chastelain les appelle les Religieuses des dix Vertus, & dit qu'on leur donne aussi le nom d'Ancelles. Le Cardinal de Noailles leur permit le 9 Juin 1700 de porter au col un ruban bleu céleste qui supporte une médaille pendante sur la poitrine.

Pouillé MS. de Sens.

Voyages manuscrits de l'an 1690.

Dans la basse-cour il y a un Hôpital pour les hydropiques de l'un & de l'autre sexe qui y sont sustentés pendant leur neuvaine, & un cimetiere pour enterrer ceux qui y meurent.

J'avois cru pendant un temps, que cette Eglise de Saint Eutrope de Chanteloup étoit ce qui avoit fait naître dans l'esprit de ceux qui ont rédigé le Pouillé de Paris au dernier siécle une erreur de nom & de lieu ; & que le mot de Chanteloup leur a fait croire qu'il falloit lire Château de Louan, ensorte qu'ils

auroient placé en conséquence une Chapelle de Saint Eutrope dans ce Château de Louan : mais j'ai trouvé depuis, que véritablement il ne faut pas confondre S. Eutrope du Château de Louan avec S. Eutrope de Chanteloup. Voyez Louan.

L'Abbé de Marolles a fait entrer dans ses Mémoires imprimés en 1656 une petite description du jardin de Chanteloup tel qu'il étoit en 1611. Page 16.

Schroterus dont on a une espece d'Itineraire imprimé en 1626 in-8°. n'a pas oublié Chanteloup. Il dit que les jardins de ce Château étoient les plus beaux du monde ; qu'on y voyoit des figures de toutes sortes représentées par les arbres & les arbrisseaux ; que sur une grande piece d'eau on avoit représenté par l'arrangement des terres & la distribution des eaux, le Golfe de Venise, & Venise même.

Un inconnu du dernier siécle qui ne s'est désigné que par ces cinq lettres initiales L. B. L. S. M. avoit fait imprimer dès l'an 1587 une piece latine de plus de six cent vers hexametres intitulé *Cantilupum*, pour célébrer pareillement les beautés de ce lieu ; elle débute ainsi :

Quæ fortunatos Dryadesque & Naïades agros
Cantilupi colitis gratari sæpé cupivi
Deliciis vestris . . . . .

Dans la nouvelle édition du Glossaire de Du Cange, il est fait mention de Chanteloup du Diocèse de Paris, parmi les Maisons Royales : mais on s'est trompé en croyant que c'est le petit village de Chanteloup situé entre Lagny & Tournan.

La Terre de Chanteloup est possédée maintenant par M. Jacques-François Mallet, Pré-

sident en la Chambre des Comptes: les Religieuses en ont aussi une partie.

Il ne me reste plus qu'à parler de la Bretonniere, hameau de la Paroisse de Saint Germain de Châtres, qui fait si bien partie aujourd'hui du Marquisat d'Arpajon, qu'on l'appelle Arpajon-le-Château. Il y a effectivement en ce lieu un ancien Château enfermé dans un parc. La tradition du pays est qu'il fut bâti par les ordres de la Reine Blanche, mere de S. Louis, & l'on tient qu'elle fit construire la Tour & le Donjon pour y faire enfermer les blasphémateurs. On y voit un cachot qui paroît être en forme d'oubliettes, en ce qu'il est fermé par-dessus par une grosse pierre, & l'on dit qu'auprès de ce lieu est une cave dont on voit en effet les soupiraux, mais dont on ignore l'entrée. Toutes observations qui servent à prouver que l'on a eu intention de fortifier cette Maison & d'en faire une espece de Fort. Ainsi ce qui se lit sur une tombe de l'Eglise de Saint Germain doit servir à détromper ceux qui attribuent ces bâtimens à la Reine Blanche. Les fortifications n'ont été faites que par Jean le Breton qui en étoit Seigneur, & qui après avoir donné son nom à cet Hôtel de la même maniere qu'il y en a une infinité dans l'Anjou, est mort en 1393. Je le crois être le même que cet Ecuyer dit Breton de la Bretonniere à l'an 1378, à l'occasion des bois qu'il avoit, situés sur Marcoucies en tirant vers Montlhery, & qui y touchoient, qui furent donnés pour fondation au Prieuré de Sainte Catherine-du-Val à Paris. Il est vrai cependant qu'avant ce Jean le Breton il existoit déja un Hôtel dans ce lieu; il n'en est point le premier auteur, il ne fit que le fortifier. Le Pere Basile Fleureau, en son Histoire d'Etampes, dit qu'il a

Page

Trésor des Chart. Reg. 114. Piece 138.

Hist. d'Etampes, pag. 56.

vu au Chapitre de l'Abbaye de Morigny la tombe d'un Seigneur de la Bretonniere près Châtres, qui est figuré dessus armé l'épée au côté, l'écusson de ses armes sur sa cuisse qui est burellé de dix pieces, & une autre de Madame Blanche sa femme qui mourut en 1333 la veille de Saint Martin d'hiver. J'ai vu ce Chapitre encore subsistant en 1744, mais sans y trouver qu'une seule tombe sur laquelle même il n'y a jamais rien eu d'écrit. Ce Seigneur inhumé en ce lieu doit être un le Breton, pere de celui qui est inhumé à Saint Germain de Châtres, & ce qu'on a dit de la Reine Blanche est l'effet de la confusion qu'on a faite de Blanche, Dame du hameau de Saint Germain, avec cette pieuse Reine.

La Chapelle qui est dans l'avant-cour du Château de la Bretonniere, est une annexe ou dépendance de Saint Germain. On la croit aussi ancienne que le Château. Cependant telle que je l'ai vue, elle n'a que deux à trois cent ans. Le Curé y fait dire la Messe pour les habitans tous les Dimanches & Fêtes, (celle de Pâques exceptée). Elle est sous le titre de Saint Louis. Elle fut dédiée en effet le jour de la Fête de ce Saint l'an 1503 par Jean, Evêque de Megare, qui y donna la tonsure; le tout de la permission du Vicaire Général de l'Evêque de Paris. Il y a aussi un cimetiere. Pierre le Prince, Contrôleur de la Chambre aux deniers (a) devint Seigneur de ce lieu vers l'an 1475. Le Roi Louis XI accorda la haute, moyenne & basse-Justice en ses Terres de la Bretonniere, de la Norville,

Regist. Ep. Par.

Memor. Cam. Comput. à 1473 ad 1478.

(a) Sauval produit le compte de Recette de reliefs qui le qualifie ainsi, & où il est dit que les fiefs de la Bretonniere, Norville & le Couldray-Liziard qu'il acquit, mouvoient de Montlhery. *Antiq. de Paris*, T. 3. p. 422.

Mondonville, La Brische & Guillerville, moyennant qu'il le quittoit de 60 liv. parisis qu'il avoit sur la recette de Montlhery. Il est inhumé dans cette Chapelle. Voici ce qu'on lit sur sa tombe;

Cy gist Noble homme Mre Pierre Le Prince, en son vivant Escuier, Maistre-d'Hôtel du Roi . . . . & Seigneur de la Brethonniere, Mondonville, La Noirville, La Briche & Guillerville, qui trépassa le XXV jour d'Avril Mil Vc & V.

Cy gist Noble Damoiselle Petronille Brichanteau, femme dudit Escuier, laquelle trépassa l'an Mil Vc le X Juillet. Priez pour eux.

Le Château de la Bretonniere a été entierement démoli en 1750. Cette Terre produit au Seigneur 1800 livres de rente.

Royaume de France, in-4°. an. 1745. p. 183.

Le Sieur Doisy dans sa Description du Royaume de France, marque à Arpajon-le-Château, ci-devant la Bretonniere, une Foire de bestiaux le 14 Septembre. On trouve en effet dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes depuis 147 jusqu'à 147 que Louis XI accorda à Pierre le Prince, Contrôleur de la Chambre aux deniers, un Marché par semaine & une Foire par an à la Bretonniere.

Depuis l'érection de Châtres en Marquisat d'Arpajon, il y a eu un plan de cette Ville gravé séparément avec ses environs, dans lequel on y apperçoit cinq Portes, qui sont la Porte de Paris, celle de Saint Germain, celle de Saint Denis qui mene à la Norville, celle de Corbeil, celle d'Etampes & celle de Maurant qui conduit à Olinville: le nom de cette derniere auroit-il quelque rapport avec les anciens Moines de Saint Maur possesseurs du Prieuré? Je n'ai rien apperçu dans ce plan

dont je n'aie parlé ci-dessus, si ce n'est un clos situé entre la riviere d'Orge & le chemin d'Uly appellé Mancarpie, au couchant de la Ville.

Nous ne connoissons que trois Auteurs que Châtres puisse revendiquer : un pour en être natif, & les deux autres pour avoir été Curés de l'une des deux Cures. Le premier est Guy de Châtres, qui se fit Religieux de Saint Denis vers le commencement du quatorziéme siécle. Il entreprit un Ouvrage sous le nom de *Sanctilogium*, qu'il acheva pendant qu'il gouverna le Monastere en qualité d'Abbé : c'est un Recueil d'Actes de Saints avec un Martyrologe. Il y en a une copie à l'Abbaye de Saint Victor de Paris. Ce Recueil antérieur aux guerres des Anglois & Navarrois, & à celles des Huguenots, nous a transmis certaines légendes curieuses & instructives. Après avoir été Abbé durant dix-huit ans, il se démit de sa dignité en 1343 & mourut en 1350. Son épitaphe étoit ainsi à S. Denis :

Histoire de l'Abb. de S. Denis.

Hist. de S. Denis, pag. 574.

Flos regimen morum, fons, regula, forma bonorum
Religiosorum decus & speculum Monachorum
Sub lamina tegitur presenti qua sepelitur
Guydo de Castris Abbas qui vivat in astris.

L'autre Ecrivain est M. Duduel, Prêtre de l'Oratoire & Curé de Saint Clement, qui fut ensuite Grand-Pénitencier d'Arras. On a de lui la Conversion du Pécheur imprimée chez Desprez en 1680 ; & les Entretiens de l'Abbé Jean avec le Prêtre Eusebe imprimés à Lyon en 1727. Le troisiéme aussi Prêtre de l'Oratoire & Curé de Saint Clement, est Germain Dupuy, grand Prédicateur, qui fut depuis Archidiacre & Théologal de Luçon. On a de lui plusieurs Opuscules principalement en

poésie. On peut en voir le détail dans le Supplément de Moreri. Il mourut en 1713 plus que septuagénaire.

Sauval, T. 3. p. 422 & 439.

¶ Il doit y avoir près Châtres un lieu appellé le Coudray-Lisiard. En 1460 Jacques Olivier étoit Seigneur de ce lieu, Pierre le Prince en 1475, Simon Allegrin en 1480.

SAINT-ION *ou* SAINT-YON.

Baillet, vie de S. Ion, 5 Août.

C'EST ici l'un de ces lieux bâtis sur des éminences, & dont les origines sont enveloppées de traditions fabuleuses qu'il faut tâcher de démêler d'avec la vérité. On débite assez communément, que l'ancien nom de ce lieu avant qu'il s'appellât *Saint-Ion* étoit *Haute-feuille*, & que c'étoit une Ville (*a*). Le premier se dit sans fondement : à l'égard du second il y a maniere de l'entendre.

Premierement aucuns titres, aucunes inscriptions n'ont donné à la montagne de Saint,

(*a*) Baillet a parlé d'après le Poëte qui offrit vers l'an 1660 à M. Guillaume de Lamoignon une piece imprimée sur le Mont-Couronne, où on lit une strophe qui commence ainsi :

En la ville de Hautefeuille
Un Saint Gregeois de nation,
Le nom duquel fut Yon,
Opéra pour un Dieu merveille, &c.

Je soupçonne que les rimeurs d'il y a cinq ou six cent ans voyant Torfou qui est contigu à Saint-Ion, quelquefois nommé *Tol folium*, auront inventé un Hautefeuille pour rimer avec Torfeuille. Je crois aussi que tout ce qu'on a débité sur les Gannes ou Ganelon, relativement à la Montagne de Saint-Yon, a été imaginé sur ce que plusieurs Seigneurs de cette Forteresse ont eu le nom de *Paganus*, dont par apocope on a fait Gane.

Ion le nom d'*Altifolium*, qui n'auroit pas manqué de ſe trouver dans quelqu'une des vies du ſaint Martyr Ion, s'il avoit été connu lorſqu'on les a compoſées. Il y a d'autant plus lieu de s'en défier, que, ſelon les apparences, cette tradition ne peut venir que de ceux qui ont trouvé dans nos vieux Romanciers quelque mention du Château d'un Seigneur de Hautefeuille, Chef de la famille de Ganelon, dont ces Ecrivains fabuleux font d'horribles peintures & ſur lequel ils débitent des contes extravagants.

Secondement, qu'il y ait eu une Ville ſur cette montagne ; ſi, pour le prouver, on ſe contentoit d'alléguer que ce lieu eſt qualifié de *Ville* dans des titres françois de deux ou trois cent ans ou davantage, cela ſeroit inutile, parce qu'alors par *Ville* on entendoit *Village* comme dérivé de *Villa :* mais l'indice le plus aſſuré ſeroient les portes qu'on y voit encore, les veſtiges des rues qui ſubſiſtent, avec l'amas de ruines des maiſons. Encore peut-on répondre à cela que c'étoit ſeulement une fortereſſe dans laquelle il y avoit pluſieurs logemens. Le Royaume eſt plein de reſtes de ces anciens Châteaux ſitués ſur des montagnes, dans leſquels il y avoit pluſieurs logis & maiſons pour réfugier les effets des vaſſaux des Seigneurs en temps de guerre, & même pour les y loger ordinairement afin qu'ils euſſent ſoin d'apporter & d'entretenir toutes ſortes de proviſions dans ces lieux élevés pour l'utilité des Seigneurs & des gens de leur ſuite, du Clergé même, s'il y en avoit d'établi dans ces lieux comme cela arrivoit ſouvent.

Ainſi en nous bornant à ce qui eſt de plus certain, contentons-nous de ſçavoir que la montagne de Saint-Ion n'eſt devenue célebre

que depuis le martyre d'un des Ouvriers Evangéliques nommé *Æonius*, qui vivoit au troisiéme siécle de Jesus-Christ : que comme c'est le lieu où il fut inhumé, la dévotion des premiers Fideles du pays de Châtres y éleva un monument au vrai Dieu, où par la suite, il se fit un concours qui donna naissance à un Village aux endroits les plus commodes de la montagne ; que ces habitations éparses ayant appartenu à quelque riche Chevalier, elles furent réunies par la suite sur le haut du mont, afin que ses vassaux fussent à l'abri des courses des Barbares. Les Auteurs du Martyrologe de Paris imprimé en 1727, assurent que l'ancien nom de cette montagne étoit *Ceber* dont on avoit fait *Ciabre* en langage vulgaire ; & ils ont mis nettement le natalice de ce Saint *In Monte Cebro* qu'ils ont traduit par le Mont Ciabre dans leur Table (*a*). Ce fut le concours au tombeau du Saint avant que ses reliques en fussent enlevées & portées ailleurs, qui donna à la montagne le nom du Saint qui lui est resté. M. Baillet raconte les choses un peu autrement qu'elles ne sont ci-dessus : mais comme il a reconnu le peu de fond qu'il y a

Martyrol. Paris. 5 August.

(*a*) Henri le Maire, Docteur, fit imprimer in-16 une Vie de ce Saint, qui est appellé le lieu du martyre de Sainr Yon, *Castrolium in monte valdè celebri & eminenti.* Cependant sur la fin on y lit que *Castrolium* est Châtres. Le P. Giry, Minime, confondant *Castrolium* avec *Christolium*, dit que ce fut à Creteil que le Saint fut mis à mort. M. de Valois, *Notit. Gall pag.* 420, voudroit nous insinuer qu'Usuard dans son Martyrologe le fait mourir à Corbeil : mais ce qu'on lit dans l'édition de ce Martyrologe par Molanus n'est pas d'Usuard ; c'est d'une des additions qui y ont été faites. Ainsi M. Baillet a eu raison de dire qu'Usuard, quoiqu'écrivant à Paris, n'a point parlé de ce Saint. On sera bien aise d'apprendre ici en passant que Saint Yon est aussi Patron de l'Eglise de Lezigny en Brie, Diocèse de Paris.

à faire sur le détail des actes qu'on produit de ce Saint ; le parti le plus assuré paroît être de dire qu'il avoit été martyrisé dans le voisinage du chef-lieu du pays de Châtres, lequel constamment étoit sur la route militaire d'Orleans à Lutece, & que son corps fut inhumé plus probablement sur la montagne qui étoit vers le couchant, puisque c'est-là que commença son culte & non à Châtres, c'est-à-dire dans un lieu du territoire de Châtres, & non dans le chef-lieu même.

Ce lieu particulier est, comme j'ai déja dit, une montagne assez élevée, à une lieue & demie de distance de Châtres vers le couchant, & à huit ou neuf de Paris sur la droite du chemin qui conduit à Orleans. Cette montagne est escarpée presque également de tous les côtés ; ce qui rendoit les approches du dessus plus difficiles que ceux du Château de Montlhery. Etant sablonneuse, elle n'est pas des mieux cultivées; on y voit seulement quelques petits bois & beaucoup de broussailles. La Forteresse bâtie par les anciens Seigneurs étoit tout au haut de la montagne : on y apperçoit encore quelques traces de fossés. Les trois Portes sont aussi assez visibles ; l'une qui regarde le nord & s'appelle la Porte de Paris ; celle qui est du côté du sud-est, la Porte de la Folie ; la troisiéme qui est vers l'occident & qui regarde le village du Breuil, se nomme la Porte de Bourdeaux, à cause des maisonnettes de jonc ou des joncs même que la petite riviere arrosoit dans le bas. De toutes les maisons qui étoient autrefois renfermées dans cette Forteresse, il ne reste plus que le presbytere avec l'Eglise Paroissiale. Les habitans de la Paroisse sont répandus dans les différens hameaux, qui sont Feugeres, Les Conardieres, Dampierre, Launay, la

Maiſon de la Magdeleine, & la Ferme de Moret. Le tout formoit en 1709 le nombre de 42 feux ſuivant le Dénombrement publié alors, & maintenant 46 ſelon celui que le Sieur Doiſy a mis au jour en 1745. Le Dictionnaire Univerſel de la France imprimé en 1726 y comptoit 219 habitans.

Les anciens Seigneurs de ce lieu ne ſe contentant point de l'Oratoire bâti ſur le tombeau de Saint-Ion, qui ſervoit de Paroiſſe, firent conſtruire dans le même endroit un Prieuré où ils placerent des Religieux de la Charité-ſur-Loire, de l'Ordre de Cluny. On ne ſçait pas poſitivement en quel temps ils firent cette fondation : elle ne peut pas être plus ancienne que celle du Prieuré de la Charité qui fut fondé au Diocèſe d'Auxerre, vers l'an 1060, environ dans le même-temps que celui de Longpont ſous Montlhery. Elle ne peut pas non plus être poſtérieure au regne de Louis-le-Gros, parce qu'on eſt sûr que ſous ce regne il s'éleva un différend entre les Moines de Morigny-lez-Etampes & ceux de Saint-Ion, ſur ce que les premiers ayant enlevé à ceux de Morigny une rente de ſept ſols, pour la reſtitution de laquelle il fut beſoin de la médiation d'Henri, Prieur de Longpont, & de celle de Payen, Seigneur de Saint-Ion.

Chron. Mauriniac. Duchêne, T. 4. p. 363.

L'Egliſe que l'on voit aujourd'hui à Saint-Ion & dont ce ſaint Martyr eſt le titulaire, n'eſt ni l'ancienne Egliſe Priorale ni l'ancienne Paroiſſiale. C'eſt un bâtiment du dernier ſiécle conſtruit des débris des anciens, & de fort petite étendue. Dans le temps que Du Breul écrivoit on y voyoit encore au chœur deux tombes, dont l'une étoit effacée de vétuſté : ſur l'autre étoit figuré un homme armé à l'antique tenant de la droite une épée

Antiq. de Paris & du Dioc. edit de 1639. p. 867.

& de la gauche ſon bouclier, & à l'entour de cette tombe ſe liſoit cette épitaphe qui étoit en gothique majuſcule: *Cy giſt Philippes Sire de Sainct-Yon jadis Sire de ceſte Ville, qui treſpaſſa l'an de grace M CC IIII xx & XIII le Mercredi après la Sainct Barthelemi au mois d'Aouſt. Priez pour ....* Il reſtoit auſſi alors dans une petite Chapelle ruineuſe à droite du chœur une tombe fort ancienne, ſur laquelle on voyoit des têtes de gros clous; ce qui avoit fait croire au peuple qu'elle couvroit le corps d'une Dame iſſue des Seigneurs de Saint-Yon, épouſe du Sire de Gannes, que ſon mari auroit fait enfermer dans un tonneau plein de clous, puis jetter du haut de la montagne. Du Breul ſe mocque avec raiſon de cette fable, & croit que ces clous étoient pour la conſervation de l'écriture en empêchant qu'on ne marchât deſſus: mais c'eſt plutôt parce que ſur la tombe de pierre il y avoit une autre tombe de cuivre attachée à la pierre par le moyen de ces clous. Le cuivre a été enlevé du temps des guerres, & les clous ſont reſtés: c'eſt dont on a une infinité d'exemples. L'Abbé Chaſtelain écrit qu'il vit en 1703 dans la même Egliſe l'épitaphe d'un Curé nommé Robert d'Etrechy, mort âgé de 81 ans en 1686. On dit qu'il avoit été Subſtitut du Procureur Général.

Il ne reſte donc plus dans cette Egliſe que les tombes des deux Prieurs du lieu: & la maniere dont elles ſont placées fait voir qu'elle ont été remuées & tranſpoſées. On lit ſur l'une cette inſcription gravée en lettres gothiques capitales: *Anno Domini M. CC LXXII .... tis Virginis Marie Obiit Guido de Brueria qui Prioratum iſtum tenuit honeſtè XXVI annis. Ejus anima cum Chriſto requieſcat in pace. Amen.*

Au milieu de la tombe est une grande croix composée de quatre croix.

Sur une autre tombe qui est gravée de mêmes caracteres, il ne reste de lisibles que ces mots ci :

Anno Domini M. CCC decimo . . . . .

Prior istius loci qui tenuit Prioratum . . . .

Anima . . . .

On voit dans cette Eglise une Chapelle de la sainte Vierge qui passe pour la Chapelle Priorale. C'est tout ce qu'il y a en mémoire du Monastere qui y a existé, n'y restant aucune marque des anciens lieux réguliers. J'ai trouvé à l'an 1505 dans les Registres de l'Evêché *Collatio SS. Trinitatis de Sancto Ionio de presentatione Prioris*, sans qu'il soit spécifié si c'est le titre de la Cure ou d'une simple Chapelle. La nef de cette Eglise a été rebâtie l'an 1693 aux dépens de la Fabrique.

Regist. Ep. Par. 6 Aug.

Du temps que l'ancienne Eglise subsistoit, on y conservoit au-dessus du grand-autel dans une niche une châsse où l'on croyoit que le corps de saint Ion étoit renfermé. Comme on avoit à Corbeil la même prétention dans l'Eglise de Notre-Dame, l'Evêque de Paris, Foulques de Chanac, voulut voir le contenu de ces deux châsses. Il commença par celle de ce Prieuré le Mercredi veille de l'Ascension 1343, & lorsqu'elle eut été descendue & ouverte en présence de Frere Guillaume, Prieur du lieu, & de Noble Guy de Richebourg, Damoiseau de la Terre en partie, des Marguilliers & du peuple, l'Evêque n'y trouva qu'un peu de reliques de saint Ion & beaucoup d'autres de divers Saints & Saintes avec des autentiques de ses prédécesseurs, & autres personnes illustres. On voit par-là qu'il

y avoit déja fort long-temps que le gros de ces reliques avoit été réfugié ailleurs, comme à Châtres & à Corbeil. Il faut voir ce que j'en dis en parlant de ces lieux. Au reste cette châsse a disparu dans les guerres arrivées depuis l'an 1343, & il n'est revenu à cette Eglise de reliques de saint Ion qu'un petit fragment dont lui a fait présent l'an 1745 un Prêtre qui l'avoit eu de l'Eglise de saint Clement de Châtres, & que M. Collin de Murcy, Conseiller Honoraire de la Cour des Monnoies, a fait enchâsser.

Proche la Maison de la Magdeleine au bas de Saint-Ion, est une piece de terre couverte d'arbres appellée le Cimetiere, parce que c'étoit celui de la Paroisse avant la destruction de la Forteresse & du Bourg. Au moins étoit-ce celui de la Léproserie de la Magdeleine marquée dans les Pouillés du quinziéme & seiziéme siécle de 1626 & 1648. Le dernier Pouillé assure de même que celui du quinziéme siécle, que la Chapelle de cette Léproserie étoit à la nomination du Prieur du lieu. J'en ai vu une nomination en date du 16 Juillet 1472. Le Registre des Visites des Léproseries faites en 1351 nous apprend que trois Villages du Diocèse de Paris avoient droit d'y mettre leur malades; sçavoir Boissy sous Saint-Ion, Saint-Ion, & Saint-Sulpice de Favieres. Les dix autres lieux étoient du Diocèse de Chartres & dans le voisinage. Cet Hôpital avoit des prés à Villerette, & dans un canton appellé Orgette.

Reg. Visit. fol. 48.

Le Pouillé de Paris écrit au treiziéme siécle, dit que la Cure de Saint-Ion est à la nomination de la Charité *De Caritate*, par où apparemment il faut entendre le Prieur du lieu qui étoit Moine de la Charité. On ne sçait pas de quel Evêque de Paris les Reli-

gieux avoient obtenu cette Cure. Les Pouillés du quinziéme & du seiziéme siécle, ceux de 1626 & 1648 s'accordent tous à dire qu'elle est à la présentation du Prieur du lieu. Le Prieuré est aussi mentionné au même Pouillé également sous le nom de *Sanctus Ionius*, mais il est mis avec les autres sous le Doyenné de Longjumeau, qui étoit alors Doyenné pour les Communautés.

Il seroit facile de former une suite des Seigneurs de Saint-Ion depuis leur origine, si tous les siécles fournissoient comme le douziéme & le treiziéme. Le plus ancien que nous trouvons est *Hugo Miles de Sancto Ionio* au Cartulaire de Nôtre-Dame des Champs. Aymon de Saint-Ion. Il est nommé au Cartulaire de Longpont dans un acte passé sous le Prieur Henri entre les années 1086 & 1135. Ce fut apparemment lui qui fonda le Prieuré. Le second est appellé dans plusieurs titres : *Paganus de S. Ionio* (a). Il est certain par un titre du même Cartulaire que l'un des *Paganus* de Saint-Ion avoit pour son vrai nom Roger. On lit fol. 35 : *Rogerius cognomento Paganus de Sancto Ionio*. Il est nommé dans le Cartulaire de Longpont dans des titres sous Louis-le-Gros : par exemple comme témoin aux funérailles de Milon de Montlhery qui avoit été étranglé par un de ses parens : dans une autre occasion sous le même Roi, il fut le médiateur entre les Moines de son Prieuré & ceux de Morigny, pour une petite rente qui appartenoit à ces derniers, comme aussi dans un autre titre passé entre les années 1139 &

Chart. Longip. fol. 9.

Ibid. fol. 17.

Chron. Mauriniac. lib. 2. Duchêne, T. 4, p. 363.

(a) Ce nom *Paganus* n'est point un nom de Saint. Lorsque la coutume étoit de différer le baptême des enfans, on les appelloit Payens, en attendant qu'ils fussent baptisés, & ce nom leur restoit quelquefois même après leur baptême.

1170 où il est nommé avec Rotrou, Evêque d'Evreux. Son fils appellé comme lui *Paganus de Sancto Ionio* est au rang des feudataires de Montlhery sous Philippe-Auguste, comme tenant des terres du Roi. En même-temps que vivoit le second Payen de Saint-Ion, il y avoit aussi un Philippes de Saint-Ion également qualifié Chevalier & compris dans la Châtellenie de Montlhery, mais sans tenir du Roi aucunes terres. Il étoit apparemment frere de *Paganus* aussi bien qu'Adam de Saint-Ion. On trouve les deux derniers, Philippes & Adam, comme témoins dans une transaction passée l'an 1192. Hugues de Saint-Ion posséda après le second *Paganus* la Terre & la Forteresse de Saint-Ion : & pour cela il étoit homme-lige du Roi & devoit deux mois de garde à Montlhery. Il vivoit sous la fin du regne de Philippe-Auguste vers l'an 1220 : *Hugo de Sancto Ionio est homoligius Regis, de Sancto Ionio : & debet custodiam duorum mensium ad Montem Lehericum pro Fortitudine Sancti Ionii.* Cet endroit du Registre ou Cartulaire prouve évidemment que la Forteresse du bourg de Saint-Ion subsistoit encore alors. Il n'y a aucun sujet de croire qu'elle ait été détruite sous le regne de S. Louis. On trouve sous Philippe-le-Hardi, fils de ce saint Roi, un autre Seigneur de Saint-Ion nommé Philippe, qui paroissoit être dans les intérêts de son Prince, puisqu'en 1272 on le voit comparoître au Rôle des Ban & arriere-ban pour lui-même & déclarer que Pierre de Beu iroit à l'armée pour lui Philippe & pour lui-même. Enfin les dernieres années de ce siécle vécut Madame Jehanne Dame de Saint-Yon, ainsi qu'on apprend par son épitaphe dans le cloître de l'Abbaye de Barbeau. L'écriture est d'environ l'an 1300. Mais depuis ce temps-là

Chart. Longip. fol. 41.

Chart. Phil. Aug. Item Cod. Putean. 634.

Ibid

Hist. d'Etampes, pag. 519.

Chart. Phil. Aug.

Traité de la Noblesse par de la Roque, p. 79.

Martenne, Voy. Litter. T. 1, p. 72.

jusqu'au regne de Louis XI il s'écoula plus de cent cinquante ans, pendant lesquels les guerres des Anglois sous le Roi Jehan, celles des Grandes Compagnies sous Charles V, celles des Anglois de nouveau sous Charles VI & sous Charles VII amenerent du changement. Il faut se souvenir des troubles que les Bouchers causerent dans Paris vers l'an 1416: or ces gens-là étoient soumis aux Sieurs de Saint-Yon descendus des anciens Seigneurs, parce que c'étoient ces Sieurs de Saint-Yon à qui appartenoient les Boucheries: peut-être fut-ce alors que le Roi ordonna de détruire la Forteresse qui appartenoit à ces mêmes Saint-Yon attachés au Duc de Bourgogne son ennemi. Nous voyons aussi quelques années après un Garnier de Saint-Yon, Echevin de Paris & Garde de la Bibliotheque du Louvre pendant que le Roi d'Angleterre se disoit Roi de France & occupoit la ville de Paris. Rien de tout cela ne fait augurer favorablement pour le maintien de la Forteresse & du Bourg de Saint-Yon. C'est pourquoi l'on peut vraisemblablement en fixer la destruction dans ce siécle-là. Quoi qu'il en soit, un nommé De Behene jouissoit d'une partie de la Seigneurie de Saint-Yon sur la fin du regne de Charles VII. Il mourut vers l'an 1470 & Louis son fils lui succéda dans cette portion & dans la Seigneurie de Bruyeres-le Chatel.

Mémoire Histor. sur la Bibliot. du Roi, p. 6.

Compt. de l'Ordin. de Paris. Sauval. T. 3. p. 397.

En 1511 l'Amiral de Graville jouissoit de cette Terre.

Coutume de Paris 1511.

Antoine du Moulin est dit en être Seigneur vers l'an 1554.

Felib. Hist. p. 914.

Et cent ans après cette Terre vint à MM. de Lamoignon.

Hist. des Maîtres des Requêtes.

En 1650 Guillaume de Lamoignon, Premier Président, étoit Baron de Saint-Ion, ainsi que Chrétien-François de Lamoignon en 1666.

LA MAGDELEINE est le lieu le plus remarquable de la Paroisse de Saint-Ion; il a pris le nom de l'Hôpital qui y étoit situé & dont j'ai parlé ci-dessus. La Maison appartenoit sur la fin du dernier siécle à M. de Bragelogne, Colonel des Dragons. Maintenant elle est à M. Collin de Murcy, Conseiller Honoraire de la Cour des Monnoies. Le jardin a été planté par la nature & est si bien disposé & percé, qu'il paroît beaucoup plus grand qu'il n'est en effet.

Perm. de Chapelle domestique 29 Août 1698.

Ce que les Bollandistes ont rapporté de plus nouveau sur la personne de Saint Ion, est l'annonce du Martyrologe de Paris de 1727: ils n'entrent dans aucun détail sur Corbeil; ne paroissent pas seulement connoître de la Barre qu'ils ne citent point sur ce Saint.



BOISSY SOUS SAINT-ION, ET EGLIES.

J'AUROIS cru ne pas rendre justice au village d'Eglies, que nous écrivons aujourd'hui Egly, si je ne l'avois pas compris dans le titre de cet article, puisque, nonobstant qu'il soit regardé aujourd'hui comme hameau ou dépendance de Boissy sous Saint-Ion, il étoit anciennement Paroisse, & vraisemblablement celle dont Boissy dépendoit. C'est ainsi que la succession des temps amène des changemens dont peu de personnes sont instruites. Ces deux lieux sont anciens; mais la premiere Eglise qu'il y a eu à Boissy ne peut pas être plus ancienne que la canonisation de saint Thomas de Cantorbery, puisqu'elle fut consacrée sous son invocation. Ce sont au reste presque les mêmes titres qui font mention d'Eglies & de Boissy conjointement; ils ne passent point le douziéme siécle, ou tout au plus remontent-ils jusqu'à la fin de l'onziéme. Ils sont tous tirés du Cartulaire des Religieux de Longpont. On y voit que Lucienne, sœur de Hugues de Crecy, ce Seigneur qui fit étrangler inhumainement Milon de Montlhery, fils du célebre Guy Troussel, que Lucienne, dis-je, donna à ce Prieuré la portion de ses terres qu'elle avoit à Eglies & à Boissy, *apud Agglias & Buxiacum*, & que le Roi Louis VII confirma cette donation, parce que ses biens relevoient de lui, *quia ex ejus feodo;* dont fut témoin Etienne, Evêque de Paris, & Hugues de Crecy, Radulfe, Comte (apparemment de Vermandois), & Manassès de Tournan. Il fut même besoin de

Chart. Longip. fol. 46.

la ratification de Beatrix, femme de ce Manaſſès, réſidante à Crecy en Brie ; & le titre ajoute que pour marque de ſon approbation, elle prit un morceau de bois qu'elle mit entre les mains de Jean, Prieur de Longpont, en préſence de témoins ſpécifiés dans l'acte. Telles étoient les ſolemnités de ces temps-là.

Par une déclaration poſtérieure de quelques années, mais toujours du même ſiécle, il paroît que ce que ce Monaſtere poſſédoit en ces deux lieux *apud Buxiacum & Egleias*, conſiſtoit dans la ſixiéme partie du tout tant des terres, que des prés, bois & autres revenus. *Ibid. fol. 5.*

Comme Boiſſy eſt devenu le plus fameux & le plus conſidérable de ces deux lieux, il ſera le premier dont je parlerai. Son étymologie lui eſt commune avec pluſieurs autres lieux. Les actes du treiziéme ſiécle le nomment *Buxiacum*, *Buxcium* & *Buſſiacum*, termes dérivés ou du mot *Buxus*, ou de celui de *Boſcum*. Dans le cas donc que ſa dénomination ne vienne pas des arbres de buis qui y auroient été plus abondamment qu'ailleurs, on ne peut au moins refuſer d'avouer qu'elle viendroit du ſubſtantif *Boſcus*, Bois. Il eſt éloigné de Paris de neuf lieues, & de Châtres ſeulement d'une lieue. Sa ſituation eſt marquée dans le ſurnom qu'on lui donne pour le diſtinguer de Boiſſy-Saint-Leger, autre Paroiſſe du Diocèſe de Paris en Brie, & de quelques Boiſſy qui ſont aux environs d'Etampes & de Dourdan. Il eſt bâti au bas de la montagne de Saint-Ion, qui le met un peu à couvert du vent de ſud-oueſt, & au bout de la plaine qui commence un peu au-deſſus de Châtres. Quoique ce territoire ſoit uni & bas, on y voit des vignes entre le grand chemin de Paris à Orleans & le Village : mais le principal bien ſont les labourages. Le Vil-

lage est pavé, à la faveur des grès qui se trouvent sur la montagne voisine sur laquelle passe le grand chemin. On y comptoit 172 feux l'an 1709 suivant le Dénombrement qu'on imprima alors : mais il y en a seulement 152 selon celui que le Sieur Doisy a publié l'an 1745. Dans le Dictionnaire Universel de l'an 1726 les habitans sont comptés être au nombre de 708. Il n'y a cependant, dit-on, que 500 communians.

Les premiers Chevaliers qu'on trouve avoir eu des domaines ou fiefs sur la Terre de Boissy, sont les Chevaliers de Vaugrigneuse. Burchard de Vaugrigneuse avoit légué vers l'an 1100 à l'Eglise Collégiale de S. Pierre de Montlhery un muid de grain d'hiver appellé *ivernagium*, à prendre sur son revenu de Boissy pour l'entretien du luminaire de cette Eglise ; Guy son petit-fils, au lieu de fournir ce muid, avoit préféré d entretenir lui-même le luminaire ; mais lorsque ce Chapitre eut été réuni au Prieuré de Longpont, il promit de payer désormais le muid de grain. Ce fut après l'an 1154. Ce Guy étoit fils d'un second Burchard de Vaugrigneuse, duquel il est encore marqué qu'il étoit redevable envers le même Monastere de certain nombre de sextiers pour des échanges qu'il avoit faites de la Terre d'Eglies & de Boissy. Le domaine que Guy de Vaugrigneuse avoit à Boissy, est qualifié de *Terra communis*, dans le Cahier des redevances de Montlhery sous Philippe-Auguste, dont pour cette raison & autres il étoit homme lige. Ce même Guy y est encore déclaré tenir à Boissy du bien de Guillaume *Pastillus*, que je crois qu'il faut traduire Pasté. On trouve aussi que sous le même regne Odeline de Norcy étoit vassalle du Prince ou femme-lige pour le fief situé à Boissy, que Philippe

Chart. Longip. fol. 7.

Ibid. fol. 28.

Cod. Phil. Aug. in Cam. Comput.

Philippe de Moreffart tenoit d'elle. Enfin dans ces temps reculés paroît un Hugues *de Buxi* parmi les Chevaliers qui déposerent sur les enlévemens faits à la Châtellenie de Montlhery, lorsque Hugues de Gravelle entreprit d'aggrandir l'étendue de la Prévôté d'Etampes.

Vers l'an 1200 Iolande [de Coucy] étoit non-seulement Dame de Chilly & de Longjumeau, mais aussi d'Egly & de Boissy : elle donna à chacun de ces deux derniers Villages plusieurs arpens de Communes : & pour ce bienfait on célebre encore son Obit.

En 1368 étoit récemment décédé un Thomas de Boissy, qui paroît avoir été Seigneur de ce lieu, & être celui qui bâtit la Chapelle de saint Thomas qui devint Paroisse au siecle suivant. Il est mentionné dans le testament de Louis, Comte d'Etampes, de l'année ci-dessus dite. Hist. d'Etampes, pag. 318.

Depuis le commencement du seiziéme siécle, voici les Seigneurs de Boissy sous Saint-Ion que j'ai pu découvrir. Louis de Graville, Amiral de France, est qualifié tel dans la Coutume de Paris de l'an 1510. François de Ferrieres, Chevalier, Seigneur de Maligny, le fut ensuite, comme aussi d'Egly. Sa veuve, Louise de Vendôme, en prêta foi & hommage à la Chambre des Comptes le 22 Octobre 1543, comme de terres qui relevoient de Montlhery. IV. Vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 36.

Assez avant dans le siécle suivant, je trouve Marie-Charlote de Bassac, Dame de Bassompierre, qualifiée aussi Dame de Boissy-Saint-Ion; c'est à l'an 1646 au 16 Juin. Perm. de Chap. dom. Elle fit commencer un bâtiment pour le Seigneur de ce lieu sur le modele du Luxembourg en petit; mais l'ouvrage ne fut conduit que jusqu'à trois pieds hors de terre. Cette Maison avec une avenue est du côté de S. Ion: on l'ap-

pelle *la Seigneurie*. Ce qui y est de l'ancien bâtiment appartient présentement à M. de Montausan qui l'a acheté en roture du Seigneur actuel.

Après Madame de Bassompierre, Guillaume de Lamoignon, premier Président au Parlement de Paris, devint Seigneur de Boissy. Ce fut lui qui obtint l'an 1660 des Lettres-Patentes pour l'établissement de deux Foires en ce lieu par chaque année, & d'un Marché toutes les semaines.

Table de Blanchard.

L'Eglise Paroissiale qu'on voit à Boissy ne paroît pas être fort ancienne. Sa structure n'annonce que deux siécles ou un peu plus. Mais il y a apparence qu'avant cette édifice il y avoit un Oratoire, Chapelle ou Eglise du titre de saint Thomas de Cantorbery; car on ne pensoit gueres il y a deux cent ans à ériger de nouvelles Eglises sous l'invocation de ce Saint: mais aussi-tôt qu'il fut canonisé, le bruit éclatant de ses miracles fit qu'il y eut plusieurs Eglises & Chapelles construites en son honneur. Ainsi le bâtiment qui subsiste aujourd'hui est le second, le premier ayant été abattu vers l'an 1500. Je n'y ai rien vu d'ancien que l'épitaphe d'un nommé Pecquet qui a fondé deux pintes d'huile pour cette Eglise. Le lieu y est dit simplement Boissy: il y est fait mention du Curé & de ses Vicaires. Cette inscription est de l'an 1541 en lettres gothiques: elle fait voir qu'alors Boissy étoit une Cure. Mais il y avoit déja cent ans au moins qu'elle étoit érigée, puisqu'on la trouve dans le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1450. Eglies s'y trouve aussi en qualité de Cure, mais en 1473 il y eut des Provisions accordées à un même Curé pour Eglies & Boissy: de même le 25 Septembre 1478. Au 3 Juin 1488 est une résignation des deux Cu-

res *S. Petri de Egliis & S. Thomæ de Boissiaco* unies. Au 17 Mars suivant il fut marqué dans les Provisions qu'Eglies & Boissy n'étoient unis que pour la vie de Jean du Puy, Curé. Les deux Cures faisoient encore un article séparé dans le Pouillé du seiziéme siécle : mais vers l'an 1550 Boissy commença à l'emporter, & Egly se vit qualifié seulement de Succursale. Les trois autels de cette Eglise sont creux en forme d'urne ou de tombeau. Sous le grand-autel est cette sentence des Pseaumes *Deus noster refugium & virtus*, avec une croix & une crosse relatives à ce passage. Sous l'autel de la Chapelle tournée au septentrion, laquelle est titrée de saint Jacques le Majeur, sont des bourdons croisés. On lit sur le mur l'acte de la fondation de cette Chapelle en 1735 par J. Peneti, Secretaire du Grand Duc de Toscane à la Cour de France. Il la dota en effet de 300 livres de rente, à condition que M. Orsini & sa famille en auroient l'entrée. L'autre autel du côté du midi a été construit aux dépens du même Abbé Peneti, en l'honneur de la sainte Vierge qui y est représentée tenant son fils Jesus-Christ; & sous l'autel on lit simplement *Ora pro nobis*. Dans la même Chapelle méridionale a été travaillé sur le marbre une espece de volume ouvert & marqué du signet en cet endroit, & là se lit le reste de la fondation. Les charges attachées aux 300 livres sont trois Messes hautes par an, & une Messe basse par chaque semaine : plus une distribution de vingt-quatre chemises & douze camisolles à trente-six pauvres : & de cinquante livres au Maître d'Ecole. Les bans des Marguilliers représentent un palmier & un cedre en relief sur pierre blanche avec ce verset des Pseaumes : *Justus ut palma florebit : sicut cedrus Libani multiplicabitur.* Entre

les deux eſt encadré dans le marbre un tableau repréſentant le maſſacre de ſaint Thomas de Cantorbery. A l'entrée de l'Egliſe à main gauche ſont les Fonts travaillés en marbre,& la figure d'un déſert où ſaint Jean-Baptiſte prêche, le tout en pierres blanches ſculptées fort proprement l'an 1738. On aſſure que c'eſt M. l'Abbé Peneti, qui étant venu à Boiſſy,fit faire tous ces embelliſſemens à cette Egliſe.

Boiſſy n'a point d'écart qu'une ſeule maiſon bâtie depuis peu au bas de la montagne, ſur le bord du grand chemin, & dont le nom n'eſt point encore fixé.

EGLY, qu'on écrivoit anciennement Aiglies & enſuite Eglies, ne peut être ſéparé de Boiſſy ſous Saint-Yon dans mon narré, puiſque c'eſt le Curé de Boiſſy qui en reçoit aujourd'hui le revenu Curial & qui en conſéquence pourvoit à la deſſerte de cette ancienne Paroiſſe. Je dis, Paroiſſe, parce que j'ai pour garant le Pouillé Pariſien du treiziéme ſiécle conſervé à la Bibliotheque du Roi, dans lequel,parmi les Paroiſſes dont les Cures ſont à la collation pure & ſimple de l'Evêque de Paris, il y a Eglies dans le Doyenné de Linais, pendant que le nom de Boiſſy ne s'y trouve pas. Eglies eſt auſſi dans le rang des Cures du Diocèſe dans les Pouillés du quinziéme & du ſeiziéme ſiécle, & même dans celui de l'an 1648.

On a vu ci-deſſus par les extraits de titres du Cartulaire de Longpont, que ce lieu étoit appellé en latin dans le courant du douziéme ſiécle *Agliæ*, quelquefois *Agdiæ*, & d'autres fois *Egleiæ*: la premiere dénomination eſt celle qui peut mieux nous conduire à l'origine du nom, parce qu'elle approche le plus des termes uſités dans les titres des autres Pro-

vinces de France. On lit dans quelques-uns le terme *Aglati* quelquefois défiguré en *Oglati*, pour signifier un terrein propre au labourage entouré de haies. Sans examiner si cette expression est dérivée de quelque racine latine, la ressemblance qui est entre *Agliæ* & *Aglati*, suffit pour s'en tenir à cette étymologie, d'autant plus qu'Eglies est un pays dont les terres ont dû être défrichées des premieres, & par conséquent être entourées de haies pour leur conservation.

Gloss. Cangii voce Aglah.

Il n'est pas besoin de répéter ici ce que je viens de dire en parlant de Boissy, que les Moines de Longpont sont des premiers Gens d'Eglise qui y ont eu du bien par donation de Lucienne de la Maison de Crecy en Brie, ni que les Chevaliers de Vaugrigneuse y avoient aussi eu leur part & portion. Je remarquerai seulement de nouveau que sous le regne de Philippe-Auguste un laïque nommé *Paganus Malus-filiaster* jouissoit de la dixme d'Eglies, & qu'à raison de cela il étoit homme du Roi & devoit fournir la garde pendant deux mois chaque année au Château de Montlhery.

Chart. Phil. Aug.

Dans le Dénombrement de l'Election de Paris, Egly n'est point confondu avec Boissy: il forme un article séparé, & on lui joint Villelouvette, qui est un hameau de Boissy. Egly donc & Villelouvette ensemble contiennent 72 feux selon que l'on comptoit en 1709: mais en 1745 le Sieur Doisy a marqué dans le sien qu'il n'y en a que 62. Le Dictionnaire Universel imprimé en 1726 réduit le tout à 275 habitans. Le pays est entierement en plaines au rivage droit des deux petites rivieres qui vienent de Dourdan & de Souzy.

L'Eglise qu'on voit à Egly marque une plus haute antiquité que celle de Boissy en plusieurs manieres, sçavoir, par le saint Pa-

tron qui eſt ſaint Pierre, & par la nature de l'édifice : le chœur eſt un petit quarré fort étroit, dont la voute paroît être tombée autrefois ou n'avoir jamais été faite : la nef eſt auſſi fort étroite & très-dénuée. La tour qui eſt au frontiſpice déſigne ſuffiſamment la bâtiſſe du treiziéme ſiécle, non pas dans le maſſif de l'ouvrage qui eſt d'une pierre du pays, de l'eſpece de celles dont ſont les meules, & qui ne ſont ſuſceptibles d'aucune ſculpture, mais dans les pierres blanches employées à la formation des fenêtres. Il y a dans cette Egliſe une inſcription ſur le marbre qui fait mention de M. de Maillot en Normandie, & où il eſt auſſi parlé du Curé d'Egly : elle eſt d'environ l'an 1670. Mais le ſouvenir du Vicaire d'Egly ne peut point non plus ſe perdre de long-temps, d'autant que dans ce fameux Noël où l'on fait paroître à la crêche de Bethléem les habitans de Châtres & ceux de Montlhery avec les payſans des Villages voiſins, Noël qui a plus de cent ans, ce Vicaire y eſt mentionné.

M. de Marillac, & depuis lui Meſſieurs de Monhenault de Paris, ont eu autrefois la Terre d'Egly. Ces derniers la vendirent au Seigneur de Châtres & de Boiſſy. Charles du Mouceau de Nolan, Chevalier, l'a poſſédée depuis eux : enſuite Madame la Ducheſſe de Lauzun. Aujourd'hui elle eſt à M. Boucaud, Receveur de la Ville de Paris.

M. de Valois n'a pas dit un ſeul mot de cette ancienne Paroiſſe en ſon *Notitia Galliarum.*

VILLE-LOUVETTE ou Ville-Louvet a un Seigneur particulier qui releve de Saint-Sulpice de Favieres. Il y avoit autrefois un petit hameau du même nom proche Saint-Germain du Vieux-Corbeil.

Jean des Mures, Docteur ès Loix & Guillemette sa femme, fondant au quatorziéme siécle une Messe quotidienne à Sainte-Catherine du Val des Ecoliers à Paris, dite autrement Sainte-Catherine de la Couture, donnerent en 1378 entre autres biens des prés situés à Egly sur la riviere d'Orge en Monchue, tenant aux Prés Dame Alips & à l'Eguillon. Le Fondateur m'a paru mériter que je fisse mention de ce legs, d'autant qu'il doit être le même que ce célebre Jean des Murs *de Muris* qui fut si fameux alors par sa connoissance dans la Musique.

Trésor des Chart. Reg. 144. Piece 138.

S. SULPICE DE FAVIERES.

ON ne peut nier que M. de Valois n'ait rencontré juste dans l'étymologie qu'il donne des deux lieux qui s'appellent Favieres au Diocèse de Paris. Il y en a un dans la Brie proche Tournan, lequel quoiqu'ancien n'est pas si célebre que celui-ci. Il dit de tous les deux que leur nom vient *à copiâ fabarum ibi provenientium*, de ce qu'il croissoit beaucoup de feves en ces lieux, de la même maniere que les lieux appellés Chenevieres tirent leur dénomination de la quantité de chanvre qui y venoit, & les lieux dits Bruyeres, des bruyeres qui y étoient. On pourroit ajouter encore plusieurs autres exemples. Mais quoique les feves soient un légume fort commun dans la campagne, on ne trouve en France, en y comprenant même la Lorraine, que six Paroisses qui portent le nom de Favieres. On a donné à celui-ci le surnom de Saint-Sulpice pour le distinguer des autres, principalement à cause du fameux pélerinage en l'Eglise de ce lieu occasionné par les miracles

Dict. Univ. de la France.

que ce Saint y a opérés. Il y a néanmoins encore un autre Favieres au Diocèse de Toul, dont l'Eglise est pareillement sous l'invocation de saint Sulpice.

Au douziéme siécle le Village dont je traite ici portoit simplement le nom de Favieres, sans même qu'on ajoutât rien qui le distinguât de Favieres proche Tournan. Le premier titre qui en parle ainsi est dans les Archives du Prieuré de Longpont sous Montlhery. On y lit qu'Arnoul, fils d'Adrald d'Etampes, donna à ce Monastere un labourage de deux bœufs situé à Favieres *apud Faverias*, avec trois hôtes & un quatriéme hôte que Geoffroy, Prêtre de l'Eglise du lieu, c'est-à-dire Curé, posséderoit sa vie durant, & qui après sa mort appartiendroit au Couvent, & en outre deux arpens de prés. Ce qui dans cet acte désigne Favieres de l'Archidiaconné de Josas, est le voisinage d'Etampes & de Longpont.

Chart. Longip. fol. 51.

Cette Paroisse est à dix lieues ou environ de Paris, à l'extrémité du Diocèse, du côté qu'il touche à celui de Chartres, c'est-à-dire vers le sud tirant un peu à l'ouest, à demie lieue ou environ du grand chemin qui conduit à Orleans à la main droite. La Ville la plus voisine est Châtres ou Arpajon qui n'en est qu'à deux lieues du côté de Paris. Sa situation est dans un fond derriere la montagne de Saint-Ion, fond assez resserré qui ne paroît point être fertile, n'étant que terrein de sablons & de grés, sans riviere ni ruisseau. Les labourages y sont néanmoins anciens, suivant le titre qui vient d'être rapporté ; mais ils sont dans la plaine au-dessus du Village. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 marque dans cette Paroisse 62 feux. Celui que le Sieur Doisy a donné au Public en 1745 n'en marque que 49. Le

Dictionnaire Universel des Villages de France imprimé en 1726 y compte 222 habitans, ce qui paroît avoir été diminué à proportion des feux. Il y avoit autrefois six ou sept rues dans ce Village ou Bourg, une entre autres qu'on appelloit la rue des Orfévres : peut-être qu'il s'y en étoit établi à l'occasion du fameux pélerinage, ou que la famille de MM. l'Orfévre de Paris y avoit eu un manoir.

Je rapporterai ce que j'ai pu apprendre sur les Seigneurs, après que j'aurai parlé de l'Eglise Paroissiale qui fournit un assez ample matiere, & que M. l'Abbé Chastelain grand voyageur & bon connoisseur appelloit la plus belle Eglise de Village de tout le Royaume.

Journal de sa vie à l'an 1683.

Le bâtiment de cette Eglise mérite une attention particuliere pour sa beauté. C'est un gothique du treiziéme siécle très-large, très-élevé & très-délicat. Le chœur est à trois rangs de vitrages dont on a fermé ceux d'en-haut en ces derniers temps. Il est embelli de galeries à appuis de pierre, comme aussi les deux aîles ou collatéraux. La nef est aussi du même goût, mais un peu plus basse & sans aucunes vitres, parce que celles des collatéraux éclairent suffisamment cette Eglise, qui d'ailleurs est blanche, compris même les cintres des voûtes, & dont les seules vitres peintes sont celles du fond du rondpoint & du bout des aîles. Cet édifice est supporté du côté du septentrion par une tour également gothique. Les vitrages du fond du Sanctuaire sont de ces anciennes peintures semblables à celles de la Sainte-Chapelle de Paris : on y voit la Passion de Notre-Seigneur représentée ; la mort & l'enterrement de S. Sulpice. Au grand portail est représenté en sculpture la Résurrection générale & le Jugement dernier, suivant l'usage du douziéme & du trei-

ziéme siécle, de même qu'au portail de Notre-Dame de Paris & autres. On y voit, comme là, saint Michel tenant des balances qui décident du mérite de chacun. Du côté droit sont les hommes destinés pour le Paradis, derriere lesquels est un Ange qui joue du violon ; & à la main gauche de Jesus-Christ sont les damnés suivis d'un diable noir qui les pousse en Enfer. Au centre de ce portail sont huit Anges jouant des instrumens & huit autres tenant des couronnes : les instrumens sont la flûte de deux façons, un jeu d'orgue que l'Ange tient d'une main pendant qu'il joue de l'autre, un tuorbe, un tympanon, une trompette, une guitarre, un violon. A l'image de saint Sulpice qui est représenté au même portail se voit dans un des plis de sa chappe cette inscription en lettres capitales gothiques : *Adam Haste jadis Mestre de ceans a donné cette image*. La face occidentale de cette Eglise a trois portiques, c'est-à-dire deux petits aux côtés de celui dont je viens de faire la description. Les murs des collatéraux sont embellis de ces petites colomnes qu'on prend pour des pierres jettées en moule ; & tout du long sont des siéges de pierre comme dans les Cathédrales ou autres anciennes Eglises. Ce qu'il y a de défectueux dans cet édifice est que l'on ne peut tourner derriere le Sanctuaire : il y manque aussi un peu d'élévation à la tour, laquelle ne surpasse point le chœur en hauteur. Au reste il sera toujours étonnant, que dans un pays si peu fourni de pierres propres à faire quelque chose de délicat on ait pu bâtir une Eglise de si belle pierre, & que le feu qui fut mis au dedans de cet édifice dans le temps que le presbytere fut brûlé n'ait point fait de tort aux murs.

Au fond de l'aîle méridionale est la Cha-

pelle de MM. de la Briche, Village voiſin, mais du Diocèſe de Chartres : au moins ils diſent qu'elle eſt à eux. MM. de Saint-Pol Mailloc y ont des épitaphes nouvelles travaillées en marbre. Il y en a ſur le mur une en lettres gothiques minuſcules à demi-effacées où l'on peut lire encore le nom d'une Damoiſelle Baille, fille d'un Varlet de Chambre du Roi décédée à Genvries. Au fond de l'aîle ſeptentrionale eſt une Chapelle de la ſainte Vierge où l'on voit pluſieurs potences de malades attachées. La moitié de cette Chapelle eſt réduite en Sacriſtie. On ne ſouffre aucuns bancs dans cette Egliſe. On n'y voit que celui de l'Œuvre qui eſt comme ceux des Paroiſſes de Paris. Il y a double rang de ſtalles dans le chœur, un grillage neuf & une nouvelle boiſerie au Sanctuaire. Le Clergé eſt compoſé du Curé, de deux Chapelains & de ſix Enfans de chœur, deux Choriſtes & trois Chantres habillés & revêtus de ſoutanes & ſurplis, & au lieu de deux Chapelains il y a un Maître d'Ecole. Les fonds légués à ladite Egliſe ont été diminués de près de 1500 liv. par an par la perte des rembourſemens en Billets de Banque, joint à la réduction des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris en l'an 1720 & 1723. Les Chapelains ont été fondés par M. Bouvier, Curé, le même apparemment qui a fait faire tous les nouveaux embelliſſemens qu'on aſſura en 1703 à M. l'Abbé Chaſtelain lui avoir coûté quarante mille liv. Ce curieux & ſçavant Chanoine de Notre-Dame ajoute qu'il vit auſſi en cette Egliſe un buſte d'argent de ſaint Sulpice.

Voyage MS. de M. Chaſtelain.

Cette Egliſe ſi remarquable par ſa beauté pour une Egliſe de campagne, a auſſi été enrichie ſur la fin du ſiécle dernier de reliques de ſon Patron. Baillet qui écrivoit la Vie des

Baillet 17 Janvier.

Saints en 1700, marque dans celle de saint Sulpice « que depuis quelques années l'Abbé » Régulier de Saint Sulpice de Bourges, de » la participation de l'Archevêque du lieu, » envoya une relique de saint Sulpice à M. le » Président de Lamoignon, pour une de ses » Paroisses appellée *Saint Sulpice de Favieres*, » aux extrémités du Diocèse de Paris, où le » concours des peuples a formé un pélerinage de dévotion. » Mais il y a lieu de croire que cette nouvelle relique ne fut que pour suppléer aux anciennes qui avoient occasionné le pélerinage, & qui sans doute avoient été perdues dans le temps des guerres. Car ce pélerinage étoit célebre dès le treizième siécle, comme on lit dans le Livre des Miracles de saint Louis écrit par Guillaume, Cordelier, Confesseur de la Reine veuve de ce saint Roi. Cet Auteur observe positivement que plusieurs malades étoient guéris à Saint-Sulpice; & ailleurs il fait mention de ceux qui alloient en pélerinage au même Saint-Sulpice, ou à Saint-Leonard du même pays, (c'est-à-dire Saint-Leonard de Croissy-sur-Seine) & qui n'ayant point été exaucés en ces deux lieux, l'étoient au tombeau de saint Louis dans l'Eglise de Saint-Denis. Le concours ayant toujours été en augmentant, on obtint autrefois de l'Ordinaire, qu'on pût recevoir les offrandes & vœux des Pélerins les trois Dimanches d'après le 27 Août jour de la Fête du Saint; ensorte que la solemnité dure jusqu'au milieu du mois de Septembre. Quoiqu'on n'ait conservé de Registres de la Confrérie que depuis deux cent ans, on est en état de prouver qu'il n'y a gueres de Confréries dans le Royaume plus nombreuses que celle de Saint-Sulpice de Favieres. Il y a plus de cinq cent Paroisses qui

Bolland. ad 26 Aug. num. 220. seu Cap. 6 & 10.

Mémoire de M. Chenou, Curé.

s'y sont fait aggréger : ce qui forme plus de vingt-huit mille personnes. La célebre Paroisse de Saint-Sulpice de Paris députe chaque année les anciens Marguilliers qui y viennent avec un Prêtre dans le temps qu'ils vont au Val-Saint-Germain, dite Sainte-Julienne, qui est une Paroisse du voisinage dans le Diocèse de Chartres. On remarque après S. Sulpice de Paris les habitans de Clamard en plus grand nombre que ceux des autres Villages dans cette Confrérie, sans doute parce que depuis trente ans il y a eu quatre malades de cette Paroisse qui ont obtenu leur guérison en ce lieu.

On a vu ci-dessus que dès le douziéme siécle Favieres étoit une Cure; que le Curé nommé Geoffroy y tenoit quelques biens d'un particulier d'Etampes. Cette Cure a toujours été du nombre de celles dont l'Evêque de Paris s'est retenu la nomination. Elle est en ce rang au Pouillé du treiziéme siécle dans le Doyenné de Linais, sous le simple nom *De Faveriis*. Il en est de même du Pouillé du quinziéme siécle, dans lequel son ancien revenu est marqué aller à 200 livres, ce qui étoit plus que le triple des autres. Elle est aussi dans le Pouillé imprimé en 1626. Mais on ne la trouve aucunement dans celui de l'an 1648, non plus que dans celui du Sieur Pelletier qui fut imprimé en 1692. Cette Cure étoit au quatorziéme siécle parmi les principales : l'Evêque en tiroit en 1384 dix livres dix sols de procuration de même que des Prieurés. Je ne sçais pourquoi, dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes d'environ l'an 1355, on lit cette ligne : *Remise de xxij livres à Helin de Dury, Curé de S. Sulpice de Favieres* (a).

Regiftre du Sieur de la Croiriere.

(a) On connoît trois Curés du seiziéme siécle, Jean du Broc, qui permuta pour un Canonicat d'Auxerre

Cela lui étoit-il personnel, ou si c'étoit une redevance de son bénéfice ? Il est sûr qu'aux treiziéme, quatorziéme & quinziéme siécles, c'étoit la Cure de campagne de tout le Diocèse de Paris dont le revenu étoit le plus considérable. Aussi lit-on qu'en 1499 Jean Parent, qui en étoit pourvu, trouva un Canonicat de Chaalons, un de Laon, & une Cure de Saint Paterne d'Orleans par permutation.

Regist. Ep. Par. 31 Oct.

L'Auteur anonyme qui vers l'an 1660 offrit à M. Guillaume de Lamoignon une Ode françoise imprimée dans laquelle étoit une Description de l'Hermitage du Mont de Couronne, voisin de Baville, après avoir employé une strophe sur le lieu de Saint-Yon dont ce Premier Président du Parlement étoit Baron, en emploie une autre sur le village de Saint-Sulpice dont il parle en ces termes :

Là près du lieu de son supplice
Est un Prélat plein de bonté
L'ennemi de la vanité
Qui porte le nom de Sulpice,
Qui dans Mascon reprit les mœurs
Des Evesques, & leurs erreurs :
Et son éminente personne
Est un très-fidele miroir
Dans lequel se mire, & va voir
L'Hermite du Mont-Couronne.

¶ On croit qu'il y a eu autrefois un Hôtel-Dieu à Saint-Sulpice ; [ce qui ne feroit pas surprenant, puisqu'il y en avoit dans tous les

en 1535, Jacques Prevoust, Chanoine, qui lui succéda, puis Abraham Picard.

lieux un peu considérables, & que S. Sulpice l'étoit autrefois plus qu'il n'est] : mais les biens en ont été perdus. Il n'est resté de souvenir de cet Hôtel-Dieu dans le Village, que par le moyen d'un vieux autel, qu'on a vu anciennement dans une Maison du Village appellée encore aujourd'hui l'Hôtel-Dieu. Les Regiſtres des années 1483 & 1487 constatent son existence ; j'y ai vu des Provisions de la Chapelle de sainte Magdeleine située *in Domo Dei Sancti Sulpitii Faveriarum*. Mais il n'y avoit point de Léproserie. Les Lépreux de ce lieu étoient reçus dans la Léproserie de Saint-Ion. *Regiſt. Ep. Par. 9 Déc. 1483 & 27 Febr. 1487.*

¶ On voit aussi dans un autre endroit de cette Paroisse les masures d'un ancien Couvent, dont le bien a été réuni au Prieuré de la Saussaye, Paroisse de Chevilly, proche Paris, lequel bien consiste en cent trente arpens de terre, dix arpens de bois, & environ autant de prés. [Ce peut avoir été autrefois une Léproserie.] Il ne faut point confondre ces biens de Communauté avec quelque peu de terres que l'Abbaye de Saint-Denis possede en ce lieu, lesquelles terres paroissent être du nombre de celles que cette Abbaye acheta vers l'an 1643 avec la métairie de Torfou, pour l'emploi de la somme provenante de la fondation des Messes de Louis XIII. Hist. de S. Denis, pag. 472.

Favieres avoit été primitivement de la Châtellenie de Montlhery : mais depuis le temps d'un Officier d'Etampes nommé Hugues de Gravelle qui vivoit vers l'an 1190, les Prévôts d'Etampes se l'adjugerent avec Torfou, Mauchamp, &c. L'Historien d'Etampes a cru que ce n'étoit que du temps que Hugues de Graville jouissoit de la Terre de Montlhery : mais il a confondu en cet endroit Graville avec Gravelle, sans se souvenir Hist. d'Etampes, pag. 50.

qu'ailleurs il nomme ce même Hugues de Gravelle parmi les Commissaires du Roi pour rendre la Justice à Etampes en 1192, & que selon lui-même, Gravelle est une Seigneurie considérable proche Etampes. Vers l'an 1200 Arraud du Chesnay étoit Seigneur de Favieres, & devoit pour cette raison la garde ou guet à Montlhery pendant deux mois. On ne connoît point les Seigneurs durant le reste du siécle ni pendant le suivant, si ce n'est Juan de Montaigu qu'on prétend l'avoir été. On sçait seulement qu'en l'an 1536 François I fit présent au Chancelier Antoine du Bourg d'une Maison sise à Saint-Sulpice de Favieres, & que cela fut occasion à son fils Antoine d'en avoir la Seigneurie; que vers l'an 1548 la Chambre des Comptes lui accorda un délai de deux ans pour en faire le Terrier, & qu'il est qualifié Seigneur dans la Coutume d'Etampes de l'an 1556 où son nom est défiguré en celui d'Antoine du Bois. Claude Daubray, Chevalier, qui mourut le 31 Mai 1609, âgé de 83 ans, avoit été Seigneur de S. Sulpice de Favieres & de Mauchamp. Son épitaphe à Saint André-des-Arcs marque qu'il étoit très-dévot au Saint Sacrement.

Hist. d'Etampes, pag. 519. *Ibid. pag. 36.* *Chart. Phil. Aug. de Montelherico.*

On lit dans l'Historien d'Etampes qui écrivoit il y a 70 ans, « que M. de Lamoignon a » haute, moyenne & basse-Justice en ce lieu » en titre de Prévôté à laquelle répondent les » hameaux d'Escury & de Segrée. » Les lieux dont cet Auteur fait deux hameaux n'en sont plus aujourd'hui. Escury n'est qu'un moulin. A l'égard de Segrée, il est entiérement changé de face; ce n'est plus qu'un Château avec une Ferme dit Rochefontaine qui en dépend. M. Haudry a fait bâtir cette Maison, dont le jardin contient plusieurs pieces d'eau avec des cascades, & un bois auprès en forme d'étoile

Hist. d'Etampes, pag. 62.

toile. On y a trouvé en remuant les terres l'an 1744 un sépulcre de plâtre. C'étoit autrefois un fief qui mouvoit de Baville ; mais vers l'an 1680 un M. Seguier, qui en étoit propriétaire, vendit le fief à M. de Lamoignon. J'ai trouvé qu'en 1635 ce lieu de Segrée ou Segrets étoit habité par Barbe de Senicourt, veuve de Philippe de Luzenay, Lieutenant de Roi à Calais. *Regist. Archiep. Paris. 29 Jul.*

» Guillerville, continue le même Pere » Fleureau, autre hameau de la même Paroisse de Saint-Sulpice, reconnoît pour Seigneur Louis de Saint-Paul, Ecuyer, sous » le nom duquel toute Justice, haute, moyenne & basse, y est exercée par un Prévôt. » Cette Justice est de la concession de Louis » XI par Lettres-Patentes données au Plessis-lez-Tours l'an 1467 au mois de Novembre. » Ce hameau consiste maintenant en un fief & une ferme. Il appartient toujours à MM. de Saint-Pol qui possedent aussi sur cette Paroisse le moulin d'Escury & le moulin de La Briche. Peut-être que ce Guillerville est celui dont Thomas, Abbé de Morigny-lez-Etampes depuis 1112 jusqu'à 1140, fit acquisition pour son Abbaye. Il y a plus d'apparence qu'il est celui dont étoit propriétaire sous Philippe-Auguste un Chevalier dit *Guillelmus de Guillervilla* dans le Cartulaire de ce Prince, lequel étoit homme-lige du Roi & tenu au guet à Montlhery pour des biens qu'il avoit auprès. François de Champgirault est qualifié Ecuyer, Seigneur de Guillerville, Paroisse Saint-Sulpice, dans la Coutume d'Etampes de l'an 1556. *Ibid. pag. 63.* Hist. d'Etampes, pag. 502.

MAUCHAMP.

IL eſt ſans difficulté que le mot françois Mauchamp vient du latin *Malus Campus*; mais il n'eſt pas également évident pourquoi ce nom a été donné au lieu dont il s'agit ici, ni pourquoi il n'y a que cette Paroiſſe dans tout le Royaume qui ſoit ainſi nommée. M. de Valois ſe contente de dire qu'un des Pouillés nouveaux l'appelle Manchamp par corruption pour Mauchamp, & qu'elle eſt ſituée ſur les confins du Diocèſe de Paris & de Sens à une légere diſtance d'Etampes.

L'antiquité du lieu, dont il ne fournit aucun monument, ſe tire du Regiſtre de Philippe-Auguſte touchant les droits dûs à Montlhery; & par conſéquent on ne peut lui refuſer cinq cent cinquante ans d'antiquité au moins. Il y eſt marqué que *Malus-campus eſt de Caſtellania Montis Leherici*, & que quoiqu'il fût de la Châtellenie de Montlhery, les Prévôts d'Etampes ſe l'étoient attribué; que c'étoit du temps de Hugues de Gravelle, qui vivoit en 1192, que cette Châtellenie avoit perdu beaucoup de ſes dépendances; & parmi celles qui lui avoient été enlevées du côté d'Etampes eſt nommée *Villa Mali campi*.

Ce Village eſt à dix lieues de Paris & trois d'Etampes, à droite du grand chemin qui conduit à Orleans dans la même vaſte plaine où eſt Torfou, au bout de laquelle on deſcend vers le nord à Boiſſy, vers le couchant à Saint-Sulpice de Favieres, vers le midi à Etrichy, & vers l'orient à Bonne dit Chamarante. De ſorte que ce lieu eſt plus élevé que tous ces Villages. C'eſt un pays de labourages, où les Seigneurs n'ont point fait conſtruire de Châ-

teau, peut-être à cause du défaut d'eau. Les Dénombremens de l'Election de Paris depuis trente ans n'y comptent qu'une trentaine de feux ou environ tous rassemblés proche l'Eglise, excepté un ou deux qui ont été bâtis sur le bord du grand chemin lorsqu'on l'a éloigné de Torfou & qu'on l'a rapproché du côté de Mauchamp vers l'année 1730. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 y reconnoît 146. habitans. Ils sont régis par la Coutume d'Etampes & sont de la Justice de Chamarante.

L'Eglise est sous le titre de S. Jean-Baptiste & n'a rien d'ancien, parce qu'elle a été rebâtie dans le dernier siécle. Elle est en forme de Chapelle avec une simple tour fort basse sans y construire d'aîles, & sans qu'on ait conservé ni tombes ni épitaphes. Quelques-uns croient que les anciens Chevaliers du Temple ont eu cette Eglise, & que c'étoit celle de la Ferme qu'ils avoient en ce lieu, mais que ce bien auroit depuis été échangé par eux avec les Religieux de Morigny, lesquels dans le temps que les aliénations furent permises le vendirent à des séculiers. Le titre de saint Jean-Baptiste que cette Eglise conserve encore peut autoriser le sentiment qui reconnoît les Templiers pour anciens possesseurs de ce lieu. On ne sçait pas quand cette Cure fut érigée. Elle n'existoit pas encore lors du Pouillé rédigé vers l'an 1270 : mais elle est marquée dans celui qui fut écrit vers l'an 1450. La Cure a au moins trois cent ans d'érection ; & vraisemblablement les peuples qui y furent attribués, furent détachés de Torfou dont on est sûr que le Curé commettoit un Ecclésiastique pour célébrer la Messe en la Chapelle qui étoit bâtie dans un hameau dont on a perdu le nom, & où l'on ne voit plus ni Cha-

pelle ni maisons. Ce hameau étoit à un demi-quart de lieue de l'endroit où est le village de Mauchamp; il est connu en latin sous le nom de *Villa Computata* & placé après le territoire de Lardy & avant la Paroisse de Saint-Sulpice de Favieres dans l'énumération des lieux que les Officiers de Montlhery avoient laissé prendre vers l'an 1190 par ceux d'Etampes. La Chapelle étoit sous le titre de saint Eloi: depuis qu'il y eut une Cure établie à Mauchamp, le Curé commit un Vicaire pour cette Chapelle: au moins on en trouve des vestiges en 1560; & par un Compte de la Fabrique de Mauchamp de l'an 1624 il paroît qu'il y avoit encore alors des maisons autour de cette Chapelle. C'est en mémoire de cette seconde Eglise qui pouvoit avoir été plus ancienne que celle de saint Jean, que saint Eloi est représenté à côté de saint Jean au grand-autel de Mauchamp. Au reste, peu de temps après que la Cure de Mauchamp fut érigée, l'Eglise de saint Jean qui pouvoit être déja ancienne menaça ruine: ce qui fut cause que les habitans prierent en 1475 l'Evêque de Paris de réunir leur Paroisse à celle de Torfou: ce qui fut accordé, & qui continuoit encore en 1477, mais non en 1525.

Regist. Ep. Par. 24 Martii 1475.

Les Seigneurs de ce lieu depuis environ cent cinquante ans, sont Claude Daubray, lequel mourut en 1609, Madame de Bassompierre, M. Merault, Secretaire du Roi, M. d'Ornaison, & M. le Marquis de Chalmazel qui demeure à Chamarande ou Bonnes.

Hist. d'Etampes, pag. 42.

Fin du dixième Volume.

